

# RAPPORT DU JURY

concours d'architecture

## Groupe scolaire ESII Meyrin



juillet 2020



**concours** à deux degrés en procédure ouverte selon SIA 142

**Projet d'étude et de réalisation du bâtiment scolaire et de la salle omnisport ainsi que des aménagements extérieurs liés**

**rapport du jury**  
**juillet 2020**



## Le mot du Président

Ce concours d'architecture s'inscrit dans un programme de construction de nouveaux établissements scolaires destinés à l'enseignement secondaire 2, dont la capacité d'accueil dépasse le millier d'élèves. Cette grande échelle pose en premier lieu des questions à la fois pédagogiques et typologiques. Comment l'architecture peut-elle contribuer à permettre aux élèves et à leurs professeurs de ne pas se sentir égarés dans une telle multitude? Comment la disposition des locaux, des espaces de circulation, des dégagements et des vues peut-elle offrir une fragmentation de la taille et des échelles du bâtiment?

Comme pour le nouvel établissement du Renard à Balexert, où un dispositif en étoile a permis de regrouper les classes par grappes, le projet lauréat de l'ES II Meyrin propose une organisation novatrice du plan, conçu comme celui d'un village, comprenant rues, places et quartiers aisément identifiables. En cherchant à maintenir le gabarit de l'établissement le plus bas possible, les auteurs parviennent à la fois à ne pas lui donner une présence trop imposante tout en préservant les vues sur le Jura pour les habitants des immeubles voisins.

Mais ce concours fera date pour deux autres motifs. Tout d'abord, c'est la première fois que les aspects du développement durable, qui relevaient jusqu'alors de la déclaration d'intention, sont imposés de manière aussi détaillée et contraignante dans un cahier des charges de concours. Déclinés en plusieurs critères, tels choix de matériaux, stratégies environnementales, concept énergétique, système constructif, mouvements de terre ou aménagements paysagers, ils ont conduit à introduire des variables supplémentaires, générant parfois des contradictions, dans les processus d'expertise et les débats du jury.

Ensuite, la situation résultant de la pandémie de la Covid-19 a obligé les organisateurs du concours à définir un protocole inédit, à même de permettre de réunir les membres du jury pour le jugement du second tour, dans le strict respect des prescriptions sanitaires de l'OFSP. Or cette contrainte supplémentaire a ouvert quelques pistes intéressantes, susceptibles d'être reconduites même en dehors de circonstances exceptionnelles.

D'emblée, l'hypothèse de la visioconférence a été écartée, l'expérience ayant montré qu'elle altérerait la qualité des échanges entre membres, escamotait l'examen comparatif des maquettes et était susceptible d'orienter la décision. Comme il convenait néanmoins d'éviter que les membres du jury aient à se regrouper devant les planches des projets, on a recouru à un système combinant la projection des planches sur un écran de 6m x 4m et la retransmission au moyen de deux caméras vidéos mobiles des visages des intervenants, voire de détails particuliers faisant l'objet de la discussion.

Les membres du jury, quant à eux, étaient disposés en hémicycle face au grand écran, de manière à maintenir un contact visuel et une distance de deux mètres les uns des autres.

Très apprécié par les membres du jury, ce dispositif inédit a grandement contribué à la qualité des débats. Mais surtout, il relance le débat à propos d'une réforme attendue du concours d'architecture: à savoir la possibilité technique de retransmettre le déroulement du jugement en direct et en public, dans une salle isolée du jury, afin que celui-ci ne soit pas soumis à d'éventuelles influences. Ce modèle de publicité des débats, déjà ordinaire pour les débats parlementaires, offrirait à l'institution du concours d'architecture une transparence dont elle ne pourrait que tirer profit.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Francesco Della Casa', written in a cursive style.

Francesco Della Casa  
Président du jury



## Une école au cœur de la ville

Longtemps les états ont construit des écoles en les imaginant sous la forme de bastions isolés du monde, comme si l'enseignement fait aux jeunes devait se contenter d'une représentation de la réalité, mais en les éloignant, en les isolant presque, de cette même réalité. Longtemps nos écoles ont favorisé les discours sur le monde, tout en en étant déconnectés, comme si le livre pouvait se substituer à la réalité du paysage et de la rue.

Aujourd'hui, à l'ère de l'école inclusive, des transitions, de toutes les formes, à une époque où l'on changera d'activité professionnelle entre 2 et 6 fois au cours de sa carrière, et vraisemblablement plus encore dans quelques décennies, les écoles ne peuvent plus être de simples tours d'ivoire qui préserveraient les enfants et les adolescents des aspérités de l'existence. Les canaux numériques et les mondes virtuels font désormais partie intégrante de leur vie, et ils pénètrent les écoles comme l'air par les fenêtres ouvertes. Il n'est plus possible de penser l'école comme un lieu de préservation absolu, puisque l'immatérialité de notre environnement virtuel s'introduit dans chaque interstice de nos vies. Le métier d'enseignant a changé, celui d'élève aussi, et l'école est déjà en train d'opérer sa mue. Entre la rénovation encore récente du collège Calvin, qui a simplement répliqué la beauté ancienne d'un bâtiment qui conserve en lui-même quelques indices d'une nature presque carcérale, et le futur établissement de la Gravière, un univers de métamorphoses humaines, culturelles, sociétales, les sépare.

Cette toute prochaine école, par sa fonction même, et par son format transparent et son inscription presque naturelle dans la cité, occupe un espace physique ouvert sur son environnement, et un espace virtuel ouvert sur toutes les formations qu'il offrira et sur toutes leurs formes: les cours inversés, l'enseignement dématérialisé, la mixité des filières, l'inclusion d'espace de formations professionnelles offertes à la Cité (un salon de coiffure, un tea-room d'application par exemple), et le partage de son espace avec les activités culturelles ou sportive de la commune de Meyrin. Ce nouveau bâtiment n'est pas seulement l'émergence d'une nouvelle école, c'est le symbole d'une société scolaire en transformation.



Sylvain Rudaz  
Directeur général du Département de l'instruction publique,  
de la formation et de la jeunesse (DIP)



# sommaire

<b>démarche</b>	<b>9</b>
1/ préambule	9
2/ organisateur et maître d'ouvrage	9
3/ genre de concours	10
4/ périmètre	10
5/ objectifs généraux	10
6/ stratégie de durabilité	11
7/ programme	12
8/ critères d'appréciation	14
9/ composition et rôle du jury	15
10/ prix et mention	15
11/ calendrier	16
12/ liste des projets rendus	16
13/ jugement au premier degré	17
14/ recommandations pour le second degré	18
15/ jugement pour le second degré	20
16/ recommandations du jury	21
17/ approbation du jury	22
18/ levée de l'anonymat	22
<b>projet lauréat</b>	<b>23</b>
<b>projets primés</b>	<b>37</b>
<b>projets non primés au 2<sup>e</sup> degré</b>	<b>69</b>
<b>projets écartés à l'issue du 1<sup>er</sup> degré du concours</b>	<b>95</b>



# démarche

## **1/ préambule**

Le site de la Gravière, à Meyrin, a été retenu pour la construction d'un nouveau groupe scolaire d'enseignement secondaire II (ESII) important, combiné à un groupe sportif comprenant notamment 4 salles de gymnastique, dont une triple, ainsi que des équipements communaux complémentaires. En préambule à toute considération sur leurs besoins programmatiques, le Canton et la Commune attendent de cette réalisation une exemplarité en regard des principes inhérents au développement durable.

Ce site de près de 3 hectares, objet du présent concours, présente notamment les avantages d'une proximité avec l'arrêt du tram 14 Meyrin-Cornavin-Bernex, de synergies possibles avec des équipements communaux et d'un cadre paysager de grande qualité. Ce dernier est caractérisé d'une part par le voisinage immédiat de l'ensemble Meyrin Cité, première cité-satellite en Suisse, conçue dans les années 60 par les architectes Addor et Juillard et aujourd'hui protégée par un plan de site, et, d'autre part, par une situation en limite urbaine destinée à perdurer, face au paysage agricole.

Le programme scolaire devrait être opérationnel pour la rentrée 2025. Parallèlement, la Commune de Meyrin entend profiter de cette opération pour développer des synergies avec ses ambitions culturelles et sportives. Le programme sportif scolaire est ainsi adapté pour les besoins des clubs communaux et pour la tenue de manifestations en présence de public. De plus, la Commune prévoit de construire également sur ce site, d'ici une dizaine d'année, un pôle culturel complémentaire à l'offre déjà présente à Meyrin.

Le périmètre du concours est impacté par des contraintes environnementales importantes qui limitent les possibilités d'implantation des constructions. Par ailleurs, le maître d'ouvrage souhaite attribuer à l'issue du concours des mandats concernant plusieurs disciplines professionnelles. Pour ces raisons l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) a décidé, en partenariat avec la Commune de Meyrin, d'organiser un concours d'architecture à 2 degrés. Lors du premier degré, seule la compétence en architecture est exigée, avec un rendu orienté sur les concepts d'implantation, d'organisation et de durabilité. Un développement plus poussé du projet, par une équipe pluridisciplinaire, permettra à l'issue du second degré de choisir un projet abouti, conforme aux attentes de l'organisateur.

## **2/ organisateur et maître d'ouvrage**

L'OCBA (Office cantonal des bâtiments) organise en tant que maître d'ouvrage du concours la mise en concurrence relevant du présent programme de concours.

La préparation du concours a été conduite par le bureau FISCHER MONTAVON + ASSOCIES architectes-urbanistes SA en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

### 3/ genre de concours

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte à deux degrés tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

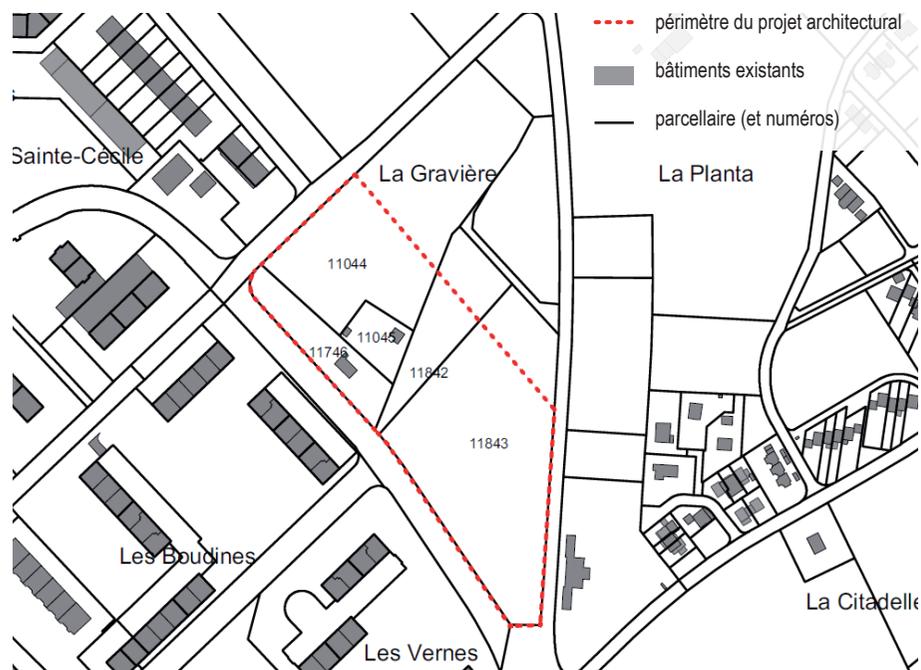
Le premier degré se concentrera sur le concept d'aménagement du périmètre, notamment par la définition des espaces extérieurs et des volumes bâtis, sur les principes de durabilité et sur l'organisation fonctionnelle des différentes composantes du programme. Le second degré permettra de préciser le projet architectural pour les programmes éducatif et sportif ainsi que celui des aménagements extérieurs. A l'issue du premier degré, le jury sélectionnera environ 10 projets pour la poursuite des études au second degré.

Un seul lauréat sera désigné à l'issue du concours.

### 4/ périmètre

Le périmètre du concours, d'une surface globale de 31'734 m<sup>2</sup>, constitue une portion du triangle formé par les avenues Sainte-Cécile, Auguste-François Dubois et de Martegnin.

Tous les éléments du programme sont à inscrire impérativement dans ce périmètre.



### 5/ objectifs généraux

Comme cité en préambule et développé plus loin, la future réalisation devra répondre à une haute exigence en matière de développement durable.

La ville de Meyrin vit depuis quelques années un développement important et porte l'ambition de répondre aux défis climatiques, sociaux, économiques et culturels du XXI<sup>e</sup> siècle.

Avec la création de l'écoquartier des Vergers (3'000 habitants à l'horizon 2020), Meyrin amorce sa transition vers une ville dense, verte, durable et qui réconcilie la campagne et la ville. Cette évolution se reflète également au travers de projets urbanistiques, architecturaux et paysagers majeurs ayant fait l'objet d'un soin qualitatif et d'une reconnaissance dépassant les frontières communales. On peut citer la réhabilitation et la valorisation du Jardin botanique Alpin (prix Schultess des Jardins 2019 et Distinction romande d'architecture 2018), la création du lac des Vernes (Distinction cantonale du développement durable 2017 avec le projet du Jardin botanique Alpin) ainsi que la réalisation de nombreux bâtiments ayant fait l'objet de concours d'architecture et d'efforts importants en terme de construction durable et de performances énergétiques (école des Vergers, EVE's, Jardin Robinson, Jardin Alpin ...).

Cette mutation s'accompagne d'une transition énergétique aujourd'hui bien réelle à Meyrin. En quelques années, l'approvisionnement énergétique du territoire communal a fortement évolué, notamment par le déploiement de réseaux de chaleur renouvelables dans plusieurs quartiers, la rénovation et l'isolation de nombreux bâtiments – publics et privés – et le déploiement d'importantes surfaces d'installations solaires. Ces efforts ont été récompensés par l'European Energy Award Gold®, la plus haute distinction décernée par l'association Cité de l'énergie.

Le projet d'établissement scolaire ES II prévu dans le périmètre du concours s'inscrit dans ce contexte avec des enjeux portant particulièrement sur :

- son insertion dans l'environnement construit et paysager,
- sa cohérence d'aménagement sur l'ensemble du périmètre,
- sa qualité architecturale,
- ses capacités à répondre aux enjeux d'intégration sociale,
- sa réponse aux exigences programmatiques de manière efficace et économe.

#### établissement scolaire ESII

Le futur établissement scolaire de l'enseignement secondaire II (ES II) sur le site de la Gravière va accueillir 1400 élèves âgés entre 15 et 20 ans ainsi que 200 adultes, dont environ 160 enseignants. Il s'agira du plus grand établissement secondaire de l'ES II

après celui du collège et école de commerce André-Chavanne.

Meyrin est une commune qui alimente actuellement différents établissements du secondaire II : le collège Rousseau, le collège et école de commerce André-Chavanne et l'école de culture générale Henry-Dunant. C'est une commune multiculturelle dont les jeunes s'orientent plus particulièrement dans l'une des trois voies ci-dessus.

Le programme du nouvel établissement doit prendre en compte une configuration mixte où la cohabitation de jeunes à profils différents peut s'exprimer dans une pédagogie intégrative. Il est attendu que le futur bâtiment puisse accueillir la filière gymnasiale pour environ 700 élèves, la filière de l'école de culture générale pour environ 600 élèves et une centaine d'élèves qui se répartira entre :

- une antenne du centre de formation professionnelle service, hôtellerie et restauration avec une cafétéria tea-room, une onglerie et un salon de coiffure, tous lieux d'intégration permettant de former des jeunes en difficulté, principalement issus de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans;
- deux espaces pour les classes d'enseignement spécialisées en formation professionnelle qui accueilleront de manière inclusive des jeunes présentant des troubles ou des handicaps, dont l'insertion sociale et professionnelle est favorisée par l'immersion dans les lieux de formation standard.

Les élèves de l'enseignement spécialisé, qui ont le même âge que ceux du régulier, sont accueillis au sein de l'ES II pour favoriser l'apprentissage et permettre le suivi de stages de pré-qualification. Le projet associe ainsi des visées d'intégration avec les élèves qui suivent les formations généralistes et les apprentis.

Le futur bâtiment de Meyrin est le premier qui est conçu dès sa planification comme un bâtiment inclusif, ce qui signifie que sa philosophie se fonde sur l'intégration et la perméabilité entre les filières, dans une posture ouverte sur la cité comprenant également des interactions avec des établissements et entreprises externes. Le schéma ancien d'écoles homogènes et centrées sur une seule filière relativement fermée sur elle-même est abandonné au profit d'un projet qui intègre totalement le bâtiment scolaire dans son environnement social (tea-room ouvert sur l'extérieur, cafétéria capable d'assurer des manifestations et du catering, mixité de populations en formation de tous niveaux, espaces multiples partagés aux niveaux culturel, sportif et associatif).

Il ne s'agit plus d'une école qui isole l'élève ou l'apprenti de son futur environnement, mais qui l'y prépare en l'en rapprochant au contraire. Ce nouveau concept définit également la ligne de force et de vie de l'école, dans ses flux, sa transparence, son ouverture sur la cité.

## **constructions sportives**

En coordination avec l'office des bâtiments (OCBA), la Commune de Meyrin souhaite augmenter les salles de sport de l'école en vue de répondre aux exigences de compétitions internationales d'une salle omnisport pouvant accueillir 1'500 spectateurs, avec les locaux annexes nécessaires à cette infrastructure. Cet équipement est combiné au programme scolaire. Ces locaux devront cependant pouvoir être exploités de manière indépendante de l'école en termes d'accès et de gestion du confort des salles.

## **pôle culturel**

La commune de Meyrin a une politique culturelle active et dynamique, notamment avec le Forum Meyrin. En complément à celui-ci et pour répondre à la forte demande dans ce domaine, elle envisage de mettre à disposition, à un horizon d'une dizaine d'années, trois bâtiments sur le site du concours :

- la « Maison des Compagnies » qui est un bâtiment existant à l'architecture modulaire, actuellement en exploitation dans la zone industrielle (rue du Cardinal Journet, 22 à Meyrin) qui sera ainsi déplacé.
- deux nouveaux bâtiments constitués de la « Maison de la Musique » et d'une résidence d'artistes avec ateliers, pour chacun d'une surface brute de plancher de 800 m<sup>2</sup>, répartie sur deux niveaux.

Une surface libre de construction de 3000 m<sup>2</sup>, destinée à l'accueil occasionnel de compagnies de cirque et de leur chapiteau, vient compléter les aménagements.

Le pôle culturel se réalisera indépendamment du programme scolaire, vraisemblablement suite à un autre concours à organiser ultérieurement. Les propositions des concurrents devraient permettre cette autonomie, tant spatialement que dans le phasage des opérations.

## **6/ stratégie de durabilité**

L'aménagement global d'un pôle éducatif, sportif et culturel se veut exemplaire sur le plan de la durabilité. Des critères de durabilité sont ainsi considérés pour la sélection des projets.

L'Office cantonal des bâtiments de l'Etat de Genève (OCBA) définit les axes de durabilité prioritaires suivants :

### **flexibilité et réversibilité**

La conception architecturale, spatiale et constructive doit faciliter, dans un concept d'économie des moyens, une évolution possible dans le temps de l'usage et de l'affec-

tation des locaux et des aménagements. Cela pourra par exemple être recherché par des principes de modularité dimensionnelle, des concepts structurels, une organisation des réseaux techniques, les choix de matériaux ou les aménagements extérieurs.

### **concept santé, bien-être et environnement**

Le projet est soucieux de son impact environnemental au niveau des choix des matériaux (matériaux recyclés, énergie grise, déconstruction, etc.), durant les phases de chantier en général et de sa gestion des déchets, et de la mobilité des utilisateurs, sans oublier la question de la biodiversité et la gestion des eaux. Le projet tient compte des aspects liés à la santé et au bien-être tant au niveau du choix de l'implantation (orientations, vues, etc.), de la sélection des matériaux (matériaux sains, exempts de produits chimiques, etc.), du chantier en général que dans sa phase d'exploitation (entretien, nettoyage, qualité de l'air et usage au quotidien des espaces et des automatismes).

### **évaluation carbone**

Les projets du degré 2 feront l'objet d'une évaluation carbone mettant en relation les émissions de gaz à effet de serre des mouvements de terre, des principaux matériaux (énergie grise) et de l'exploitation du bâtiment (concept énergétique).

### **concept énergétique**

Le projet s'inscrit dans un concept énergétique ambitieux, coordonné avec la politique énergétique cantonale et celle de la Commune de Meyrin, cité de l'Energie. Il devra également réduire au maximum sa consommation énergétique, préserver les res-sources, en particulier celles non renouvelables. Pour rappel, le concepteur réalisateur doit se conformer dans l'ensemble des prestations qu'il réalisera au titre de son contrat à l'en-semble des textes législatifs et réglementaires et guides en vigueur à la date de la délivrance d'Autorisation de Construire et notamment les normes SIA et la loi sur l'Energie (LEn L 2 30), ainsi que son règlement d'application (REn L 2 30.1) en vigueur pour les standards énergétiques appliqués aux collectivités publiques édités par l'office cantonal sur l'énergie.

Il est envisagé d'atteindre le niveau THPE – 2000 W pour ce nouveau projet, sans pour au-tant acquérir le label minergie.

## **7/ programme**

Le périmètre de l'école doit pouvoir être clairement identifié afin de faciliter la surveillance et la sécurité des élèves. Les espaces extérieurs de l'école n'ont pas besoin

d'être clôturés mais sont à définir par une délimitation spatiale claire (matériaux, seuils, mobilier, etc.). Les restrictions d'accès durant les heures scolaires sont assurées par la signalisation. Les accès pour les livraisons et les véhicules motorisés doivent être séparés des flux piétons et du préau. Un espace suffisamment généreux devra être prévu devant les accès principaux pour permettre l'accueil de la majorité des élèves arrivant et partant aux mêmes heures.

Des préaux couverts ne sont pas exigés, mais des zones abritées aux pieds des bâtiments où dans leurs prolongements sont souhaitées.

Les aménagements extérieurs comportent un programme sportif, qui de préférence ne doit pas se retrouver à proximité des salles d'enseignement pour éviter les nuisances sonores, mais aussi des zones de détente arborées avec des bancs ou des gradins.

Les places de stationnement pour les deux roues doivent être localisées à plusieurs endroits près des portes d'accès du bâtiment. Les places de parc pour les voitures doivent être bien séparées de la zone de préau mais proches de l'administration et faciliter l'accès aux locaux techniques et à la logistique du restaurant. Les places pour personnes à mobilité réduite doivent se trouver à proximité raisonnable de l'entrée. Le stationnement pour voitures n'est pas destiné au personnel enseignant.

Il est nécessaire de prévoir une aire de stockage des conteneurs à déchets sécurisée facilement accessible depuis le local à poubelles situé à l'intérieur du bâtiment et par les camions de levage lors des tournées de récolte des déchets.

### **aspects dimensionnels**

La géométrie des salles de classes doit être la plus propice à une bonne disposition du mobilier, aux meilleures conditions d'éclairage naturel en évitant tous phénomènes d'éblouissement et de surchauffe. Les cours sont donnés par des moyens informatiques et notamment au travers d'un projecteur (de données) situé au plafond de la salle. Le système d'obscurcissement doit permettre les projections, même lors de journées ensoleillées avec du vent.

Tous les locaux d'enseignement et de travail doivent bénéficier de lumière et de ventilation naturelle et avoir un vide d'étage minimal de 3 mètres.

### **gestion des flux et relations fonctionnelles**

Considérant l'importance particulièrement grande du nombre d'élèves que doit accueillir ce nouvel établissement, il est nécessaire d'imaginer une réponse architecturale qui permette de répartir, plutôt que de concentrer les flux de personnes. Les espaces de distribution verticales et horizontales, doivent tenir compte de cette donnée. Enfin, la

répartition des fonctions devra limiter les besoins en déplacement.

Sauf mention contraire, les groupes de locaux sont des entités fonctionnelles nécessitant des relations de proximité entre ses différentes composantes.

En marge des zones de circulation de l'établissement scolaire, la création d'espaces de tra-avail ouverts est souhaitée pour favoriser les travaux en petits groupes. Dans les espaces de circulation horizontales, à tous les étages, on trouve également les casiers pour les élèves, des poubelles à tri, des écrans d'informations, des horloges et des panneaux d'affichage.

Les locaux sanitaires doivent être prévus en nombre suffisant et judicieusement répartis dans le bâtiment. L'accès à l'eau est favorisé par des fontaines à eau alimentés directement par le réseau d'eau potable qui sont situées à chaque étage.

Les salles d'enseignement général (1) représentent les locaux les plus fréquentés par les élèves et pour cette raison doivent être judicieusement réparties pour éviter une trop grande concentration d'élèves. Une localisation adéquate des salles de musique est importante pour éviter de gêner le déroulement des autres cours. Les salles de sciences doivent être groupées pour simplifier la distribution des fluides (eau, gaz, air comprimé). Leur localisation au dernier étage est souhaitée pour des raisons de sécurité en cas d'incendie et par la nécessité de prévoir des sorties en toiture pour les chapelles et les armoires de produits chimiques.

Le centre de documentation (5) est à localiser de manière bien visible par les élèves. Le local comprenant le secrétariat et la réception doit être facilement accessible depuis l'entrée principale. La zone de l'administration et les locaux des maîtres seront situés à proximité.

L'auditoire de 400 places (9) est utilisé pour la tenue de séances d'informations, de cours, de concerts et la réalisation de spectacles. Il est souvent localisé à proximité du restaurant d'application pour les synergies possibles lors d'évènements.

Le restaurant d'application est composé des locaux pour la production et la distribution du repas qui doivent pouvoir être fermés, tout en laissant libre accès au réfectoire qui peut ainsi être utilisé par les élèves comme salle d'étude ou lieu de rencontre en dehors des heures d'exploitation du restaurant. Il doit être très facilement accessible pendant et hors les heures d'écoles.

L'auditoire (9), le CPSHR (8) et l'appartement du concierge doivent avoir obligatoirement un accès indépendant de l'école, car ils sont utilisés au-delà des heures d'ouvertures de l'école.

Certains locaux font l'objet d'exigences spécifiques, mentionnées dans le tableau détaillé du programme des locaux qui a été transmis aux concurrents.

## **éducation physique**

Les locaux d'éducation physique (4) doivent avoir obligatoirement un accès indépendant de l'école.

Ils feront l'objet d'une exploitation partiellement partagée entre l'établissement scolaire et la Commune. Cela exige des dispositifs d'accès et de parcours distincts pour les installations scolaires de ceux répondant au programme spécifiquement communal et décrit comme tel sous point 4 du tableau de programme des locaux. La salle triple omnisport, exploitée par les deux parties, doit avoir un accès à la fois indépendant pour le public et les sportifs et une relation aisée avec l'établissement scolaire. D'autre part, il est impératif de séparer les flux du public et des sportifs.

Le programme comprend 4 salles de gymnastique, dont une indépendante et trois regroupées en salle omnisport triple. Ces salles sont également exploitables par des tiers hors des heures d'école, de manière indépendante à la fermeture de l'établissement. La salle triple doit pouvoir fonctionner comme salle de compétition avec public, moyennant le déploiement de gradins sur les deux salles latérales, à partir des deux extrémités latérales. Ce dispositif doit être compatible avec l'installation des équipements nécessaires à l'exploitation scolaire de chacune des trois salles (accès aux locaux de matériel, barres fixes, niches pour cordes à grimper, filets, panier de basket, etc.).

Une attention particulière devra être portée aux problèmes phoniques engendrés par l'utilisation intensive des salles d'éducation physique, notamment vis-à-vis du programme scolaire et de l'appartement du concierge.

## **programme communal indépendant**

En sus des équipements sportifs mutualisés avec l'établissement scolaire, la Commune de Meyrin souhaite réaliser sur le site un programme répondant à des besoins locaux. Ces constructions et installations se réaliseront de manière indépendante. Dans le cadre du concours, il est uniquement demandé d'implanter, à l'intérieur du périmètre de concours, des volumes et emprises correspondant à ces besoins, sans en détailler l'organisation interne et en tenant compte des contraintes environnementales, notamment OPAM et OBP. Ce programme se compose des entités suivantes :

C1	Maison des Compagnies (bât. existant à déplacer sur le site)	1'500 m2
C2	Maison de la Musique (2 niveaux de 400 m2)	800 m2
C3	Ateliers et résidence d'artistes (2 niveaux de 400 m2)	800 m2
C4	Surface libre engazonnée pour cirque et manifestations	3'000 m2

## programmation (hormis programme communal indépendant)

### le programme résumé

N°	Dénomination	Surface nette
1	Enseignement général	4'660 m <sup>2</sup>
2	Sciences	1'580 m <sup>2</sup>
3	Activités artistiques	900 m <sup>2</sup>
4	Education physique	3'250 m <sup>2</sup>
5	Centre de documentation	710 m <sup>2</sup>
6	Administration	680 m <sup>2</sup>
7	Locaux enseignants et assistants	360 m <sup>2</sup>
8	CPSHR - Centre professionnel service hôtellerie restauration	1'040 m <sup>2</sup>
9	Auditoire	600 m <sup>2</sup>
10	Divers	105 m <sup>2</sup>
11	Aménagements extérieurs	- m <sup>2</sup>
	<b>Total</b>	<b>13'885 m<sup>2</sup></b>

## 8/ critères d'appréciation

Les critères d'appréciation sont à considérer avec le contenu du programme et seront examinés sous l'angle des principes du développement durable. Le jury a défini la liste exhaustive des critères d'appréciation suivants (sans ordre préférentiel), qu'il appliquera lors de la sélection des projets :

Au premier degré

- L'insertion dans le site, la mise en valeur des équipements publics dans cette frange urbaine et le rapport au voisinage.
- Le concept architectural en adéquation avec la qualité des espaces intérieurs et extérieurs.
- Les aménagements extérieurs, leurs qualités fonctionnelles et d'ambiance et leurs relations au contexte.
- La stratégie environnementale et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité.
- La fonctionnalité et l'économicité générale.
- Le respect du programme et des prescriptions d'aménagement.

Au second degré

En sus des critères applicables au premier degré :

- L'adaptation du concept général d'aménagement et de fonctionnement en réponse aux critiques et recommandations du jury à l'issue du premier degré.
- La juste réponse aux attentes de l'organisateur en matière d'exemplarité environnementale et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité.
- La pertinence de l'organisation proposée aux diverses échelles du projet, des cohabitations fonctionnelles, des circulations intérieures ou extérieures et de leur contribution à de bonnes conditions d'acquisition de connaissances et de sociabilité.
- La qualité architecturale, spatiale, fonctionnelle des constructions en cohérence avec les ambiances attendues et l'identité voulue pour l'établissement scolaire et les équipements communaux.
- L'équilibre entre la réponse aux exigences programmatiques et la flexibilité de destination des espaces dans le temps.
- La rationalité économique architecturale et constructive.



Jury degré 1 (novembre 2019)

## 9/ composition et rôle du jury

### président

M. Della Casa Francesco, Architecte cantonal, SG, Genève

### membres

Mme Ambroise Sophie Agata, Architecte-paysagiste, Officina Del Paesaggio, Lugano

M. Balsiger Olivier, Ingénieur, co-responsable du service Urbanisme, Travaux publics et Energie, Meyrin

M. Chevalley Damien, Architecte, CLR, Genève

M. Chuard Dominique, Spécialiste énergie, Effin'Art Sàrl, Lausanne

Mme De Oliveira Olivia, Architecte, butikofer de oliveira vernay, Lausanne

M. Feuz Yann-Christophe, Architecte, OCBA, Genève

M. Fisch Bernard, Ingénieur civil, Confignon

Mme Perrochet Stéphanie, Architecte-paysagiste, Neuchâtel

Mme Perucchi Marta, Architecte, directrice DLOG, Genève

M. Rudaz Sylvain, Directeur général, DGESII

Mme Segond Raphaëlle, Architecte, Marseille

Mme Vellella Laura, Architecte, OU, Genève

Mme Zurbuchen-Henz Maria, Architecte, M+B Zurbuchen-Henz, Lausanne

### membres suppléants

Mme Bussy Blunier Tiphaine, Architecte-paysagiste, OCAN, Genève

M. Genequand David, Responsable service des sports, Meyrin

M. Mantelli Jean-François, Ingénieur énergie, OCBA, Genève

M. Marchi David, Architecte, DLOG, Genève

M. Simioni Sandro, Architecte, Directeur OCBA-DCO, Genève

M. Stachelscheid Eric, Directeur prospective, DGES II

Mme Wegmueller Francine, Spécialiste énergie, Weinmann-Energies, Echallens

Les membres du jury sont responsables, envers le maître d'ouvrage et les participants, d'un déroulement du concours conforme au programme. Le jury approuve le programme du concours et répond aux questions des participants. Il juge les propositions de concours, décide du classement, attribue les prix et les éventuelles mentions. Il formule le rapport de jugement et les recommandations pour la suite à donner.

Pour son jugement, le jury peut faire appel à l'avis de spécialistes-conseils.

### spécialistes-conseils

Les personnes suivantes ont été sollicitées pour cette tâche :

M. Amella Luis, Expert en programme scolaire, DLOG

Mme Baillon Lucie, Experte bruit, OCEV

M. Beaugheon Julien, Spécialiste en développement durable, OCBA

M. Cornaglia Laurent, Spécialiste en développement durable

M. Hasnaoui Nourdine, Expert technico-économique, OCBA

M. Hostettler Jean-Michel. Spécialiste concept énergétique

M. Mathez Alain, Spécialiste en droit de la construction, OAC

Mme N'Gaïdé-Diouf Fatimétou, Gestion et valorisation des déchets de chantier / OCEV

M. Ortolan Stéphane, Spécialiste concept énergétique, OCBA

## 10/ prix et mentions

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 350'000.- HT pour l'attribution de 5 à 8 prix et des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009. Le jury répartira une part d'au maximum un tiers de la somme globale de manière égale entre chacun des participants du second degré ayant remis un projet admis au jugement.

La somme globale a été calculée selon les directives SIA pour un ouvrage dont le coût CFC 2 et 4 est admis à CHF 86'500'000.- HT et de majorations de 40% pour les prestations complémentaires de la procédure à deux degrés et de 20 % pour les prestations complémentaires des mandataires spécialisés. La somme globale correspond à deux fois la valeur de la prestation demandée.

Le jury peut classer les travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail, à condition que la décision du jury ait été prise au moins à la majorité de 3/4 des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent les maîtres d'ouvrage.

## 11/ calendrier

Le concours s'ouvre le par la publication sur le site Internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch) et sur la feuille d'avis officielle du canton de Genève (FAO).

### lancement et degré 1

Publication du concours avec avis officiel	Ve 28 juin 2019
Questions des participants	Ve 19 juillet 2019
Réponses aux questions	Je 8 août 2019
Date limite d'inscription recommandée	Ve 19 juillet 2019
Retrait des maquettes par les participants	dès confirmation d'inscription
Envoi des projets degré 1	Ve 18 octobre 2019
Rendu des maquettes degré 1	Me 6 novembre 2019
Jury degré 1	11 et 12 Novembre 2019

### degré 2

Lancement degré 2	Ve 6 décembre 2019
Questions des participants	Me 18 décembre 2019
Réponses aux questions	Ve 10 janvier 2020
Envoi des projets degré 2	Me 11 mars 2020
Rendu des maquettes degré 2*	Me 30 avril 2020
Jury degré 2	9 et 10 juin 2020
Publication des résultats et remise des prix	25 août 2020
Exposition publique	25 août 2020 au 5 septembre 2020

*\*Remarque: en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19 et par rapport au calendrier initialement prévu, le second degré a dû être décalé dans le temps à partir du rendu des maquettes degré 2*

## 12/ liste des projets rendus

1	EMPREINTE	34	RAMURES
2	ECOTONE	35	TIC TAC TOE
3	CÔTÉ COUR-COTÉ JARDIN	36	IL EST UNE FORÊT
4	SCARABEE	37	MOON PHASES
5	INTERMEZZO	38	COUR ET GRADINS
6	PLACE-ARÈNE-PARC	39	CITÉ J'ADDOR
7	BLEU-CIEL	40	CAMPUS MEYRIN
8	CANOPEE	41	MAKI
9	JULES ET GYM	42	FLYING FRAME
10	VAL DE VIE	43	VILLENEUVE
11	NORWEGIAN WOOD	44	POIDS PLUME
12	LIGNA WOOD	45	PLATEFORME
13	ARCHIPÔLE	46	ENTREZ DANS LA RONDE
14	FARANDOLE	47	MERCATOR
15	PÉRISTYLE	48	NAVIRE A QUAI
16	SHORTBREAD	49	LANTERNE
17	DON QUICHOTE ET SANCHO PANZA	50	LE NOYAU SOCIAL
18	PIXEL	51	RETOUR A LA TERRE
19	MEYRIN CAMPUS	52	TWIX
20	AGORA	53	JEUNES POUSSÉS
21	PANOPTIK	54	GRETA ET FERNAND
22	ADDORÉ	55	HAVANA
23	ZORA	56	ATRIUM
24	LA VILLE	57	LIVRE-CŒUR
25	JUMPIN JACK	58	DE L'AUTRE COTÉ
26	ENTAILLE	59	LA LISIÈRE
27	L'ARBRE A GLANDS	60	ENTRE CITÉ ET CAMPAGNE
28	GREEN CIRCLE	61	LE GRAND 8 DE MEYRIN
29	ASKIP'	62	LE PLATEAU ET LA BARRE
30	LE CIEL VERT	63	ELEMENT TERRE
31	DEEPINSIGN	64	LÉON
32	BROCÉLIANDE	65	STELLA
33	GRAND CHAMP	66	L'ÉCOLE DES CHAMPS

### **13/ jugement au premier degré**

Le jury a siégé les 11 et 12 novembre 2019, en conformité avec le règlement. M<sup>me</sup> Sophie Agata Ambroise, M<sup>me</sup> Marta Perucchi ont été excusées. Elles ont été suppléées respectivement par M<sup>me</sup> Tiphaine Bussy Blunier et par M. David Marchi lors des votes. M. Stachelscheid, suppléant, est également excusé. Ce dernier ayant changé de poste, il est excusé pour toute la durée du concours.

#### **/1 projets admis au jugement et aux prix**

66 projets ont été rendus. Ils respectent tous l'anonymat et la date d'expédition. Les maquettes ont également toutes été reçues dans les délais.

Certains projets présentent des déficits d'information (incomplets, imprécis ou information manquante). Cela ne constitue pas un problème a priori et cela va plutôt en défaveur des concurrents lors de l'examen des projets.

Certains projets ne respectent pas certaines prescriptions du cahier des charges et du programme, notamment le projet 41 qui comporte certains aménagements qui débordent quelque peu du périmètre. Si ce projet devait être retenu pour le second degré, une attention sur ce point sera communiquée à l'auteur du projet.

Le projet 53 prévoit la résidence d'artiste (programme communal) dans le périmètre OPAM.

Les projets 20, 25, 27 et 55 dépassent la hauteur maximale prescrite.

Les projets 19, 25, 49, 50 et 53 n'ont pas pu faire l'objet d'un contrôle de la programmation en raison d'absence ou de numérotation des locaux illisibles. Les autres projets ont été contrôlés.

Comme il est prévu d'attribuer des prix ou mention uniquement à l'issue du deuxième degré du concours, le jury décide de ne pas sanctionner ces projets par anticipation.

Le jury décide à l'unanimité d'admettre tous les projets au jugement.

#### **/2 sélection des projets**

Première journée du 11 novembre 2020

##### **1<sup>er</sup> tour de sélection**

Le jury procède à un l'examen des projets, par groupes, principalement en examinant le parti d'implantation des projets, les gabarits, le parti constructif et le parti paysager. Pour cette tâche, trois groupes (A, B et C) comprenant chacun une diversité de com-

pétences sont constitués, chaque groupe ayant à charge l'examen de 22 projets (A ; 1-22 ; B ; 23-44 ; C ; 44-66).

Un passage en revue de tous les projets pour un premier tour de sélection est ensuite organisé, avec l'ensemble des membres. Il suffit de 2 votes pour maintenir un projet. A l'issue de cette discussion et votes devant les projets, les 33 projets suivants sont écartés pour la suite des débats: projets n°4, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°15, n°17, n°18, n°20, n°21, n°25, n°26, n°27, n°30, n°31, n°32, n°34, n°36, n°37, n°45, n°46, n°47, n°49, n°50, n°51, n°54, n°55, n°57, n°59, n°62, n°63 et n°65.

##### **2<sup>e</sup> tour de sélection**

En fin de journée est organisé un passage en revue des projets encore en lice. Les projets doivent obtenir la majorité des votes, soit 8 au minimum.

A l'issue de ce second tour de sélection sont écartés les 15 projets suivants : Projets n°1, n°13, n°14, n°16, n°22, n°23, n°24, n°29, n°38, n°42, n°48, n°56, n°61, n°64 et n°66.

Deuxième journée du 12 novembre 2019

La prise de connaissance des projets reprend par la présentation de l'expertise sur la réglementation des constructions effectuées par le spécialiste-conseil M. Mathez sur les projets retenus à l'issue de la journée de la veille.

Ce premier examen sommaire ne fait pas ressortir de problème majeur concernant la hauteur maximale des constructions, fixée à 21 m (hors superstructure et attiques). Certains projets pourraient poser des difficultés du point de vue des distances entre les constructions, en particulier pour les vis-à-vis de certaines classes qui ne devraient en principe pas être inférieures à 12 m. M. Mathez effectuera un examen détaillé de la dizaine de projets retenus pour le second degré.

##### **3<sup>e</sup> tour de sélection**

Suite à un nouvel examen des 18 projets retenus la veille, ceux-ci sont soumis au vote. Pour ne pas être écartés, les projets doivent à nouveau obtenir la majorité des votes. A l'issue de ce troisième tour de sélection sont écartés les 9 projets suivants : Projets n°2, n°5, n°11, n°19, n°28, n°41, n°52, n°53 et n°60.

## Tour de repêchage

Le jury passe devant tous les projets rendus pour un potentiel repêchage. Le projet n°42 obtient une majorité des voix. Il est donc repêché pour être sélectionné en vue du second degré du concours. A l'issue des délibérations, les 10 projets suivants sont retenus pour le second degré du concours :

Les projets retenus pour la suite sont les suivants:

3	CÔTÉ COUR-COTÉ JARDIN	40	CAMPUS MEYRIN
12	LIGNA WOOD	42	FLYING FRAME
33	GRAND CHAMP	43	VILLENEUVE
35	TIC TAC TOE	44	POIDS PLUME
39	CITÉ J'ADDOR	58	DE L'AUTRE COTÉ

## 14/ recommandations pour le second degré

En complément aux dispositions du programme et sur la base de l'examen des projets rendus au premier degré, le jury attire l'attention des concurrents sur les aspects particuliers qui suivent.

### 1. Etablissement scolaire

Le programme du futur bâtiment scolaire ES II de Meyrin comporte plusieurs particularités qui auront des impacts forts sur sa configuration, sa nature et ses fonctionnalités. Contrairement aux établissements historiques, le bâtiment de la Gravière ne sera pas vraiment mixte, ni homogène, mais multifonctionnel. En effet, alors qu'il a toujours été relativement aisé de transformer un collège en collège mixte ECG, ou école de commerce, le bâtiment de Meyrin, dès avant sa construction, doit obéir à des impératifs sociétaux, techniques et législatifs qui modifient profondément son ADN. Le changement de paradigme de FO18 nous engage désormais à accueillir en tout temps, et tout au long de l'année, des élèves décrocheurs ou en souffrance scolaire. Des modules et des espaces d'accueil intégrés, à l'instar de ce qui a été fait avec l'Espace Lullin, seront des exigences incontournables. La cohabitation logique (en raison de la configuration socio-économique de la ville de Meyrin) du collège et de l'ECG, doit permettre la création de parcours fluides qui doivent garantir, même en cas de transfert de filières, des parcours internes qui évitent des déplacements d'élèves vers d'autres bâtiments en périphérie plus distante. Des modules FO18, permettant environ 10 rentrées par année, doivent s'intégrer de manière naturelle dans l'occupation plus statique des filières standard. Dans le contexte des entreprises d'application, nos centres de formation professionnelle délocaliseront des hubs de formation/presta-

tion, comme une cafétéria, un tea-room, ou encore un atelier de coiffure-onglerie, qui doivent être ouverts sur la cité. Par ailleurs, elle intégrera également un ou plusieurs groupes de CESFP, ces classes accueillant des élèves issus du spectre du handicap et dépendant de l'OMP, pour faciliter leur intégration dans des espaces de formation inclusifs. Cette école ne sera donc pas un espace clos, une tour d'ivoire refermée sur elle-même, comme cela a pu être le cas pendant plusieurs décennies, voire siècles. Cette configuration pose naturellement plusieurs questions qui s'articulent fondamentalement autour de la sécurité, de la mobilité, de la fluidité, du contrôle des espaces et des risques d'intrusion inadéquate, du rapport aux entités communales, de la culture, de l'accessibilité, de la transparence et du bien-être de toutes les personnes, jeunes et adultes. Ce sont ces paramètres qui doivent définir l'organisation et l'essence du projet qui sera définitivement sélectionné.

Recommandations :

- Etant donné le grand nombre d'utilisateurs de l'établissement scolaire, la gestion des flux et le dimensionnement des espaces de distribution représentent une problématique majeure du projet.
- Tous les locaux d'enseignement et d'étude, ainsi que les bureaux administratifs, doivent bénéficier de lumière et de ventilation naturelles et devraient être en contact direct avec la façade.
- Le bloc-programme du CFPSHR correspond à une formation "métier" en lien avec du public. Il est primordial d'implanter le réfectoire et l'atelier coiffure-onglerie de façon à favoriser les interactions avec l'extérieur.
- L'accès aux différentes parties accessibles au public doivent pouvoir être cloisonnées par rapport aux espaces du programme strictement scolaire.
- Dans le cas où des salles de cours seraient implantées en vis-à-vis sur des patios, la dimension de ces derniers devra être au minimum de 12 m.

### 2. Aménagements extérieurs

De manière générale, les projets devront indiquer le concept d'infiltration des eaux pluviales, en privilégiant des systèmes à ciel ouvert. Les projets renseigneront également la gamme végétale proposée et les ambiances paysagères.

### 3. Relation à l'espace agricole

En limite de zone agricole il faudra faire attention à limiter au maximum l'ombre portée pour éviter de péjorer la situation actuelle de production et réserver un espace suffisant pour l'entretien du bâtiment et des aménagements, notamment de pouvoir entretenir une haie, sans passer par la parcelle agricole. Par ailleurs, une attention doit être portée à l'usage proposé des espaces extérieurs proches de la zone agricole, sujets à d'éventuelles dérives de produits phytosanitaires.

#### 4. Bruit

La parcelle est exposée sur deux faces (sud et ouest) aux bruits de la circulation et sur l'ensemble au bruit généré par les avions (face est). Des mesures spatiales et constructives sont à même de palier à l'exposition au bruit.

En plaçant les constructions à distance des deux routes, on réduit l'exposition au bruit routier à un niveau acceptable. En disposant, sur les façades et les ouvertures, des éléments (coursives, marquise, avant-toit, garde-corps) faisant « écran » au bruit, on réduit suffisamment l'impact du bruit des aéronefs, voire des routes, pour permettre une ouverture des fenêtres durant l'occupation des salles. Par exemple, une coursive avec garde-corps plein atténue le bruit d'une route (venant d'en bas), un avant-toit protège du bruit aérien (venant d'en haut). Toutes les fenêtres qui sont exposées au bruit routier, (c'est-à-dire en dehors du périmètre où les valeurs limites de l'OPB sont respectées, tel qu'indiqué en page 29 du règlement-programme) devront faire l'objet d'un traitement spécifique pour que les valeurs limites d'immission soient respectées.

Recommandations :

- Les locaux sensibles sont les salles d'enseignement, de travaux pratiques et d'études ainsi que les bureaux. Les lieux de vie communs (restaurant, couloirs, vestiaires, salles de sports, sanitaires, couloirs) ne sont pas des locaux sensibles au bruit.
- Les locaux administratifs (bureau et autres) bénéficient d'un abattement de 5 dB(A) sur les valeurs limites.
- Le lieu de détermination du bruit pour les locaux sensibles au bruit est l'embrasure de la fenêtre ouverte. C'est à cet endroit que les valeurs limites d'immission doivent être respectées.

#### 5. Energie et développement durable

Les projets devront satisfaire au niveau énergie une performance THPE (très haute performance énergétique) proche de Minergie P et, au niveau environnemental, une performance ECO. Il n'est pas désiré une labélisation Minergie ou Minergie P des bâtiments. Le maître de l'ouvrage désire un bâtiment « low tech » avec un recours minimal aux installations (ventilation, chauffage, électricité).

Une ventilation double-flux n'est pas souhaitée par le maître de l'ouvrage. Dans certaines configurations d'espace central communicant et desservant les locaux sanitaires, un double flux spécifique pourrait néanmoins avoir un intérêt. Les salles de gymnastique et l'aula seront ventilées mécaniquement. Dans les salles de gymnastique une ventilation hybride, mécanique pour les utilisations sportives scolaires et un complément de ventilation naturelle pour les utilisations avec l'accueil d'un public important.

Depuis que l'on met en œuvre des façades à haute performance énergétique (faibles pertes thermiques et bonne protection solaire), le facteur de forme et la surface extérieure de l'enveloppe ne jouent plus un rôle majeur dans la performance thermique. Un bâtiment compact, vu la profondeur de ses locaux, aura une faible performance en éclairage naturel et il pourra aussi difficilement être ventilé naturellement. Les bâtiments plus « découpés » présentent des volumes peu profonds. Les plus grands volumes « percés » par des patios ouverts, favorisent la ventilation naturelle et permettent d'introduire de la lumière au cœur du bâtiment.

Un bâtiment moderne, avec une surface vitrée généreuse et une enveloppe très performante, est chauffé pour près de la moitié par des gains solaires et des gains internes (personnes, appareils). La consommation d'énergie grise pour « produire » ce bâtiment (ses matériaux et leur mise en œuvre) représente actuellement l'équivalent de 45 à 60 ans d'énergie consommée par ce bâtiment en exploitation. Ce rapport a évolué car la qualité thermique des enveloppes des bâtiments modernes s'est tellement améliorée que leur consommation a chuté, réduisant cette énergie de fonctionnement. Il faut donc dorénavant aussi se préoccuper de l'énergie grise nécessaire à leur construction. La structure porteuse du bâtiment représentant le 50 à 70% de toute l'énergie grise du bâtiment, c'est ce poste qu'il faut considérer en priorité au niveau énergie grise.

Le maître de l'ouvrage souhaite valoriser le bois pour la construction du centre scolaire. L'expérience montre qu'une école en construction bois mais avec une chape de 8 cm, nécessaire pour résoudre les problèmes de transmission du bruit, et un taux d'ouvrants diurnes minimum de 9% (rapport surface d'ouvrants à surface de plancher) peut assurer un confort optimal en périodes chaudes. Comme dans toute école, de construction lourde ou légère, seule une ventilation nocturne est à même d'assurer le confort en période chaude.

Un rythme de 35 à 40 ans entre deux rénovations est habituel. Il faut donc soigner aussi le choix des éléments à rénover à un rythme plus court (façades, revêtements, installations) pour diminuer l'impact environnemental de leur remplacement. Pour cette raison, la stratégie à appliquer au niveau des enveloppes pour minimiser l'énergie grise est de mettre en œuvre des éléments permettant une réparation ou un renouvellement minimal des éléments dégradés sans nécessiter un remplacement total et une production supplémentaire de déchets comme c'est le cas avec des éléments compacts. Les installations seront, lorsque cela est possible, dissociées de la construction. On évitera les réseaux noyés, pour faciliter les réparations et les transformations ultérieures, la durée de vie et l'obsolescence des équipements étant beaucoup plus courte que celle de la construction elle-même (structure, enveloppes).

Les exigences spécifiques pour juger les projets au 2<sup>e</sup> tour seront ciblées sur les critères suivants :

- La stratégie du chaud
- La stratégie du froid
- La stratégie de la lumière
- La stratégie du photovoltaïque
- La stratégie de l'enveloppe (efficacité énergétique des équipements et de l'enveloppe)
- La stratégie de l'ECS
- La stratégie du bruit
- La stratégie de l'air

#### 6. Locaux techniques

Les établissements correspondant au présent programme scolaire nécessitent d'importantes surfaces de locaux techniques et de gaines, notamment pour la ventilation et le chauffage. Les gaines techniques nécessaires à la distribution de toutes les techniques devront être dessinées à tous les étages. Les locaux techniques en sous-sol (hors stockage, nettoyage) sont à pré-dimensionner de manière plutôt généreuse, en fonction des concepts d'exploitation prévus par les projets. A titre de référence, on estime que globalement l'ensemble de ces installations représente 5 à 6 % des surfaces totales de plancher.



Jury degré 2 (juin 2020)

## 15/ jugement pour le second degré

Le jury a siégé les 9 et 10 juin 2020 dans des conditions atypiques du fait de la pandémie de la COVID-19. Les journées ont eu lieu dans le grand dôme de l'Espace Sici afin de pouvoir garantir le respect distances entre les participants.

Un système audio et vidéo (micro individuel, écran géant, caméras, etc.) a été mis en place tant pour les échanges entre les membres du jury, les apports des spécialistes conseils que pour la présentation des planches et maquettes des projets.

Pour les deux journées ont été excusés madame Bussy Blunier et M. Stachelscheid, tous deux suppléants.

### /1 projets admis au jugement et aux prix

Compte tenu des contrôles de réception, le jury décide à l'unanimité que tous les projets sont aptes au jugement et aux prix.

### /2 prise de connaissance des projets

Les apports des spécialistes-conseils sont rapportés dans un cahier à disposition du jury et/ou par oral. Ces analyses ont été entendues et ont fait l'objet de diverses ques-



tions du jury. Elles permettent d'évaluer les projets sur des thèmes spécifiques et ont été effectuées par les spécialistes suivants:

Luis Amella, expert programme scolaire

Lucie Baillon, experte bruit

Julien Beaugheon, Laurent Cornaglia et Fatimétou N'Gaïdé-Diouf, experts en Développement durable

Jean-Michel Hostettler et Stéphane Ortolan, experts en énergie

Alain Mathez, expert en droit de la construction

Nourdine Hasnaoui, expert en économie de la construction

### /3 sélection des projets

1er tour de sélection

Les dix projets examinés sont les suivants:

3	CÔTÉ COUR-COTÉ JARDIN	40	CAMPUS MEYRIN
12	LIGNA WOOD	42	FLYING FRAME
33	GRAND CHAMP	43	VILLENEUVE
35	TIC TAC TOE	44	POIDS PLUME
39	CITÉ J'ADDOR	58	DE L'AUTRE COTÉ

Suite à un premier vote, les projets

3	CÔTÉ COUR-COTÉ JARDIN	39	CITÉ J'ADDOR
33	GRAND CHAMP	40	CAMPUS MEYRIN
35	TIC TAC TOE		

sont éliminés à l'unanimité.

2e tour de sélection

Un second vote est effectué à l'issue duquel les projets n°42 et n°58 sont écartés pour l'attribution du 1<sup>er</sup> prix. Les projets retenus pour les échanges de la dernière journée sont les suivants:

12	LIGNA WOOD
43	VILLENEUVE
44	POIDS PLUME

tour de repêchage

Après avoir passé en revue l'ensemble des 7 projets écartés lors des journées à ce stade, un tour de repêchage est organisé avant que le jury procède à l'établissement du palmarès. Pour être repêchés, les projets doivent obtenir la majorité des voix, soit 8. Le projet 33 GRAND CHAMP est repêché.

### /4 classement

A l'issue des délibérations, le projet Villeneuve est choisi à l'unanimité des 14 voix comme projet Lauréat.

### attribution des prix

Après discussion, le jury décide à l'unanimité du classement et des montants suivants:

1 <sup>er</sup> rang	1 <sup>er</sup> prix	43	VILLENEUVE	CHF HT 72'000.-
2 <sup>e</sup> rang	2 <sup>e</sup> prix	12	LIGNA WOOD	CHF HT 67'000.-
3 <sup>e</sup> rang	3 <sup>e</sup> prix	44	POIDS PLUME	CHF HT 62'000.-
4 <sup>e</sup> rang	4 <sup>e</sup> prix	42	FLYING FRAME	CHF HT 42'000.-
5 <sup>e</sup> rang	5 <sup>e</sup> prix	33	GRAND CHAMP	CHF HT 32'000.-
6 <sup>e</sup> rang	6 <sup>e</sup> prix	58	DE L'AUTRE COTÉ	CHF HT 27'000.-

### 16/ recommandations du jury

Le jury unanime recommande au maître d'ouvrage d'attribuer aux auteurs du projet lauréat les mandats prévus au chapitre 2.8 du règlement-programme, en vue de la réalisation du projet retenu et en considérant les commentaires de sa critique ainsi que les propositions plus particulières qui suivent :

- Chercher à augmenter la compacité du plan afin d'offrir plus de dégagement sur l'Avenue Sainte-Cécile, au profit de l'arborisation et de la protection des locaux contre le bruit.
- Mieux exploiter les interactions potentielles entre les espaces intérieurs et les composantes des éléments naturels (soleil, vent, pluie, etc.), notamment par le traitement des entrées et par l'accessibilité aux cours.
- Ajuster le traitement des façades en vue d'améliorer l'inertie thermique ainsi que les performances environnementales et économiques du bâtiment.
- Développer la réflexion sur les aménagements extérieurs en renforçant l'identité du site, la transition avec la zone agricole ainsi que les qualités paysagères et d'usage des espaces.
- Il recommande également de prendre en compte les propositions d'amélioration en matière de durabilité et d'exemplarité environnementale formulées par les spécialistes-conseils.

## 17/ approbation du jury

Le présent document a été approuvé par le jury

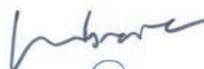
### président

M. Della Casa Francesco



### membres

Mme Ambroise Sophie Agata



M. Balsiger Olivier



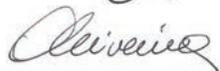
M. Chevalley Damien



M. Chuard Dominique



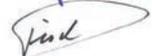
Mme De Oliveira Olivia



M. Feuz Yann-Christophe



M. Fisch Bernard



Mme Perrochet Stéphanie



Mme Perucchi Marta



M. Rudaz Sylvain



Mme Segond Raphaëlle



Mme Vellella Laura



Mme Zurbuchen-Henz Maria



### membres suppléants

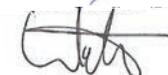
Mme Bussy Blunier Tiphaine



M. Genequand David



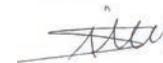
M. Mantelli Jean-François



M. Marchi David



M. Simioni Sandro



M. Eric Stachelscheid

Mme Wegmueller Francine



## 18/ levée de l'anonymat

Suite au classement et à l'établissement des recommandations à l'intention des maîtres d'ouvrages, le jury procède l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des projets classés et par ordre des numéros pour les suivants. Aucune incompatibilité entre les auteurs des projets et les membres ou suppléants du jury n'est relevée.

En conclusion, le jury tient à relever l'énorme effort fourni par tous les concurrents, qu'il remercie chaleureusement, et la grande qualité des propositions reçues pour ce programme complexe. Celle-ci, conjuguée à la diversité des concepts développés, a permis au jury de faire un choix pleinement satisfaisant, à la hauteur des enjeux importants que présente cette opération majeure pour répondre au besoin de l'enseignement secondaire 2. Il se plaît également à constater que le projet lauréat est particulièrement apprécié par le DIP et l'OCBA, ce qui augure de bonnes conditions pour sa mise en oeuvre

**projet lauréat**

**1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix: projet n° 43**  
**GDAP architectes**

**architecte**

GDAP architectes, *Chemin de la Gravière 4, 1227 Genève*

**collaborateurs**

Gonzalo Martinez, David Gaston,  
Andres Subira, José Luis Tejedor, Marina Biga  
+ XMADE (façades): Miquel Rodriguez

**architecte-paysagiste**

Studio Mint sàrl, *1201 Genève*

**collaboratrice**

Marion Festal

**ingénieur civil**

INGPHI SA, *1003 Lausanne*

**collaborateur**

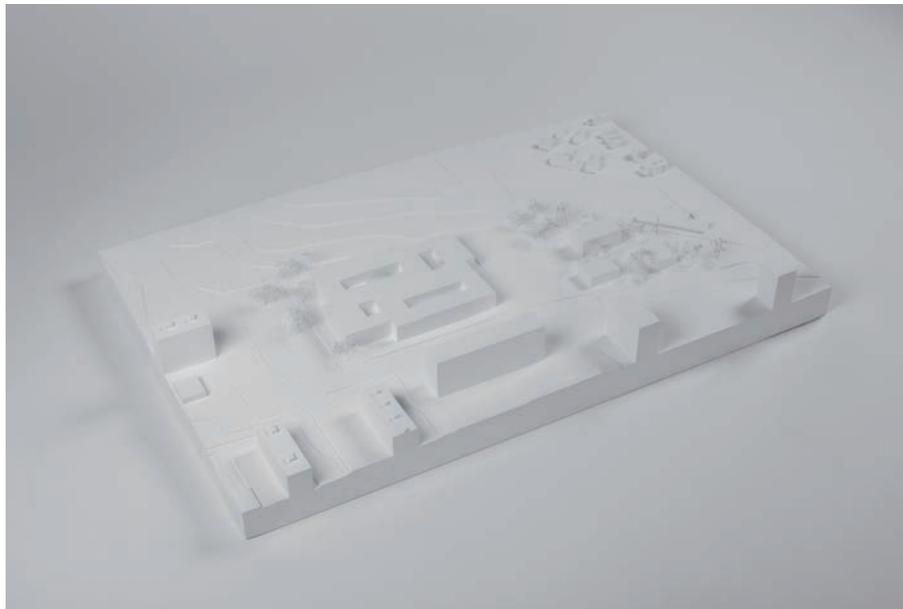
Bernard Adam

**ing. en physique bâtiment**

Enpleo Sàrl, *1003 Lausanne*

**collaborateur**

Julien Jakubowski



Maquette 1<sup>er</sup> degré

**Villeneuve**

**critique du 1<sup>er</sup> degré**

Le projet regroupe l'ensemble du programme scolaire dans un seul bâtiment finement articulé, s'affirmant vigoureusement en limite de la Cité Meyrin, tout en s'inscrivant avec justesse dans la composition urbaine de celle-ci. Le bâtiment, de forme compacte, joue de décalages dans sa volumétrie qui lui permettent d'organiser son rez-de-chaussée de manière subtile et de le lier à ses aménagements extérieurs. Il en résulte une diversité d'espaces appropriables par les élèves et la population. Néanmoins, le concept paysager manque encore de caractère et de définition en regard du fort parti architectural et urbain. Le concurrent est invité à proposer des ambiances et des appropriations complémentaires et à valoriser le potentiel de fraîcheur et de biodiversité des surfaces en pleine terre.

L'organisation des accès et des activités publiques au rez-de-chaussée le long de la rue intérieure permet un bon fonctionnement d'événements organisés en dehors des heures d'école. Le jury relève la qualité des espaces de circulation subtilement hiérarchisés et des dégagements de dimensions variées, de même que les vues et apports en lumière naturelle en bout de couloirs et sur les cours intérieures. La répartition du programme sur les différents étages du bâtiment est cohérente. L'organisation du sous-sol mériterait des adaptations pour répondre à certains dysfonctionnements et permettre la plantation de végétation en pleine terre dans au moins un patio.

**Aspects programmatiques**

- La salle multimédia (5.04) au 2<sup>e</sup> étage est considérée comme une salle de classe et doit bénéficier de la lumière du jour.
- Au vu du nombre d'élève par étage, la distribution verticale et le nombre de blocs sanitaires (H/F) paraissent insuffisants.
- Tous les locaux du centre de documentation doivent être directement accessibles depuis la médiathèque.
- Beaucoup de salles de cours sont organisées en vis-à-vis, de part et d'autre des patios.
- L'accès des 1'500 spectateurs aux gradins n'est pas satisfaisant et doit permettre des échanges entre côtés, sans transiter par la salle de sport ou par l'extérieur.
- L'accès aux différentes parties accessibles au public doivent pouvoir être cloisonnées par rapport aux espaces du programme strictement scolaire.
- L'organisation du plan du sous-sol est peu efficace, voire problématique, notamment en raison du positionnement des distributions verticales et du mélange du programme 4-5-8-10. L'accès à l'un des locaux matériel (4.04) à travers les gradins ne peut pas fonctionner, la buvette et les WC (5.15) doivent être en relation avec les gradins du public.
- Les terrains de sport extérieurs et la piste de course sont à éloigner des façades comprenant des classes.
- L'implantation du parking le long du bâtiment en front de rue est préterite le rapport de la rue au complexe scolaire.

Rendu 1<sup>er</sup> degré

**PROJET DE MAÎTRE D'ŒUVRE**

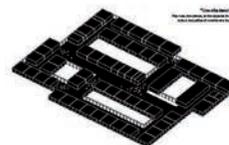
Le projet de maître d'œuvre est un projet de construction d'un bâtiment scolaire de 1400 places, situé à Villeneuve. Le bâtiment est conçu pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la commune. Il est organisé en quatre patios, deux en pleine terre et deux souterrains, permettant d'amener la lumière naturelle dans les espaces situés au-dessous.

**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ÉCOLE**

Le projet d'aménagement d'école est un projet de construction d'un bâtiment scolaire de 1400 places, situé à Villeneuve. Le bâtiment est conçu pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la commune. Il est organisé en quatre patios, deux en pleine terre et deux souterrains, permettant d'amener la lumière naturelle dans les espaces situés au-dessous.

**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ÉCOLE**

Le projet d'aménagement d'école est un projet de construction d'un bâtiment scolaire de 1400 places, situé à Villeneuve. Le bâtiment est conçu pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la commune. Il est organisé en quatre patios, deux en pleine terre et deux souterrains, permettant d'amener la lumière naturelle dans les espaces situés au-dessous.



### Aspects environnementaux

Le projet répond partiellement aux différents éléments de durabilité, avec une approche sur les matériaux (renouvelables et recyclés) et un concept énergétique cohérent avec intégration de la lumière naturelle et de la protection solaire, mais encore lacunaire en matière de ventilation et production de chaleur. Pour éviter la surchauffe estivale, des protections solaires extérieures sont à prévoir en sus des coursives.

Les avant-toits et coursives offrent une bonne protection contre le bruit de l'aviation, les patios offrent des salles et couloirs préservés du bruit routier. Les salles d'enseignement donnant sur Sainte-Cécile sont fortement exposées au bruit routier.

### critique finale

Le projet se présente sous la forme d'un volume unitaire de gabarit relativement bas (R+ 2), découpé sur chacune de ses faces de manière à réagir avec précision au contexte environnant. Il est percé de quatre patios, deux en pleine terre et deux permettant d'amener la lumière naturelle dans les espaces situés au-dessous.

Ce gabarit bas a certes pour inconvénient une occupation relativement importante du terrain à disposition, mais il permet de préserver les vues sur le grand paysage pour les habitants des immeubles voisins. Cette qualité est renforcée par la pente du terrain en direction du nord, ce qui a pour conséquence de ne pas occulter les vues lointaines vers la chaîne du Jura.

L'entrée principale est placée judicieusement vers le carrefour entre l'Avenue A. F.-Dubois et l'Avenue Ste-Cécile. Elle donne sur un parvis couvert de larges dimensions, sur lequel donne la cafeteria et qui ouvre sur une confortable rue intérieure qui distribue aisément les fonctions scolaires et celles plus publiques.

L'organisation intérieure du plan s'apparente à celle d'une petite médina scolaire, dont les circulations intérieures offrent une grande générosité et une très grande variété d'ambiances, se contractant et se dilatant, ouvrant sur les quatre côtés vers le paysage. Les classes sont regroupées par petites unités, ce qui favorise le sentiment d'appartenance à une échelle réduite (les quartiers de la ville scolaire) et qui contrebalance avec naturel l'effet de masse d'une unité de 1400 élèves. Cette organisation du plan et la répartition des fonctions sont favorables à la mission éducative et de sociabilisation de l'établissement.

L'organisation de l'enveloppe et des entrées du bâtiment peut encore être affinée de manière à offrir une plus grande variété d'espaces intermédiaires et des interpénétrations entre les espaces fermés et les éléments naturels, l'air, l'eau, la terre et le soleil. Dans ce même but, les patios ne devraient pas se limiter à leur aspect décoratif et acquérir une qualité d'usage en exploitant leur accessibilité, deux d'entre eux se limitant à permettre l'éclairage naturel des espaces inférieurs et environnants.

## Villeneuve

(suite)

Le système constructif est simple et efficace, avec une structure principale en bois, complétée par des noyaux verticaux en béton pour assurer inertie de masse et rigidité structurelle là où, et seulement où, c'est nécessaire. Des coursives filantes tout autour du bâtiment permettent d'assurer à la fois une bonne protection contre le bruit et contre le soleil estival. Du point de vue énergétique et de la durabilité, la proposition est la plus efficace parmi les projets présentés. Pour améliorer encore les performances environnementales et le confort, le jury recommande de réduire la proportion de vitrage.

Du point de vue paysager, le projet ignore la topographie existante. Même si la pente du terrain est relativement faible, cette carence mérite d'être encore travaillée. De même, les aménagements extérieurs nécessitent une attention plus soutenue et sensible. La disposition du stationnement ainsi que la localisation du programme communal implanté dans une échappée visuelle de la Cité, sont notamment à revoir. Enfin, lors des phases de développement, il conviendra de donner davantage d'espace du côté de l'Avenue Ste-Cécile, en particulier pour une moindre exposition des classes au bruit. Le ratio très généreux entre surfaces brutes de plancher et surfaces utiles laisse préjuger d'une marge opportune pour contracter l'emprise du bâtiment.

Ayant résolu de manière convaincante la plupart des thématiques posées par le cahier des charges, disposant de surcroît d'un fort potentiel d'optimisation sans dénaturer ses grandes qualités architecturales, le projet Villeneuve a emporté à l'unanimité l'adhésion du jury.



Maquette 2<sup>ème</sup> degré



Plan de situation

## Villeneuve

### IMPLANTATION, UNE ÉCOLE DANS UN PARC

La parcelle de la Gravière se caractérise par sa situation en limite urbaine de l'ensemble Meyrin Cité, face au paysage agricole. Le site est perçu comme un grand parc amené à recevoir des activités scolaires, le futur programme communal, ainsi que des espaces verts dévolus aux loisirs et à la détente.

Le projet regroupe l'ensemble du programme de l'école dans un seul bâtiment articulé au nord de la parcelle, ce qui permet la création d'un parc pour l'implantation du programme communal indépendant au sud: La Maison de la Musique, la Maison des compagnies ainsi que la résidence d'artistes respectent les distances de sécurité imposées par l'OPAM, et s'organisent autour d'une nouvelle place publique. Les terrains de sport du complexe scolaire et une grande surface libre engazonnée sont disposés entre le bâtiment de l'école et le futur programme communal culturel. Suite aux remarques du jury, du 1er au 2ème tour, les terrains de sports sont éloignés des façades comprenant les classes. Des arbres sont proposés entre eux pour séparer les deux zones.

La nouvelle école est conçue comme une structure légère d'une grande transparence et perméabilité. Par son gabarit et sa compacité, elle crée un contraste intéressant avec les immeubles de logements de la cité-satellite de Meyrin. Il s'agit d'une construction basse et étendue avec des décrochements en façade permettant d'alléger la massivité du volume, ainsi que d'organiser son rez-de-chaussée de manière subtile et de le lier aux aménagements extérieurs.

### LES ACCÈS

Une importance particulière est donnée au traitement des entrées, aux transitions depuis l'espace public et aux seuils. L'accès au bâtiment s'effectue de multiples manières :

L'accès principal se fait depuis une nouvelle place publique arborisée attenante au terminus du tram. Une généreuse entrée couverte devient en même temps la terrasse du réfectoire. Au rez-de-chaussée, l'entrée se prolonge sous forme d'une vraie rue intérieure qui traverse tout le bâtiment. Celle-ci dessert les fonctions publiques telles que l'auditoire, le réfectoire, l'administration et les locaux d'éducation physique. La rue intérieure mène au côté sud-est, cette façade s'ouvre vers un grand espace prairial pour les manifestations ainsi que les terrains de sport de l'école.

Une entrée depuis l'avenue Sainte-Cécile permet un accès indépendant aux salles de gymnastique et le programme sportif. Suite aux remarques du jury, le parking de 20 places pour les voitures a été déplacé et intégrée dans un îlot de gazon pour dégager la façade des salles de sport.

Le complexe est muni d'autres accès indépendants pour les zones de l'administration et des enseignants ainsi que pour la livraison de la cuisine et le l'aula.

### L'EXPRESSION DES FAÇADES ET DU SYSTÈME CONSTRUCTIF

Le bâtiment adopte volontairement une identité forte et reconnaissable, basé sur une trame modulaire régulière de 2.65m et une structure en bois. Les structures verticales et horizontales des façades rendent lisible son système constructif et constituent une ornementation fine et sobre. Elles traduisent la variété et la richesse programmatique de l'immeuble tout en réduisant visuellement son échelle. Un système de coursives est proposé autour du bâtiment ce qui permet de créer un système de voies d'évacuation à l'extérieur ainsi que constituer au même temps des protections solaires et au bruit efficaces.

### LA REPARTITION DU PROGRAMME. ÉVOLUTION DU PROJET DU 1er AU 2ème TOUR

L'ensemble du programme est contenu dans un volume articulé compacte et étendu percé de 4 patios, qui amènent de la lumière naturelle jusqu'au rez-de-chaussée. Le futur établissement scolaire va accueillir plus de 1600 personnes. Notre projet vise à créer une véritable « ville dans la ville » à l'intérieur de l'école, avec des rues, des places et des espaces de détente, permettant de se rencontrer, d'échanger et d'organiser des appropriations didactiques intéressantes au sein d'un lieu chaleureux et convivial. Les espaces de circulation ont été travaillés et subtilement hiérarchisés afin qu'ils puissent bénéficier d'un maximum de lumière naturelle et de vues en bout de couloirs et sur les patios.

Au rez-de-chaussée une rue intérieure qui traverse le bâtiment dessert le programme à vocation publique : L'auditoire, le centre professionnel CPSHR, l'administration et les locaux enseignants.

Les locaux d'éducation physique bénéficient d'un accès totalement indépendant depuis l'Avenue Sainte-Cécile et profitent d'une belle relation visuelle avec la rue intérieure, l'avenue et le parc.

Du 1er au 2ème tour, le volume du projet a évolué, la nouvelle configuration des salles de gymnastique permet de créer un grand hall d'entrée dédié pour la salle omnisport triple ainsi que l'échange entre les gradins amovibles sans transiter par la salle ou l'extérieur.



Suite aux remarques du jury et des spécialistes conseils, le sous-sol a été entièrement réorganisé pour une meilleure cohérence dans l'usage. Les locaux pour le matériel sont regroupés et en contact direct avec les salles. Le dépôt des livres pour le centre de documentation conserve son emplacement protégé au sous-sol mais avec un accès dédié depuis le monte-charge. Les vestiaires du CPSHR, ainsi que les WCs pour le public et la buvette de la salle omnisport sont relocalisés au rez-de-chaussée. Outre la nouvelle configuration du sous-sol permettra la plantation d'arbres en pleine terre dans les deux patios qui arrivent jusqu'au rez.

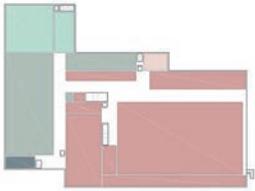
Le programme des locaux d'enseignements s'organise sur deux étages qui pourraient rester fermés en dehors des heures d'exploitation de l'école. Les salles de classe se situent en façade et autour des patios. Les espaces de circulation offrent des vues sur le paysage extérieur. Pour renforcer l'idée de « ville dans la ville » les dimensions généreuses et la variété des espaces de dégagement permettent la création de zones de travail ouvertes et pour des petits groupes.

Au deuxième étage se situent les salles spéciales (sciences et activités artistiques), ainsi que le centre de documentation pour les étudiants.

Du 1er au 2ème tour, la répartition des locaux a évolué. Tous les locaux du centre de documentation sont regroupés autour d'un patio et bénéficient de la lumière naturelle. Suite aux remarques du jury, deux nouveaux noyaux sont proposés pour augmenter le nombre de blocs sanitaires des élèves.

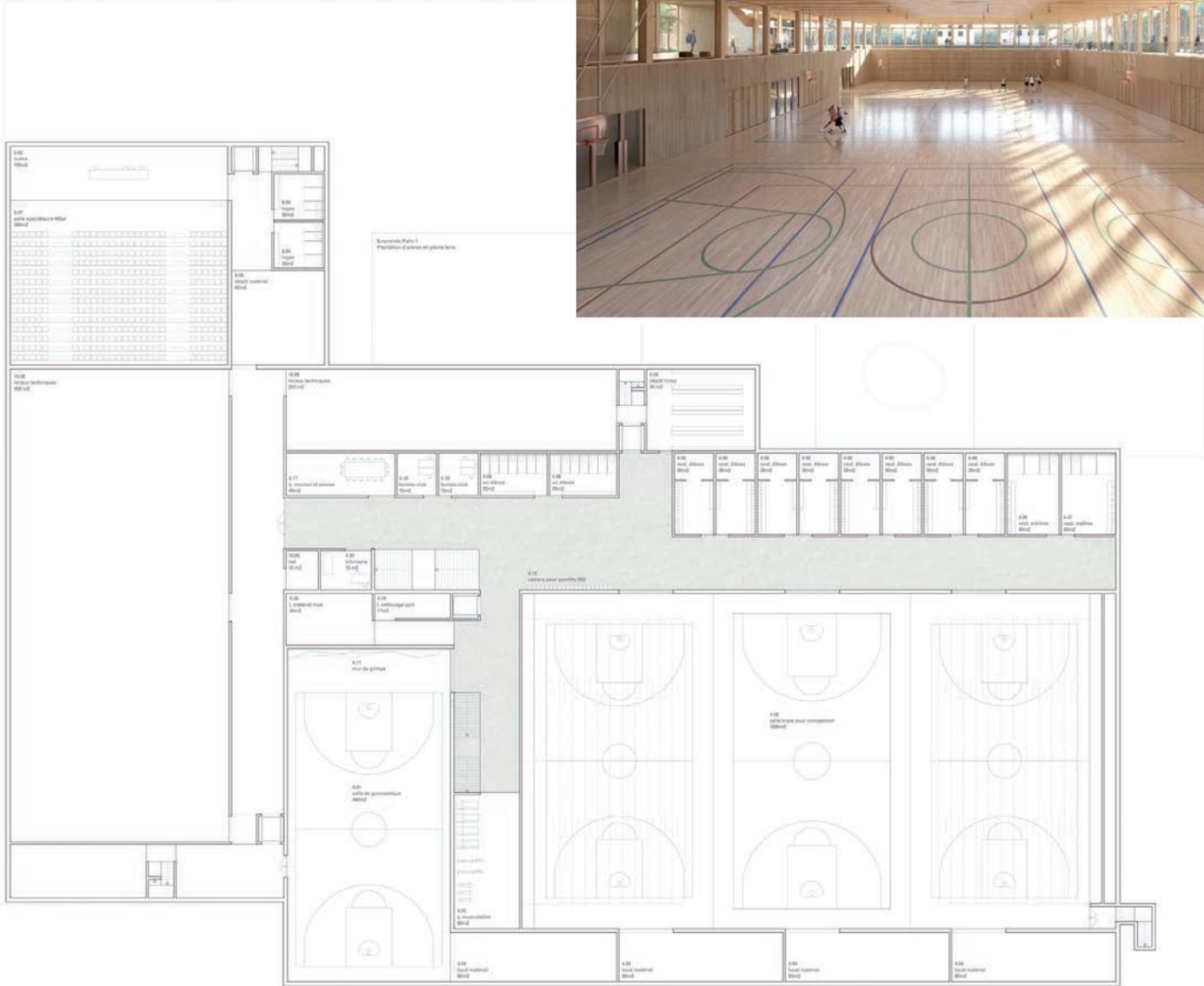


Villeneuve

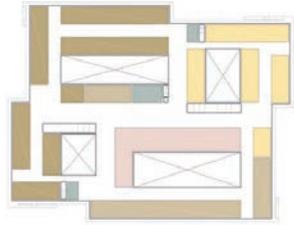


Sous-sol 1:200

- 4 Éducation Physique
- 5 Centre documentation
- 8 CPSHR
- 9 Auditoire
- 10 Divers

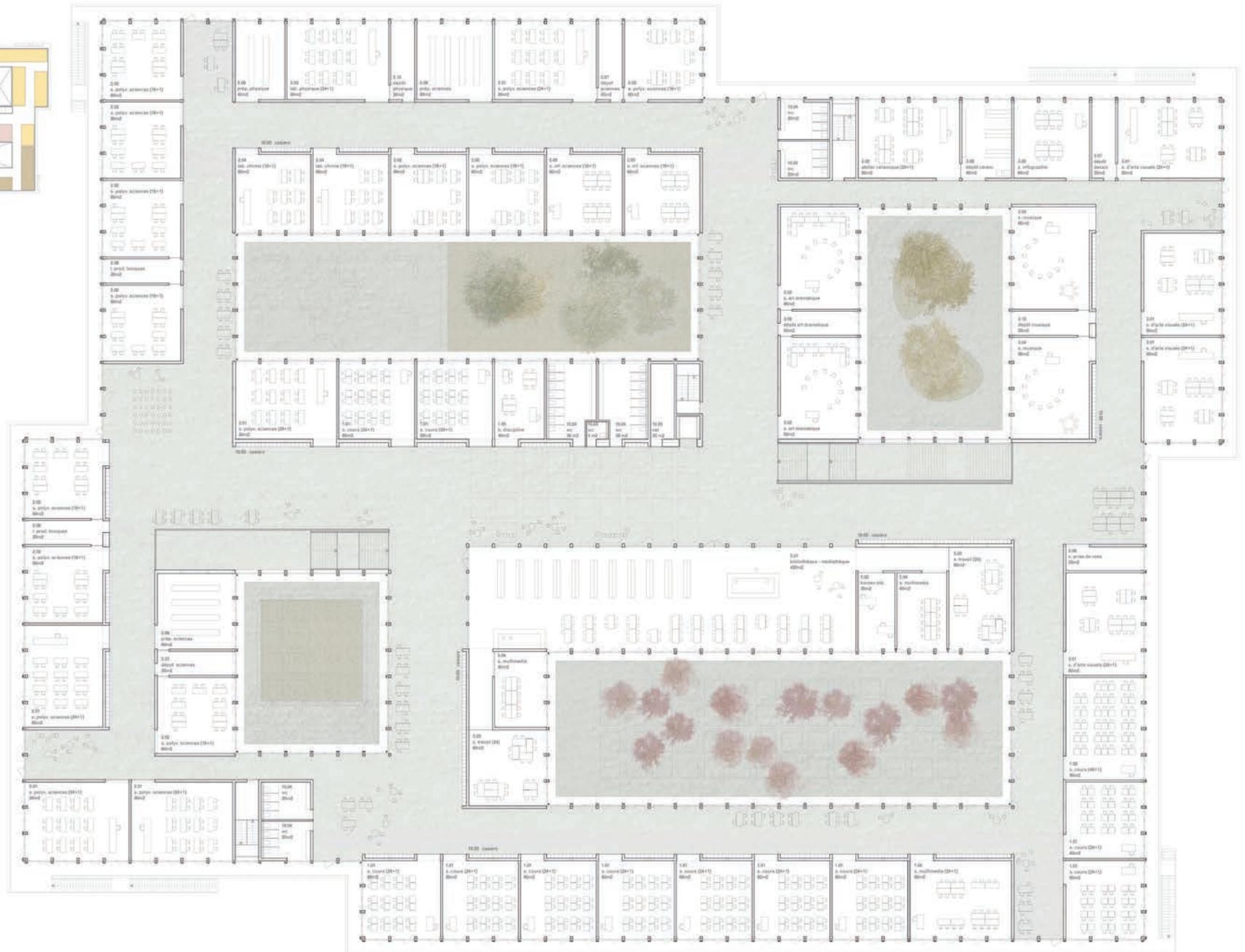


# Villeneuve

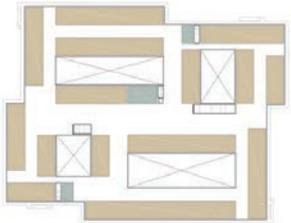


2ème étage 1:200

- 1 Enseignement général
- 2 Sciences
- 3 Activités artistiques
- 5 Centre documentation
- 10 Divers

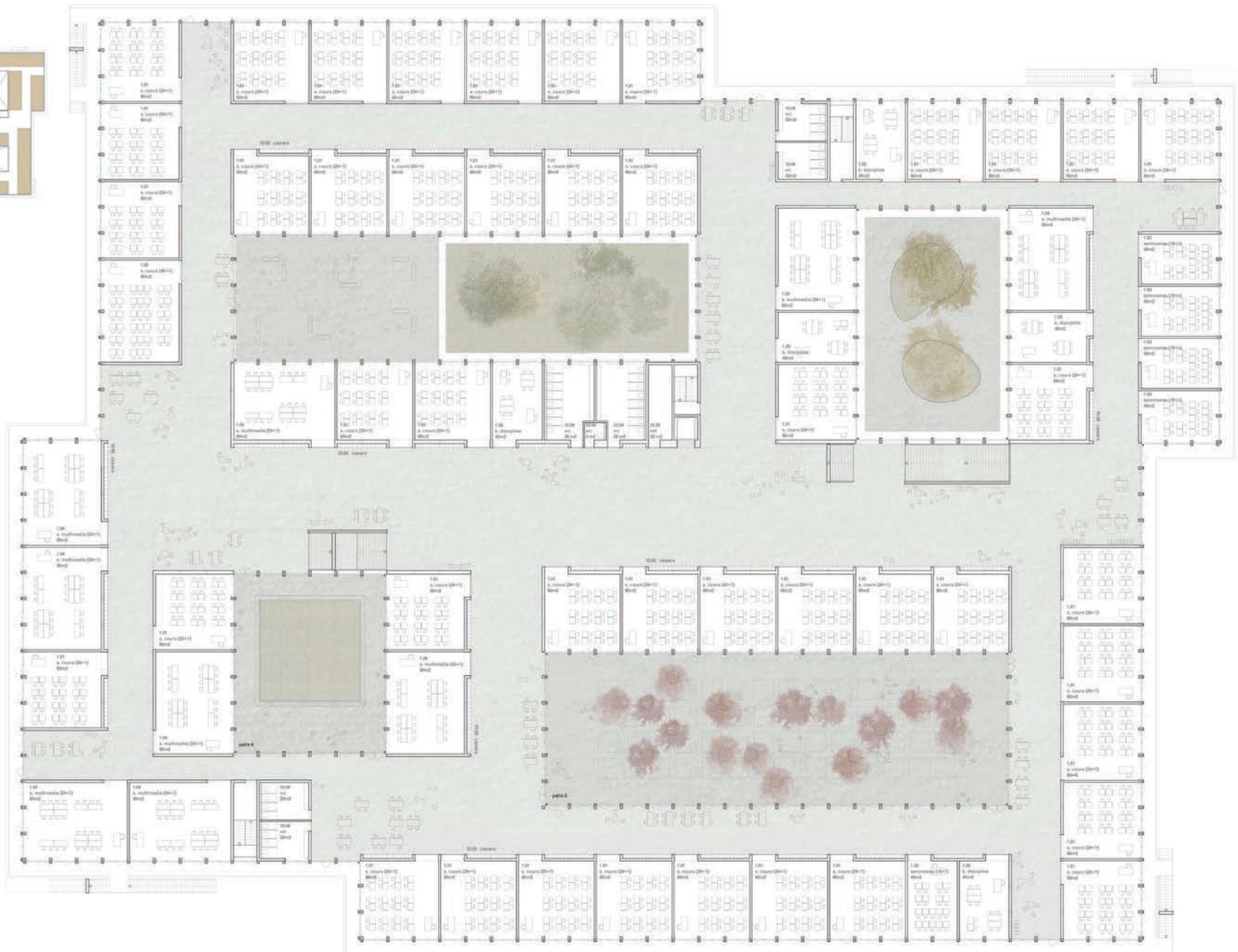


# Villeneuve

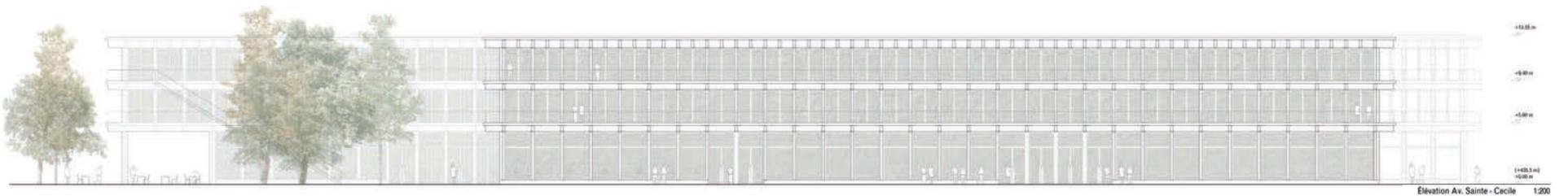
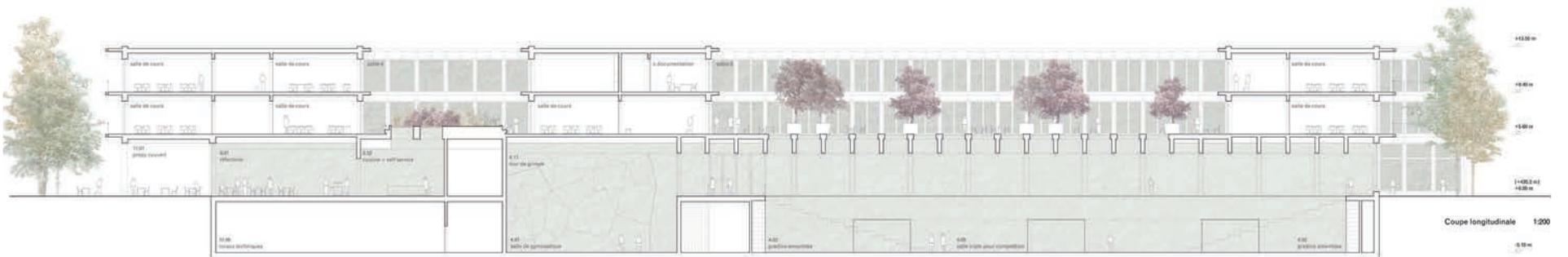
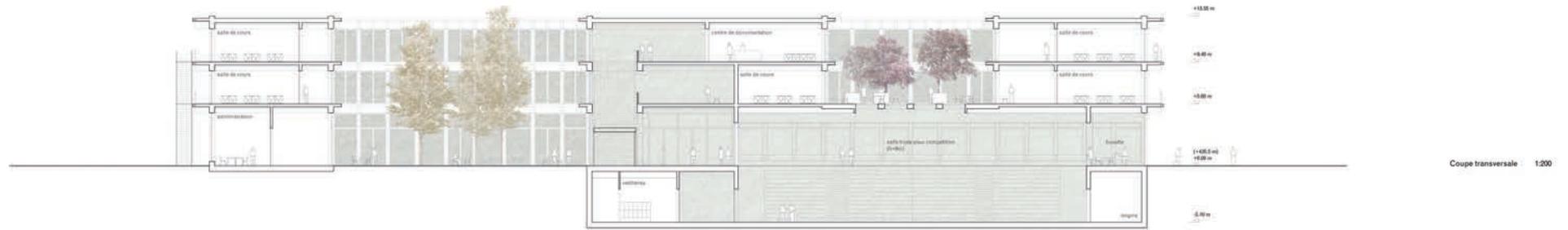


1er étage 1:200

- 1 Enseignement général
- 10 Divers



# Villeneuve



CONCEPT STRUCTUREL

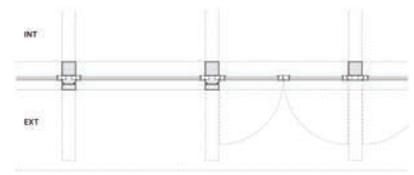
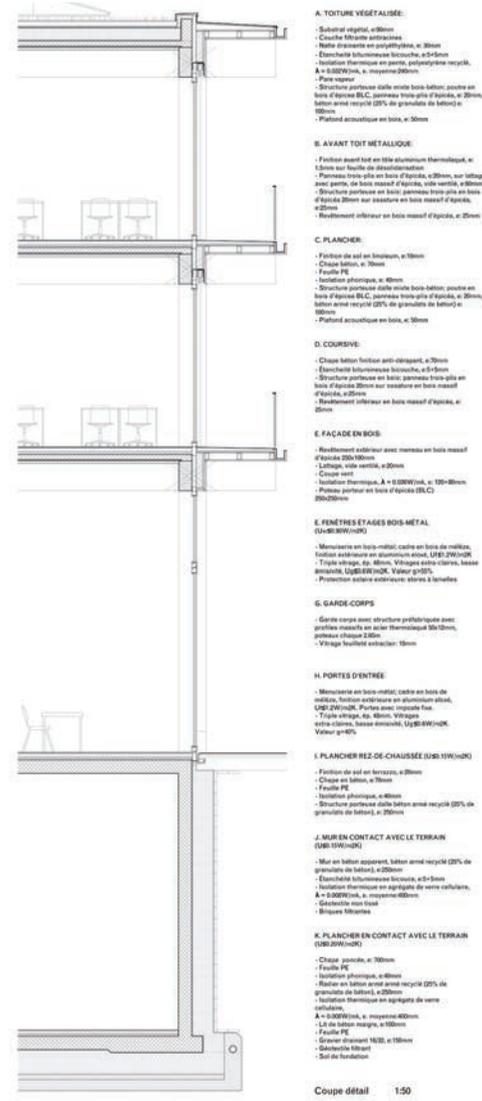
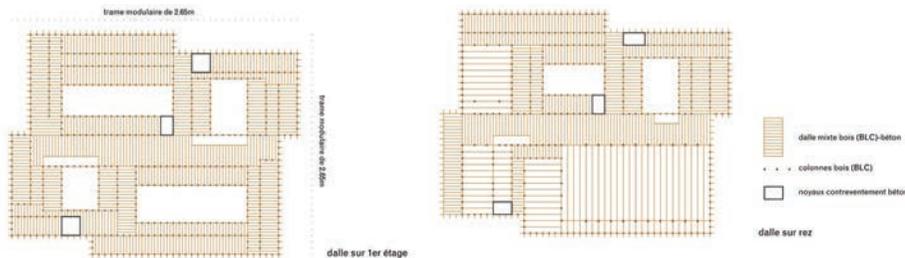
La construction recourt autant que possible à la préfabrication afin de réduire la durée des travaux sur chantier, tout assurant une haute qualité d'exécution. La structure porteuse, essentiellement en bois et basée sur la trame modulair régulière de 2.65 m. Elle est entièrement apparente et fait partie intégrante de l'esthétique architecturale du projet chaque étage, elle est composée d'une structure primaire de colonnes, parois porteuses et sommiers en bois sur lesqu s'appuie une structure secondaire de dalles mixtes bois-béton de plancher. Les consoles des coursives sont encastr dans les structures de plancher. Les portiques, parois porteuses, colonnes et sommiers en bois, ainsi que les dalles mix bois-béton sont préfabriqués en atelier et assemblés sur chantier. Les colonnes et poutres sont en bois lamellé collé (BL de qualité GL36h et les panneaux sont en bois lamellé croisé (CLT) 3-pli.

Les sections des colonnes, espacées de 2.65 m, sont des sections carrées en bois de 25 cm x 25 cm. Les sections sommiers sont des sections rectangulaires en bois de 25 cm x 55 cm. Les dalles mixtes bois-béton sont composées poutres en bois de section rectangulaire 25 cm x 55 cm espacées de 1.325 m avec des panneaux bois de 2 cm d'épaisseu une dalle en béton armé de 10 cm d'épaisseur, pour des portées allant de 7.95 m à 10.60 m. La connexion bois-béton assurée par des goujons métalliques scellés. Des contreflèches sont prévues dans les portées entre 10.60 m et 13.25 m.

Dans les zones de grandes portées, de 13.25 m à 31.80 m, telles que le réfectoire, l'aula et les salles omnisports, des da mixtes bois-béton avec des poutres en bois à sections en T composée sont mises en œuvre. Les sections des colonn espacées de 2.65 m à 7.95 m, sont des sections rectangulaires de 35 cm x 35 cm. Les sections des sommiers transvers sont des sections rectangulaires de 35 cm x 145 cm. Les sections en T, espacées de 2.65 m, sont composées d'une poi en bois de 35 cm x 145 cm au sommet de laquelle est collé et vissé un panneau en bois de 6 cm d'épaisseur. L'épaisseur la dalle béton est de 10 cm. La connexion bois-béton est assurée par des goujons métalliques scellés dans les poutres bois.

Les sections des colonnes et sommiers et poutres les plus sollicitées, comme les chevêtres d'escaliers et les éléments la zone de la salle omnisports hors-patio, sont des sections composites constituées d'une lame d'acier prise en sandw entre deux lames de bois afin de conserver les dimensions types des autres éléments du projet.

Le bâtiment est fondé sur un radier généralisé en béton armé de 25 cm d'épaisseur et des semelles de fondations au d des porteurs verticaux. La poussée des terres est reprise par les murs périphériques en béton armé de 25 cm d'épaisseu Une dalle en béton armé de 25 cm d'épaisseur est prévue sur le niveau de sous-sol. La stabilité horizontale du bâtiment est assurée par les noyaux continus que sont les cages d'ascenseurs, d'escaliers et blocs WC, ainsi que les diaphragmes des dalles mixtes bois-béton. Les escaliers extérieurs sont des escaliers métalliqu légers. Le système de drainage est constitué d'un drainage périphérique en pied de murs et d'un masque drainant s radier. L'étanchéité des bétons enterrés est assurée par la mise en œuvre de membranes adhérentes, de joints et de ban étanches. L'isolation sous radier est en verre cellulaire afin de limiter les tassements.



## Villeneuve



### PAYSAGE

Les formations végétales de la parcelle s'inscrivent dans le langage des entités boisées qui ponctuent le territoire agricole meyrinois que l'on retrouve actuellement sur le site d'étude. le nouveau parc amplement arboré d'arbres à grand et moyen développement définit la nouvelle limite avec l'espace agricole. les arbres existants intéressants seront conservés autant que faire se peut.

Le groupe scolaire et l'espace culturel s'inscrivent dans un parc boisé généreux qui associe une palette végétale indigène d'essences d'arbres à des ourlets arbustifs judicieusement plantés sur une base de gazon fleuri. le parc se veut être un support de biodiversité et accueille différents biotopes propices à l'expression de la faune et de la flore genevoise. les structures végétales répondent et dialoguent avec les volumétries des éléments architecturaux meyrinois qui l'entourent. le parc est parcouru de différents espaces dédiés à la déambulation et support de différents usages. les espaces minéralisés sont en enrobé clair. les polarités sont soulignées au sol par une densité plus importante de gravillons incorporés ce qui anime les places et les cheminements.

La continuité de l'avenue a.-f.-dubois est soulignée par les formations arborées qui organisent les cheminements et permettent aux usagers de se rendre de manière fluide dans la rue intérieure du bâtiment. ces espaces végétalisés dessinent également une place publique texturée en enrobé clouté qui dialogue avec le bâtiment vitré et sur laquelle il est possible de rester et de profiter sur de longs bancs. le débouché de la rue sur le parc permet au regard de naviguer entre les transparences des plantations arborées sur l'espace sportif et l'espace prairial fleuri ouvert sur le paysage urbain meyrinois. l'espace prairial se veut évolutif, il est à la fois support ponctuel de l'installation du cirque mais aussi un espace appropriable à destination du groupe scolaire et des meyrinois.

L'espace culturel s'organise autour d'une place accueillante en enrobé clouté et végétalisée en accroche avec l'avenue sainte-cécile par le biais d'une des poches boisées du parc qui la borde. il est connecté au groupe scolaire par le biais d'un cheminement qui mène vers une placette centrale dédiée aux jeux et à proximité de l'espace prairial. cette placette qui marque une pause dans le cheminement est à destination des usagers du groupe scolaire, de l'espace culturel mais aussi des meyrinois qui le souhaitent.

Le parc constitue un support riche et flexible pour les appropriations de ce futur lieu. il est traversé par différents cheminements se raccordent aux polarités des alentours et permettent d'ancrer l'aménagement dans son territoire actuel tout en se projetant vers des connections futures.

### LES PATIOS, CŒURS DE L'ECOLE

#### Patio 1

Ce patio se déroule sur deux niveaux. L'espace en pleine terre est planté avec des arbres tige aux feuillages légers vert tendre planté à leur pied d'une végétation basse foisonnante mettant en valeur les troncs et favorisant la transparence. Il s'agit principalement d'un jardin à voir. La partie supérieure profite d'un dégagement sur le feuillage des arbres qui perdent leur feuillage en hiver. Elle consiste en un deck support d'appropriation pour les étudiants avec quelques tables et chaises pour qu'ils puissent s'y installer et se retrouver pendant les pauses.

#### Patio 2

Cet espace en pleine terre constitue le noyau de l'espace administration et participe à son image. Ici, l'espace est appropriable à destination des adultes avec des zones souples plantées de plantes vivaces aux feuillages lumineux dominés par des arbres fastigiés au feuillage jaune-vert au printemps et aux flamboyantes couleurs automnales. Le tableau végétal évolue au fil des saisons. Des chaises et des tables mobiles sont disposées dans les zones en gravier permettant aux enseignants et aux autres membres de l'administration d'en profiter aux beaux jours.

#### Patio 3

Ce patio surplombe le gymnase et accueille de nombreux puits de lumière entre lesquels sont disposés des pots plantés de petits arbres à floraison printanière blanche et rose et au feuillage léger se parant de magnifiques couleurs à l'automne. Le sol est minéral et accueille quelques tables et chaises mobiles à proximité des densités plantées permettant ainsi à ceux qui le souhaitent de se retrouver en petit comité.

#### Patio 4

Cet espace est un lieu dédié à la contemplation et aux échanges en petit comité. L'espace accueille des vivaces et des arbustes dans un bac surélevé qui forment un massif végétal coloré changeant au fil des saisons. Le bac peut être utilisé comme assise.



## Villeneuve

### CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

#### Production et émission de chaleur

Selon nos informations, le CAD qui passe le long de l'avenue Sainte-Cécile n'est pas celui des Vergers mais celui du Lignon-CADIOM. Or ce dernier est alimenté par l'incinération des déchets ménagers et de gaz naturel. Au-delà des prescriptions légales en matière d'énergie renouvelables, la situation climatique appelle à explorer des voies alternatives au chauffage à distance disponible.

Les sondes géothermiques sont pratiquement invisibles dans la mesure où le tunnel du CERN laisse ouverte aux forages une portion congrue de la parcelle. La solution du bois (et en particulier du bois déchiqueté), une technique rejetant des particules fines, présente un bon bilan d'énergie primaire et de rejet de gaz à effet de serre. Un stock de 225 m<sup>3</sup> de bois-plaquettes serait prévu (équivalent à 6 mois de consommation) afin de permettre un approvisionnement en bois régulier sur l'année (1 camion de 25 m<sup>3</sup> toutes les trois semaines environ).

#### Eau chaude sanitaire

Les besoins en eau chaude sanitaire sont estimés à 65 000 kWh/an. Ils comprennent les vestiaires (50 000 kWh/an) et la cafétéria (15 000 kWh/an). Les locaux sanitaires sont sans eau chaude par défaut. Quelques points d'eau chaude sont réservés pour les cuisinettes des locaux de pause. Les estimations pour les salles de sport sont inférieures aux recommandations normées, car nous observons que chaque utilisation des salles ne donne pas forcément lieu à une douche. Les besoins de chaleur pour l'eau chaude sont assez faibles durant les mois de juillet et d'août. En conséquence, nous renonçons aux capteurs thermiques, au profit des panneaux solaires photovoltaïques.

#### Stratégie de l'air et du froid

De manière générale, l'utilisation du froid actif ou mécanique est exclue. Tous les besoins de confort sont satisfaits de manière passive. Les fenêtres hors circulations (salles de classes, bureaux, aula, salle de gym, cafétéria) sont composées de deux éléments verticaux dont l'un au moins est un ventail oscillo-battant manuel. Les vantaux sont motorisés, voire automatisés, dans l'aula et la salle de sports, mais pas dans les salles de classes et les bureaux, afin de réduire les dérangements dus aux pannes.

En hiver, de jour, la ventilation naturelle est utilisée pour la ventilation hygiénique. Les vantaux sont ouverts pendant les pauses et les périodes de cours (une fois 5 à 10 minutes en fonction de la température extérieure). La ventilation naturelle hivernale n'engendre pas de consommation énergétique significativement supérieure à celle d'un double-flux, car, si elle ne permet pas de récupérer la chaleur de l'air vicié, elle ne consomme pas d'électricité et son mode de manipulation garantit une modulation fine de la ventilation dans l'espace et dans le temps, ce qui réduit la durée de fonctionnement par rapport au double-flux. Enfin, parce qu'elle est intermittente, elle ne génère pas d'inconfort thermique. Dans l'aula, la cafétéria, les salles de sports et les locaux sanitaires, la ventilation hygiénique est assurée par un système double-flux. En hiver, de nuit, les fenêtres sont fermées et les monoblocs arrêtés.

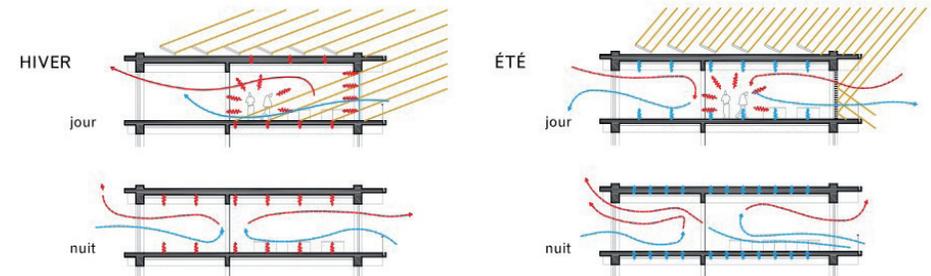
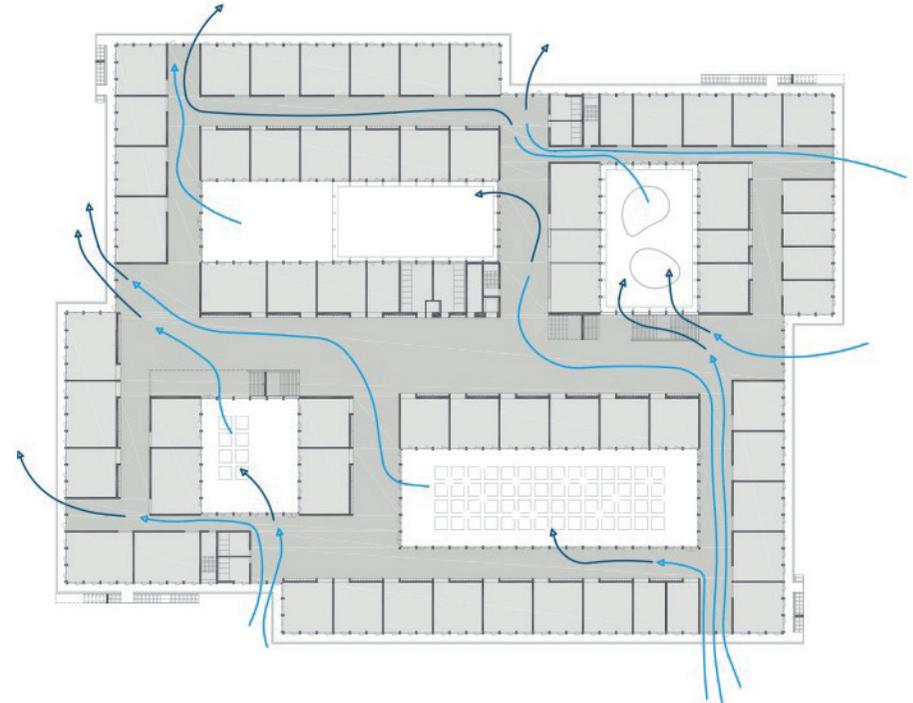
En été, de jour, la ventilation naturelle est utilisée pour la ventilation hygiénique. Les vantaux sont ouverts à discrétion. Les protections solaires sont de préférence abaissées, soit par l'automatisme, soit par la commande manuelle des utilisateurs. En été, de nuit, la ventilation naturelle est utilisée pour le rafraîchissement passif. Les vantaux sont ouverts manuellement dans les salles de classes et les bureaux par les derniers occupants de la journée et laissés dans cette position durant la nuit. Ils sont callés dans une position qui empêche les effractions et la projection d'objets depuis l'extérieur. Les avant-toits offrent une protection suffisante contre la pluie. Les vantaux sont refermés ou laissés ouverts le lendemain par les premiers occupants. Le même principe est appliqué dans l'aula et la salle de sports, mais au moyen d'un automatisme. Dans les circulations, des ouvrants « longue durée » sont ouverts vers le début du mois de mai et refermés vers la fin du mois de septembre. Des clapets manuels sont prévus entre les salles de classes et les couloirs pour créer une ventilation traversante.

#### Stratégie de l'électricité

De manière générale, les équipements électriques sont à basse consommation. L'éclairage sera à LED. Les équipements de chauffage et de ventilation sont munis de moteurs à courant continu de classe IE5. La consommation électrique totale est estimée à 310 000 kWh/an, dont 20 000 kWh/an pour le fonctionnement de la ventilation mécanique.

La toiture est surmontée d'une installation solaire photovoltaïque de 4 300 m<sup>2</sup> développant une puissance pic de 30 Watts par mètre carré de surface de référence énergétique, soit 790 kWp. Parmi les 790 000 kWh/an produits par les panneaux solaires (taux de couverture électrique de 255 %), 225 000 kWh/an sont autoconsommés (taux d'autoconsommation photovoltaïque de 28 %, taux d'autonomie électrique de 73 %) et 560 000 kWh/an sont refoulés dans le réseau.

### ventilation





**projets primés**

**2° rang, 2° prix: projet n° 12**  
**architech sa**

**architecte**

architec sa, route de Meyrin 12 A, 1202 Genève

**collaborateurs**

Frank Herbert  
Guillaume Le Grelle  
Cristina Cantamessa  
Julio Lopez Paredes

**architecte-paysagiste**

OXALIS sàrl, 1227 Carouge

**collaborateurs**

Blaise Bourgeois  
Anatole Lasseur

**ingénieur civil**

BG Ingénieurs Conseils SA, 1214 Vernier

**collaborateurs**

Eric Bayol  
Helen Saunders  
Firas Atassti  
Amaury De Domsure  
Morgan Perrier  
Sebastien Russo

**ing. en physique bâtiment**

BG Ingénieurs Conseils SA

**collaborateurs**

Mario Germano  
Anne Ginsz  
Gabriella Baranyi  
Emmanuel Walter  
Romain Ledoux

**LIGNA WOOD**

**critique du 1<sup>er</sup> degré**

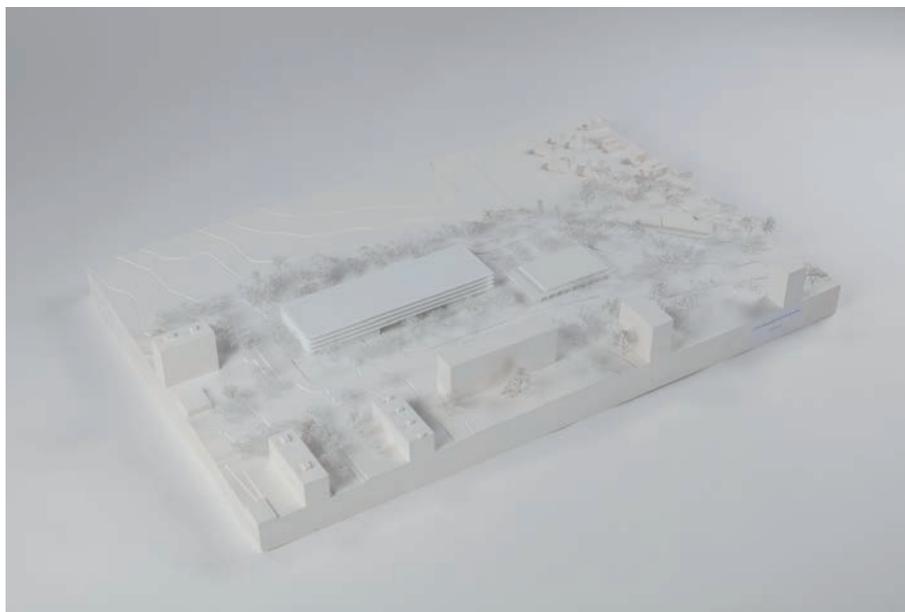
Le jury apprécie l'implantation et la volumétrie précise du bâtiment scolaire en relation avec la Cité de Meyrin. La proposition paysagère avec une valorisation de la topographie et de l'arborisation existantes et en dialogue avec les espaces sous pilotis des bâtiments de la Cité est appréciée. L'implantation des bâtiments génère trois espaces extérieurs distincts et de qualité : un espace de transition pour l'école sur l'avenue de Sainte-Cécile; un espace arrière à l'abri dédié aux sports extérieurs, créant une belle transition avec les champs agricoles, et un grand espace couvert sous l'école.

L'implantation de la totalité du programme public en rez-de-chaussée offre de nombreux accès indépendants et facilite le cloisonnement des différents secteurs accessibles par des tiers. Le projet convainc également par la distribution spatiale du programme aux différents étages, avec des espaces de circulations bien proportionnés et bénéficiant d'apports en lumière naturelle et de percées visuelles sur l'extérieur.

La position détachée de bâtiment de la salle de sport affaiblit néanmoins le parti fort du projet et mérite d'être reconsidérée. L'implantation des pavillons qui créent une frontière avec l'espace agricole voisin pénalise également le concept paysager. Enfin, vu les contraintes du chantier, le jury s'interroge sur la conservation d'une bonne partie de la topographie et se demande s'il ne s'agirait pas de la reconstituer après la construction.

**Aspects programmatiques**

- Le nombre et le dimensionnement des escaliers (env. 250 cm) pour accéder aux classes sont insuffisants.
- Le positionnement désaxé des deux grands puits de lumière génère des contractions de couloirs trop importantes sur les étages de l'école.
- Certains locaux sont borgnes et ne bénéficient pas (ou peu) de lumière naturelle : salle informatique maîtres, atelier TIC-MAV, salles multimédia et service social.
- La distribution du programme au rez inférieur doit être améliorée, en particulier l'accès à l'auditoire, trop étriqué, et la relation entre les loges et la scène.
- Le couloir distribuant la salle triple en sous-sol est très long et sans qualité.
- Des précisions sur les plantes grimpantes sur les coursives en façades seront appréciées.
- Les locaux matériels clubs (4.19) doivent être au niveau de la salle triple (rez inf.) et non pas au (rez sup) et éloignés des salles, les locaux techniques et de nettoyage (4.10) doivent être distincts. L'infirmerie (4.20) devrait être au niveau et proche de la salle triple.
- L'emplacement du programme culturel pose des questions d'accès et de cohabitation avec le programme scolaire directement attenant, et ne valorise pas ce programme placé à l'arrière. La représentation de la Maison des Compagnies est fautive et doit correspondre aux plans fournis.
- La surface libre destinée à accueillir le cirque au sud du périmètre est trop déconnectée du programme culturel.
- Une attention doit être portée aux surfaces sous le bâtiment, dont l'enherbement est difficile à assurer.



Maquette 1<sup>er</sup> degré



**Contexte**  
 Le projet s'inscrit dans un cadre de développement durable et vise à créer un lieu de vie moderne et innovant, capable de répondre aux besoins de la communauté et de contribuer à la transition écologique.  
**Objectifs**  
 Le projet vise à créer un lieu de vie moderne et innovant, capable de répondre aux besoins de la communauté et de contribuer à la transition écologique.  
**Programme**  
 Le programme comprend un bâtiment scolaire, un auditorium, un restaurant, une salle de sport triple, et un espace public couvert.  
**Conclusion**  
 Ce projet représente une opportunité unique de créer un lieu de vie moderne et innovant, capable de répondre aux besoins de la communauté et de contribuer à la transition écologique.



Rendu 1<sup>er</sup> degré

**Aspects environnementaux**

Le projet répond globalement aux différents éléments de durabilité. Le concept énergétique est toutefois encore incomplet. De même, les informations sur les matériaux, la ventilation naturelle et la végétalisation en toiture sont très lacunaires.

Les balcons/coursives et la végétalisation des façades ne sont pas suffisants pour éviter la surchauffe estivale. Les rez inférieur et supérieur sont entièrement vitrés ce qui peut être problématique en été. Des options plus claires dans ce domaine sont attendues.

La façade sud-ouest du bâtiment scolaire est exposée au bruit routier de l'avenue Sainte-Cécile et gagnerait à être affectée aux locaux administratifs et aux salles de vie commune. Les coursives, si les gardes corps sont pleins, protègent les fenêtres du bruit routier et du bruit de l'aviation civile.

**Critique finale**

Le jury apprécie le parti affirmé de ce projet, très en phase avec le lieu, à la fois très urbain et fortement paysagé. Situé à la frontière entre la Cité de Meyrin et l'espace agricole, un bâtiment-pont établit un vrai dialogue entre ces deux parties. Plus que cela, il se laisse véritablement imprégner par les qualités qui les caractérisent ; d'un côté par celles de la cité moderne, avec des édifications sur pilotis, qui cadrent le paysage d'une manière précise et offrent des seuils différenciés sur des cheminements parcourant le site, et de l'autre par un continuum végétal, renforcé dans son caractère envoûtant et devenant presque sauvage.

Par son implantation, ce bâtiment singulier joue aussi avec la topographie du terrain tout en évoquant la mémoire du lieu-dit, une ancienne gravière. Il crée ainsi un vaste espace ouvert central, abrité et en contrebas, par lequel on accède aux programmes publics : l'auditorium, le restaurant et la salle de sport triple. Cette place couverte vient accueillir ici l'extérieur comme l'intérieur, en tant qu'espace de rencontre de l'école comme de la ville. Elle s'offre comme une agora capable d'accueillir manifestations diverses, théâtres et autres marchés, certainement appréciés par le voisinage. Les trois étages supérieurs restent réservés au programme scolaire.

Ce concept d'école-parc est très séduisant et suggère beaucoup de libertés d'usage, donnant place à la créativité et à la sociabilité. Plus qu'une école, ce bâtiment propose un prolongement de la ville au seuil des champs, un nouvel espace de loisirs et de culture intégratifs pour la commune. Le jury salue ce rapport poétique et généreux que l'auteur établit entre le dedans et le dehors, entre le passé et le présent.

Le programme sportif, détaché dans le premier degré dans un bâtiment à part, vient maintenant s'intégrer au bâtiment scolaire comme le recommandait le jury. En consé-

## LIGNA WOOD

(suite)

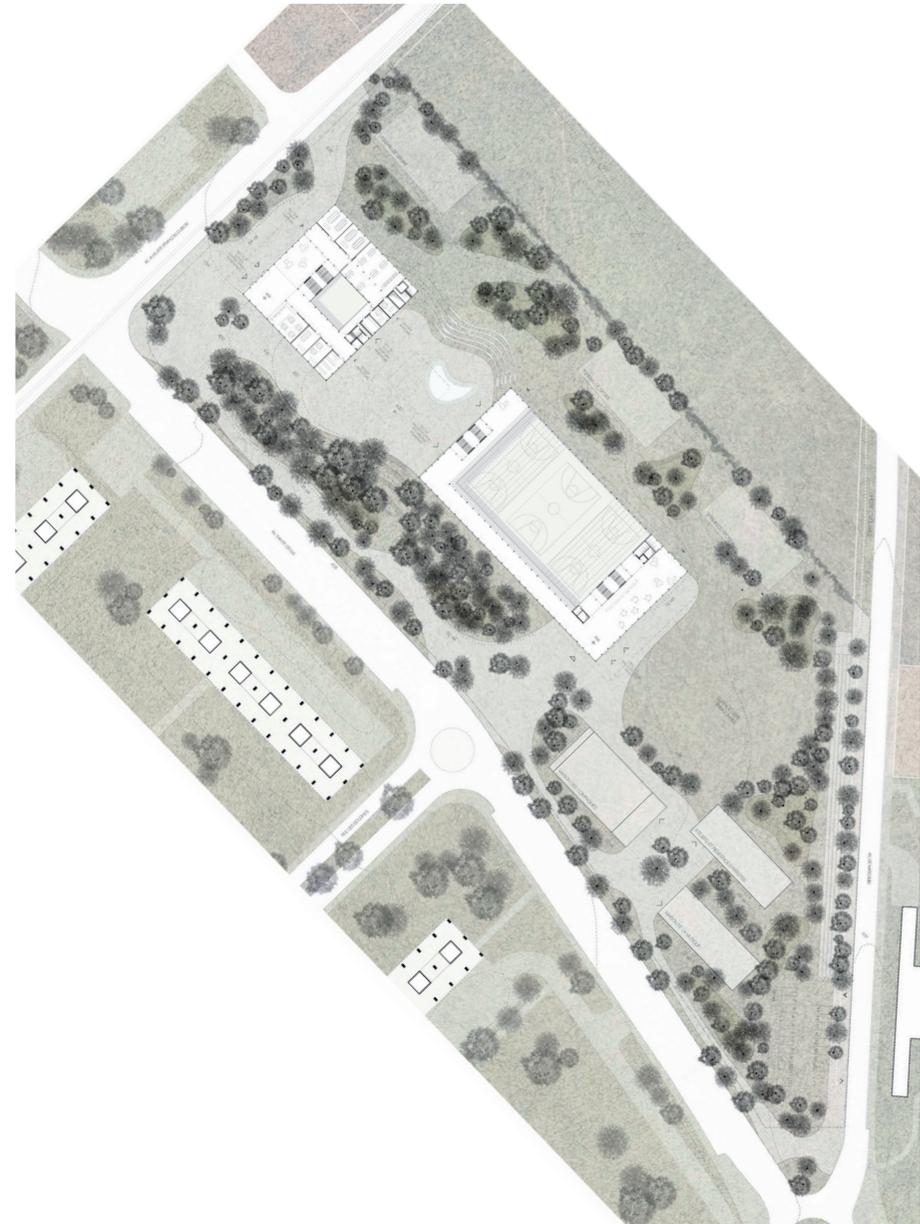
quence le bâtiment gagne un étage supplémentaire et se rallonge de quelques mètres. La salle triple, située sous le corps est, crée un effet spectaculaire en dégagant un grand rez vitré, renforçant l'expression de bâtiment-pont et de filtre en frange urbaine. La salle simple, elle, se situe à l'extrémité sud-est et occupe les deux premiers étages supérieurs. Elle crée à la fois un couvert d'entrée pour la salle triple et un écran au bruit.

Cette nouvelle organisation concentre les accès à l'école plutôt en tête de ce grand bâtiment, sur l'Avenue A. F.-Dubois. Le système d'entrée semble étriqué et disproportionné en relation avec la longueur du bâtiment. Les trois étages supérieurs sont ponctués par quatre patios qui amènent de la lumière et de la ventilation nécessaires pour le confort des classes. Cependant, si on peut entrevoir des transparences et des vues croisées entre certains espaces de dégagement, toute la circulation du bâtiment perd en qualité, donnant place à de longs couloirs, peu propices à des utilisations différenciées et à l'organisation de lieux de vies en sous-unités d'un grand complexe pour 1400 élèves.

Le jury s'interroge beaucoup sur la structure de ce « bâtiment-pont », formulée dans le texte comme un treillis mais qui n'est pas exprimée en dessin, au péril de compromettre son expression et sa crédibilité. Ce projet, présentant des très bonnes intentions, aurait du pouvoir se préciser au-delà de ses belles promesses.



Maquette 2<sup>ème</sup> degré



Plan de situation

## LIGNA WOOD

### CONTEXTE.

En situation de transition entre la ville de Meyrin et l'espace agricole autour de la commune, la parcelle apparaît comme une occasion de dialogue entre l'architecture des années soixante et son interprétation architecturale proposée en limite de l'espace urbain. Dans ce contexte, le volume doit s'approprier les éléments présents pour offrir un projet intégrateur.

Arrivant sur le site, on est surpris par un décor contrasté entre le paysage mesuré et contrôlé de la cité Satellite de Meyrin en vis-à-vis avec la forêt débordante présente sur la parcelle. Un caractère sauvage et romantique y domine. Au milieu de ce cadre, la topographie se manifeste en créant une dépression de quatre mètres dans laquelle le temps s'est arrêté. La végétation entoure les visiteurs, l'extérieur n'existe plus ; il ne reste que la forêt alentour.

Un volume-pont de trois étages apparaît sur la place végétale existante, créant un lieu central de rencontre autour duquel le programme public s'ouvre. Autour de cet élément, la végétation reste comme la mémoire d'un état sauvage, créant un rapport de contraste entre l'architecture et le patrimoine végétal. Le projet met l'accent sur la continuité urbaine et l'ouverture visuelle, montrant une transition avec l'espace agricole. Dans ce cadre, la perméabilité urbaine caractéristique de la ville est aussi reprise, avec ses rez-de-chaussées ouverts permettant au public de traverser les bâtiments sans y pénétrer, créant liaisons sociales et visuelles.

A l'Est de la parcelle, en limite du paysage agricole, le volume est décalé du bord de la parcelle transformant le parc linéaire en une continuité végétale de la couronne paysagère autour de l'espace urbain. Dans ce cadre, les terrains de sport s'intègrent dans la végétation, créant des activités dans un lieu végétal. Au Sud de la parcelle se trouve le pôle multiculturel, en lien direct avec les bâtiments existants de la cité de Meyrin, créant en même temps un filtre perméable entre l'intérieur de la parcelle et l'avenue Sainte-Cécile.



TOPOGRAPHIE ET PATRIMOINE VÉGÉTAL



REVALORISATION DE LA NATURE DU SITE



TRANSITION VERS LE PAYSAGE AGRICOLE



NOUVEAU PAYSAGE



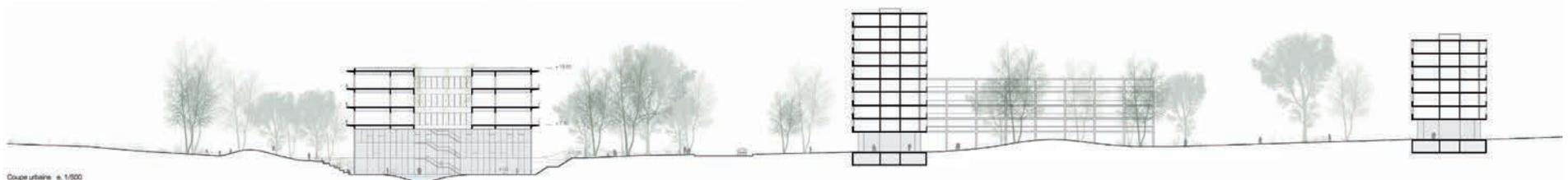
"Cité Satellite de Meyrin, patrimoine de l'architecture moderne"



"Traversant les volumes perméables, les habitants parcourent l'extérieur"

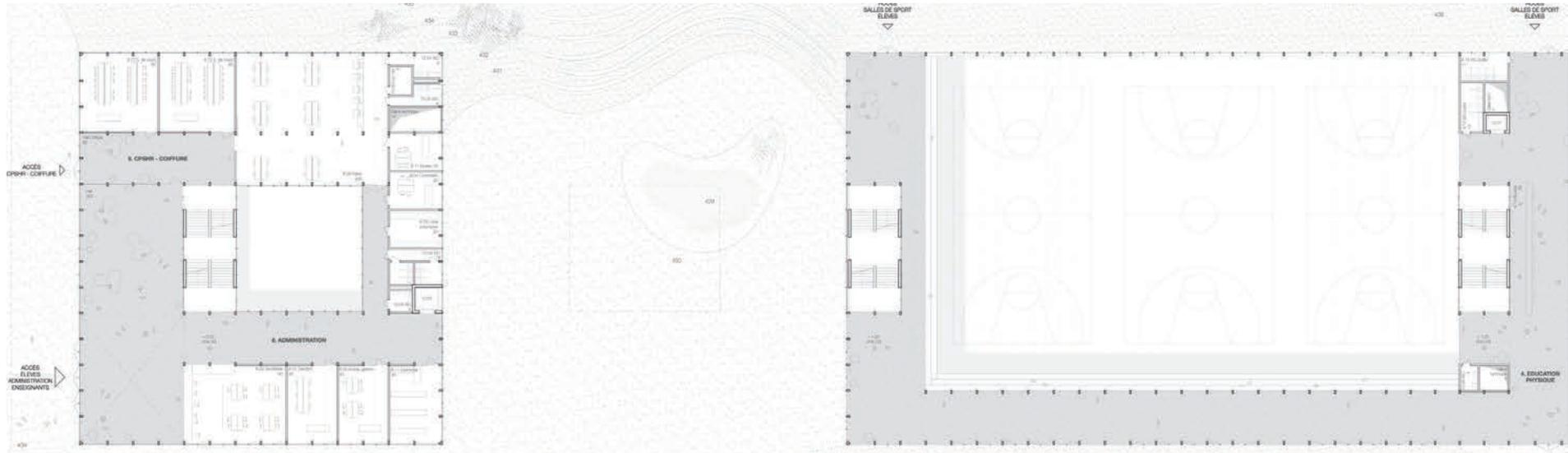


"Des arbres majeurs cohabitent dans les jardins extérieurs"



Coupe urbaine - e: 1/500

# LIGNA WOOD



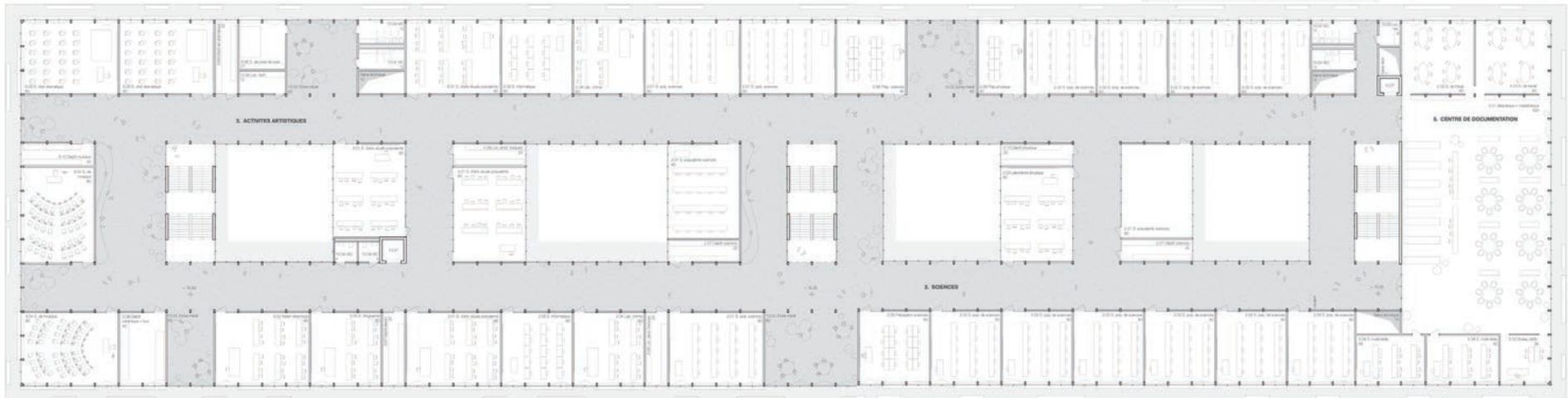
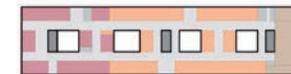
Rez de chaussée SUP. e. 1/200

- 4. éducation physique
- 6. administration
- 8. CPSHR - coiffure
- 10. divers

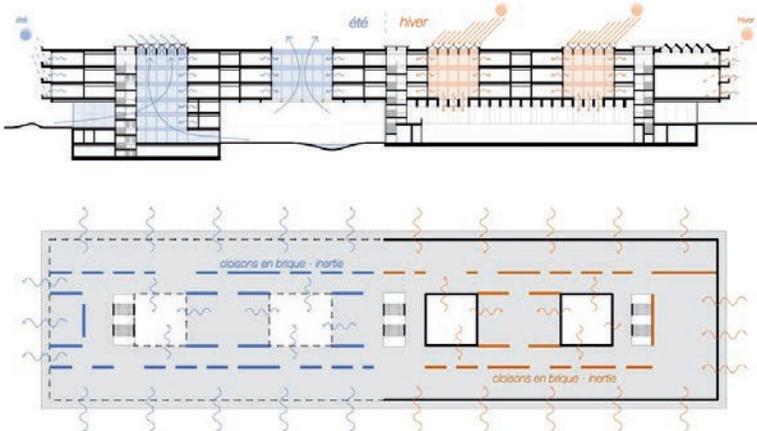


Étage 4 e. 1/200

- 2. sciences
- 3. activités artistiques
- 5. centre de documentation
- 10. divers



LIGNA WOOD



**3° rang, 3° prix: projet n°44**  
**Giorgis Rodriguez Architectes Sàrl**

**architecte**

Giorgis Rodriguez Architectes Sàrl,  
Rue des Glacis-de-Rive 23, 1207 Genève

**collaborateurs**

Timothée Giorgis, Juan Rodriguez, Frédéric Bravard  
Delphine Ganter, Alvisse Allegretto, Alexandre Delencre  
Cindy Lachat, Guy Detruche, Egzon Goçi  
Andrea Riva, Florian Bouvier, Miruna Maldarescu

**architecte-paysagiste**

Monnier architecture du  
paysage Sàrl , 1207 Genève

**collaborateur**

Maxime Monnier

**ingénieur civil**

EDMS SA, 1213 Petit-Lancy

**collaborateurs**

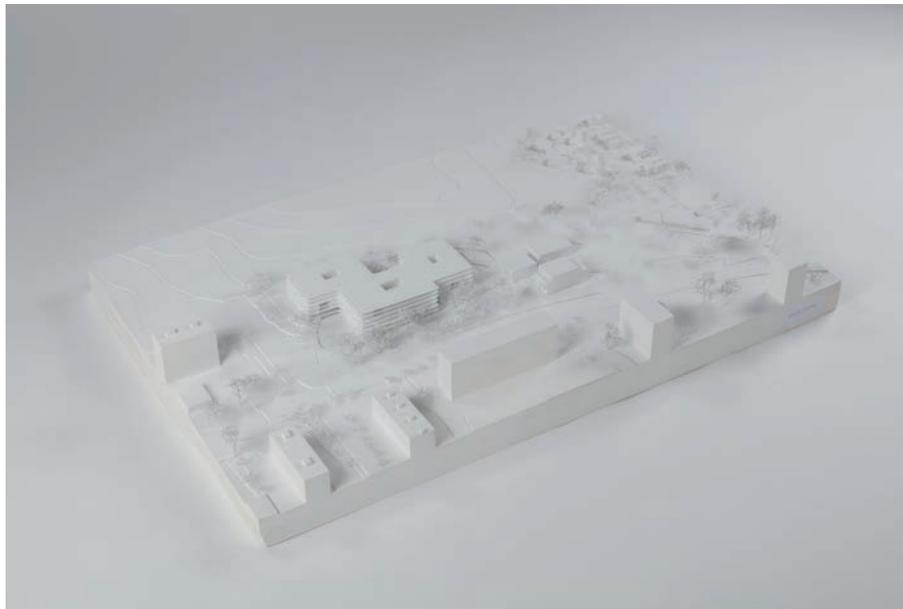
Nicolas Senggen, Emilie Saxod  
Richard Verdet, Sylvain Griffet

**ing. en physique bâtiment**

Estia SA, 1015 Lausanne

**collaborateurs**

Bernard Paule  
Manuel Bauer



Maquette 1<sup>er</sup> degré

**POIDS PLUME**

**critique du 1<sup>er</sup> degré**

Le projet dispose un grand volume composite et le groupe des trois maisons du programme culturel communal au sein d'un vaste parc arborisé qui affirme ces équipements publics comme nouvelle transition entre ville et campagne, judicieusement inscrite dans la composition de la Cité Meyrin. Il conserve et adapte la topographie existante et une partie du patrimoine arboré, tout en augmentant largement la diversité végétale. Jouant habilement avec la topographie, l'organisation du bâtiment scolaire, articulé autour de trois courettes, offre deux niveaux d'accès de plain-pied tout en permettant de traverser l'école pour relier les différents sous-espaces du parc qu'elle définit par ses décrochements et qui offre de bonnes qualités spatiales. Le parti pris d'un grand volume en trois corps assemblés permet à la fois de gérer la grande échelle et d'offrir des zones de transition couvertes entre l'extérieur et l'intérieur, faciles d'accès de toutes parts. Les grandes entités programmatiques que sont les salles de sport, l'auditoire ou le réfectoire ainsi que les entrées de l'école sont disposées aux rez inférieur et supérieur. Les parties accessibles au public sont ainsi clairement lisibles et peuvent aisément fonctionner indépendamment des horaires scolaires. Corollairement, ces distributions au rez inférieur ne desservent aucun local à usage quotidien, ce qui pourrait entraîner un manque de vie et de surveillance sur ce niveau de référence.

Les flux verticaux sont bien répartis. Le plan des étages profite du développement déhanché de la façade ainsi que des patios pour offrir des circulations simples et bénéficiant de lumière naturelle diversifiée ainsi que de dégagements visuels sur l'extérieur. Les classes situées dans les angles rentrants constituent toutefois un point faible de ce projet.

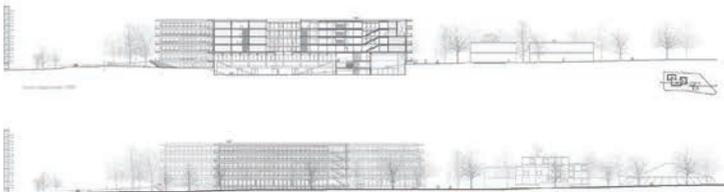
**Aspects programmatiques**

- Les accès à l'école, au rez supérieur, avec deux escaliers uniquement et deux halls d'entrée sous-dimensionnés sont insuffisants au vu du nombre d'utilisateurs du bâtiment.
- Certaines salles de cours s'ouvrent sur des couloirs trop étroits.
- Les patios présentent un rapport largeur / hauteur peu favorable.
- Tous les locaux du centre de documentation devraient pouvoir être accessibles directement depuis l'espace médiathèque.
- Une terrasse extérieure pour le réfectoire est nécessaire.
- Les locaux matériels clubs (4.19) doivent être au niveau de la salle triple et les vestiaires élèves sont très éloignés de celle-ci.
- La localisation des places de stationnement véhicules motorisés tout au nord rend la mutualisation avec le programme communal difficile.

**Aspects environnementaux**

Le projet répond globalement aux différents éléments de durabilité, dont certains aspects présentés succinctement sont à consolider. Il valorise des matériaux d'excavation sur site et conduit une approche écologique pour les matériaux (bois, terres crues). Les ventilations naturelles et les protections solaires sont bien abordées. Les surfaces extérieures sont relativement imperméables.

Les avant-toits et coursives offrent une bonne protection contre le bruit aérien, les patios offrent des salles et couloirs préservés du bruit routier. Les salles d'enseignement donnant sur Sainte-Cécile sont fortement exposées au bruit routier.



Rendu 1<sup>er</sup> degré

Le jury salue l'évolution des espaces distributifs verticaux qui ont gagné sur les plans qualitatif et fonctionnel. La superposition d'atriums intérieurs éclairés zénithalement et de cours ouvertes permet d'enrichir et de ponctuer le parcours vertical à travers l'institution. Au début, on circule au milieu de l'atrium sur un escalier monumental accompagné de gradins pour adopter ensuite un système d'escaliers latéraux qui animent les plateaux des classes.

Comme déjà constaté au premier degré, cette forme articulée et très ordonnée en plan engendre une bonne typologie pour les étages des classes qui bénéficient systématiquement de lumière naturelle et de vues sur l'extérieur. Le jury apprécie les qualités spatiales presque urbaines des circulations horizontales et des dégagements avec loggia pour travailler hors des classes. Malheureusement, les classes à vues croisées dans les angles restent un point faible de la proposition.

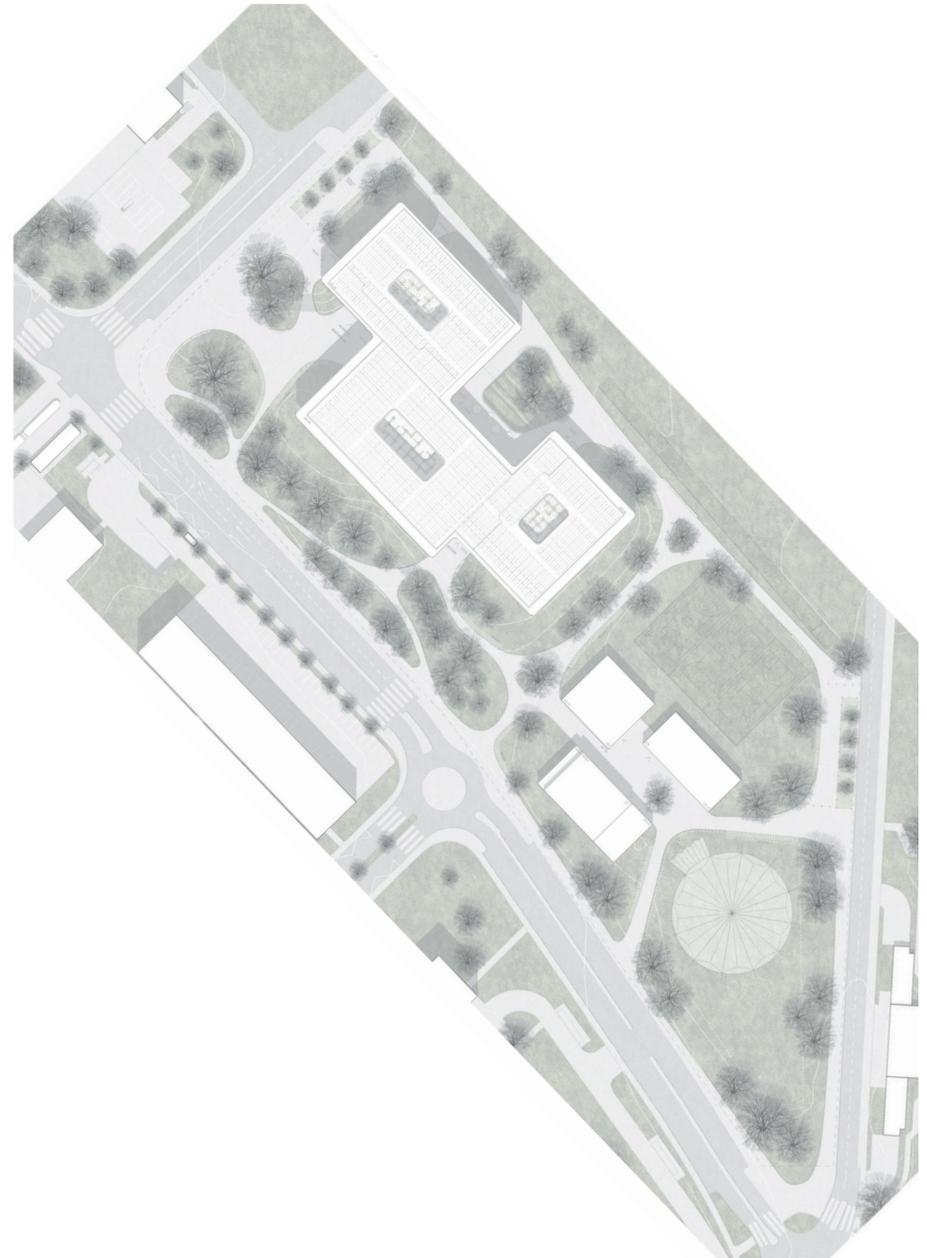
En principe, le parti pris du dédoublement du socle avec deux niveaux de référence sous forme de rez supérieur très perméable et de rez inférieur bénéficiant d'une grande part d'éclairage naturel ne manque pas d'intérêt. Mais le prix à payer étant le modelage un peu forcé du terrain, sous forme de cuvettes tout autour du bâtiment, le dispositif fragilise l'accroche du volume à sa topographie. Il produit surtout une confusion et un manque de hiérarchie comme de qualité dans les entrées. On dénote notamment, au niveau symbolique de l'entrée principale, un rapport inadapté à l'échelle du quartier et de l'établissement. Ces défauts diminuent la lisibilité du site et rendent l'orientation difficile pour les usagers. Dans l'ensemble, il manque des prolongements extérieurs réellement praticables et adaptés au grand nombre d'utilisateurs. Ceci est particulièrement frappant pour ce qui concerne l'expression de l'accès au bâtiment depuis la place d'accueil, dans un angle rentrant et par un dispositif sur deux niveaux, quelque peu étriqué. Il en va de même pour les passages couverts étroits et la terrasse tronquée du réfectoire, alors qu'on attendrait une vraie place bordée de préaux couverts plus généreux.

Le projet s'inscrit dans le site urbain et agricole en articulant ces deux types de paysage. De manière adroite, il propose des expressions distinctes pour le côté ville et le côté agricole du bâtiment scolaire : le « cordon boisé » et le « parc arborisé », dont chacun est formulé en référence à son voisinage et à l'existant. Le cordon boisé sur l'Avenue Sainte-Cécile met l'accent sur la conservation des arbres existants et crée un lien avec les plantations urbaines du quartier au sud-ouest. Son caractère végétal est renforcé par une plantation de couvre-sol au pied des troncs. Dans le parc arborisé au nord-est, la plantation de fruitiers évoque la campagne genevoise. Le jury apprécie l'approche sensible de l'arborisation existante, sa gestion pensée sur le long terme, ainsi que la combinaison d'une arborisation bien diversifiée avec un tapis de prairies et vivaces toute en finesse. La bonne coordination du concept végétal avec la gestion des eaux de ruissellement est également positive. Le jury regrette cependant un manque de caractérisation des espaces, renforcé par l'installation de bancs du même type et placés de la même manière dans tous les secteurs des aménagements extérieurs.

**POIDS PLUME**



*Maquette 2<sup>ème</sup> degré*



*Plan de situation*

## POIDS PLUME

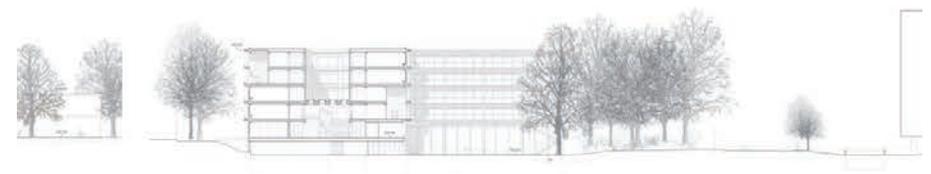
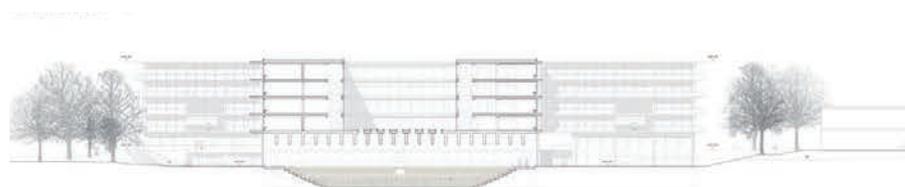
### PAYSAGE

Le projet se structure autour de deux espaces distincts et les units : le "cordon boisé" maintenu sur l'Avenue Sainte Cécile et le "parc arboré" qui prolonge le parc existant de la Citadelle.

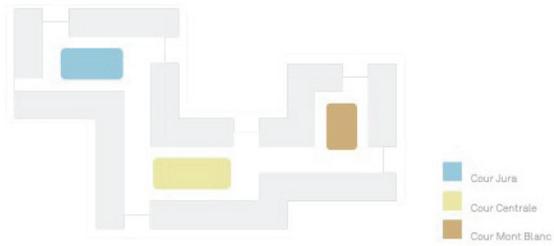
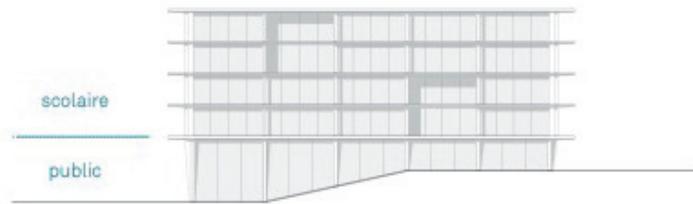
Sur la partie sud ouest du "cordon boisé", des arbres remarquables persistants et caducs (chêne, pin, érable, tilleul, charme...etc) sont majoritairement sur la partie haute du talus. Aux pieds des arbres, des couvre-sols les protègent des piétinement.

La végétation du "parc" se distingue par la plantation nouvelle d'arbres feuillus caducs (érables, chênes et arbres fruitiers). La diversité végétale est augmentée et une nouvelle dynamique s'installe au fil des saisons. Une végétation de sous-bois accompagne ces plantations périphériques et s'immisce parfois discrètement dans les espaces minéraux.

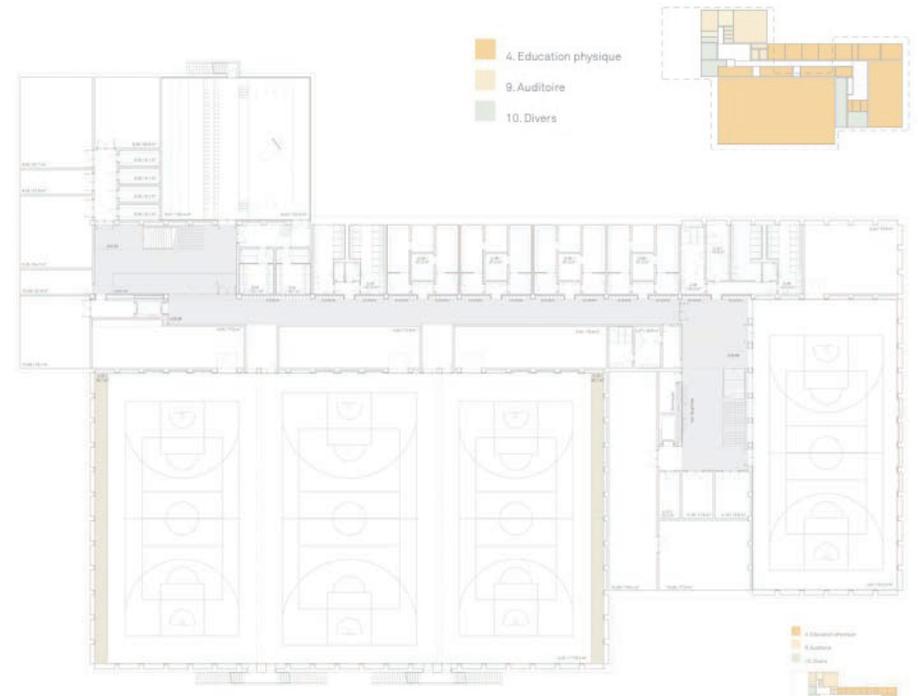
A long terme, certains grands arbres existants devront être remplacés. Il conviendra d'intervenir par étape pour ne pas déséquilibrer le cordon boisé.



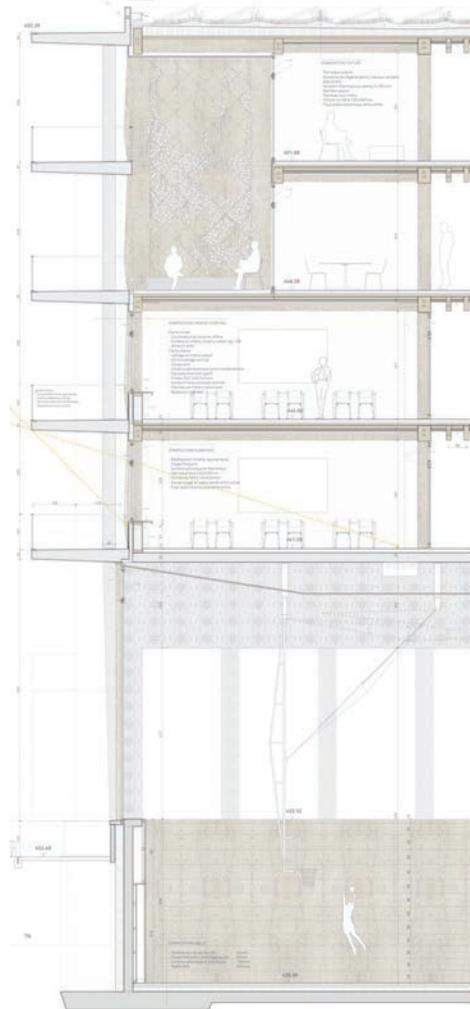
# POIDS PLUME



Niveau rez supérieur 1/200



## POIDS PLUME



### MOBILITÉ ET ESPACE PUBLIC

Le cycle d'orientation est disposé au cœur d'un généreux parc d'agrément en lieu et place des constructions et du parking existant.

Cette nouvelle affectation permet de repenser l'ensemble de la structure paysagère du site, de sa topographie à ses plantations nouvelles. La transition entre le minéral et le végétal est matérialisée par un découpage de formes plantées (réalisables par étapes) qui laissent apparaître de nouvelles promenades entre l'Avenue Sainte-Cécile, les quartiers d'habitations alentour et le groupe scolaire ESII Meyrin.

Ce découpage inspiré de formes organiques, définit une série d'espaces allant des placettes situées près des accès, aux cours équipées du futur groupe scolaire et d'une place d'accueil pour les équipements culturels. La frange nord du parc, ouverte sur les champs, accueille l'ensemble des équipements sportifs du futur cycle. Les nouveaux terrains de sports sont aménagés sur 2 terrasses au plus proche de la pente.



**4° rang, 4° prix: projet n°42**  
**MPH architectes**

**architecte**  
MPH architectes, *Saint-Martin 9, 1003 Lausanne*

**collaborateurs**  
Olaf Hunger, Nicolas Monnerat  
Franck Petitpierre, Valentin Baertschi  
Lorenzo Donati, Clément Henry-Dumas  
Virginie Schwab

**ingénieur civil**  
AB ingénieurs SA, *1007 Lausanne*

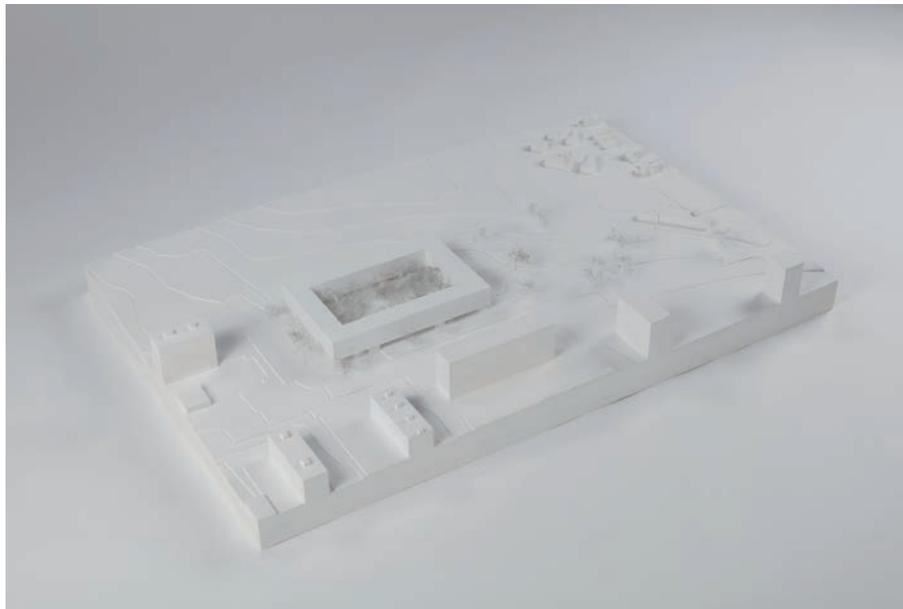
**collaborateurs**  
Yves Giampietro, Piero Fonzo  
Laetitia Vuillez, Zoltan Lencse  
Yann Ruchet, Langenegger Jason

**architecte-paysagiste**  
Pass-age, *1950 Sion*

**collaborateurs**  
Alban Carron  
Florent Lièvre

**ing. en physique bâtiment**  
BIFF SA, *1003 Lausanne*

**collaborateurs**  
Pascal Simonin  
Adrien Turco  
Mathieu Simonin



Maquette 1<sup>er</sup> degré

**FLYING FRAME**

**critique du 1<sup>er</sup> degré**

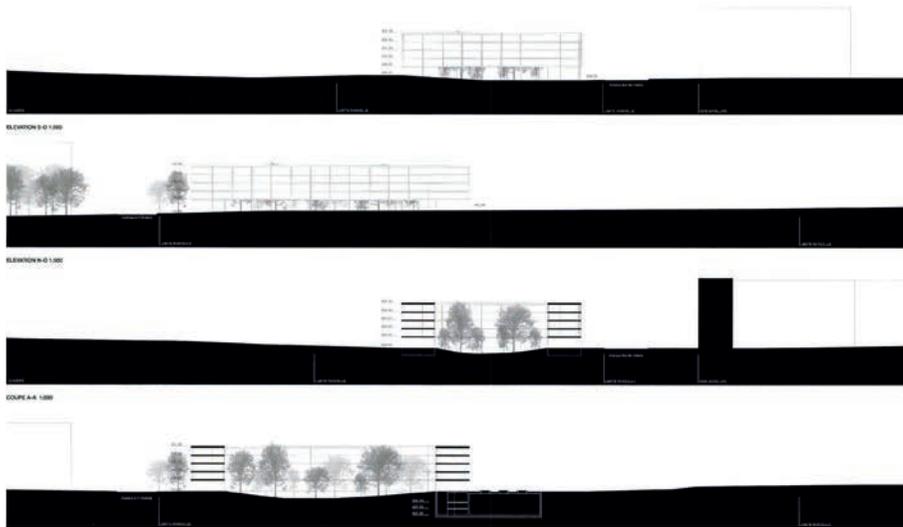
Le projet affirme l'ensemble du programme scolaire dans un seul bâtiment, sous une forme d'îlot dialoguant avec la composition de barres de la Cité Meyrin. Le bâtiment, de grande dimension, offre en son cœur une véritable oasis, vaste parc planté adaptant la topographie particulière laissée par l'ancienne gravière. Le rez-de-chaussée propose de grandes ouvertures couvertes, appropriables, et une belle transparence sur la campagne tout en créant un espace intime, fortement identitaire pour l'école bien qu'accéssible au public. Les salles de sports, attenantes à ce grand bâtiment, sont enterrées et éclairées de manière zénithale. Le jury s'interroge sur la qualité de leur accès alors que la cour en creux semble offrir un potentiel intéressant. Le pôle culturel communal est judicieusement situé à l'écart, sans entrer en opposition avec l'îlot scolaire.

Le projet positionne l'ensemble des salles d'enseignements en façade périphérique. La distribution intérieure est matérialisée par un grand anneau, lieux de rencontre et de transition donnant sur la cour, propice au calme et à la détente. Malgré ses avantages évidents du point de vue social et identitaire, cette disposition oriente les salles vers les nuisances sonores alors qu'au centre elles bénéficieraient d'une bonne protection contre le bruit. Le projet reste quelque peu schématique, particulièrement sur la qualité de sa distribution horizontale et verticale ainsi que de ses espaces d'entrées. Il mériterait une réponse plus nuancée et peut-être moins répétitive, permettant, d'une part un meilleur accueil du public et, d'autre part, d'offrir aux élèves des espaces de travail ou réunion dans les espaces communs, ne générant pas de nuisances pour les salles d'enseignement.

Dans le développement du projet des espaces extérieurs, le concurrent est invité à proposer des ambiances et des appropriations complémentaires et à valoriser le potentiel de fraîcheur et de biodiversité des surfaces en pleine terre, notamment par la conservation d'arbres existants ainsi que par les liens entre le parc au cœur du bâtiment et ses abords.

**Aspects programmatiques**

- L'organisation de l'auditoire manque de clarté et la séquence hall-scène-auditoire de même que l'escalier dans la scène ne fonctionnent pas. L'absence de gradins dans un auditoire de 400 places est difficilement envisageable.
- L'organisation du centre de documentation est compliquée et peu convaincante.
- Des salles de sports entièrement enterrées posent des questions liées aux voies de fuites, à l'apport de lumière naturelle, au risque de vandalisme au niveau des puits de lumière ainsi que du concept paysager qui pourrait se développer (plantation limitée sur dalle).
- Il n'y a pas de liaison directe entre salle de gym et local matériel (4.04). Le local matériel club (4.19) devrait avoir un meilleur lien avec la salle triple. Les WC élèves (4.09) sont largement sous-dimensionnés. Le local nettoyage doit être au niveau des salles de gym (machine).
- La mise à l'écart du foyer et de la buvette, sans vue sur la salle triple, est très regrettable.
- L'implantation du cirque sur le parking n'est pas admissible.
- La localisation des stationnements vélos nécessite d'être mieux précisée.



Rendu 1<sup>er</sup> degré

Aspects environnementaux

Le projet répond globalement aux différents éléments de durabilité. Le concept énergétique est simple et cohérent. On observe une bonne éco-gestion des eaux de précipitation, avec bonne perméabilité des surfaces extérieures, arborisation et végétalisation en toiture prometteuses, ainsi que des matériaux éco-labellisés et avec certains éléments en bois.

Les volumes de matériaux d'excavation du projet sont par contre très importants et les importants volumes enterrés nécessitent une ventilation mécanique significative. Des mesures de protection des locaux contre la surchauffe estivale sont à intégrer. Du fait de la typologie distributive et de la répartition programmatique choisies, la protection des locaux contre le bruit n'est en général pas satisfaisante.

Critique finale

Le projet renforce sa proposition du premier degré en abaissant d'un niveau son gabarit et en agrandissant le vaste parc planté se trouvant en son cœur. Ce dernier constitue un point fort du projet, mettant pleinement l'établissement et ses usagers en contact avec les éléments naturels, terre, air, eau, soleil et fraîcheur. Le jury relève la grande qualité paysagère du projet, par son implantation et son potentiel bioclimatique, tout en regrettant que l'expression de façade et le traitement des abords du bâtiment contrastent avec la qualité proposée au centre de la composition.

Au rez, les quatre angles du bâtiment sont évidés pour permettre l'accès au parc intérieur. Ces ouvertures, de même traitement et dimensions, ont malheureusement perdu leurs spécificités premières et ne tiennent pas compte de leurs rapports particuliers à la campagne ou à la Cité de Meyrin, ni aux fonctions spécifiques qu'elles desservent. Elles ne donnent ainsi pas un adressage clair à l'établissement et à ses composantes plus ou moins publiques. D'autre part, ce projet, par son expression, ses proportions et sa typologie, s'apparente finalement plus à une HES ou une université qu'à un établissement du secondaire, ce que révèle notamment la perspective générale

Dans les étages le projet positionne toujours les locaux en façade périphérique en libérant l'espace de distribution sur le parc. Cette qualité, relevée au premier degré, reste bien présente. Pourtant, les points faibles de l'exposition au bruit routier d'un grand nombre de classes, de la typologie et des distributions, mis en évidence dans la critique du jury n'ont pas été résolus. Enfin, on peut regretter que le concept de cloître, fortement identitaire, n'ait pu être exploité au rez-de-chaussée.

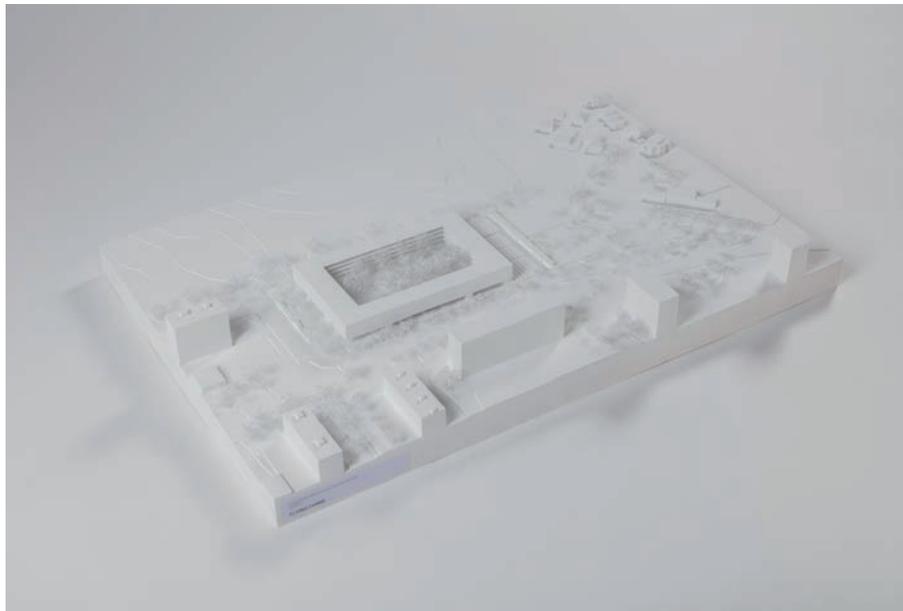
Le candidat maintient l'ensemble des salles de gymnastique en sous-sol. Grâce à une légère déclivité du parc, une entrée a pu être dégagée, offrant également un apport

## FLYING FRAME

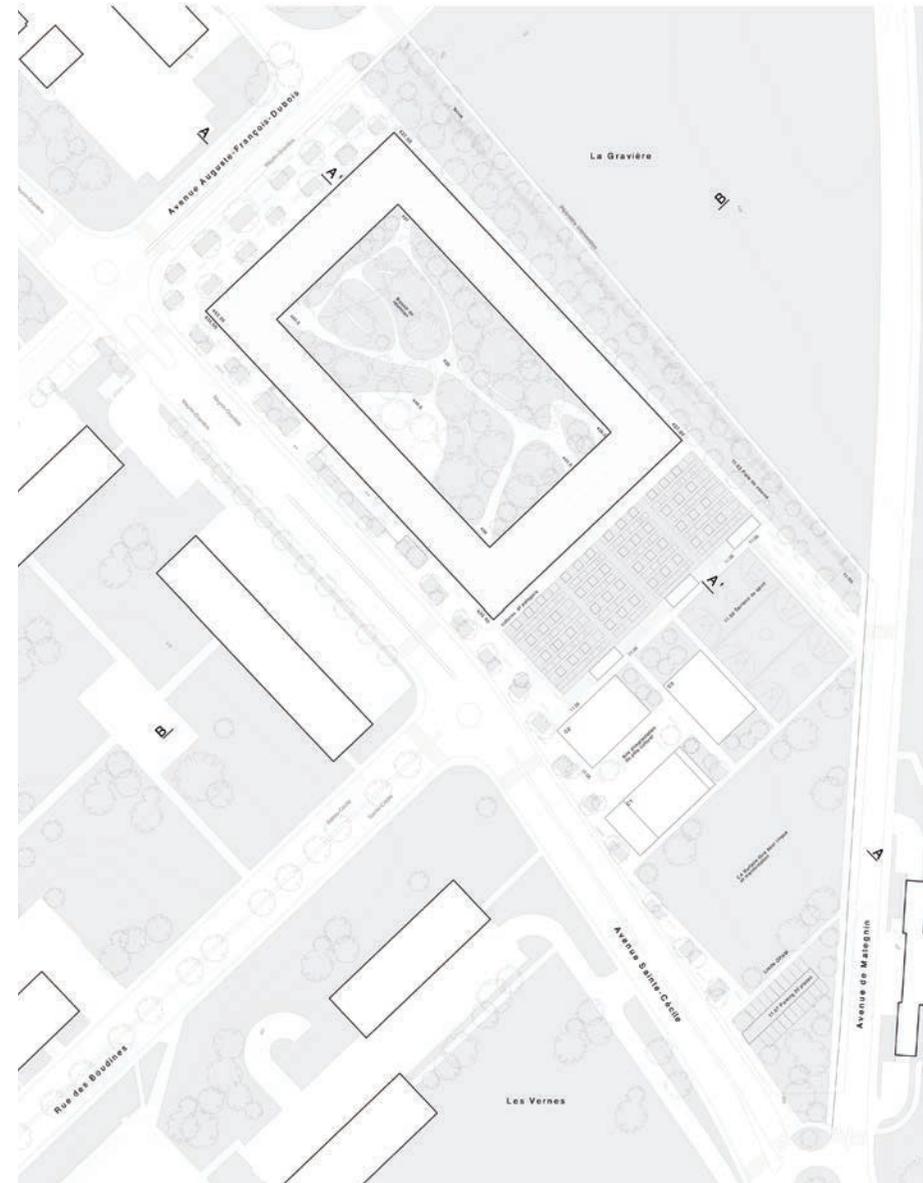
(suite)

de lumière naturel sur la galerie de distribution des salles. Toutefois cette proposition peine à convaincre le jury par sa timidité et ses proportions inadaptées à l'accueil de 1'500 spectateurs.

Le jury regrette que la force et la générosité de l'implantation et du concept architectural n'aient pas été servies par de meilleures solutions aux points faibles qu'il a relevés dans ce projet lors de sa première critique.



Maquette 2<sup>ème</sup> degré



Plan de situation

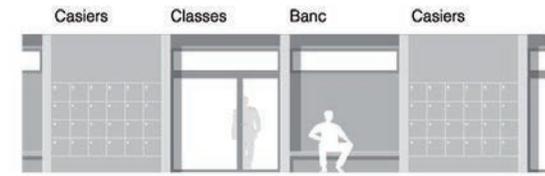
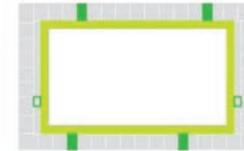
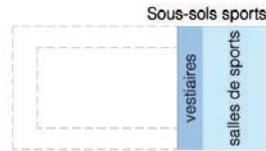
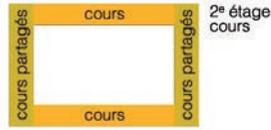
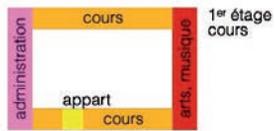
# FLYING FRAME

## DE LA VILLE À LA FORÊT

Le projet propose de réunir tout le programme dans un seul bâtiment. L'implantation et l'échelle du volume se réfèrent aux barres de la Cité de Meyrin. Le bâtiment maintient la transparence au niveau du sol sur la campagne et le grand paysage.

Au cœur de cet îlot, se trouve une forêt, habitat naturel de l'homme depuis plus d'un million d'années. Cet espace, à la fois intime et public est l'espace identitaire du projet.

L'école instaure un dialogue entre deux éléments fondamentaux de notre environnement, la ville et la forêt.

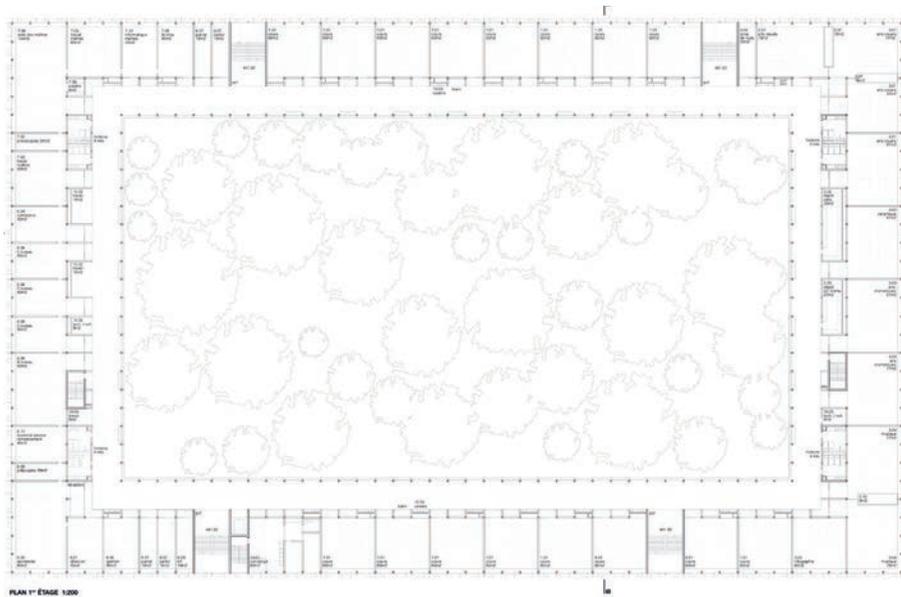


PLAN SITUATION 1:500

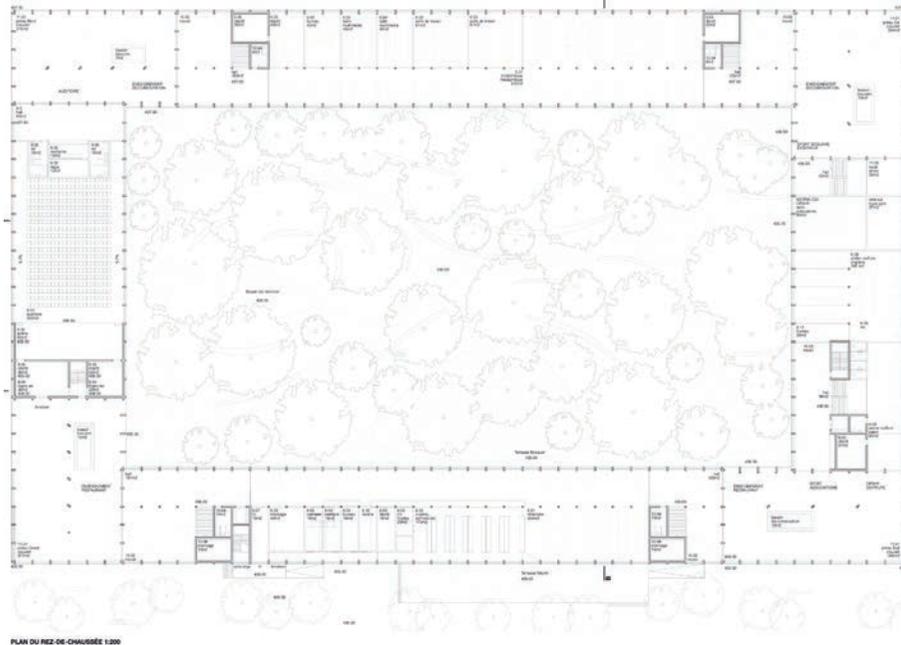
COUPES SITUATION BB 1:500

COUPE SITUATION AA 1:500

## FLYING FRAME



PLAN 1er ÉTAGE 1:200



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE 1:200



### LE PAYSAGE

Le projet explore toutes les composantes de la campagne genevoise dont les témoins se trouvent à proximité immédiate du site: bosquets, alignements, arbres isolés, espaces ouverts et corps de ferme.

Ces différentes composantes du paysage servent de principe structurant des aménagements extérieurs.



### La culture urbaine

Elle se traduit par des bandes structurées de plantations, des zones de parking à vélo et du mobilier urbain. Elle est l'interface entre le nouveau bâtiment et les flux urbains. (tram, bus et vélo).

Les essences seront sélectionnées en observant les plantes présentes à proximité du site.



### La culture du bosquet

C'est le cœur du collège. Elle apporte des espaces de détente et de la fraîcheur. Le dénivelé sera souligné par des murets-sièges en béton cavernoux en mémoire de la gravière ; des cheminements parcourront de lieu insolite aux ambiances de forêt et de sous-bois.



### La culture hors-sol

Située sur la dalle des salles de sport, elle sera aménagée par de légères structures, supports pour les plantes grimpantes, délimitation de lopins semés en prairie maigre et ombrage pour des petites plates-cottes minérales.



### La culture du sport

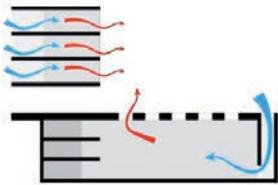
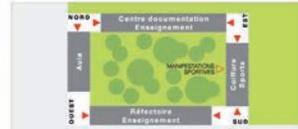
Les terrains de sports et les zones herbacées multifonctionnelles composent de grands espaces ouverts. Ils offrent une réserve pour l'accueil du cirque ou pour des affectations futures.



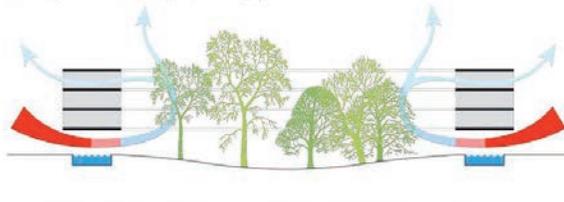
# FLYING FRAME



**UN LIEU DE VIE INCLUSIF**  
 Le centre de l'îlot est un espace public, ouvert au quartier. Cet espace introverti rappelle la gravière. C'est un pendant aux espaces ouverts de la Cité de Meyrin.  
 Quatre couverts situés aux quatre points cardinaux du bâtiment répartissent les élèves et leur donnent accès à tous éléments du programme.  
 Les espaces de plain-pied sont semi-publics: l'aula, le réfectoire, la coiffure et le centre de documentation. Orientés à la fois sur la rue et sur l'intérieur de l'îlot, ces espaces font vivre l'école, le parc et le quartier. Les salles de classes se trouvent aux étages.  
 Dans le but d'intégrer tous les élèves en proposant une structure la plus perméable possible, la résolution des nuisances par des éléments spécifiques permet de maintenir les avantages évidents du point de vue social et identitaire de la distribution intérieure.  
 Lors des manifestations sportives, l'îlot intérieur devient l'accès principal aux salles de sports.



Ventilation naturelle



Utilisation de la forêt et des bassins pour le rafraîchissement de l'air

**Façade**  
 Piliers bois massif C24 20/20cm  
 Éléments préfabriqués bois  
 21mm panneau int. bois  
 240mm isolation cellulosique  
 12.5 mm fibre-ciment  
 (protection AEA1)  
 Lattage contre-lattage 54mm  
 Lames ext. bois massif 21mm  
 rainé-crêté pré-grisé  
 Tablette en ferblanterie  
 (coupure feu A2-S1)  
 Fenêtres cadre mélèze huilé  
 vitrage isolant 0.7 W/mK  
 Stores à lamelles à manivelle  
 fermeture variable en attique  
 pour ventilation et éclairage

**Dalles Etages et Rez**  
 Chape recyclée poncée 80mm  
 Isolation acoustique 20mm  
 Dalle mixte bois-béton 350mm  
 175mm bois décollage 75mm (acoustique)  
 100mm béton sans goujons  
 Linteau bois GL28 350mm

**Rez**  
 Tec. réseau principal 300mm  
 Battes aco. suspendues: 200mm  
 planches recyclées perforées

**Couverts**  
 Tec. réseau principal 300mm  
 Isolation thermique 200mm  
 Plafond absorbant planches bois massif  
 rainé-crêté pré-grisé 21mm

Coupe façade extérieure 1:50

Coupe façade intérieure 1:50



**5<sup>e</sup> rang, 5<sup>e</sup> prix: projet n° 33**  
**COSTEA MISSONNIER FIORONI Sàrl**

**architecte**

COSTEA MISSONNIER FIORONI Sàrl  
Rue St-Martin 26 , 1005 Lausanne

**collaborateurs**

Cristina Costea  
Andrea Fioroni  
Jean-Noël Missonnier

**architecte-paysagiste**

Interval paysage Sàrl  
1022 Chavannes-près-renens

**collaboratrices**

Agathe Caviale  
Charlotte Halstenbach  
Judith Riethmann

**ingénieur civil**

structurame Sàrl  
1201 Genève

**collaborateurs**

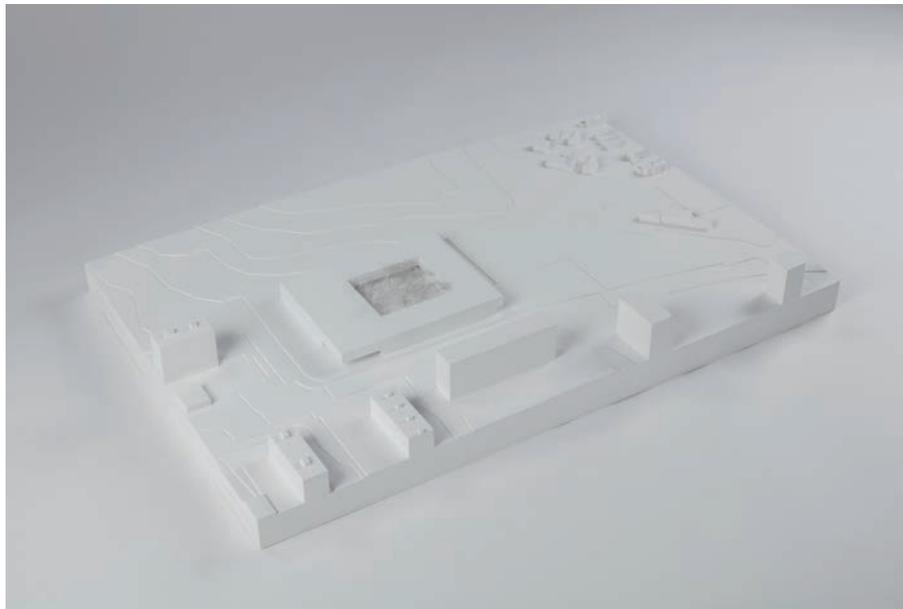
Damien Dreier  
Luis Borges  
Florian Szüle

**ing. en physique bâtiment**

Gartenmann Engineering SA,  
1006 Lausanne

**collaborateur**

Frédéric Haldi



Maquette 1<sup>er</sup> degré

**GRAND CHAMP**

**critique du 1<sup>er</sup> degré**

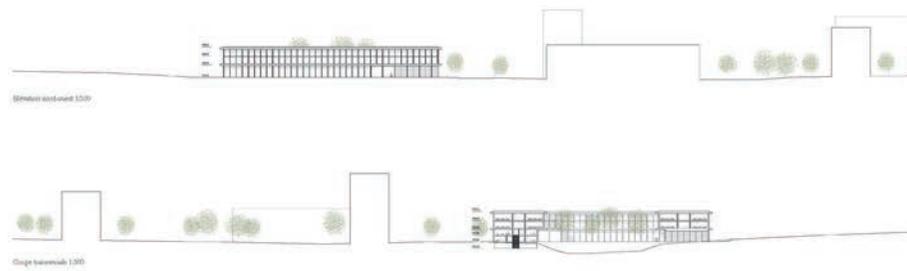
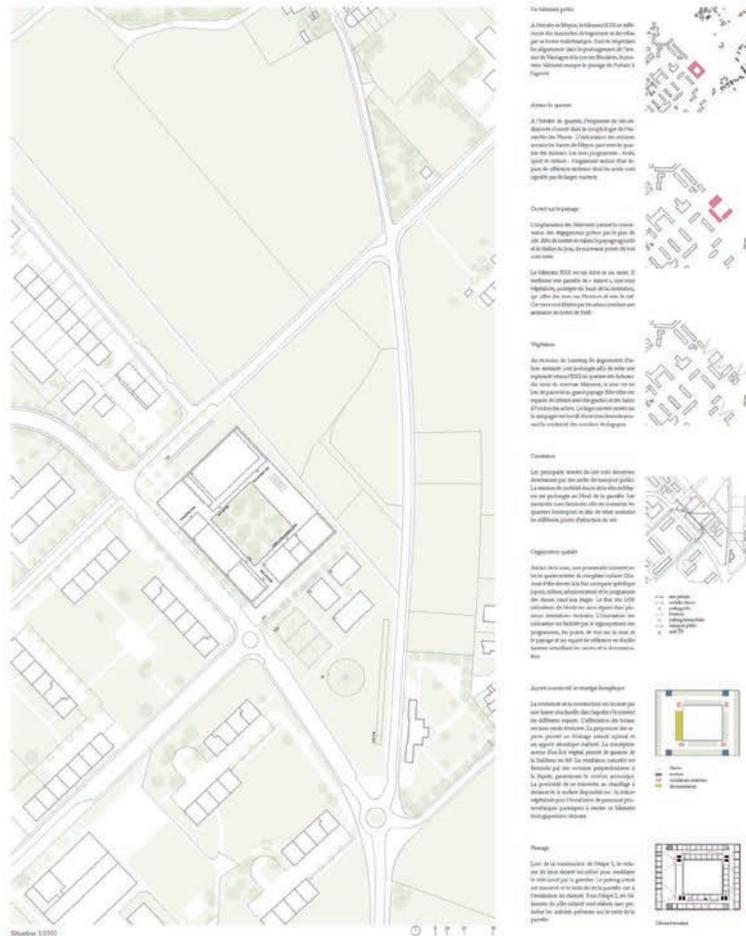
Le jury salue l'implantation du bâtiment dans le prolongement de la Cité Meyrin ainsi que sa relation avec la zone agricole et son ouverture sur le grand paysage. Le projet propose un plan rationnel qui développe une large diversité d'espaces appropriables par les élèves ainsi qu'une bonne gestion des flux par le nombre et la qualité des circulations. La porosité des espaces couverts de plain-pied, généreux et variés, ainsi que l'organisation du bâtiment scolaire confèrent à ce dernier une forte identité par le développement d'un grand espace central planté en pleine terre, ce qui est apprécié. Le dégagement au sol offre de belles perspectives sur le paysage agricole. Le jury s'interroge s'il pourrait être augmenté en hauteur afin d'offrir plus de perméabilité, certes visuelle, mais aussi pour permettre des continuités biologiques entre les espaces arborés et la campagne environnante.

Ce parti architectural ne laisse toutefois que peu de dégagement par rapport aux limites de la parcelle, en particulier pour la qualification de l'espace public. L'indépendance des activités au rez-de-chaussée permet le fonctionnement d'événements organisés en dehors des heures d'école.

La répartition du programme sur les deux étages supérieurs du bâtiment est efficace et généreuse. Le centre de documentation est bien positionné et son organisation spatiale est de qualité.

**Aspects programmatiques**

- Seule une entrée est orientée vers la périphérie du bâtiment. Les autres accès, y compris ceux destinés au public, se font depuis la cour dans des espaces sous-dimensionnés, manquant de visibilité et de confort et ne facilitant pas l'orientation.
- Le rez-de-chaussée et les deux niveaux supérieurs manquent de lien et paraissent appartenir à des projets différents. Le contrôle de la séparation des accès publics et des locaux scolaires n'est pas démontré et semble difficile.
- Aux étages supérieurs, le grand dégagement côté ouest, bien qu'intéressant sur le principe, est largement surdimensionné et mal exploité par la répartition programmatique ; d'autre part, certains couloirs ne bénéficient que de faibles apports en lumière naturelle.
- L'infirmerie (4.20) devrait être à proximité de la salle triple.
- La localisation du stationnement pour voitures fractionne le site du point de vue de la synergie entre les différentes fonctions des locaux et des espaces extérieurs.
- Le stationnement vélo gagnerait à être réparti sur le site, en lien avec les diverses accessibilités.
- L'emplacement de la piste de 100 m ne fait pas corps avec le concept d'implantation et les terrains de sport s'imposent par une grande présence visuelle.
- Le projet crée des zones résiduelles dans les aménagements extérieurs.
- Le concurrent est invité à évaluer si certains sujets arborés existants peuvent être conservés.



Rendu 1<sup>er</sup> degré

Aspects environnementaux

Le projet répond globalement aux différents éléments de durabilité. Il offre une belle ouverture sur le paysage agricole, avec une cour intérieure à l'abri du bruit de la circulation, une bonne ventilation et lumière naturelles, un concept énergétique cohérent, une arborisation proposée côté tram, une toiture végétalisée. Le discours sur la mobilité est cohérent et pertinent. Les volumes de matériaux d'excavation sont par contre importants et le projet ne propose encore aucune information sur les caractéristiques et le type de matériaux, ni sur les aspects liés à l'inertie thermique ou à la surchauffe estivale.

Si les espaces extérieurs sont en grande partie protégés des nuisances sonores, la façade sud-ouest en bordure de l'avenue Sainte-Cécile est très exposée au bruit routier. Une localisation des locaux administratifs et salles de vie communes sur cette façade serait préférable et la généralisation du principe d'utilisation du patio pour les ouvertures

Critique finale

Le parti pris d'une implantation du bâtiment dans le prolongement de la Cité Meyrin et sa relation avec la zone agricole et son ouverture sur le grand paysage a fortement séduit le jury. L'implantation d'un bâtiment autour d'un grand espace central de qualité crée un véritable prolongement de la vie de l'école sur l'extérieur, et réciproquement de la ville au cœur de l'établissement. L'organisation du plan permet néanmoins de séparer clairement les activités scolaires des activités plus publiques.

Les espaces de distributions des niveaux supérieurs sont bien dimensionnés mais les distances de parcours pour passer d'une salle à l'autre peuvent s'avérer importants. Les couloirs bénéficient de lumière naturelle et sont scandés par des dégagements bienvenus sur l'extérieur. Toutefois, la rationalité du plan d'étage qui avait attiré l'attention du jury au premier degré, avec le développement d'une diversité d'espaces appropriables par les élèves et un centre de documentation "ouvert" sur l'école comme sur le parc intérieur, s'est appauvri dans la proposition du second degré. L'organisation extrêmement élanée du centre de documentation pose notamment des problèmes de fonctionnement.

Le jury regrette également le choix fait au deuxième degré pour le traitement des façades qui lors du premier tour avait été esquissé avec plus de simplicité et de légèreté.

Le traitement paysager des espaces extérieurs souffre d'un minimalisme excessif. Hormis pour la cour et les fronts de rue, la proposition est inexistante et n'aborde ni la relation aux champs agricoles ni les aspects écologiques.

## GRAND CHAMP



Maquette 2<sup>ème</sup> degré

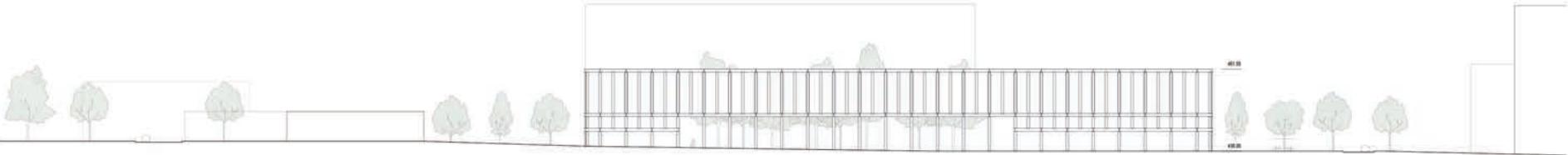


Plan de situation

**GRAND CHAMP**

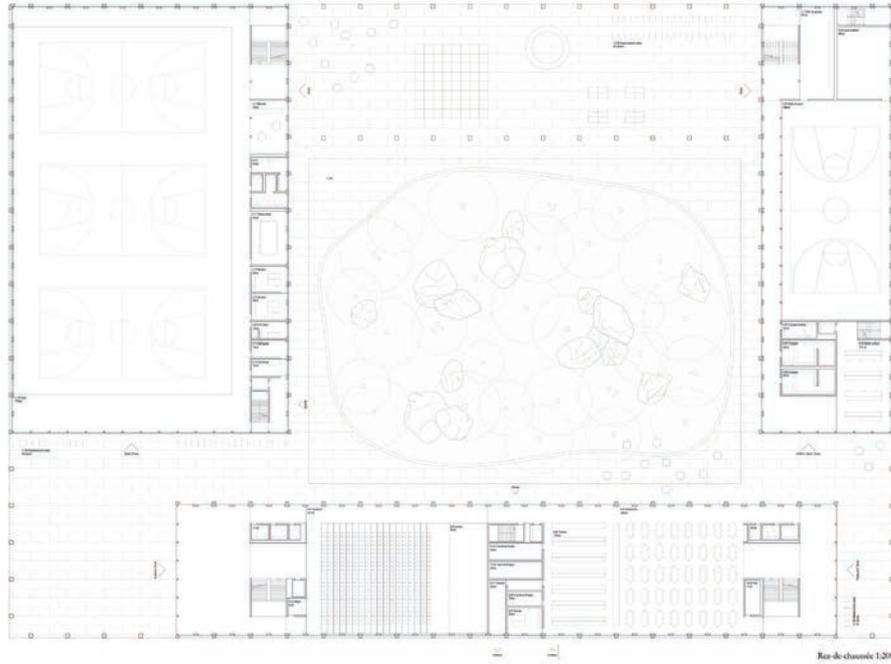


Coupe paysagère AA 1:500

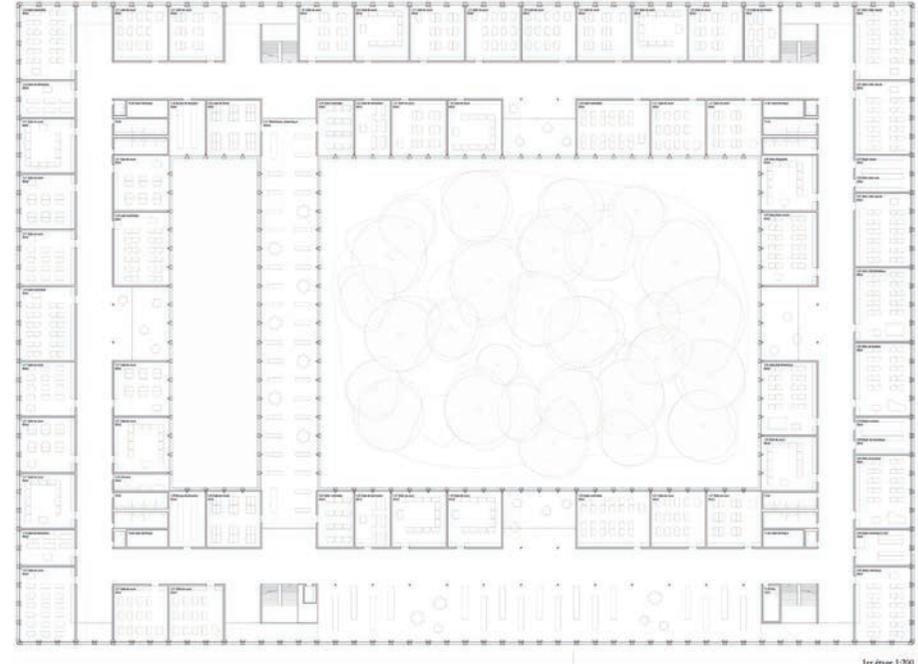


Coupe paysagère BB 1:500

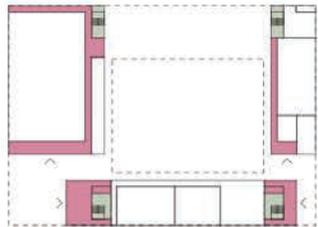
# GRAND CHAMP



Rez-de-chaussée 1:200

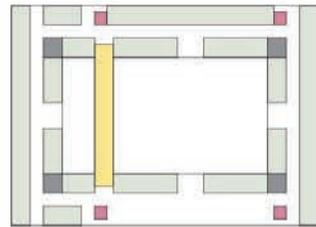


1er étage 1:200



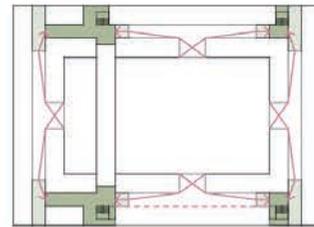
Accès

- accès public
- accès élèves



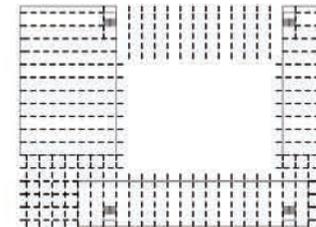
Distribution du programme

- circulations verticales
- services
- centre de documentation
- classes

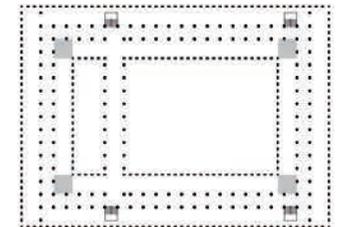


Concept de protection incendie

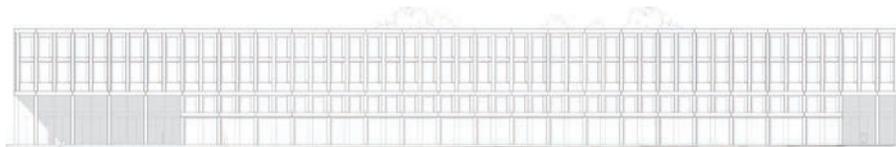
- voie d'évacuation verticale REI60 - RF1
- voie d'évacuation horizontale EI30



Flexibilité et modularité  
Nappe de sommiers sur l'entresol



Flexibilité et modularité  
Porteurs verticaux aux étages

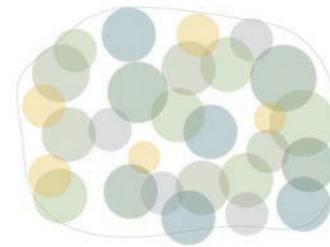
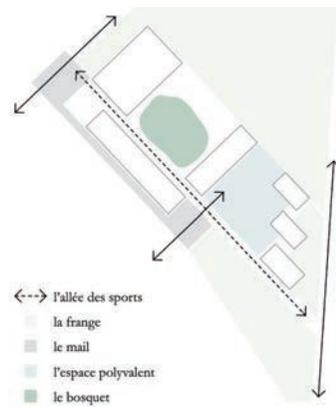
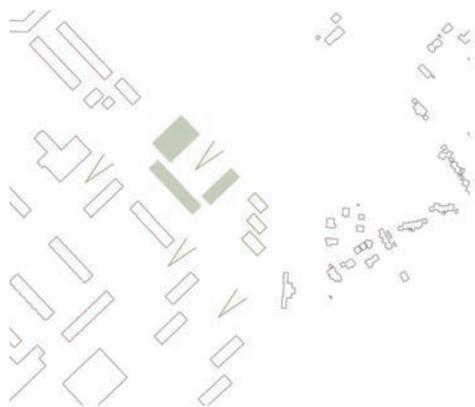
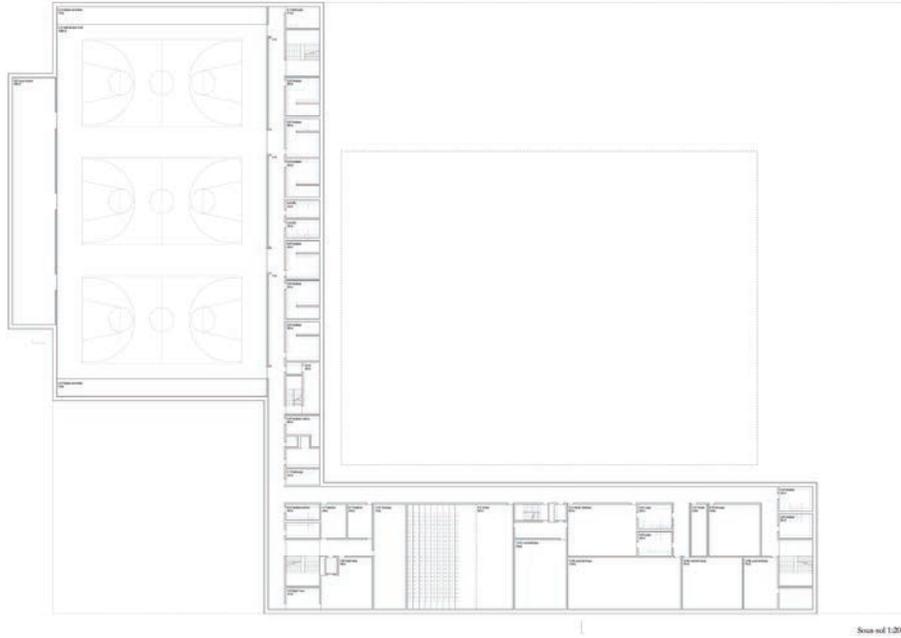


Elevation sud-ouest 1:200

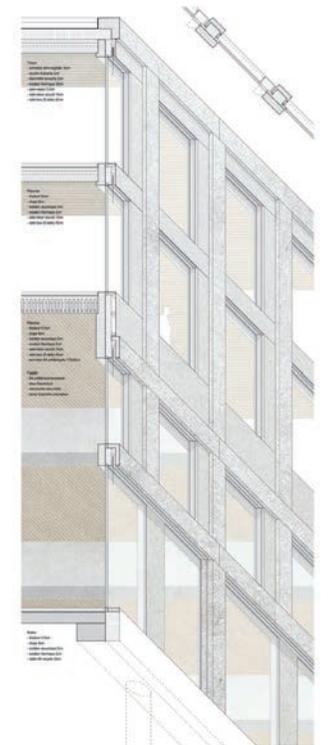


Coupe longitudinale 1:200

# GRAND CHAMP



- Principe de plantation du bosquet
- Frêne élevé
  - Saule marsault
  - Bouleau verruqueux
  - Sapin d'eau
  - Sorbier des oiseaux
  - Arbre aux pagodes



**6° rang, 6° prix: projet n° 58**  
**Graeme Mann & Patricia Capua Mann arch.**

**architecte**

Graeme Mann & Patricia Capua Mann architectes,  
Av. Auguste-Tissot 15, 1006 Lausanne

**collaborateurs**

Graeme Mann, Patricia Capua Mann  
Adrian Mann, Christofer Nasri  
Gaetan Knüsli, Emile Mermillod

**architecte-paysagiste**

Weber + Brönnimann,  
3007 Bern

**collaborateurs**

Pascal Weber  
Jan Klein

**ingénieur civil**

Weber + Brönnimann ingénieurs civils SA  
3007 Bern

**collaborateurs**

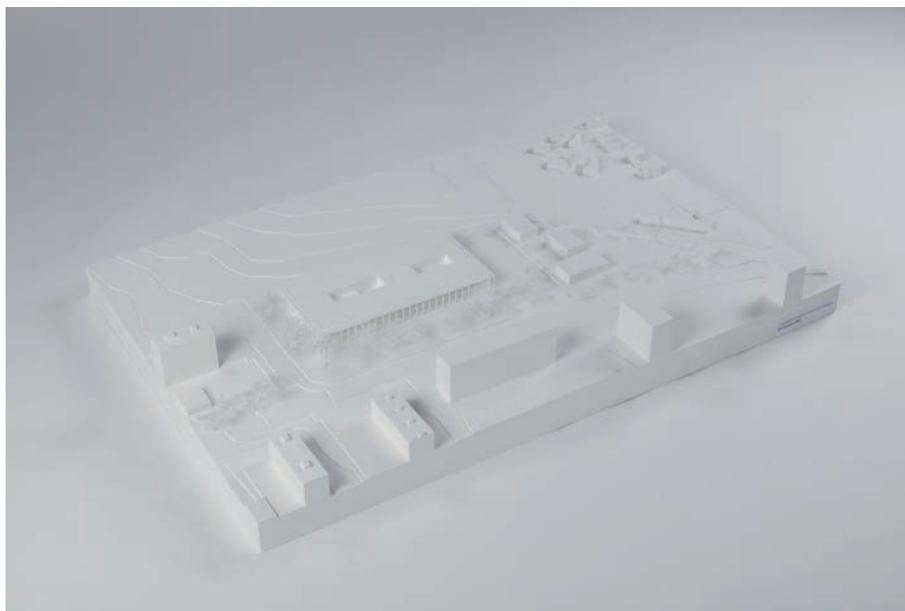
Dominique Weber  
Mathieu Collioud

**ing. en physique bâtiment**

Perenzia Ingénieurs sàrl,  
1260 Nyon

**collaborateur**

Romain Kilchherr



Maquette 1<sup>er</sup> degré

**DE L'AUTRE CÔTÉ**

**critique du 1<sup>er</sup> degré**

Toutes les fonctions du bâtiment scolaire trouvent place dans un unique grand monolithe rectangulaire entouré de coursives et portiques et enfermant deux patios arborés. Le projet s'inscrit dans le système orthogonal et ouvert de la Cité Meyrin et en ponctue vigoureusement la fin par sa fonction et sa large emprise, tout en créant une transition douce avec la campagne par un gabarit modéré de R+ 2. La composition des trois petits bâtiments du programme culturel communal se pose en contrepoint par un vis-à-vis informel. Les implantations permettent la conservation d'une part du patrimoine arboré et créent d'autre part un dialogue intéressant entre l'arborisation sur rue et la façade allongée en arrière-plan.

La longueur de la salle de sport triple détermine l'importante profondeur du plan (plus de 50m). Aux étages, un dispositif avec deux cours intérieures éclaire les circulations verticales et oriente l'espace ainsi qu'un grand nombre de classes et de locaux vers l'intérieur. Le parti de la compacité crée ainsi aux étages un établissement fortement introverti, avec de très longs couloirs peu éclairés et de minces échappées vers l'extérieur, baigné toutefois de lumières zénithales diversifiées s'infiltrant dans le jeu des patios et des ouvertures entre les étages. La répartition des salles de cours ordinaires en façade et des salles spéciales sur patios est judicieuse. Si les deux halls d'accueil au rez-de-chaussée sont bien dimensionnés, les distributions verticales ne sont pas à l'échelle du nombre d'usagers de l'établissement. Le rez-de-chaussée héberge toutes les fonctions ouvertes au public en leur offrant une belle visibilité et des espaces généreux mais n'offre pas la même clarté typologique que les étages, certains locaux étant encastrés les uns dans les autres, borgnes ou trop comprimés.

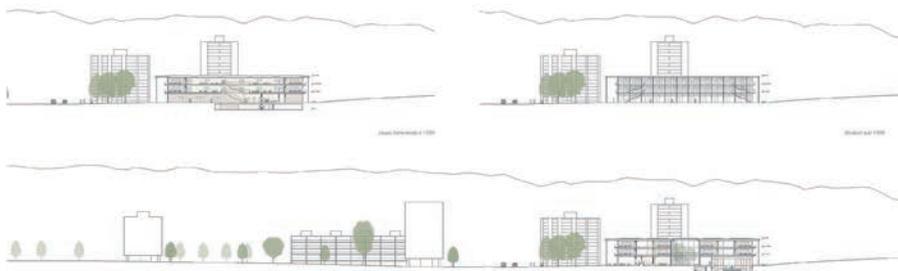
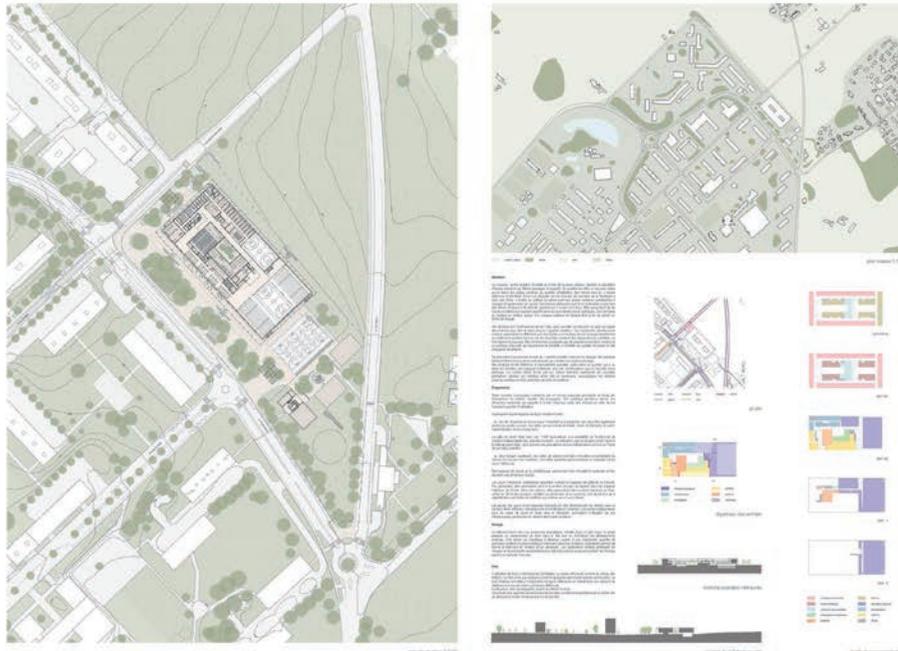
**Aspects programmatiques**

- L'organisation du bloc programme 7 des locaux enseignants et assistants sous la forme d'espaces ouverts n'est pas envisageable.
- Le secrétariat ne bénéficie pas de ventilation ni de lumière naturelle directes, ce qui n'est pas admissible.
- Les salles multimédia (5.04) doivent être en contact avec les façades (éclairage et ventilation) et cloisonnées.
- Le local matériel club (4.19) doit être au niveau de la salle triple.
- L'implantation de la piste de course devant la façade principale du bâtiment n'est pas envisageable.
- La localisation des places de stationnement n'est pas favorable pour l'accès aux divers équipements accessibles au public, situés essentiellement à l'autre extrémité de la parcelle.

**Aspects environnementaux**

Le projet répond globalement aux différents éléments de durabilité. Il intègre une approche sensible de la biodiversité (toiture et cours intérieures végétales, perméabilité des extérieurs), une structure bois et une économie de moyens (module préfabriqué). Le concept énergétique est lacunaire. Quelques locaux manquent de lumière et de ventilation naturelle. Les coursives n'étant pas suffisantes pour éviter la surchauffe estivale, des précisions sont à apporter sur les protections solaires.

Les avant-toits et coursives offrent une bonne protection contre le bruit de l'aviation, les patios offrent des salles et couloirs préservés du bruit routier. L'implantation du bâtiment, à l'écart des axes routiers favorise la protection contre les nuisances du trafic.



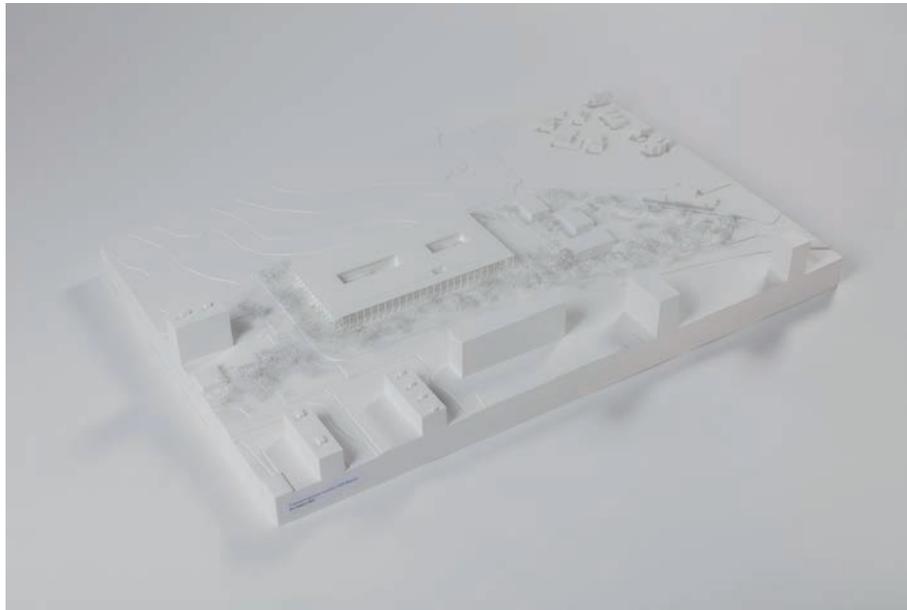
Rendu 1<sup>er</sup> degré

Les qualités d'implantation et d'organisation du plan, relevées au premier degré, restent bien exploitées dans la nouvelle proposition. Néanmoins, plusieurs points faibles relevés par le jury n'ont pas trouvé de réponse convaincante.

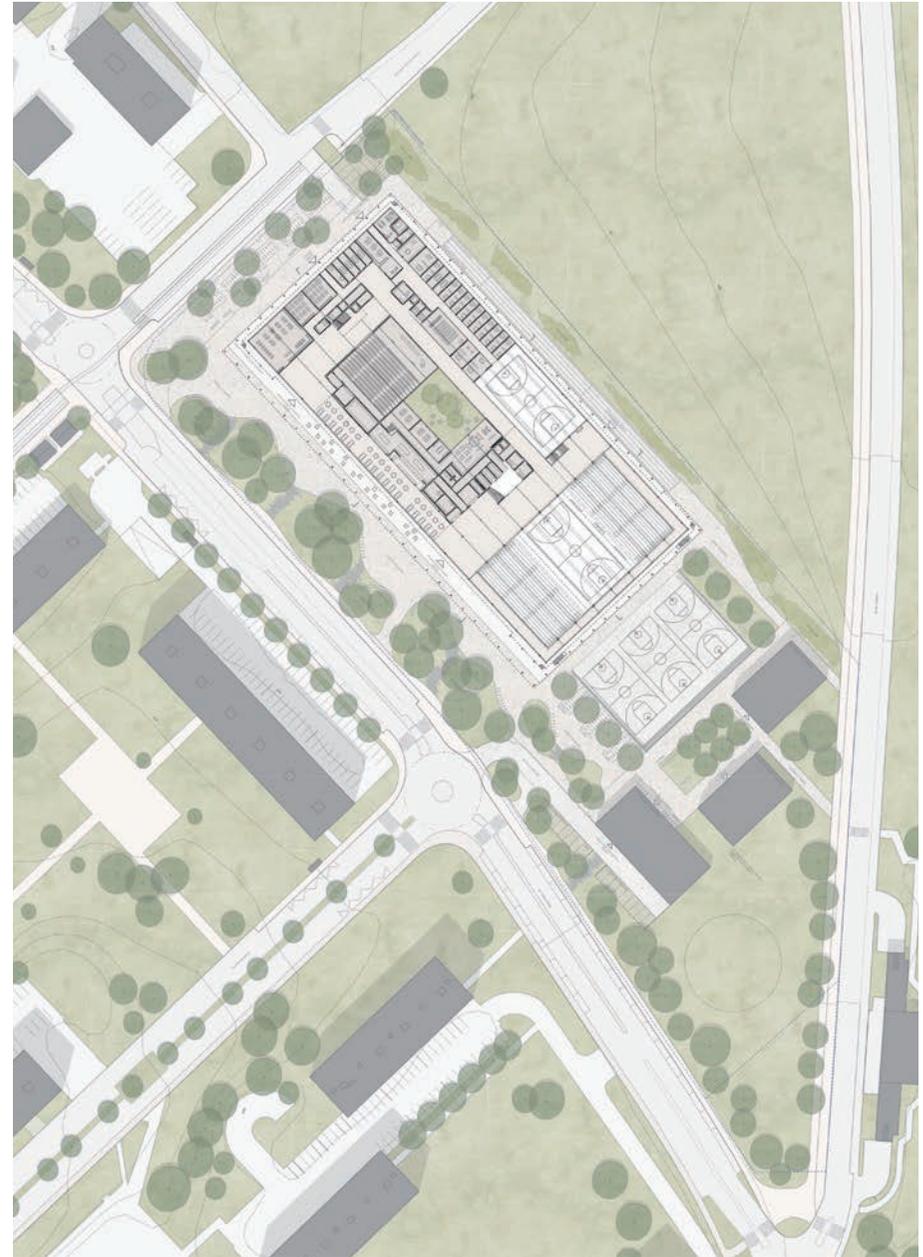
Ce parti de l'efficacité et de la compacité a permis de réserver le rez-de-chaussée aux fonctions ouvertes au public. Celles-ci sont accessibles par deux grandes entrées, dont la générosité s'estompe toutefois rapidement pour laisser place à une exigüité compliquée dans les distributions d'une grande partie du plan. Si le patio offre à l'aula un apport appréciable de lumière naturelle il n'apporte que peu de respiration spatiale à cet étage, ni de véritable mise en contact avec la pleine terre. Exploitant le concept de patios, le rez-de-chaussée aurait pu offrir des perspectives sur les étages et le sous-sol et aurait pu laisser découvrir sa complexité dans la profondeur. Le traitement de la façade dans son épaisseur crée par contre un rapport élégant et délicat au paysage, urbain comme agricole.

Aux étages, les deux patios éclairent une double circulation qui distribue l'ensemble du programme scolaire d'enseignement avec une grande efficacité, offrant des vues croisées entre les couloirs et les salles communes et permettant d'éclairer et ventiler naturellement toutes les salles. L'optimisation du plan et du volume ne laisse toutefois que peu de place aux échappées sur le paysage, à des adaptations fonctionnelles ou pour créer des espaces informels proposant aux élèves d'autres perspectives qu'une répétition ennuyeuse de portes sur plus de 170 m de long. La distribution de ces deux étages monotypiques permet d'envisager une différenciation par groupes mais qui reste difficile à gérer en moments de crise ou pour favoriser des sociabilités relevant de la mixité des publics.

Le parti pris constructif est lui-même très efficace et les propositions de fonctionnement énergétique fonctionnent bien : poteau-poutre, béton préfabriqué pour les grandes portées, et bois pour les structures horizontales. Les salles peuvent toutes bénéficier d'une ventilation naturelle aisée et la répartition typologique par niveau permet une certaine évolutivité du cloisonnement.



Maquette 2<sup>ème</sup> degré



Plan de situation

## DE L'AUTRE CÔTÉ



### Situation

Le nouveau centre scolaire s'installe en limite de la zone urbaine, derrière la plantation d'arbres existants qui filtrent passages et regards. Sa position lui offre un nouveau statut qui le libère des règles urbaines du quartier d'habitation des Vennes tout en y faisant référence et bénéficie d'une vue dégagée sur les champs du domaine de la Feuillasse à celui des Crêts. L'entrée du collège se glisse entre les arbres existants, prédestinés à marquer et agrémenter son accès. Les liaisons piétonnes sont ainsi renforcées et prennent des allures d'espaces de détente appartenant à toutes et à tous. Elles permettent de lier l'accès scolaire aux espaces sportifs ainsi qu'aux infrastructures publiques. Ces dernières se mettent en relation autour d'un espace extérieur et laissent libre la fin du terrain en forme de triangle.

Afin de jouer sur l'ambivalence de son rôle, cette nouvelle construction se fait aux pieds des champs pour faire le relais avec le « quartier satellite ». Son expression architecturale marque cependant sa différence par son ampleur en surface et son langage appartenant aux bâtiments publics dont le rez-de-chaussée contient des transparences partielles qui font deviner le paysage. Elle est fortement soulignée par de grandes protections solaires et un portique d'accueil qui accentuent sa linéarité à l'échelle du quartier et jouent le rôle d'espace de détente.

Sa géométrie s'accrochant à celle du « quartier satellite » permet de dégager des espaces fluides et lors le long de la route d'accès qui valorisent son aspect paysager. Elle s'intègre et fait référence à l'atmosphère agréable créée dans ce quartier qui a su gérer les échelles des espaces extérieurs avec les constructions que la nouvelle école prolonge. Le cordon boisé formé par les arbres existants agrémenté de nouvelles plantations valorise cette interface entre ville et campagne, accompagne les visiteurs jusqu'au portique en bois, prémices de la fin du système.



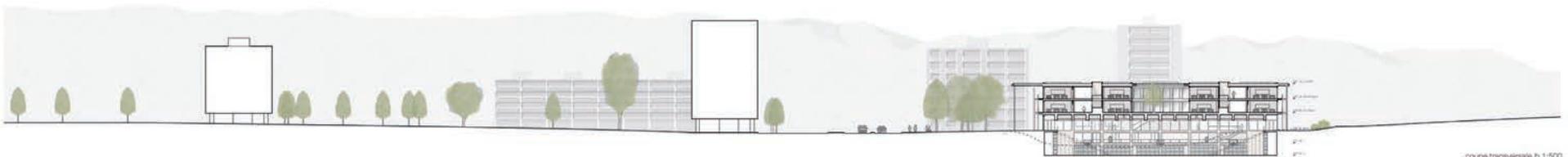
relations spatiales intérieures



relation du bâtiment au site

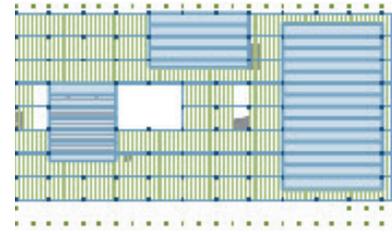


coupe transversale a 1:500



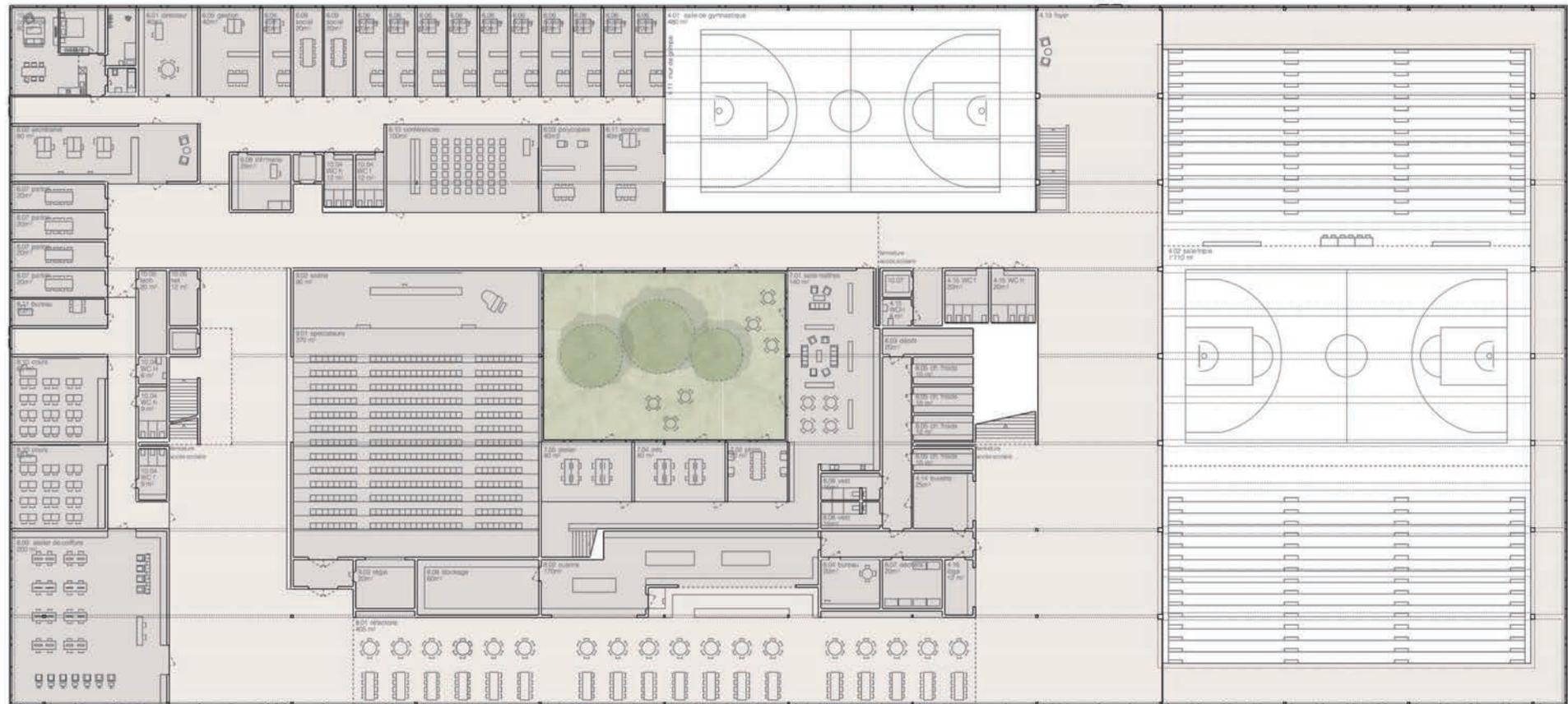
coupe transversale b 1:500

# DE L'AUTRE CÔTÉ

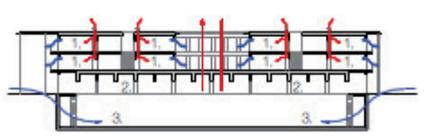


plan structure rez

- structure bois vue
- structure béton vue
- structure bois coupé
- structure béton coupé

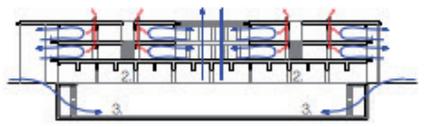


# DE L'AUTRE CÔTÉ



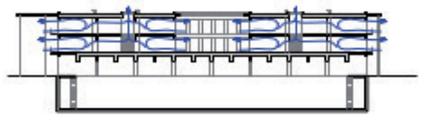
1. classes : simple flux 2. auls, restaurant : double flux 3. salle de sport : simple flux

ventilation mécanique contrôlée pendant l'enseignement

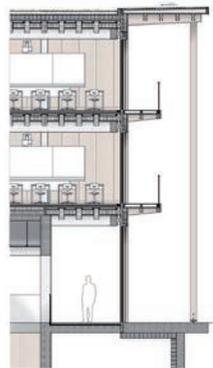


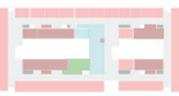
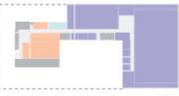
1. classes : simple flux 2. auls, restaurant : double flux 3. salle de sport : simple flux

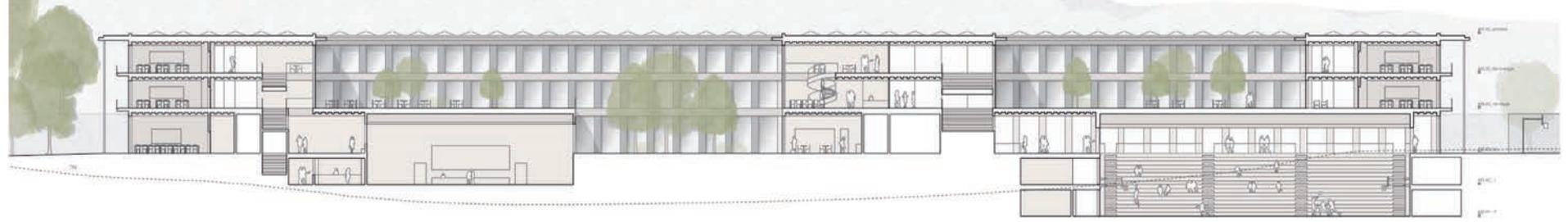
ventilation naturelle manuelle pendant les pauses



ventilation naturelle de nuit



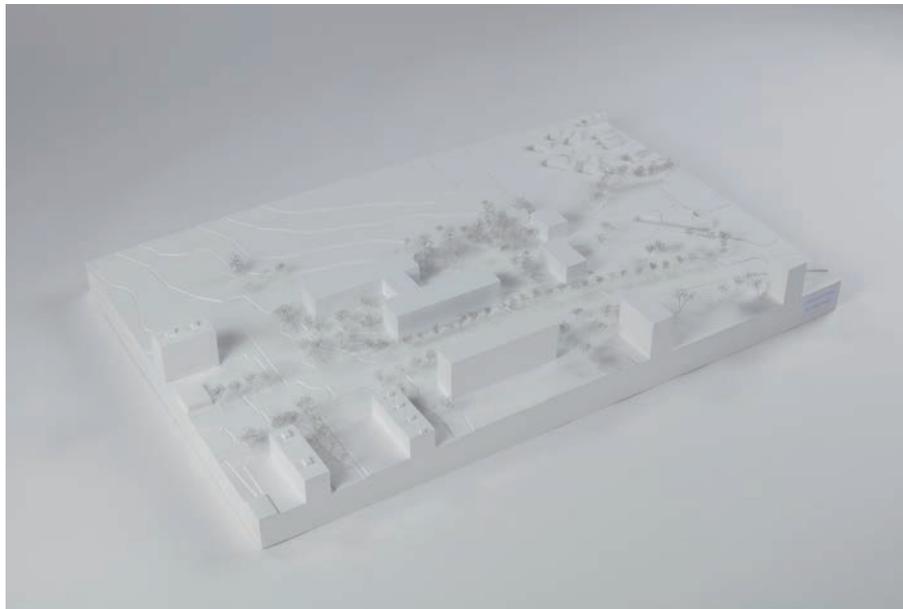
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #f08080; border:1px solid black;"></span> enseignement général	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #c08080; border:1px solid black;"></span> activités artistiques	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #80c0c0; border:1px solid black;"></span> centre de documentation	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #80c080; border:1px solid black;"></span> enseignants et assistants	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #ff8000; border:1px solid black;"></span> auditorium	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #808000; border:1px solid black;"></span> science	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #800080; border:1px solid black;"></span> éducation physique	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #008080; border:1px solid black;"></span> administration	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #ffff00; border:1px solid black;"></span> CPS-HH	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color: #808080; border:1px solid black;"></span> divers	





**projets non primés  
au 2<sup>e</sup> degré**

<b>architecte</b> Jean-Baptiste Ferrari & Associés SA Av. Benjamin-Costant 1, 1002 Lausanne	<b>architecte-paysagiste</b> Hüsler + Associés 3007 Bern
<b>collaborateurs</b> Jean-Baptiste Ferrari Christophe Grivel Marine Bersier Valérie Ovadia	<b>collaborateurs</b> Christophe Hüsler Jonathan Musy Magali Loup
<b>ingénieur civil</b> INGENI SA Genève 1227 Carouge	<b>ing. en physique bâtiment</b> Ingénieurs Civils et Environnement SA, 1227 Meyrin
<b>collaborateurs</b> Lorenzo Lelli, Marc Walgenwitz Anthony Vuarchex, Philippe Epeti	<b>collaborateurs</b> Christian Hauri Rossitza Doytchinova

Maquette 1<sup>er</sup> degré

Le jury apprécie le parti pris de deux blocs parallèles, reliés par un corps central. Autant par leurs formes comme par leurs positions, les deux volumes cherchent un clair dialogue avec les bâtiments de la Cité de Meyrin. L'implantation est précise et valorise la vue remarquable depuis la Cité. Le glissement entre les deux blocs crée un dégagement judicieux du côté ouest pour une « plaza » d'entrée à caractère urbain, plus minérale et en lien avec le tram. A l'est, il permet la création d'un parc végétalisé, plus abrité et au calme, en transition avec la zone agricole. La générosité du corps central, avec des halls d'entrée spacieux et des espaces de rencontre, est saluée, de même que les accès indépendants et directs pour la salle triple de sport et l'auditoire depuis la rue. Le rehaussement du niveau qui donne accès au restaurant et à l'école semble par contre forcé et en contradiction avec la topographie existante. Le dénivelé d'environ 4 m entre la rue et l'entrée vers le bâtiment principal présente un certain handicap. La relation du socle du bâtiment avec le sol reste à préciser.

L'espace prévu pour les « classes en extérieur » offre une valeur pédagogique particulière et une influence positive sur la santé des élèves. L'éloignement des terrains de sport du parc et de la « plaza » diminue leur impact visuel sur l'ensemble du site et permet à l'usager de profiter d'un sentiment d'être « à la campagne ». L'indication des types d'essences est pertinente. Les cheminements piétons proposés sont fonctionnels et généreux.

Le traitement de la « plaza » d'entrée permet une bonne intégration du stationnement des vélos, qui mériteraient toutefois une moindre dispersion, et la répartition de celui-ci sur le site est correcte. Les positions des pavillons et du parking sont adéquates et favorables à une mutualisation du stationnement.

#### Aspects programmatiques

- Les circulations à l'intérieur du bâtiment méritent plus d'ampleur au vu de la fréquentation de l'établissement scolaire, notamment autour des escaliers.
- La répartition du centre de documentation sur 4 étages n'est pas adéquate.
- La médiathèque et la salle des maîtres doivent être cloisonnées.
- La proportion des salles de 80 m<sup>2</sup> est trop allongée (visibilité des projections) et certaines salles de travail sont borgnes.
- Les apports en lumière naturelle et les vues sur l'extérieur dans les salles de gym et l'auditoire sont faibles, voire nuls, et il manque de l'éclairage naturel sur la salle centrale lorsque les 3 salles sont séparées.
- La localisation à l'étage des vestiaires des salles de gym, et relativement loin des escaliers, est peu pratique, les locaux pour engins de la salle de gym triple sont trop étroits (voir directives Macolin) et il serait préférable de mettre l'infirmerie (4.20) à l'étage de la salle de gym.
- Le foyer est très grand (333 m<sup>2</sup> contre 80m<sup>2</sup> demandé) et très linéaire.
- Le nombre de blocs sanitaires dans l'école paraît sous-évalué.
- La piste de course et les terrains de sport créent des nuisances pour les classes qui leur font face.
- Les terrains de sport touchent la zone agricole.
- Les 3 entités prévues dans le programme culturel sont regroupées en 2 bâtiments alors que la Maison des compagnies correspond à un bâtiment existant à déplacer sur le site.

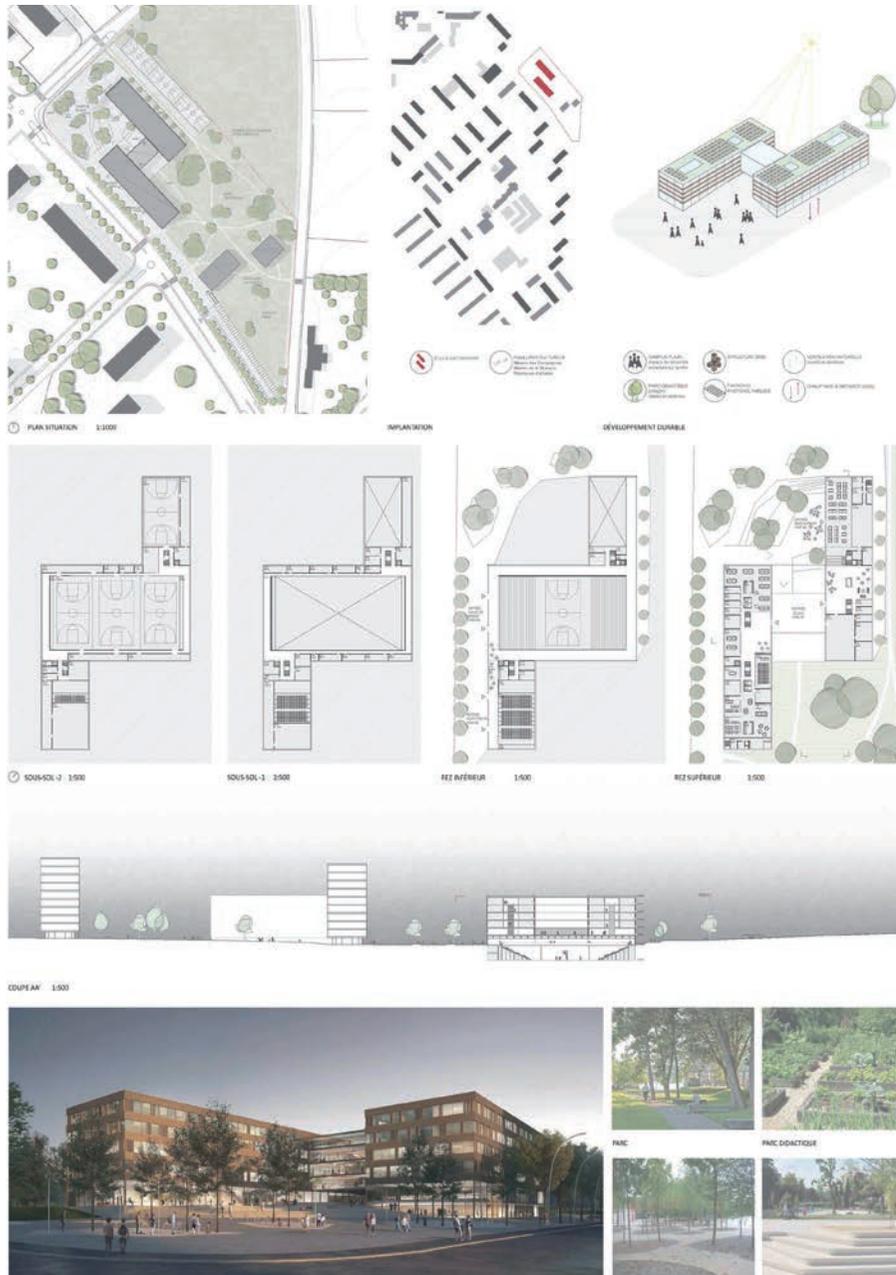
## CÔTÉ COUR-CÔTÉ JARDIN

(suite)

### Aspects environnementaux

Le projet répond globalement aux différents éléments de durabilité. La stratégie pour assurer le confort estival est toutefois à préciser, de même que pour une bonne inertie thermique en relation avec le choix du bois.

Les façades proches de l'avenue Sainte-Cécile et de l'av. Dubois sont fortement exposées au bruit routier, de même que l'espace public lié aux accès. L'orientation du bâtiment scolaire est adéquate pour le bruit de l'aviation, toutefois les façades pignon sud seront en dépassement.

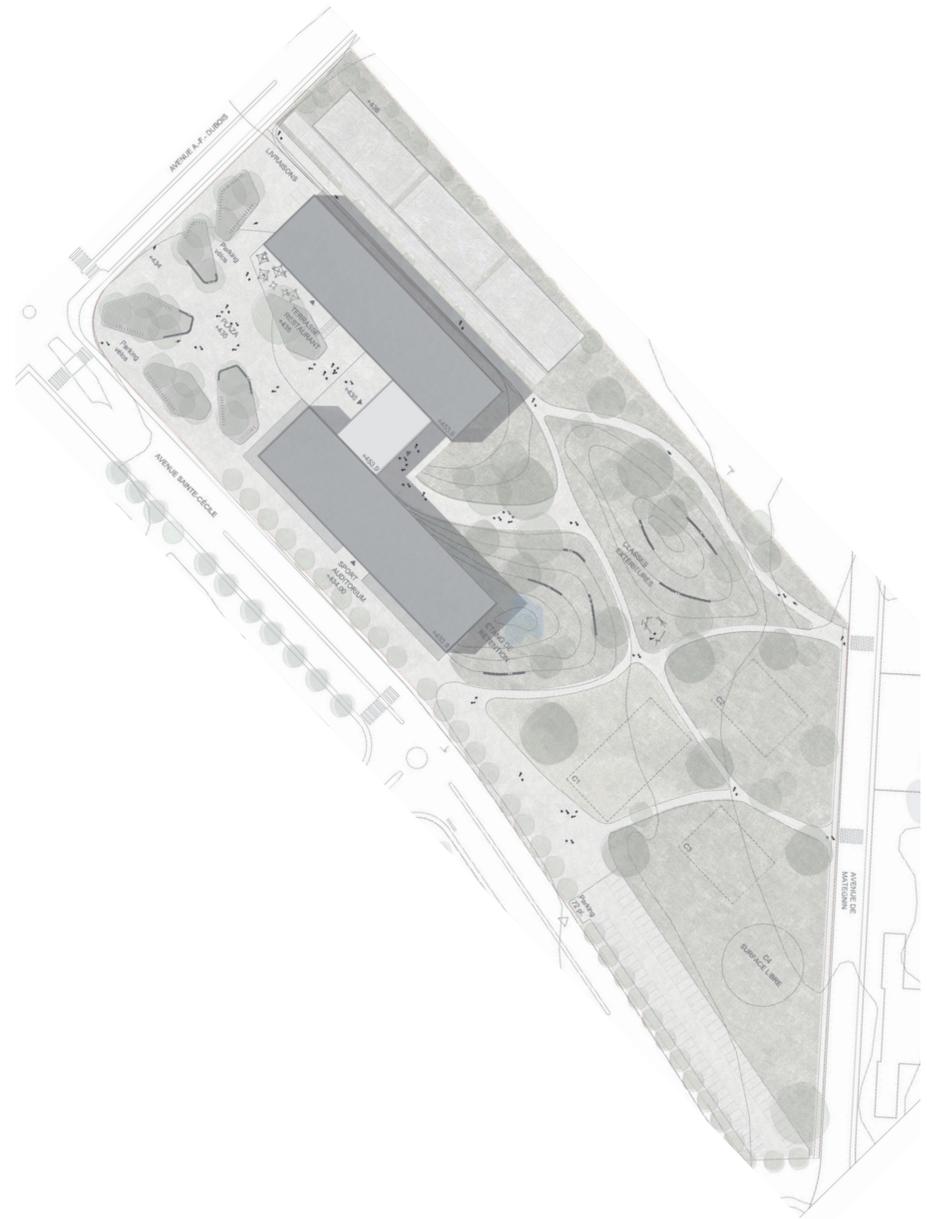


Rendu 1<sup>er</sup> degré

## CÔTÉ COUR-CÔTÉ JARDIN

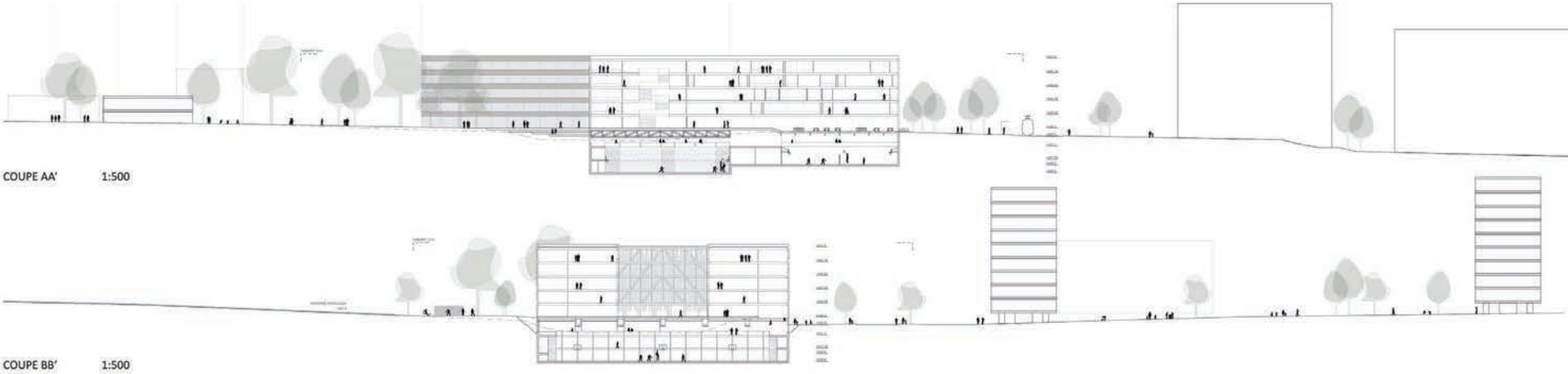


Maquette 2<sup>ème</sup> degré

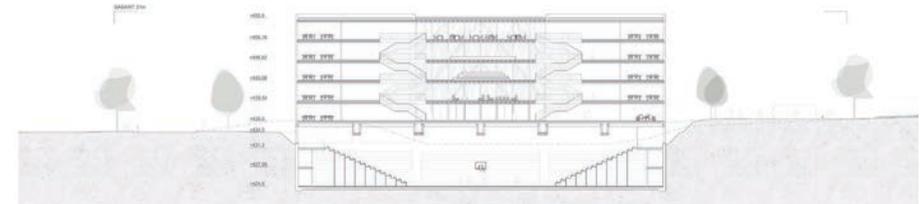
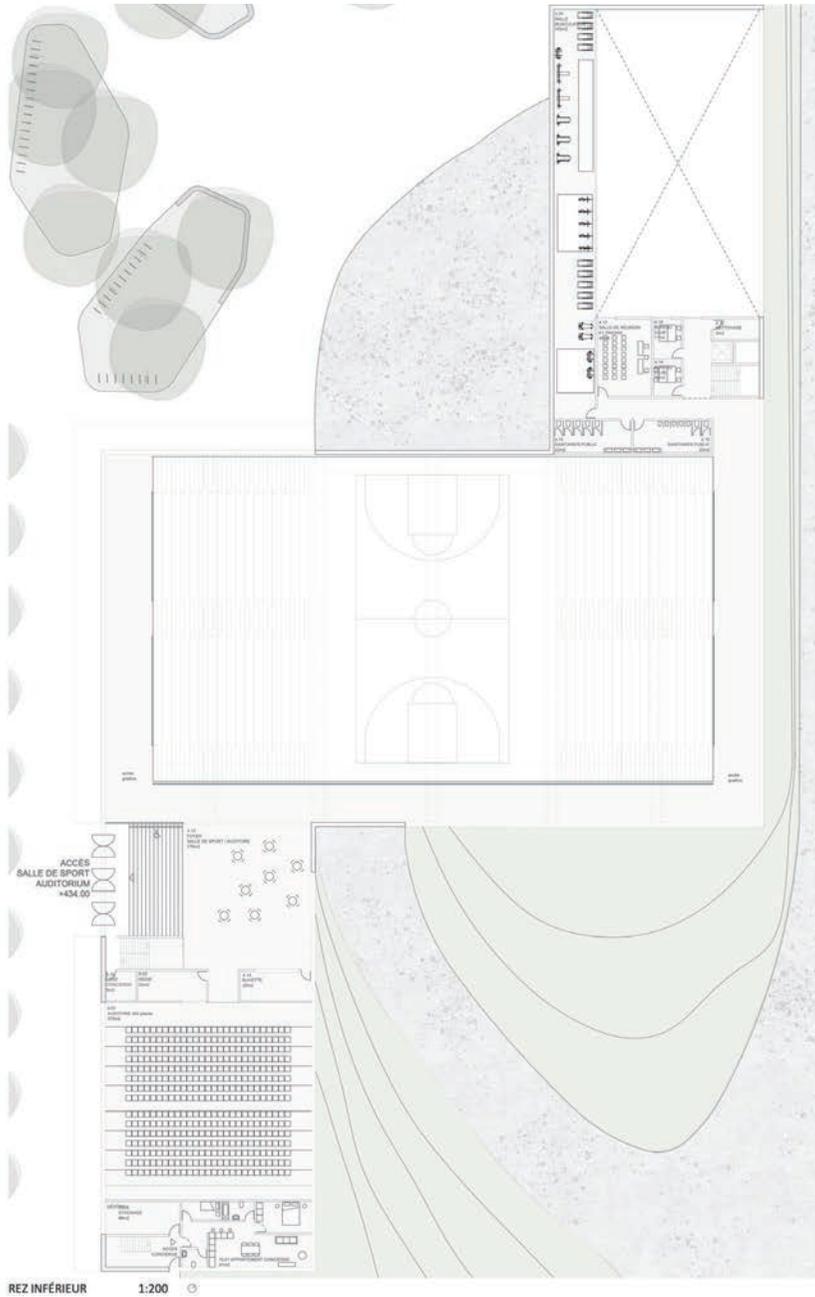


Plan de situation

CÔTÉ COUR-CÔTÉ JARDIN



# CÔTÉ COUR-CÔTÉ JARDIN



# CÔTÉ COUR-CÔTÉ JARDIN

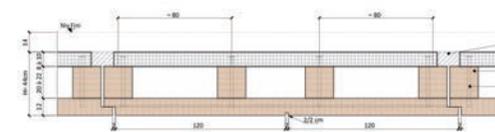
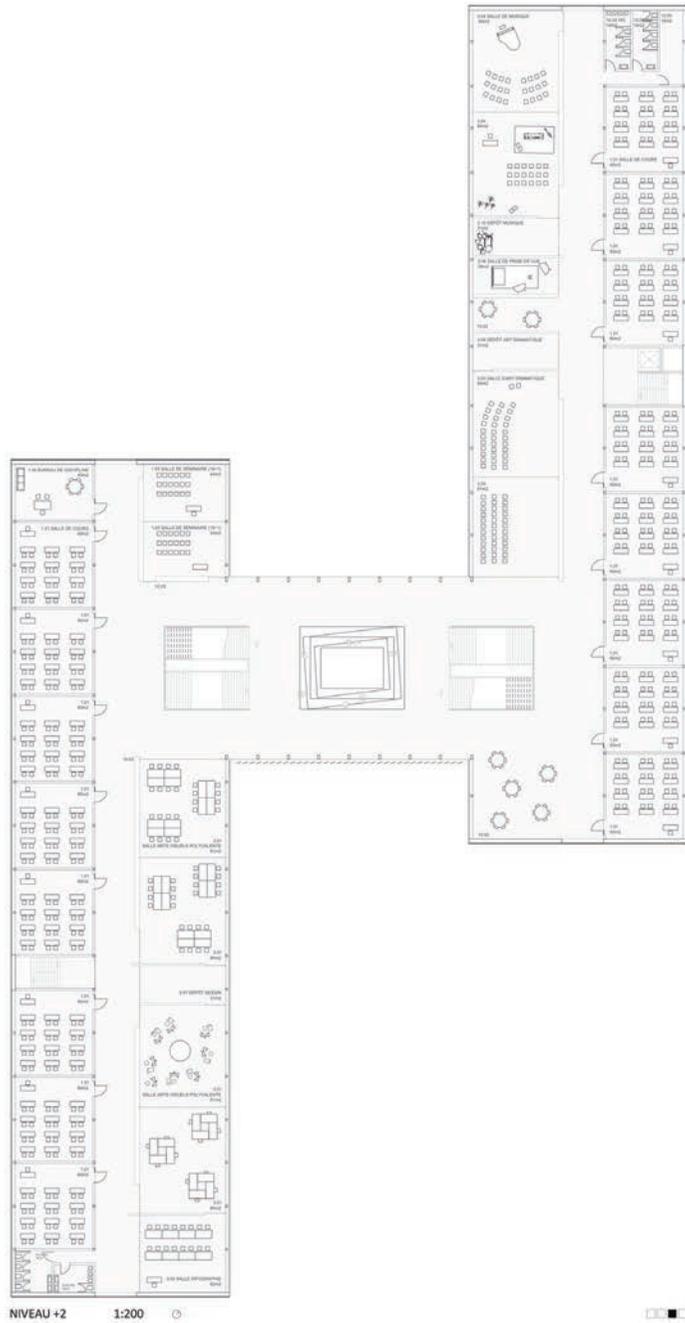
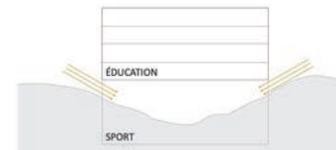
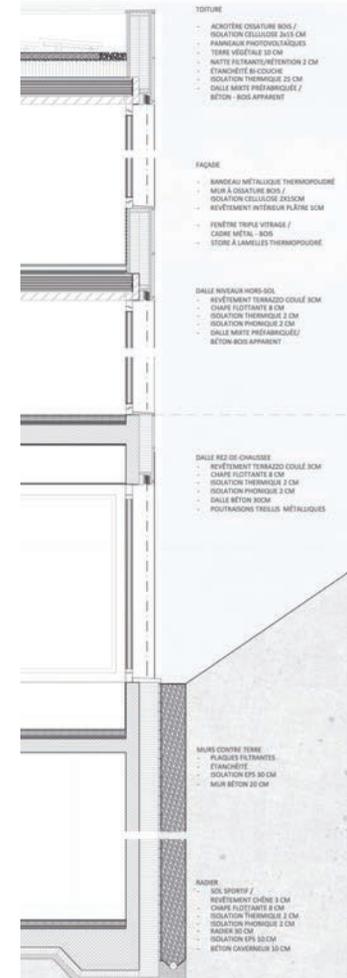


SCHÉMA CAISSON DALLES MIXTES



MÉMOIRE DU LIEU  
Trace de la gravière qui éclaire le sport



**architecte**  
dl-c, designlab-construction SA  
Rue du Nant 7, 1207 Lausanne

**collaborateurs**  
Patrick Devanthery  
Thierry Décosterd  
José Antonio Ramos  
Enric Argemi

**architecte-paysagiste**  
Verzone Woods Architectes sàrl  
1800 Vevey

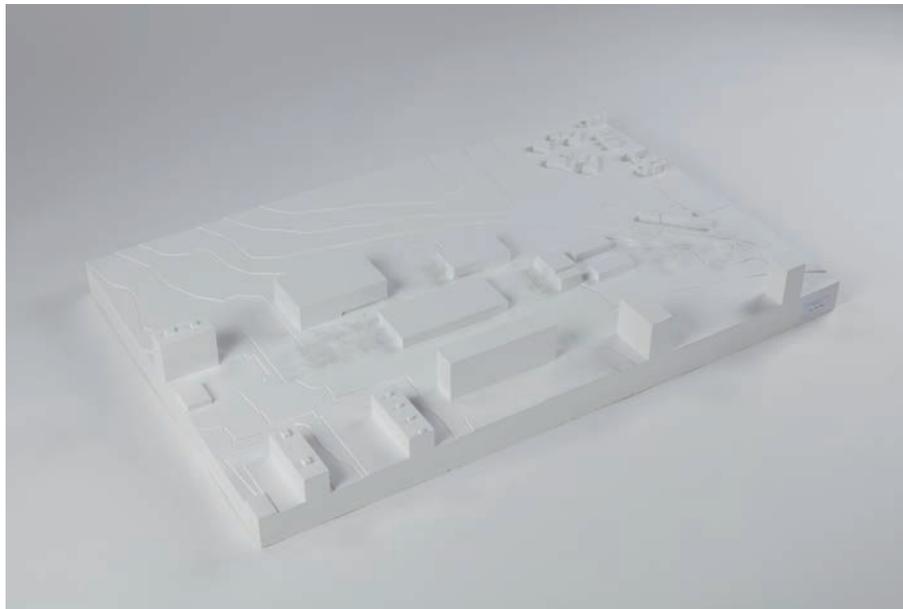
**collaborateurs**  
Craig Verzone  
Cristina Woods  
Alexia Vonlanthen

**ingénieur civil**  
B+S Ingénieurs conseils SA, 1208 Genève

**collaborateurs**  
Marcio Bichsel, Daniel Starrenberger  
Guillaume Joly, Rodrigo Fernandez

**ing. en physique bâtiment**  
Planair SA, 1227 Carouge

**collaborateurs**  
Stéphane Bottallo  
Alain Boccato



Maquette 1<sup>er</sup> degré

Le projet implante trois bâtiments sur le site, abritant chacun une partie des fonctions du programme. Ce dispositif offre une bonne indépendance des salles de sports, de l'auditoire, du réfectoire et de la bibliothèque. Les vides entre bâtiments deviennent des places ou des préaux arborisés et accueillent les terrains de sports et le programme culturel communal. L'ensemble est distribué par un chemin piétonnier, axe sur lequel se greffent les entrées aux bâtiments, bénéficiant toutes d'un couvert. L'implantation est d'une grande précision, dialoguant avec la ville et le grand paysage. L'espace central extérieur s'ouvrant sur la campagne offre un beau potentiel et gagnerait à être mieux valorisé. De manière générale, l'expression des espaces extérieurs est encore très conventionnelle et nécessite d'être mieux caractérisée.

Le bâtiment scolaire est organisé sur un rez-de-chaussée plus quatre étages en hélice de moulin, comme une machine efficace. L'entrée généreuse ouvre sur un grand atrium baignant de lumière naturelle le cœur du bâtiment scolaire sur tous les niveaux. Si le jury apprécie la générosité de la distribution verticale, il rend attentif le candidat à l'impossibilité de prévoir des locaux scolaires sur l'atrium, sans jour direct ni ventilation naturelle. Ce point concerne les locaux multimédias qui doivent être considérés comme des salles d'études, de même que les locaux des enseignants au rez-de-chaussée.

#### Aspects programmatiques

- Dans le bâtiment scolaire, la quasi-totalité des salles demandées à 80 m<sup>2</sup> sont dessinées à 60 m<sup>2</sup>, ce qui n'est pas admissible.
- Une seule entrée par bâtiment est jugée insuffisante pour le bâtiment école, de même que le nombre, le type et la position des escaliers dans les bâtiments.
- Les salles multimédia (1.04) ainsi que les salles 6.11, 7.04 et 7.05, borgnes, doivent être éclairées naturellement.
- Le centre de documentation se retrouve isolé des autres locaux d'enseignement et son organisation sur deux niveaux n'est pas judicieuse.
- Les vestiaires (4.08) doivent être séparés filles/garçons (8x30 m<sup>2</sup> et non pas 4x60 m<sup>2</sup>).
- Une seule entrée pour le public et pour les sportifs génère un mélange des publics et un mélange des flux malvenu. La moitié des spectateurs doivent accéder aux gradins en passant dans la salle de gym, ce qui n'est pas admissible, il faut un accès indépendant par le haut.
- Des précisions sur les façades sont attendues.
- La localisation des stationnements vélos qui ferment la place n'est pas heureuse.
- La piste de course est très proche de la façade du bâtiment école.
- Le concurrent est invité à évaluer si certains sujets arborés existants peuvent être conservés.



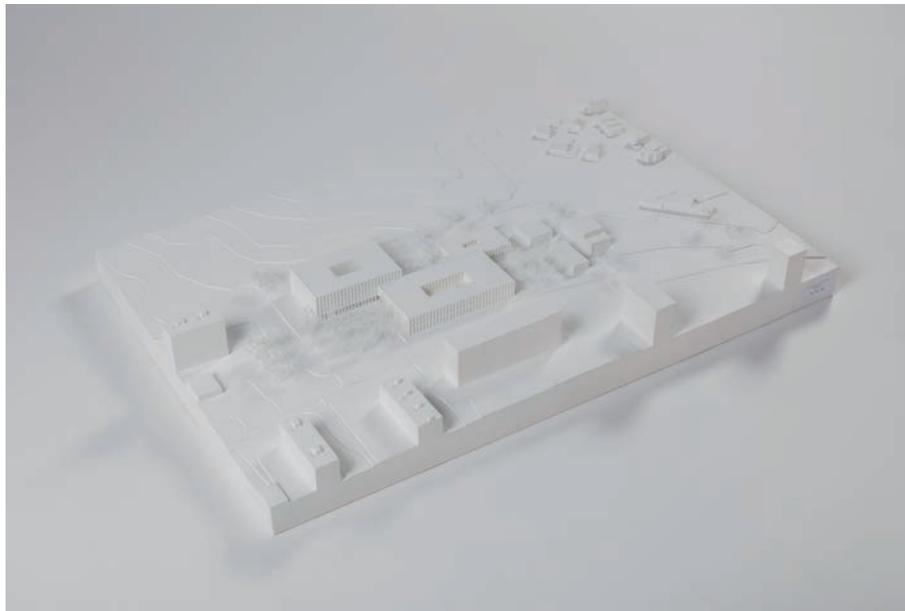
**Aspects environnementaux**

Le projet ne répond que très inégalement aux différents éléments de durabilité. Si l'on peut relever une excellente approche au niveau des matériaux (renouvelables, recyclés, énergie grise, etc.), on doit déplorer un concept énergétique quasi inexistant, l'absence de réponse à la surchauffe estivale, des surfaces extérieures très imperméables et une approche concernant la mobilité douce et sa relation avec le périmètre très peu développée. La notion d'inertie thermique est à approfondir, la matérialisation légère (bois) et les façades entièrement vitrées ne créant pas des situations initiales favorables.

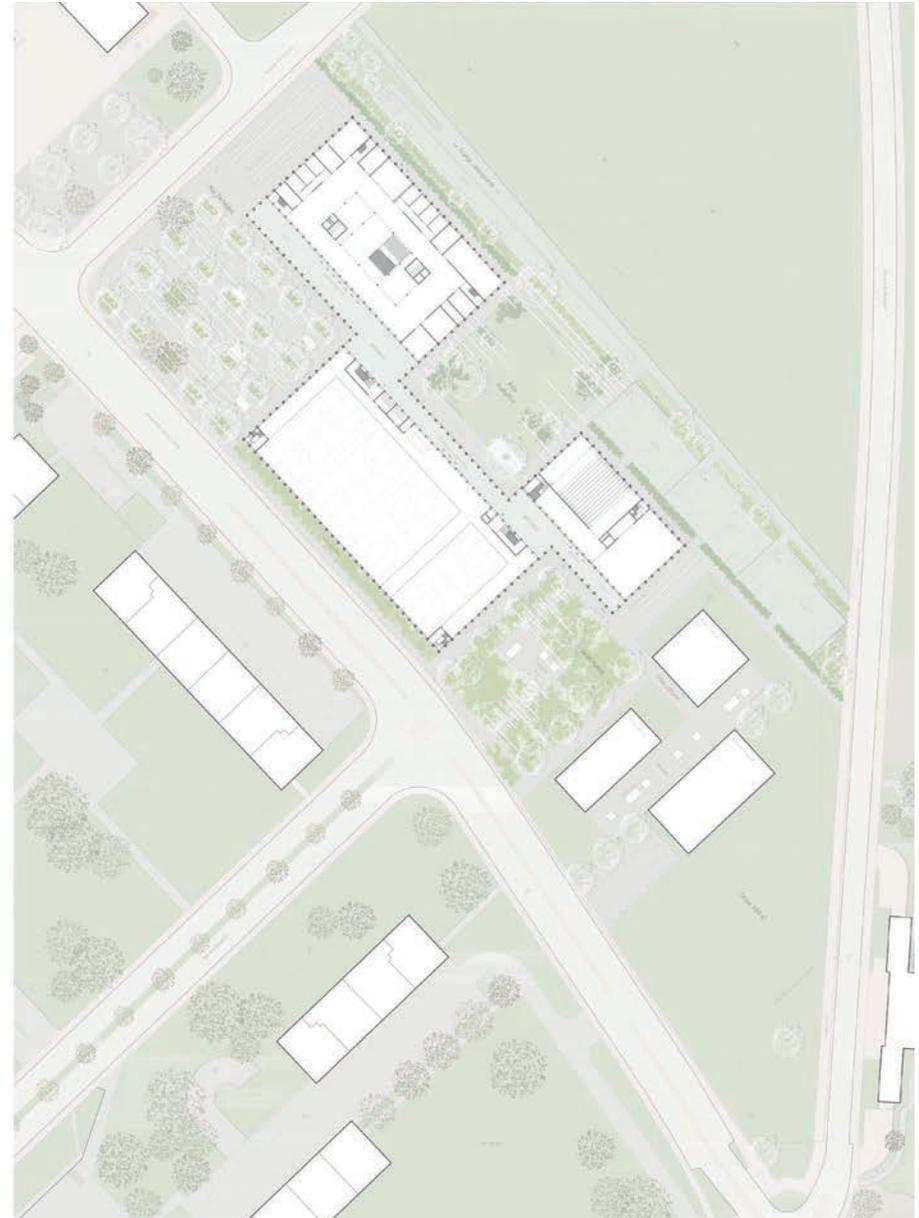
Si les salles de sport le long de l'avenue Sainte-Cécile protègent du bruit les bâtiments scolaires, le projet ne présente que peu de dispositifs répondant aux nuisances sonores du trafic routier pour les autres parties du programme, notamment pour les équipements culturels communaux, ainsi que pour le bruit du trafic aérien.



Rendu 1<sup>er</sup> degré



Maquette 2<sup>ème</sup> degré



Plan de situation

# TIC TAC TOE



## Projets de référence



École de Cointrin (1960)



École des Boudines (1965)



Collège de la Golette (1967)



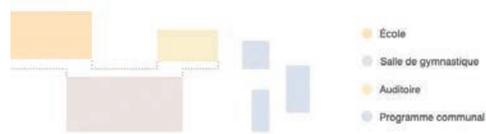
Extension de l'école de Meyrin-Village (1969)



## Vues et Perméabilité

Depuis les grands axes du quartier, le projet cadre et libère les vues en direction de la campagne. La forte déclivité de l'avenue des Boudines et la faible hauteur de la partie du projet abritant l'auditoire permettent d'offrir une échappée visuelle tout en créant une place afin de clore dignement cet axe et de renforcer son identité.

Le projet, situé en frange urbaine, ne dessine ni avant ni arrière. Les vides dégagés entre les différents volumes qui composent le projet, dialogue autant avec la ville que la campagne, offrant ainsi une perméabilité et des dégagements sur les terrains agricoles avoisinants.



## Programme au rez-de-chaussée

La répartition des fonctions sur trois bâtiments permet une utilisation flexible et indépendante des différents programmes. Les édifices du complexe scolaire et du pôle culturel forment ensemble un grand campus.



## Couronne paysagère

Par sa composition, le projet s'ouvre vers le halo paysager propre à la ville de Meyrin.

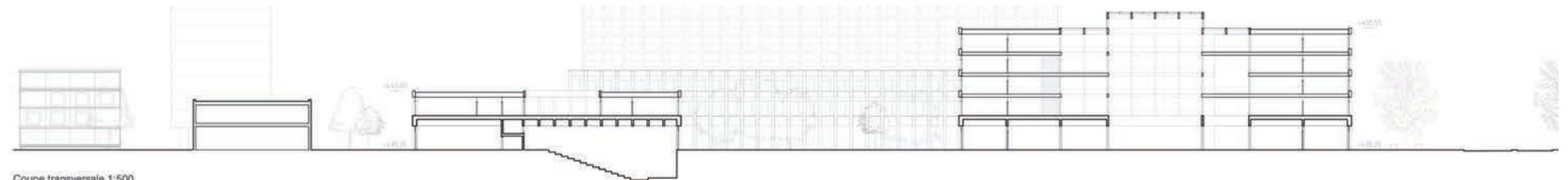
Il bénéficie du jeu des échelles pour s'y intégrer, complétant le lien végétal depuis l'école Les Vergers jusqu'au futur Parc de Feuillasse; un fil vert que tissent les terrains de sport, le préau et le cirque, proposant des interactions et une porosité au sein de la couronne.



## Ancrage urbain

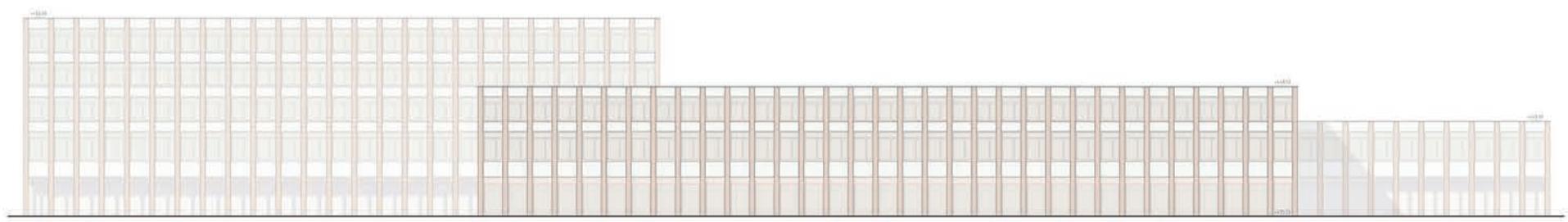
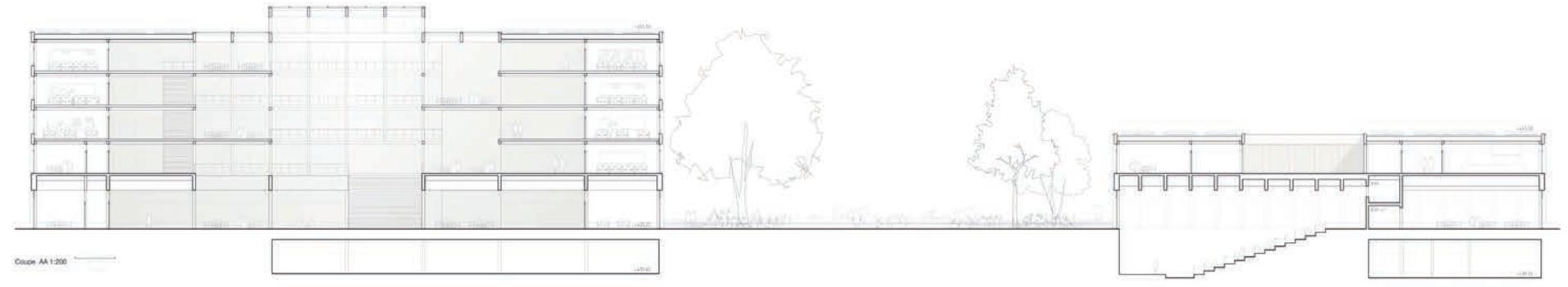
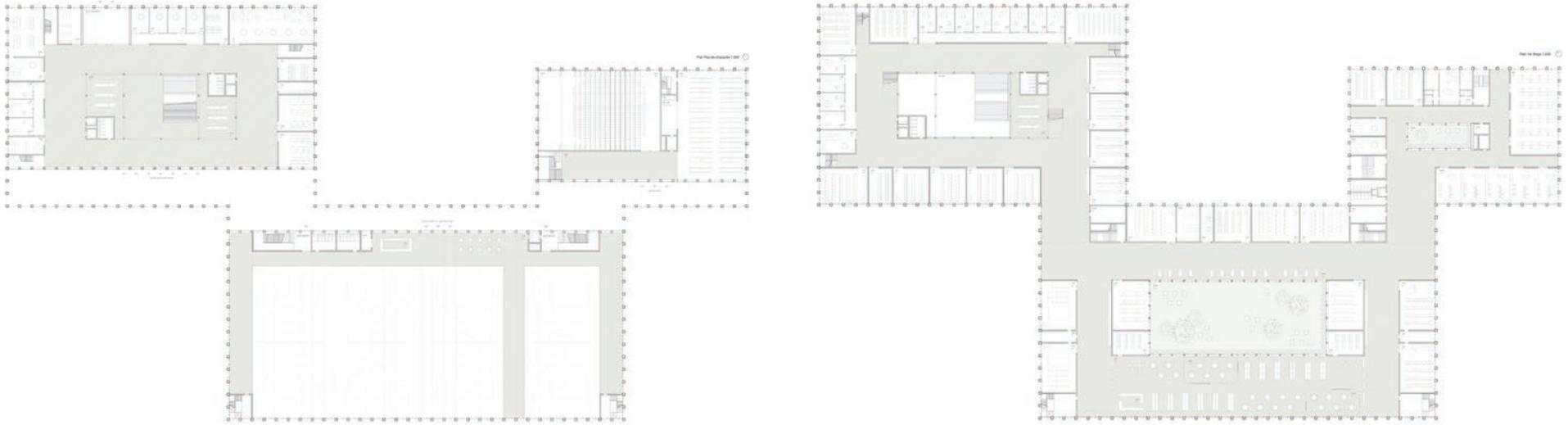
Par son implantation et sa géométrie, le projet s'associe au tissu bâti existant pour prolonger et valoriser les tracés d'Addor et Julliard. Les volumes s'alignent et soulignent les contours des vides urbains existants.

L'école et la salle de sport forment à l'entrée de la ville, un nouvel espace arboré sur l'avenue A. -F. -Dubois, tandis qu'à l'ouest, le volume de l'auditoire offre un jardin, une placette et un cadre bâti, actuellement inexistant, à l'avenue des Boudines dont le tracé est ainsi parachevé.

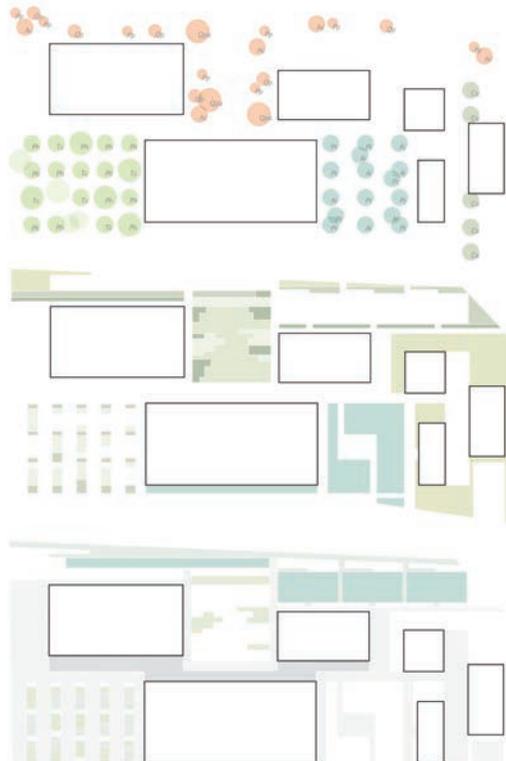


Coupe transversale 1:500

# TIC TAC TOE



# TIC TAC TOE



### Diagramme arborisation

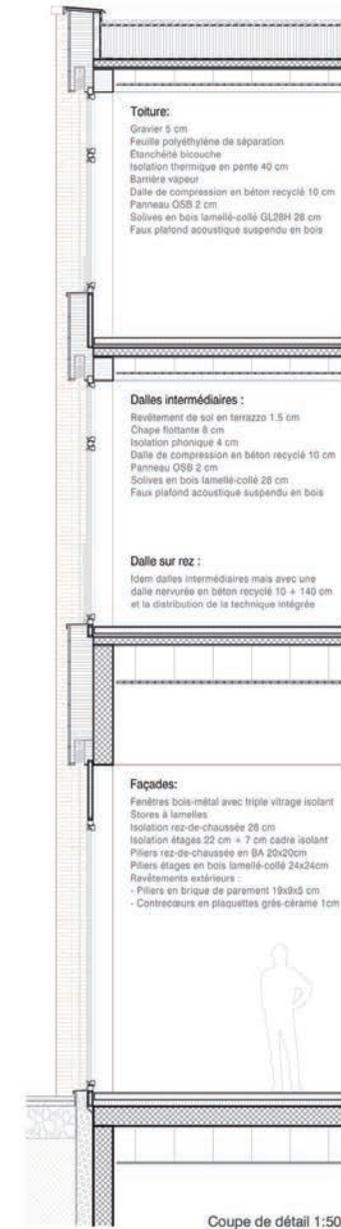
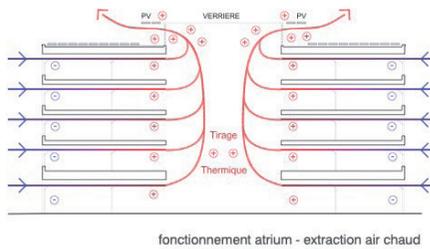
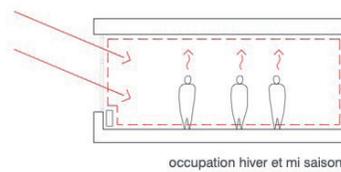
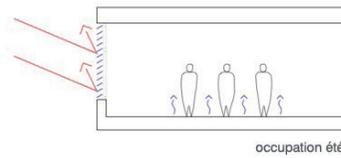
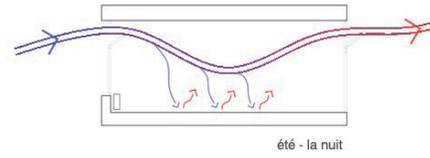
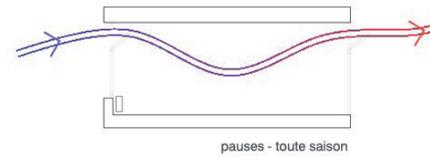
- Mail arboré**
  - Platanus x hispanica H. tot. 25m, forme fûchée, tronc à H 6m
  - Tilia cordata H. tot. 25m, forme fûchée, tronc à H 6m
- Frange campagne + Aula Campêtre**
  - Quercus petraea H. tot. 30m, port libre, tronc à H 3 m
  - Quercus pubescens H. tot. 15m, cèpède
  - Acer Campêtre H. tot. 12m, forme fûchée, tronc à H 4m
  - Prunus padus H. tot. 10m, forme cèpède
- Jardin humide**
  - Populus tremula H. tot. 20m, forme fûchée, tronc à H 4m
  - Alnus incana H. tot. 30m, grande cèpède
- Alignements Cité satellite**
  - Celtis australis H. tot. 12m, forme fûchée, tronc à H 4m

### Diagramme végétation

- Gravier gazon
- Gazon extensif
- Prairie fleurie H 30 à 50 cm
- Gminées H 50 à 100 cm
- Arbustes indigènes H 100 à 150 cm
- Graminées et vivaces H 50 à 150 cm

### Diagramme matérialité

- Gravier gazon
- Gravier stabilisé
- Enrobé clouté
- Béton teinté finition sablée
- EPCM, sol souple



**architecte**

meier + associés architectes sa  
Rue du Môle 38bis, 1201 Genève

**collaborateurs**

Jacques Martin, Philippe Meier  
Ana-Inès Pepermans, Ariane Poncet, Rafael Eloi  
Adriano Reis, Firas Elhamdi  
Romain Lekieffre, Pierre Moriceau

**architecte-paysagiste**

Praxys paysage & territoire  
71019 Paris

**collaborateurs**

Thomas Boucher  
Grégoire Orliac  
Jérôme Esconobiet  
Benoît Fagnou

**ingénieur civil**

ingegneri pedrazzini guidotti sagl, 6900 Lugano

**collaborateurs**

Roberto Guidotti  
Andrea Pedrazzini  
Eugenio Pedrazzini

**ing. en physique bâtiment**

SB technique SBt sa  
1201 Genève

**collaborateurs**

Serge Friche  
Gabriel Radulescu



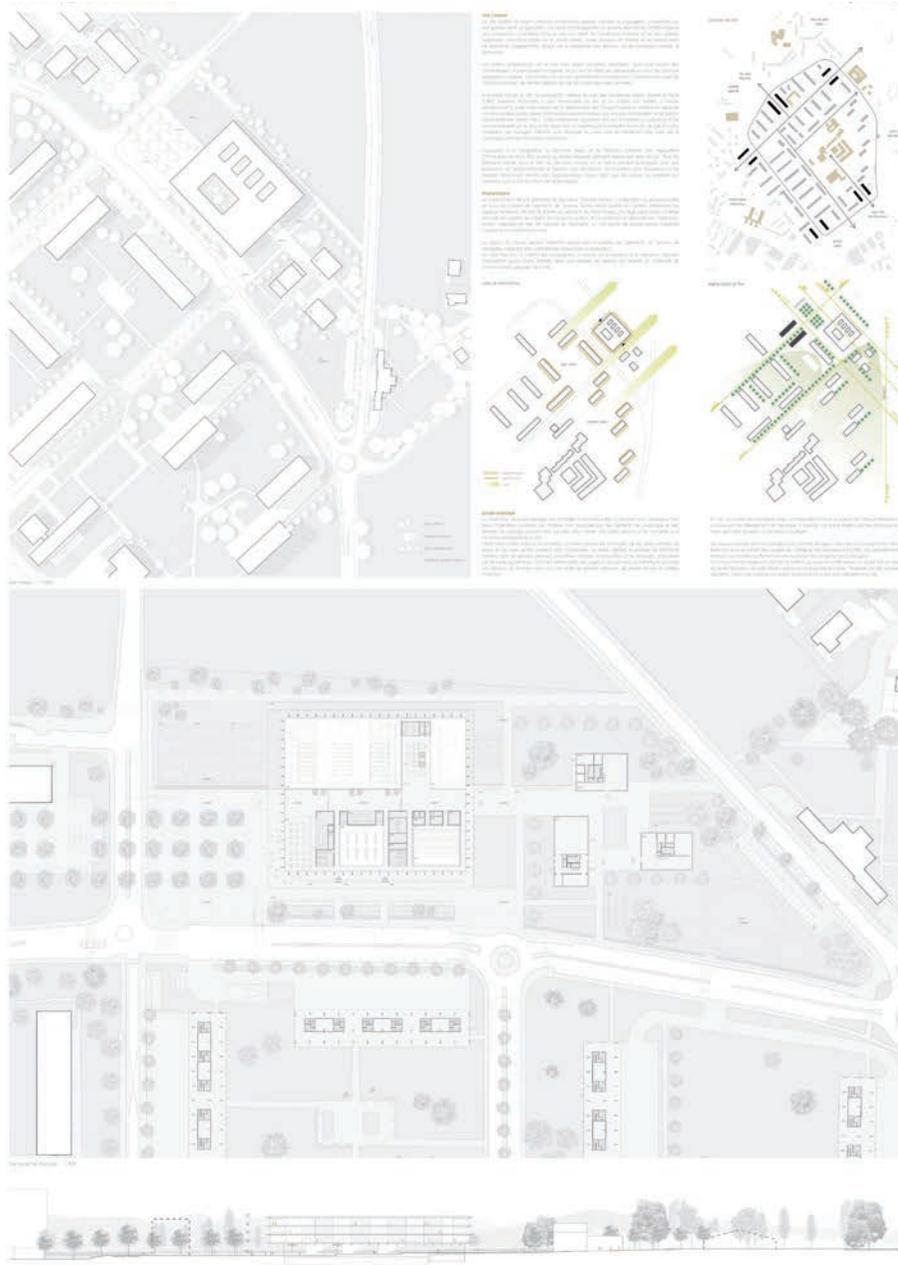
Maquette 1<sup>er</sup> degré

Le projet est implanté dans le prolongement de la Cité Meyrin et lui rend hommage par sa simplicité formelle, sa lisibilité constructive, son orientation vers le grand paysage, la hauteur de ses bâtiment et l'organisation de ses principaux parcours. Il respecte la percée visuelle de la rue des Boudines et dégage une place à l'ouest, sur l'arrêt du tram. L'ensemble du site est organisé sur un axe est-ouest qui relie cette place d'accueil aux fonctions principales du bâtiment ESII et, au-delà, aux futurs bâtiments communaux à l'est et aux derniers immeubles de la Cité à l'ouest. Cet ancrage avec la structure urbaine voisine est renforcé par les alignements d'arbres qui en soulignent la géométrie. Le projet pourrait toutefois nuancer cette composition en maintenant certains grands arbres existants et par un peu plus de souplesse dans les aménagements.

Le jury relève la qualité architecturale des façades, la clarté du plan de l'établissement scolaire, la richesse des coupes qui proposent des galeries périphériques et des atriums pour les étages ainsi que la transparence d'un rez-de-chaussée en retrait, avec effet de porche et portiques d'une belle profondeur sur la place et l'avenue Sainte-Cécile, protégeant les accès principaux. L'implantation de la totalité du programme public au rez-de-chaussée, distribué par une large rue intérieure, est appréciée mais ne résout pas encore la séparation des locaux scolaires par rapport aux espaces accessibles au public. Les vis-à-vis des salles de sciences de part et d'autre d'un patio étroit sont problématiques.

**Aspects programmatiques**

- Les plans manquent de clarté sur les accès indépendants à l'auditoire et aux salles de gym.
- La répartition du programme du centre de documentation sur 3 niveaux ainsi que les salles de travail sans contact avec la façade (problèmes de ventilation et lumière naturelle) ne sont pas acceptables.
- La répartition du programme Sciences sur 3 niveaux génère trop de déplacements en lien avec les équipements de laboratoire et les produits dangereux.
- De nombreuses pièces n'ont pas d'accès direct à la lumière naturelle et de possibilité de ventilation naturelle au rez (6.02, 8.09 et 8.10) et aux étages (5.03 et 5.04).
- Il manque certainement des issues de secours pour les salles de gym.
- La proximité des terrains de sport extérieurs avec la façade du bâtiment peut perturber les classes.
- L'accès au parking coupant la piste cyclable sur l'av. de Mategnin est regrettable.
- Le projet envisage une forte imperméabilisation du sol extérieur.

Rendu 1<sup>er</sup> degré

### Aspects environnementaux

Le projet répond globalement aux différents éléments de durabilité. L'approche du concept énergétique est riche et prometteuse, de même que l'insertion du bâtiment dans la cuvette et l'incidence positive sur les matériaux d'excavation, la gestion des eaux et la réflexion sur les matériaux avec un fort accent écologique. Les coursives ne sont toutefois pas jugées suffisantes pour garantir une bonne protection solaire contre la surchauffe estivale.

- Bâtiment trop proche de Sainte-Cécile: forte exposition au bruit routier sur trois façades
- Exposition bruit routier et bruit de l'aviation

Si la façade sud est protégée du bruit de l'aviation par l'avancée de toiture et la cour-sive extérieure, les locaux sensibles sont exposés au bruit routier sur trois façades.

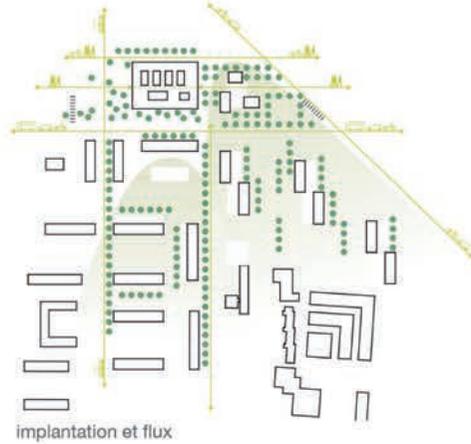
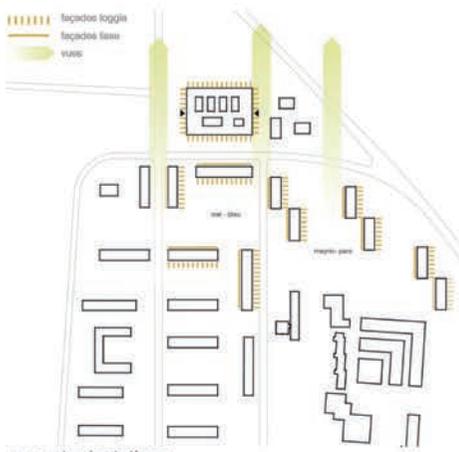
## CITÉ J'ADDOR



Maquette 2<sup>ème</sup> degré



Plan de situation



concept paysage



le sol



la noue et la prairie

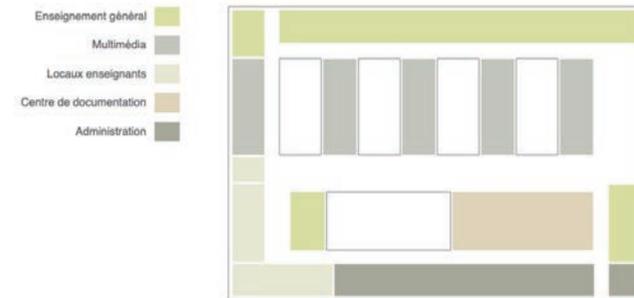
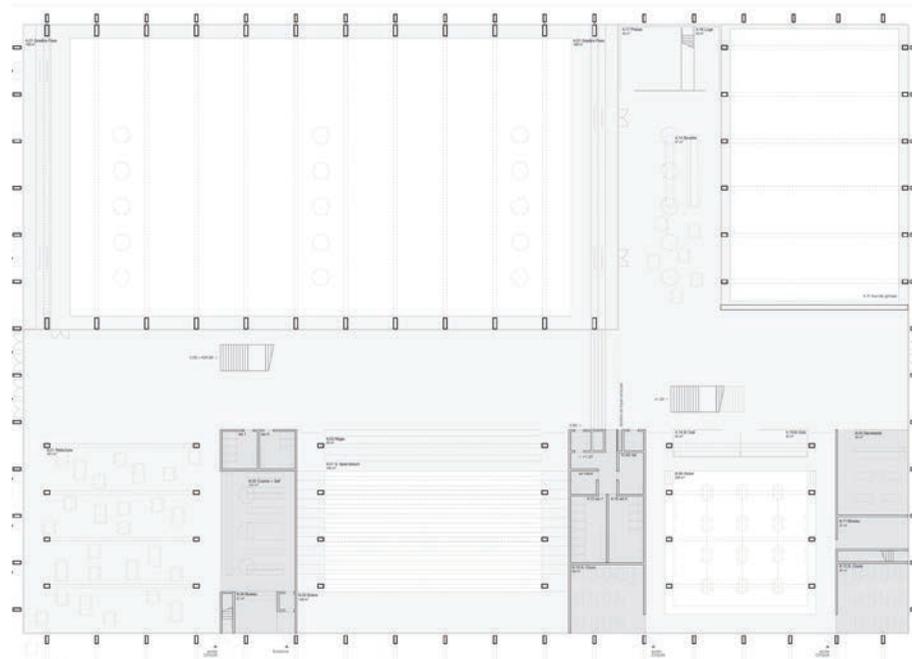
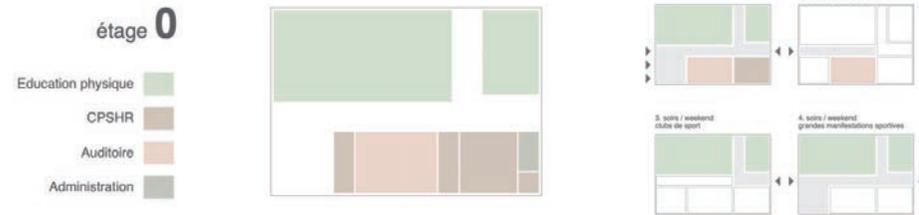


les patios

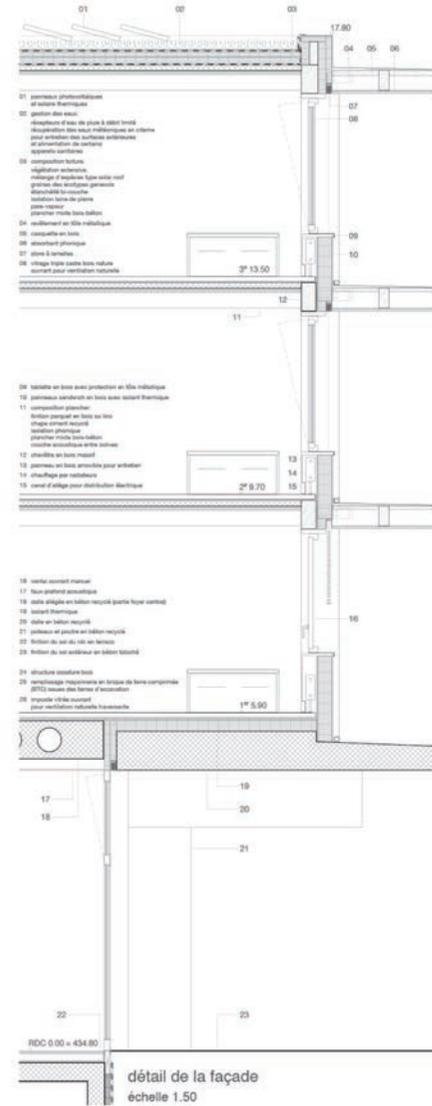
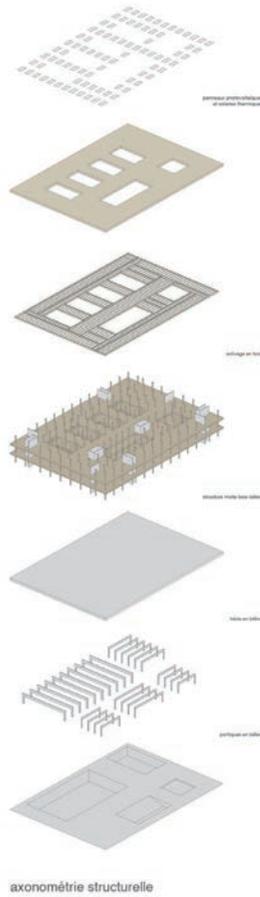
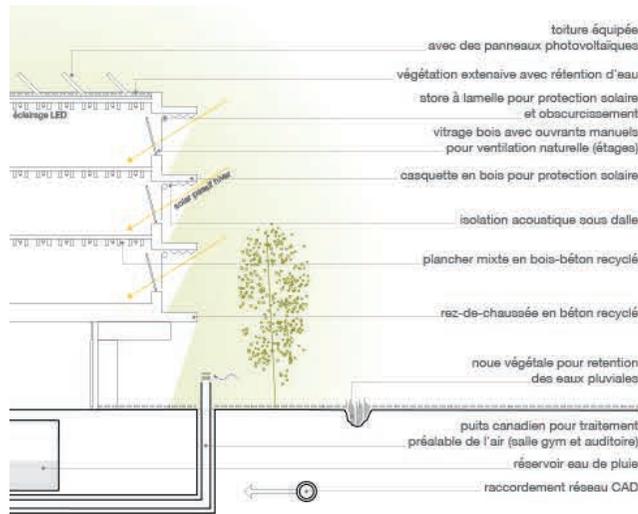


les essences

# CITÉ J'ADDOR



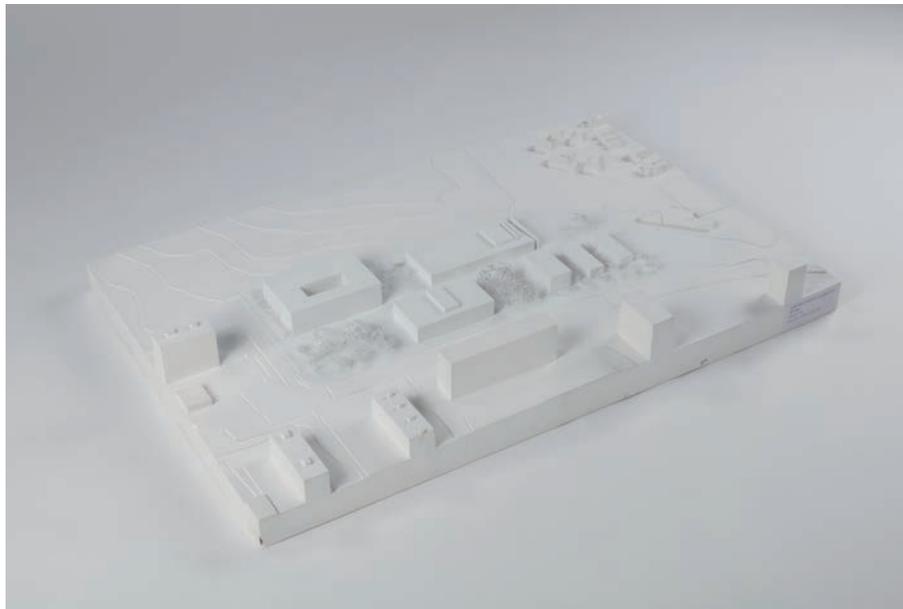
# CITÉ J'ADDOR



élevations intérieure et extérieure  
échelle 1:50



<p><b>architecte</b> FRES ARCHITECTES LAB Route de Jussy 29, 1226 Thônex</p>	<p><b>architecte-paysagiste</b> Atelier Descombes Rampini SA 1203 Genève</p>
<p><b>collaborateurs</b> Laurent Gravier, Sara Martin Camara Bérangère Pradines, Nicolas Marillaud Oscar Berbel, Gabin Sepulchre</p>	<p><b>collaborateurs</b> Marco Rampini Flavio Gorgone</p>
<p><b>ingénieur civil</b> BATISERF, F-38600 Fontaine</p>	<p><b>ing. en physique bâtiment</b> AAB – J. Stryjenski &amp; H. Monti SA 1227 Carouge</p>
<p><b>collaborateurs</b> Pierre-Olivier Cayla Brice Mazin Philippe Clément</p>	<p><b>collaborateurs</b> Walter Köller Lucie Houpline</p>



Maquette 1<sup>er</sup> degré

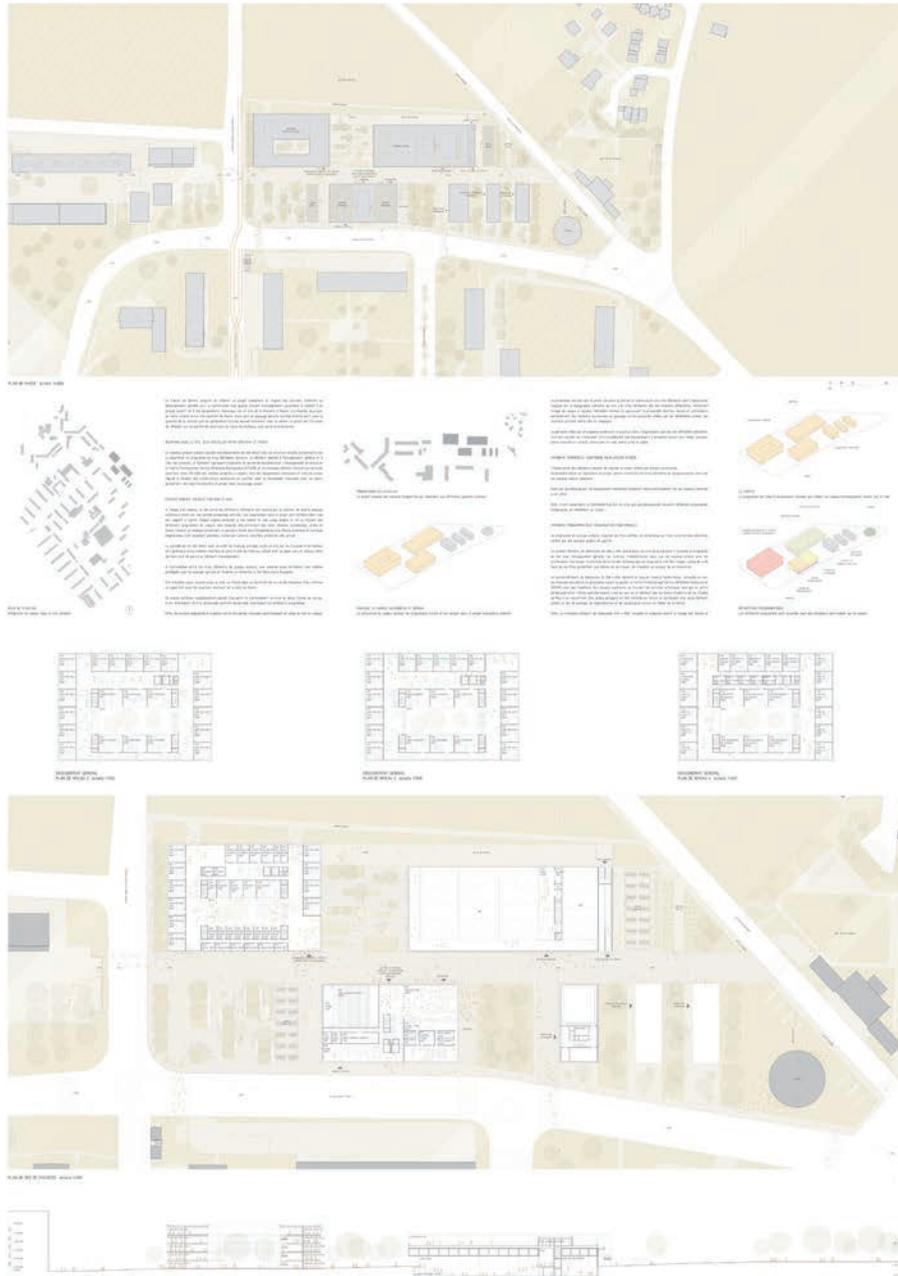
Par la disposition de ses trois bâtiments en quinconce et en organisant l'ensemble du site comme un quartier, l'école génère une centralité communale avec une grande plasticité d'utilisation et d'évolution. La position du bâtiment le plus ouvert au public sur l'avenue Sainte-Cécile est pertinente et délimite une place affirmant la présence de cette centralité. Le report des terrains de sport sur le toit d'un bâtiment ménage une importante surface extérieure perméable, propice aux plantations et à la qualité de l'environnement paysager de l'école. Par contre, le paysage proposé paraît « importé » et ne tire pas profit de l'existant. Le projet ne conserve rien du bosquet de chênes présent sur le site ni à la topographie, le sol est reconfiguré dans une horizontalité trop artificielle, où les différents espaces manquent encore de caractérisation.

L'organisation des entrées est judicieusement choisie pour animer chaque espace extérieur et constituer une rue structurant le site. Les percées visuelles et fonctionnelles offertes par les différents halls des bâtiments dans le sens sud-nord, ou ville-campagne, s'inscrivent dans l'orientation des parcours sud-nord de la Cité Meyrin. La répartition du programme entre les différents bâtiments est judicieuse mais, dans les rez-de-chaussée, la disposition des fonctions les plus publiques ne valorise pas pleinement les espaces extérieurs proposés. La rationalité des organisations en plan est intelligemment ajustée sur des choix constructifs porteurs en bois, simples et spécifiques à chaque bâtiment, en fonction des hauteurs, du cloisonnement et des portées.

Les trois bâtiments semblent architecturalement trop neutres pour façonner l'identité du site, en interaction avec les places et placettes créées. Les façades manquent de profondeur et d'espaces intermédiaires pour fabriquer les aménités nécessaires. On peut par ailleurs regretter l'absence de liaison chauffée entre les bâtiments.

#### Aspects programmatiques

- L'organisation du rez-de-chaussée du bâtiment "enseignement général" (localisation peu évidente du secrétariat, salles de cours proches des halls d'entrée et donnant sur les espaces publics, etc.) est peu convaincante. De manière générale, ses locaux et dégagements mériteraient une rationalisation.
- Le rapport hauteur largeur du patio n'offre pas de bonnes conditions d'éclairage des salles intérieures et crée des vis-à-vis trop proches.
- L'enveloppe et les espaces attenants de l'auditoire nécessitent plus d'épaisseur pour fabriquer une arrière-scène et intégrer la correction acoustique.
- La répartition sur deux étages différents du programme du centre de documentation n'est pas idéale et les surfaces des locaux sont surdimensionnées.
- Les WC public (4.15) sont à mettre au niveau du public et non pas au sous-sol (mélange des publics)
- L'accès aux terrains de sport en toiture est très excentré et les grillages doivent également être prévus en couverture.
- Le stationnement vélos est excessivement centralisé.



Rendu 1<sup>er</sup> degré

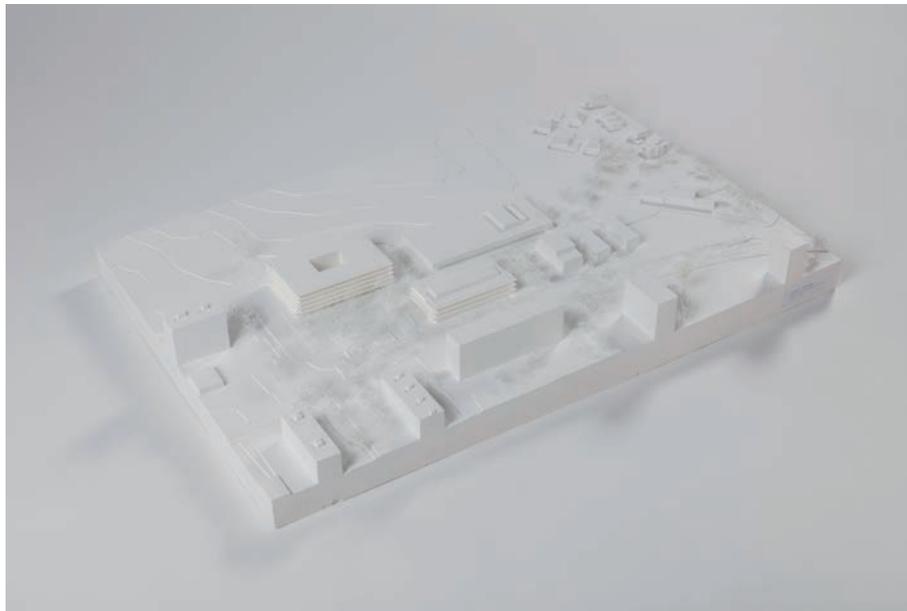
**Aspects environnementaux**

Le projet répond bien aux différents éléments de durabilité. Le concept énergétique est original et prometteur, l'indice de compacité performant, la gestion des eaux et l'approche sur les matériaux écologiques très riches, avec une réelle préoccupation pour la biodiversité et discours très complet sur la mobilité douce. Il conviendra d'inscrire ces ambitions dans un cadre financier réaliste.

L'inertie thermique, pour une matérialisation légère (bois) et des façades entièrement vitrées, mérite une attention particulière. Si le freecooling est pertinent avec une ventilation mécanique, le geocooling ne paraît économiquement pas viable.

Le bâtiment scolaire, très proche de l'avenue Dubois est très exposé au bruit routier. Une permutation avec celui des terrains de sport mériterait d'être envisagée. La façade sud-est gagnerait à être munie d'un dispositif de protection contre le bruit de l'aviation civile.

## CAMPUS MEYRIN



Maquette 2<sup>ème</sup> degré



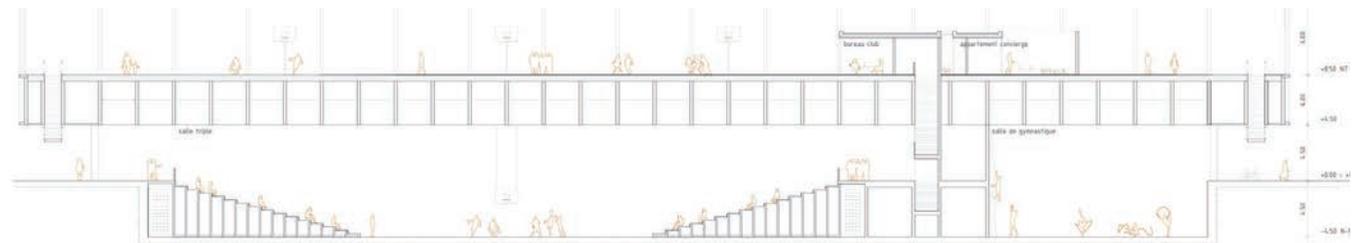
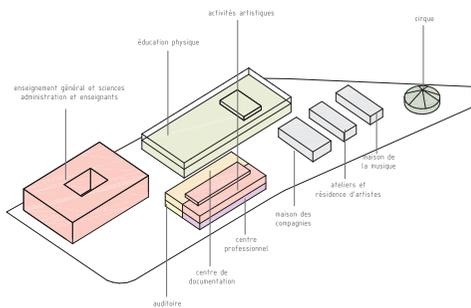
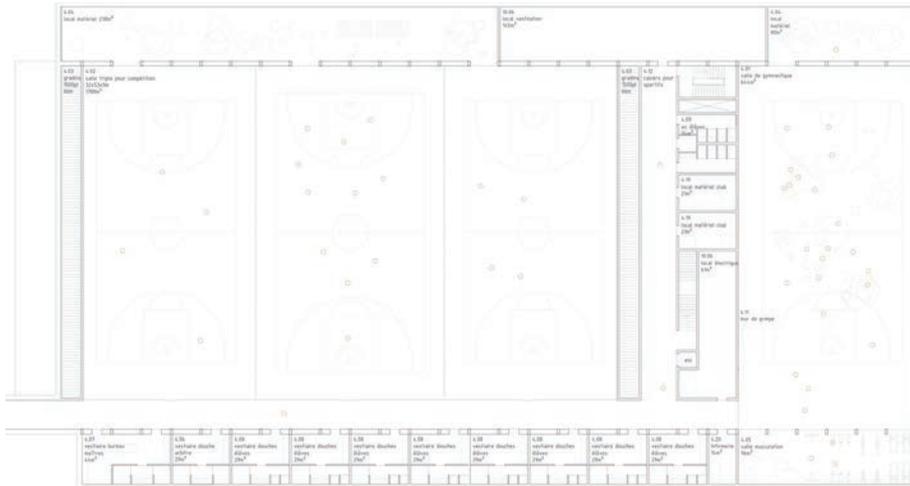
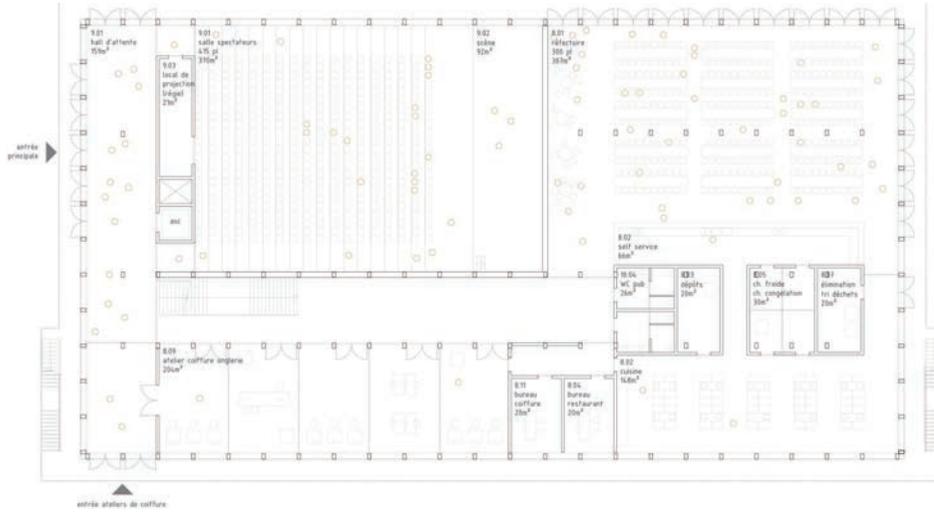
Plan de situation

CAMPUS MEYRIN





# CAMPUS MEYRIN



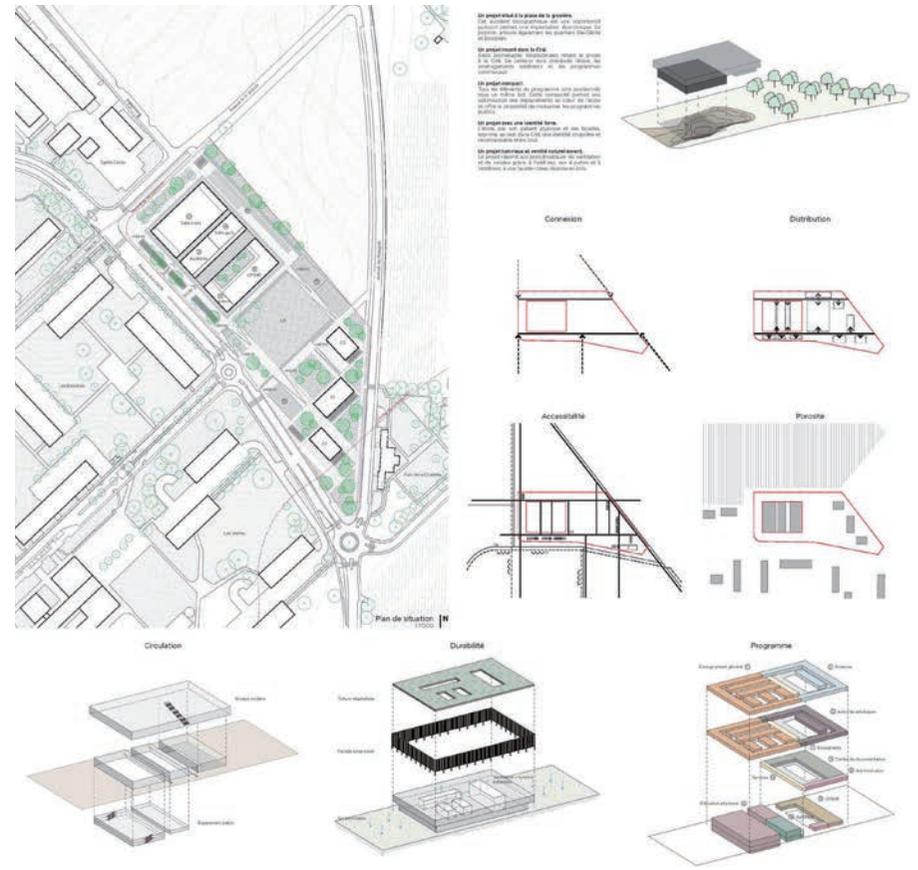


**projets écartés  
à l'issue du 1<sup>er</sup> degré du concours**

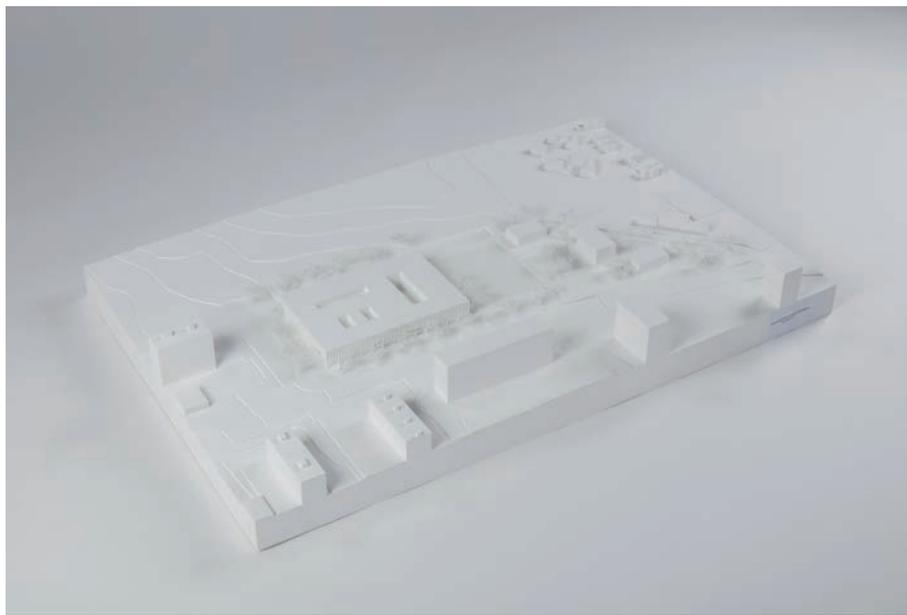
**projet n° 1**  
**MSV ARCHITECTES URBANISTES Sàrl**  
 39, rue Eugène Marziano, 1227 Les Acacias

**collaborateurs**  
 Yves Vieuxloup  
 Marie-Pauline Cryonnet  
 Ramon Mansergas  
 Quang Vinh Pham

**EMPREINTE**

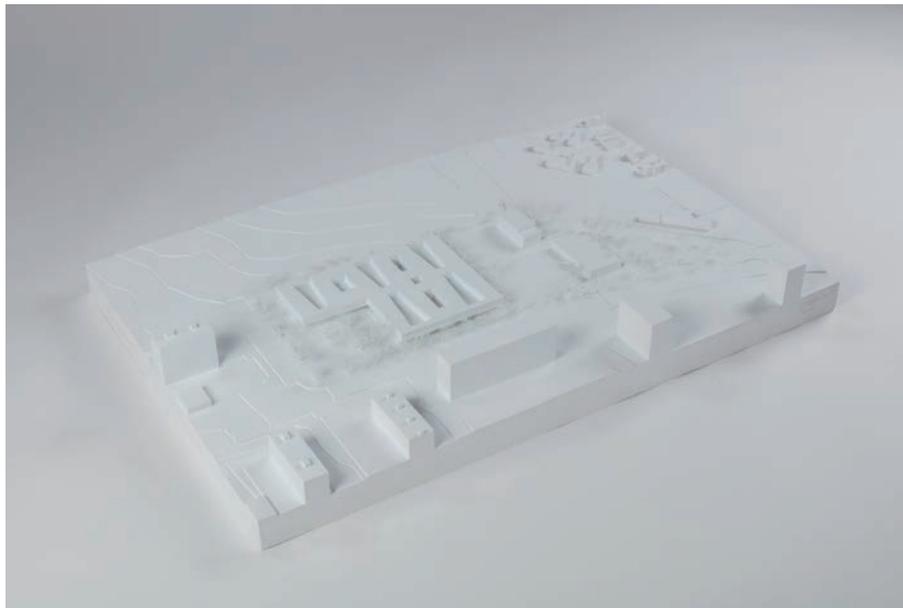


écarté au 2<sup>e</sup> tour



projet n° 2  
**DE ARCHITECTURA**  
 Henri-Golay 25, 1203 Genève

collaborateur  
 Massimo De Giorgi



**ECOTONE**

GRUPE SCOLAIRE ES II MEYRIN

écarté au 3<sup>e</sup> tour

**ECOTONE**

Legend: ECOTONE (brown square)

Site Plan: Shows the building layout on a site with green spaces and roads. A legend indicates the 'ECOTONE' area in brown.

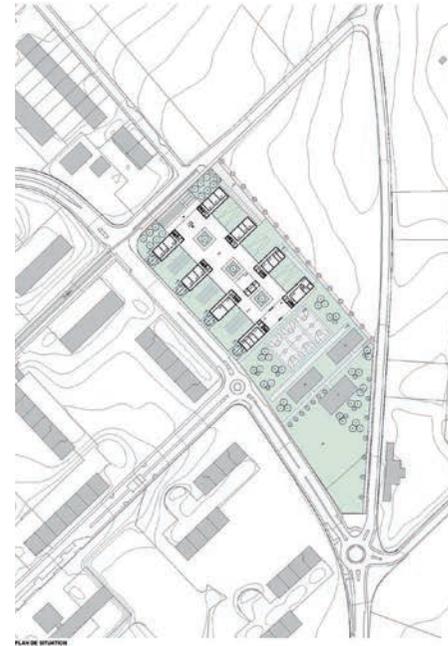
Sections and Elevations: Three vertical sections and one elevation showing building heights and internal structures. Labels include 'niveau terrain', 'niveau 0', 'niveau 1', 'niveau 2', 'niveau 3', 'niveau 4', 'niveau 5', 'niveau 6', 'niveau 7', 'niveau 8', 'niveau 9', 'niveau 10', 'niveau 11', 'niveau 12', 'niveau 13', 'niveau 14', 'niveau 15', 'niveau 16', 'niveau 17', 'niveau 18', 'niveau 19', 'niveau 20', 'niveau 21', 'niveau 22', 'niveau 23', 'niveau 24', 'niveau 25', 'niveau 26', 'niveau 27', 'niveau 28', 'niveau 29', 'niveau 30', 'niveau 31', 'niveau 32', 'niveau 33', 'niveau 34', 'niveau 35', 'niveau 36', 'niveau 37', 'niveau 38', 'niveau 39', 'niveau 40', 'niveau 41', 'niveau 42', 'niveau 43', 'niveau 44', 'niveau 45', 'niveau 46', 'niveau 47', 'niveau 48', 'niveau 49', 'niveau 50', 'niveau 51', 'niveau 52', 'niveau 53', 'niveau 54', 'niveau 55', 'niveau 56', 'niveau 57', 'niveau 58', 'niveau 59', 'niveau 60', 'niveau 61', 'niveau 62', 'niveau 63', 'niveau 64', 'niveau 65', 'niveau 66', 'niveau 67', 'niveau 68', 'niveau 69', 'niveau 70', 'niveau 71', 'niveau 72', 'niveau 73', 'niveau 74', 'niveau 75', 'niveau 76', 'niveau 77', 'niveau 78', 'niveau 79', 'niveau 80', 'niveau 81', 'niveau 82', 'niveau 83', 'niveau 84', 'niveau 85', 'niveau 86', 'niveau 87', 'niveau 88', 'niveau 89', 'niveau 90', 'niveau 91', 'niveau 92', 'niveau 93', 'niveau 94', 'niveau 95', 'niveau 96', 'niveau 97', 'niveau 98', 'niveau 99', 'niveau 100'.

Text: Descriptive text in French detailing the project's goals, site context, and architectural approach. It discusses the integration of the school with the surrounding urban fabric and the use of green spaces.

**projet n° 4**  
**STUDIO CALORI**  
 Via Fusoni 4, 6900 Lugano

**collaborateurs**  
 Sergio Calori  
 Alessia Bonaria  
 Cristian Ottonetti  
 Saba Realini

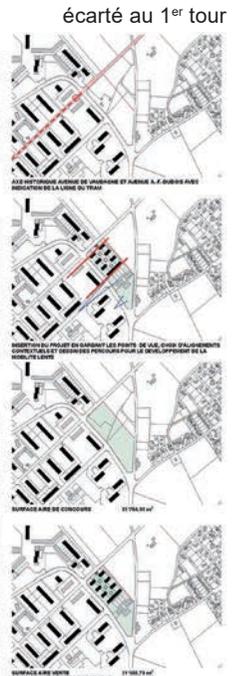
**SCARABEE**



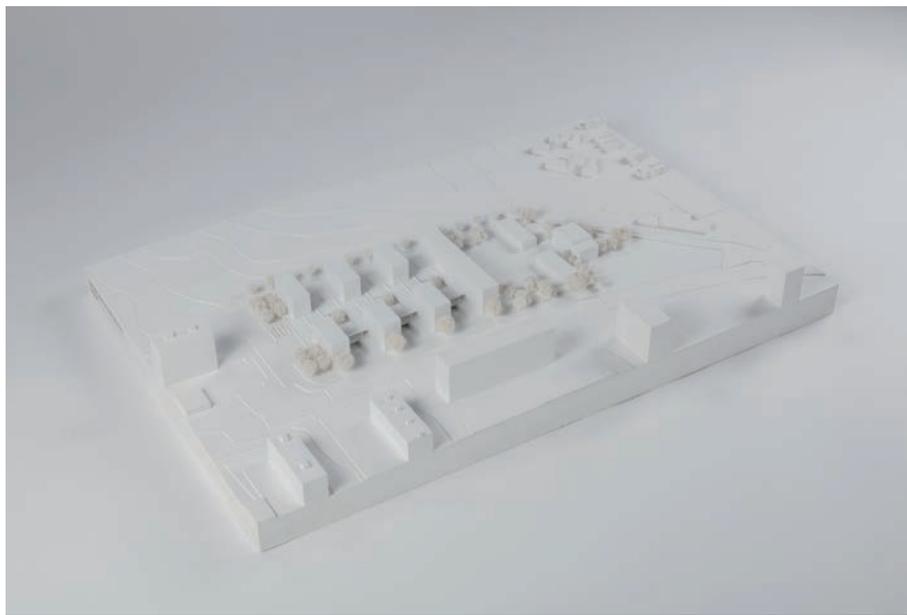
**ANALYSE DU SITE**  
 LE SITE PRÉVU POUR LA RÉALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE S'ÉTEND SUR UN TERRAIN ENCLAVÉ À L'EST DE LA ZONE D'URBAINISATION...  
 LE SITE PRÉVU POUR LA RÉALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE S'ÉTEND SUR UN TERRAIN ENCLAVÉ À L'EST DE LA ZONE D'URBAINISATION...  
 LE SITE PRÉVU POUR LA RÉALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE S'ÉTEND SUR UN TERRAIN ENCLAVÉ À L'EST DE LA ZONE D'URBAINISATION...

**CONCEPT URBANISTIQUE**  
 LA DEMANDE DU PROJET POUR UNE ÉDIFICATION À CARACTÈRE SCOLAIRE...  
 LA DEMANDE DU PROJET POUR UNE ÉDIFICATION À CARACTÈRE SCOLAIRE...  
 LA DEMANDE DU PROJET POUR UNE ÉDIFICATION À CARACTÈRE SCOLAIRE...

**ASPECT ARCHITECTURAL & ORGANISATIONNEL**  
 L'ÉTAT PRÉSENT DU SITE À L'EST DE LA ZONE D'URBAINISATION...  
 L'ÉTAT PRÉSENT DU SITE À L'EST DE LA ZONE D'URBAINISATION...  
 L'ÉTAT PRÉSENT DU SITE À L'EST DE LA ZONE D'URBAINISATION...



écarté au 1<sup>er</sup> tour



**projet n° 5**  
**EFREM CAPPELLETTI**  
*Contr. Vecchio Municipio 2, 6976 Castagnola*

**collaborateur**  
Efrem Cappelletti

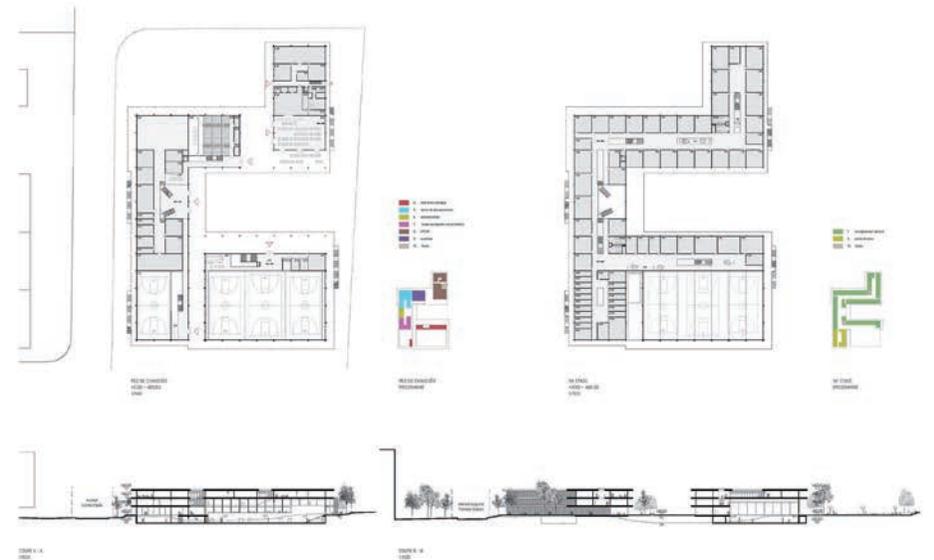
**bureau associé**  
**FABIO SESTITO**  
*Via Maggio 19, 6900 Lugano*

**collaborateur**  
Fabio Sestito



## INTERMEZZO

écarté au 3<sup>e</sup> tour



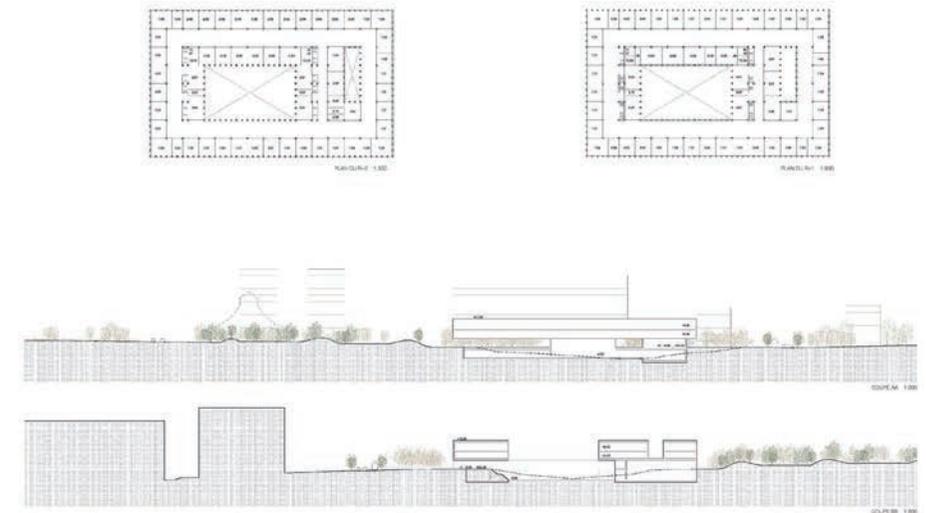
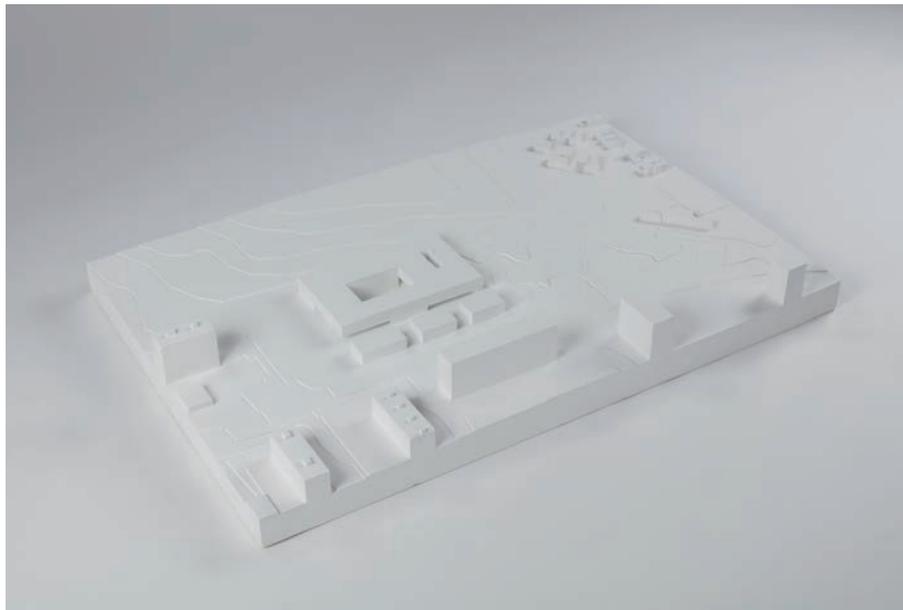
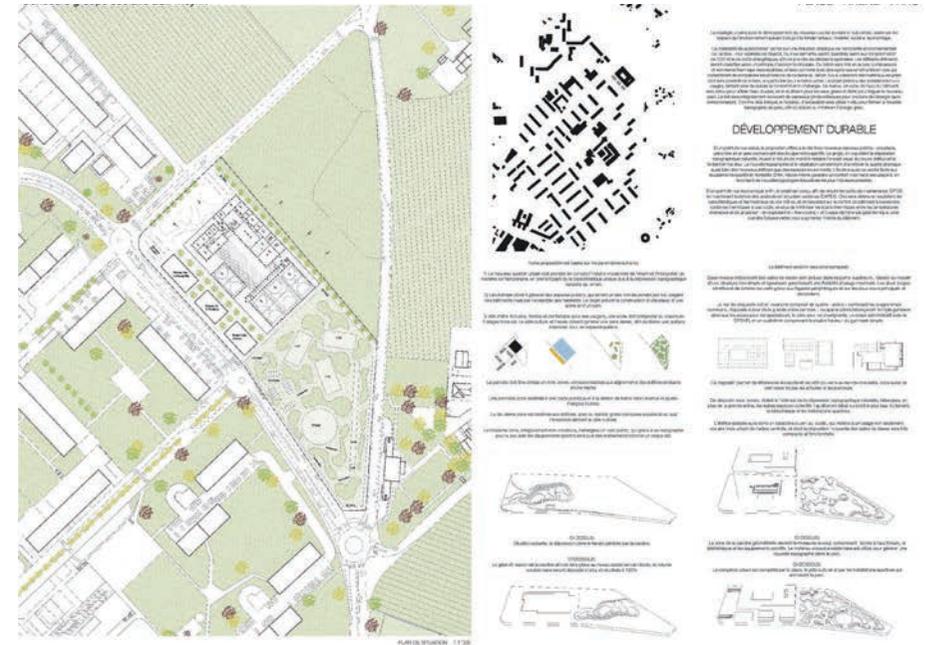
**projet n° 6**  
**DFDC**

Via Besso 5, 6900 Lugano

**collaborateurs**  
Dario Franchini  
Diego Calderon  
Paolo Crippa  
Mathias Broniatowski

**PLACE-ARÈNE-PARC**

écarté au 1<sup>er</sup> tour

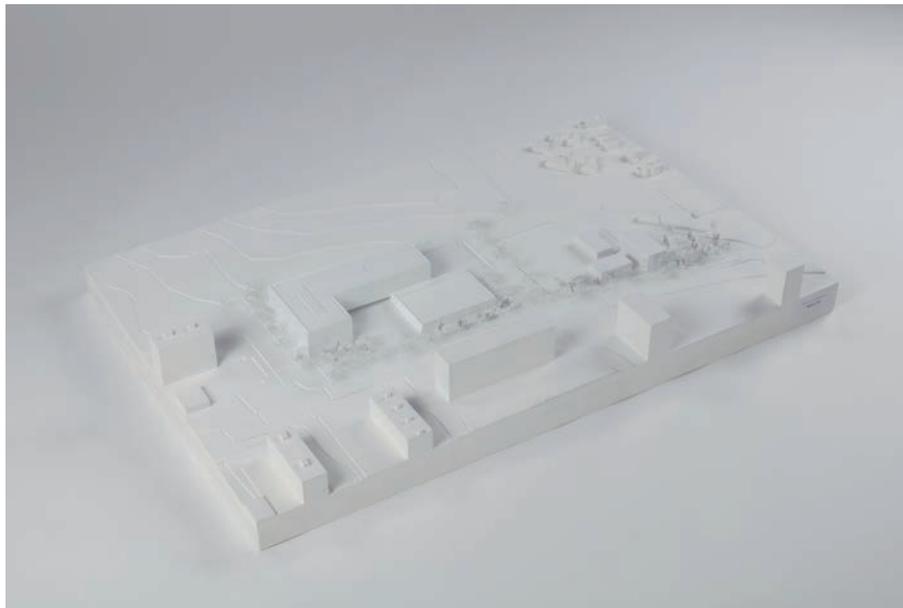


**projet n° 7**  
**atelier d'ici Girchitectes sàrl**  
 7, rue Soubeyran, 1203 Genève

**collaborateurs**  
 Guinand Marion  
 Lilla Mantero Dominique

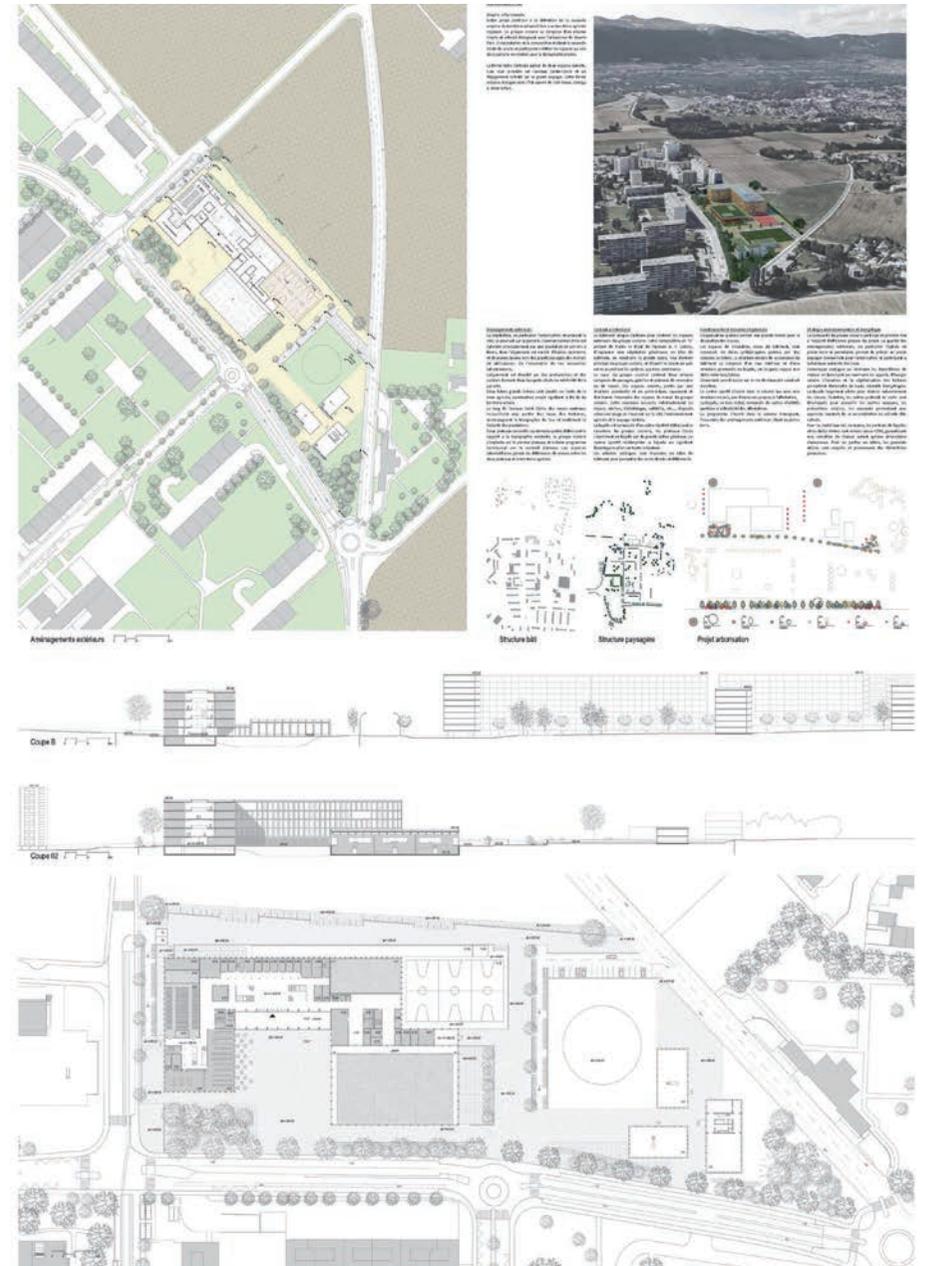
**bureau associé**  
**atba sa**

**collaborateur**  
 José Antonio Garcia Carrera



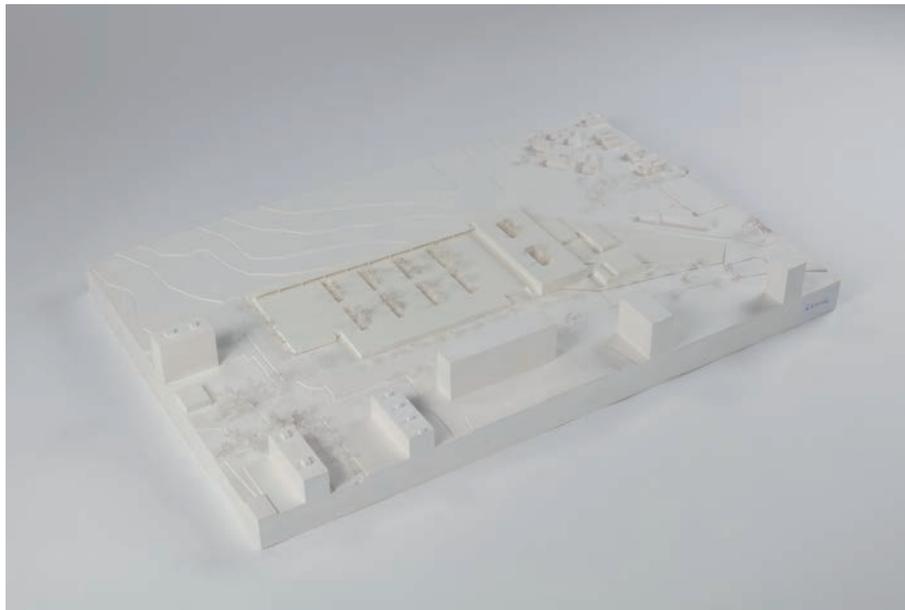
**BLEU-CIEL**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



**projet n° 8**  
**msv architectes urbanistes sàrl**  
 39 rue Eugène Marziano, 1227 Les Acacias

**collaborateurs**  
 Yves Vieuxloup  
 Cryonnet Marie-Pauline  
 Mansergas Ramon  
 Quang Vinh Pham  
 Irène Priano



**CANOPEE**

écarté au 1<sup>er</sup> tour

Après l'écarter au 1<sup>er</sup> tour, le bâtiment est écarté par le haut. Le toit est en fait un grand toit plat qui s'élève au-dessus du bâtiment. Ce toit est en fait un grand toit plat qui s'élève au-dessus du bâtiment. Ce toit est en fait un grand toit plat qui s'élève au-dessus du bâtiment.

**SCHEMATISME:**  
 Le plan de l'écarter au 1<sup>er</sup> tour est un plan qui s'élève au-dessus du bâtiment. Ce plan est en fait un grand toit plat qui s'élève au-dessus du bâtiment. Ce plan est en fait un grand toit plat qui s'élève au-dessus du bâtiment.

**LÉGÈNDE:**

1. Le toit est en fait un grand toit plat qui s'élève au-dessus du bâtiment.
2. Les planchers sont en fait des planchers qui s'élèvent au-dessus du bâtiment.
3. Les escaliers sont en fait des escaliers qui s'élèvent au-dessus du bâtiment.
4. Les balcons sont en fait des balcons qui s'élèvent au-dessus du bâtiment.

**RELEVÉ:**  
 Le relevé est un plan qui s'élève au-dessus du bâtiment. Ce relevé est en fait un grand toit plat qui s'élève au-dessus du bâtiment. Ce relevé est en fait un grand toit plat qui s'élève au-dessus du bâtiment.

**COTE CHIMÉRIQUE:**  
 La cote chimérique est un plan qui s'élève au-dessus du bâtiment. Ce plan est en fait un grand toit plat qui s'élève au-dessus du bâtiment. Ce plan est en fait un grand toit plat qui s'élève au-dessus du bâtiment.

**RECAPITULATIF:**  
 Le récapitulatif est un plan qui s'élève au-dessus du bâtiment. Ce récapitulatif est en fait un grand toit plat qui s'élève au-dessus du bâtiment. Ce récapitulatif est en fait un grand toit plat qui s'élève au-dessus du bâtiment.

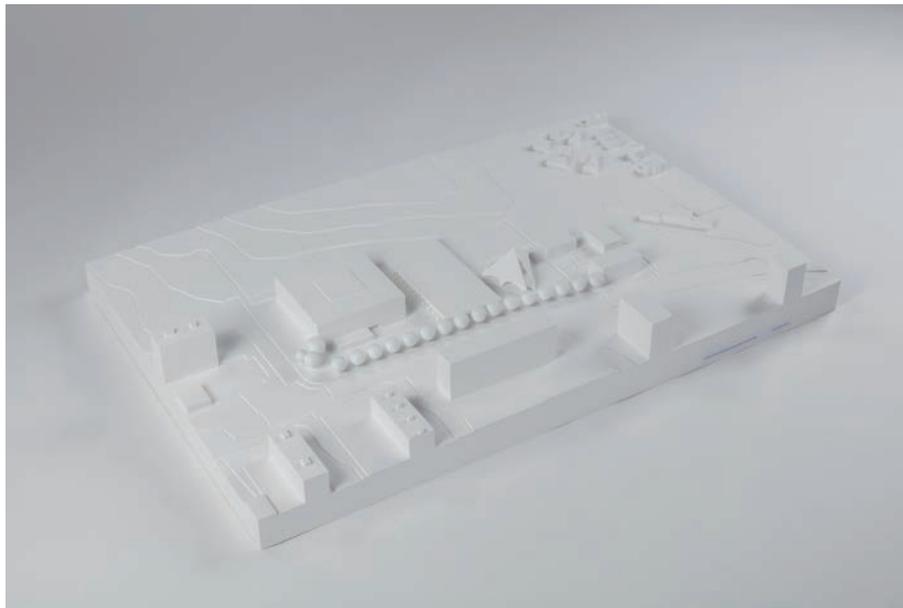


**projet n°9**  
**andrea roost**

Steinerstrasse 36, 3006 Bern

**collaborateurs**

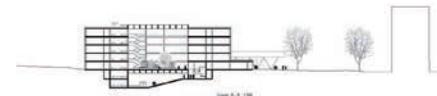
Bill Marco  
Lisik Damian  
Lüthi Martin



**JULES ET GYM**



Le site de la Steinerstrasse est caractérisé par la présence d'anciennes bâtisses à l'architecture traditionnelle, à l'usage mixte, et à l'orientation d'origine. Le projet de Jules et GYM s'inscrit dans ce contexte et vise à réhabiliter et à compléter l'existant. Le projet est conçu pour répondre aux besoins de la communauté et offrir un espace de rencontre et de détente. Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Le projet est conçu pour être accessible à tous et offrir un espace de rencontre et de détente. Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Le projet est conçu pour être accessible à tous et offrir un espace de rencontre et de détente.



**projet n° 10**  
**Olivier Boesch, architecte-**  
*rue du Mont-Blanc 19, 1201 Genève*

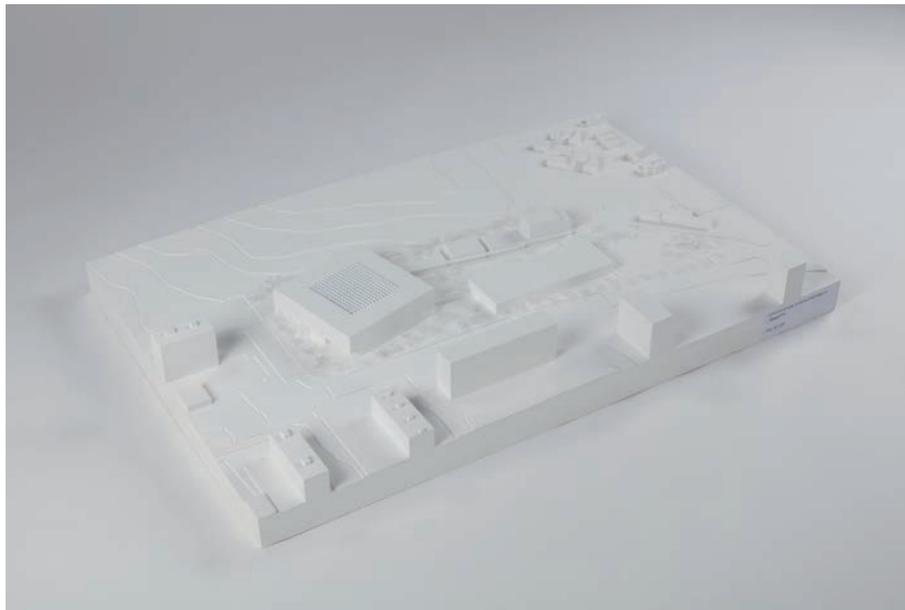
**collaboratrices**  
 Marie Gabereau  
 Caroline Vanier  
 Philippine Moncombe

**bureaux associés**  
**Jean-Marc Chancel**  
 13001 Marseille

**Polyptique**  
 13001 Marseille

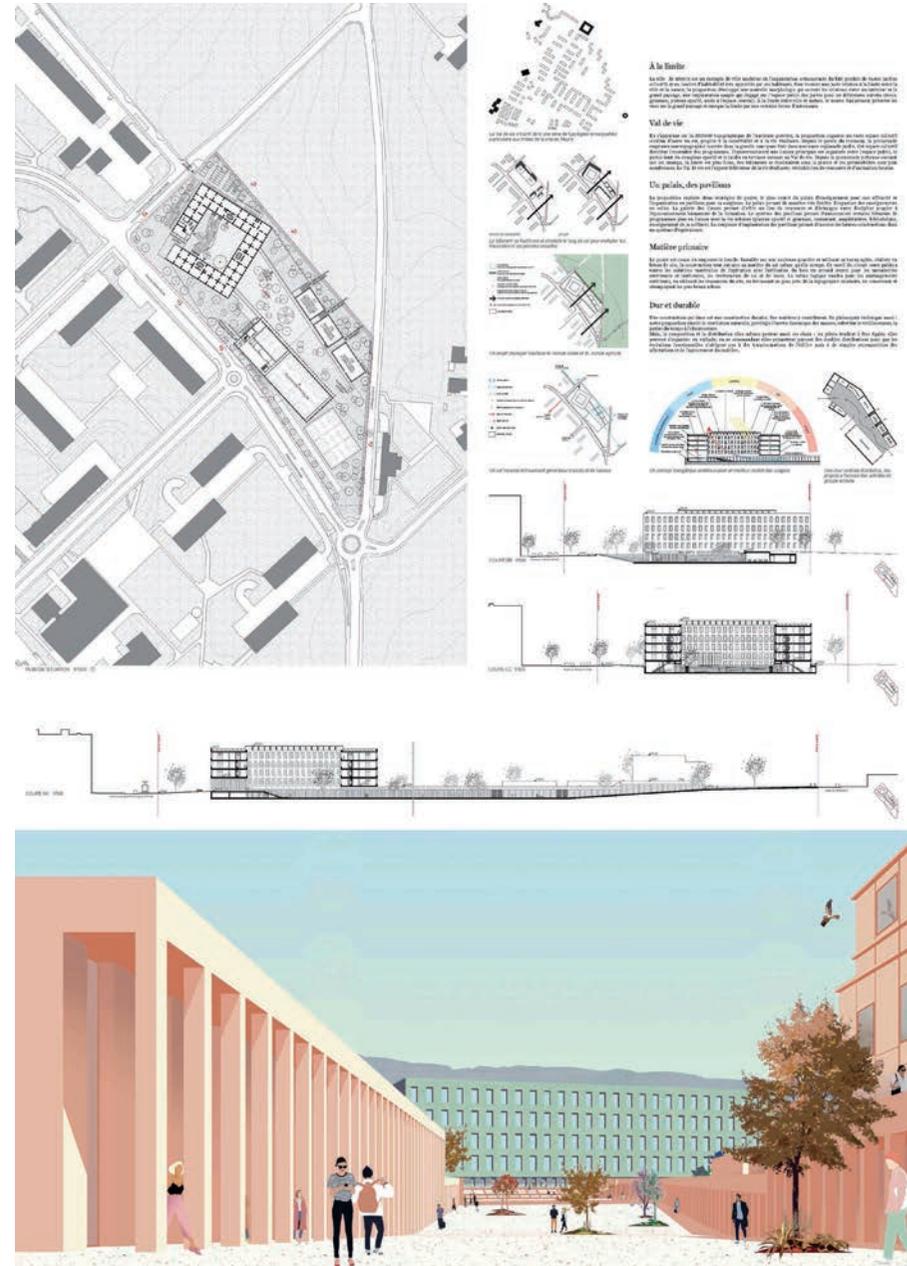
**Thibaut Bertet**  
 83000 Toulon

**Buro Architectes**  
 75005 Paris



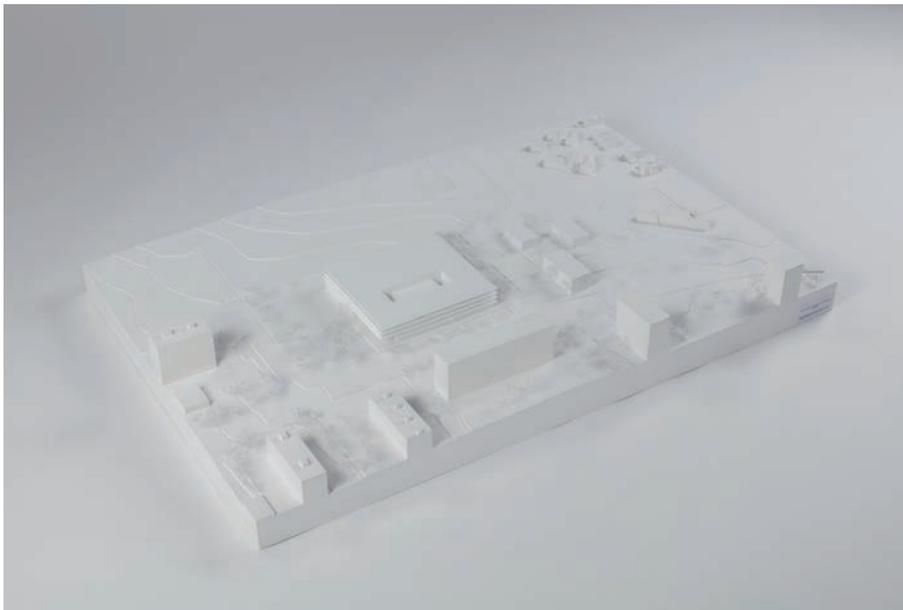
**VAL DE VIE**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



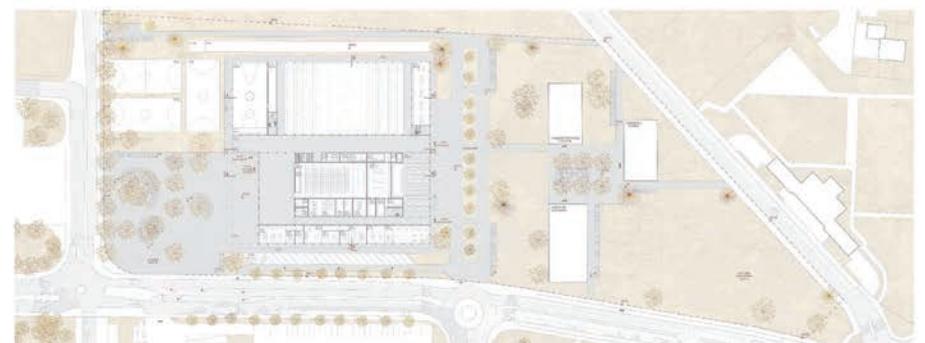
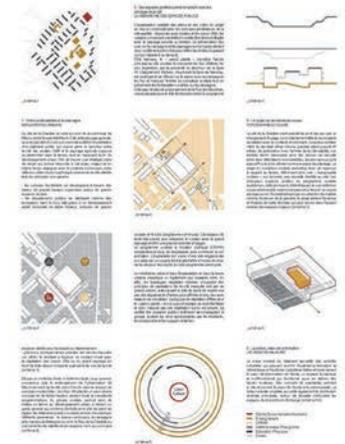
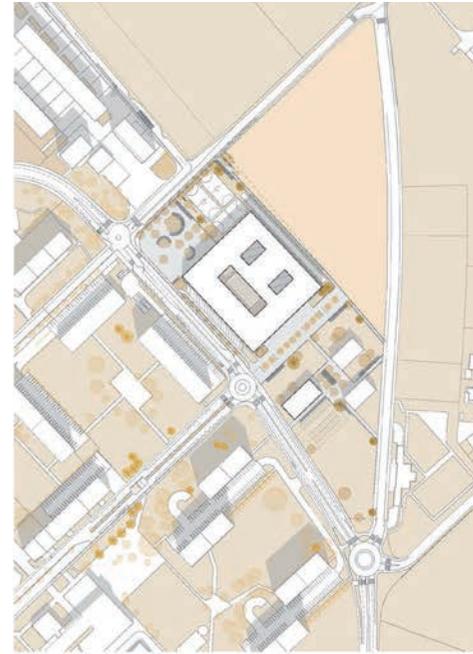
**projet n° 11**  
**DOLCI ARCHITECTES SARL**  
Rue des Pêcheurs 8, 1400 Yverdon-les-Bains

**collaborateurs**  
Bourré Sandrine  
Chase Felix  
Majorana Elena  
Surmely Yannick  
Verde Alberto



## NORWEGIAN WOOD

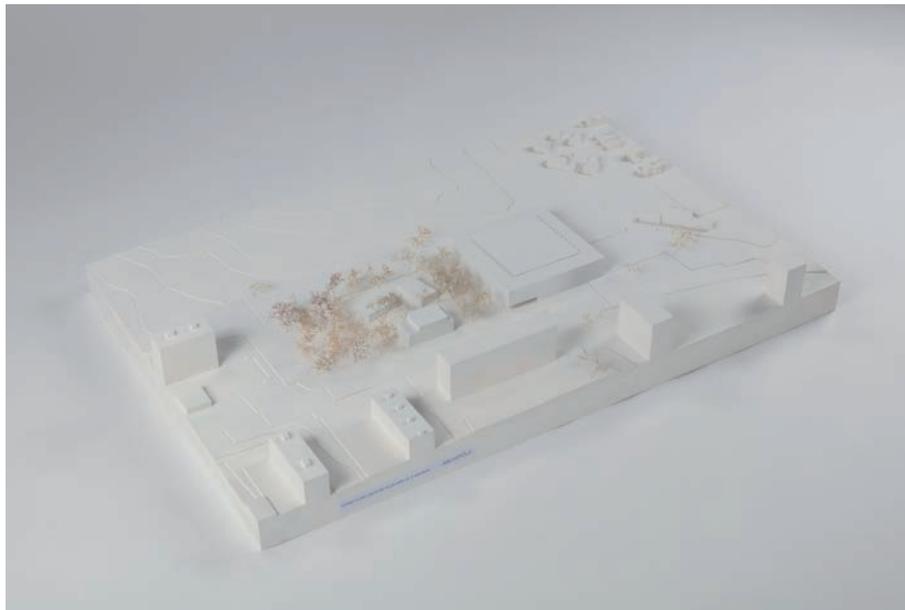
écarté au 3<sup>e</sup> tour



**projet n° 13**  
**GANDOLFI CILACIAN ARCHITECTES**

Route des Acacias 43, 1227 Genève

**collaboratrices**  
 Gandolfi Matteo  
 Cilacian Irma



**ARCHIPÔLE**



écarté au 2<sup>e</sup> tour

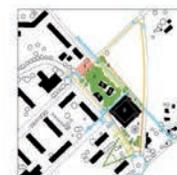
**ARCHIPÔLE**  
 CONCOURS GROUPE SCOLAIRE ESII MEYRIN



VOUS DÉVELOPPEZ LA PUE DES BÂTIMENTS  
 Pour un bâtiment, nous vous proposons une approche globale  
 qui considère le bâtiment et son environnement de manière globale.



PLAN DE SITUATION 1 | 1000



**CONCEPT D'IMPLANTATION**

**Planage et architecture**  
 L'implantation du bâtiment est conçue pour maximiser l'exposition au soleil et à la lumière naturelle, tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Le plan de masse est conçu pour s'intégrer harmonieusement dans le tissu urbain existant.

**Plan de zonage général**  
 Le plan de zonage général définit les zones d'usage, les hauteurs maximales et les densités autorisées. Le projet respecte strictement ces prescriptions.

**Autres aspects d'implantation**  
 Le projet prend en compte les aspects suivants :  
 - Accessibilité : Le bâtiment est accessible à pied et en transports en commun.  
 - Sécurité : Le bâtiment est conçu pour résister aux séismes et aux incendies.  
 - Environnement : Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et en ressources.

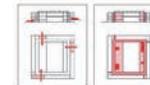
**CONCEPT D'ORGANISATION**

**Accès et circulation**  
 Le bâtiment est conçu pour être facilement accessible à pied et en transports en commun. Les entrées sont conçues pour être larges et accueillantes.

**Organisation spatiale**  
 Le bâtiment est organisé en fonction de son usage. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables à différents usages.

**Projet**  
 Le projet est conçu pour être économe en énergie et en ressources. Les matériaux utilisés sont durables et locaux.

**Optimisation énergétique**  
 Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie. Les fenêtres sont conçues pour maximiser la lumière naturelle et minimiser les pertes de chaleur.



**CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Matériaux d'origine**  
 Les matériaux utilisés sont d'origine locale et durable. Ils sont conçus pour résister aux intempéries et à l'usure.

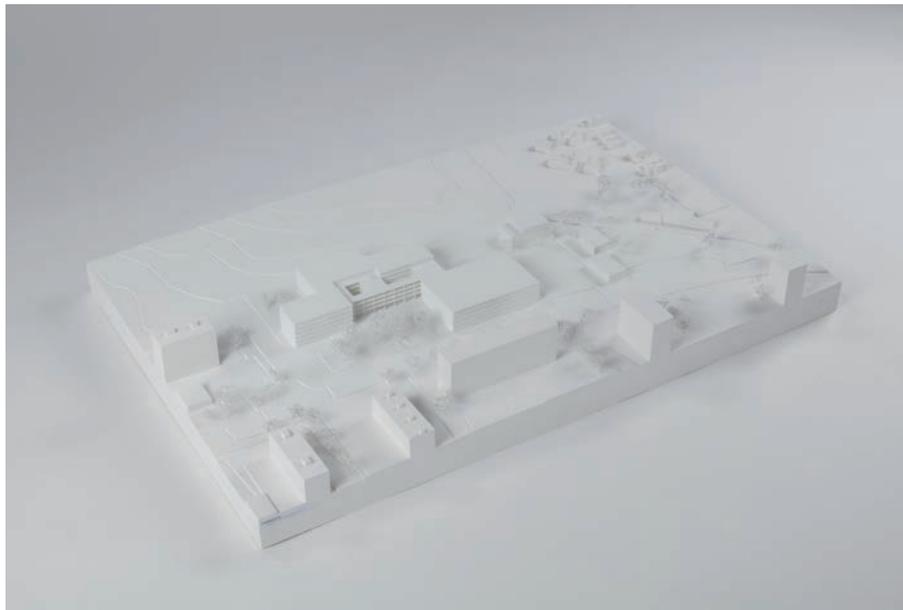
**Optimisation de la lumière naturelle**  
 Le bâtiment est conçu pour maximiser la lumière naturelle. Les fenêtres sont conçues pour être larges et accueillantes.

**Qualification de l'architecture**  
 Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et en ressources. Les matériaux utilisés sont durables et locaux.



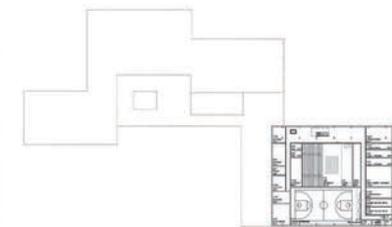
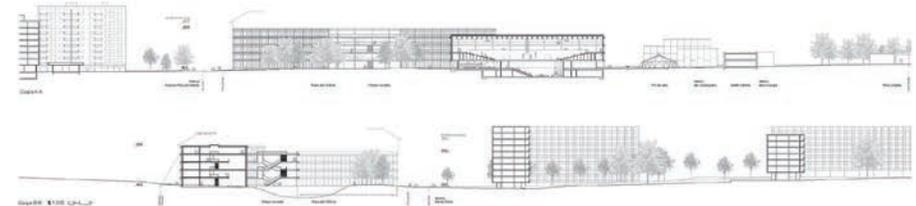
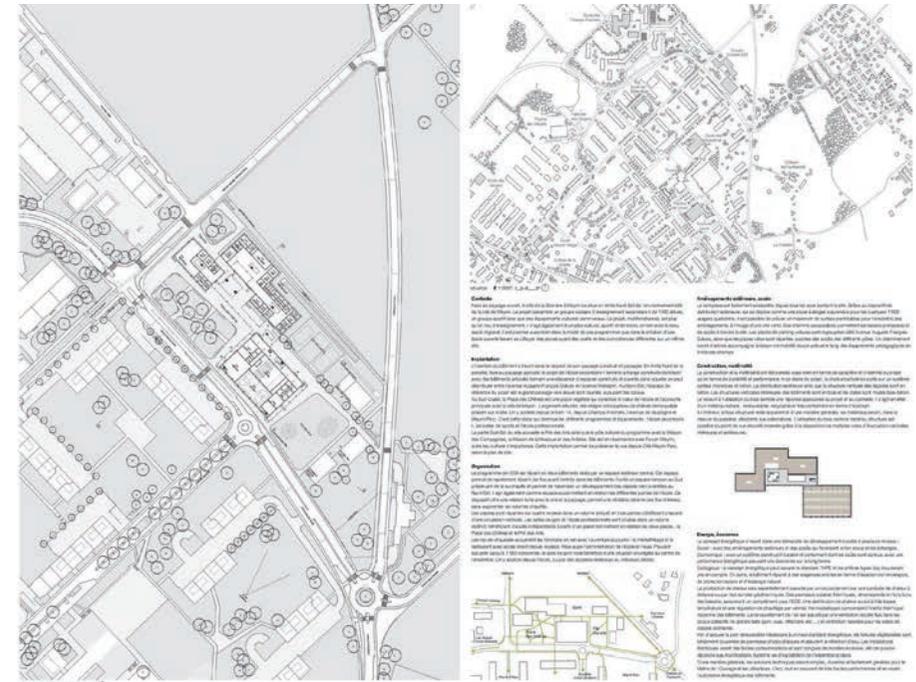
**projet n° 14**  
**Sylla Widmann Architectes SA**  
 Rue des Maraîchers 8, 1205 Genève

**collaborateurs**  
 Yves Beetschen  
 Benoît Greiner  
 Teresa Ferreira  
 Gaëtane Lemaire  
 Kristina Sylla Widmann  
 Marc Widmann



**FARANDOLE**

écarté au 2<sup>e</sup> tour



**projet n° 15**  
**TRIBU Architecture SA**  
 Rue Saint-Martin 7, 1003 Lausanne

**collaborateurs**  
 Gaël Cochand  
 Lya Blanc  
 Guillaume Sandoz  
 Téo Golay

**PÉRISTYLE**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



Plan de situation - 1/1000



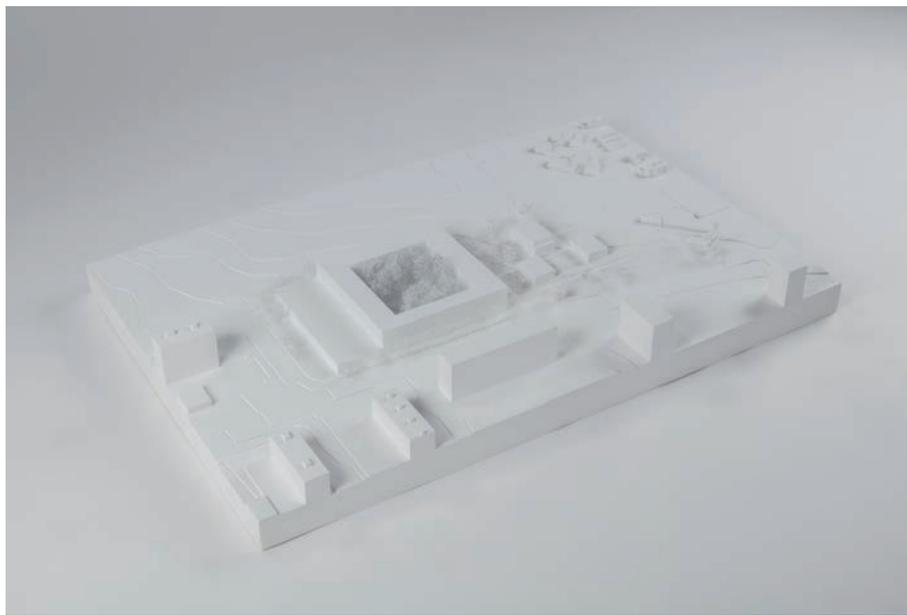
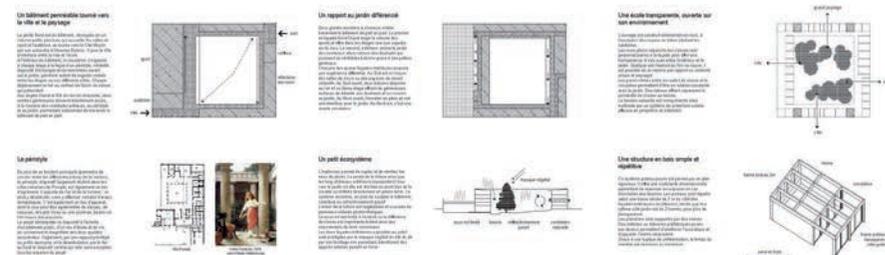
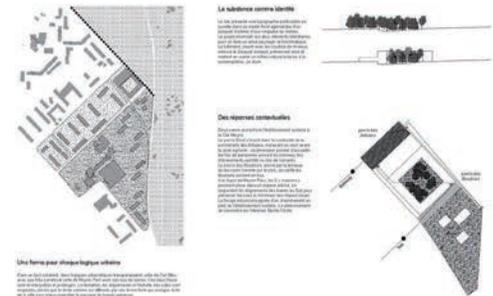
Illustration d'un espace public, au premier, dans un bâtiment qui se profile sur les façades.



Un espace communautaire ouvert à l'extérieur, au premier étage.



Plan with living space, ouvert sur le jardin.



**projet n° 16**  
**Matei Agarici Architectes**  
5, rue du Simplon, 1207 Genève

**collaborateurs**

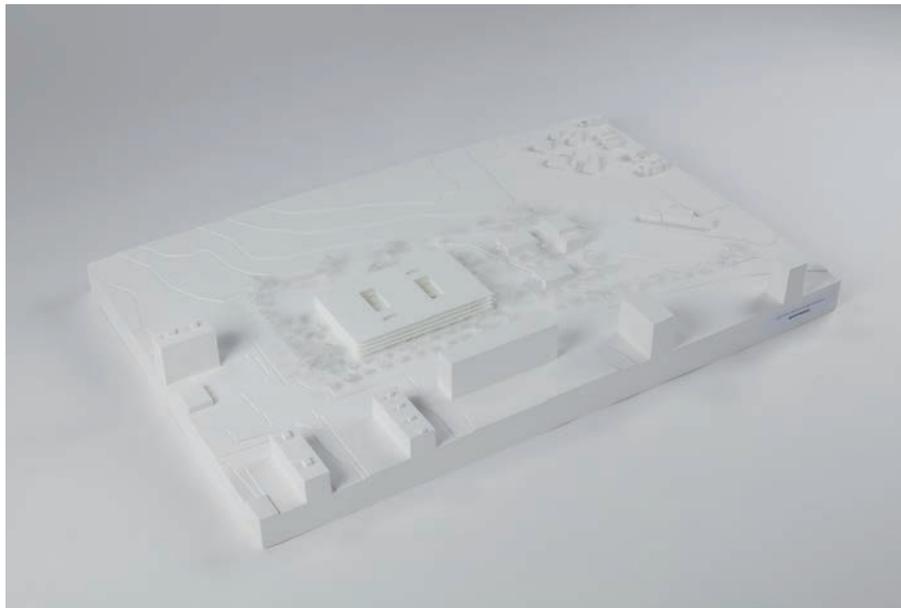
Blanca Alba  
Luis Moreira  
Catia Pedro  
Mathieu Cerda  
Vlora Seljmani  
Mélanie Vadon

**bureaux associés**

**Martin Cuénod**  
**Itziar Vellido** (paysagiste)  
**CSD** (ing. physique)  
**Ratio-Bois** (ingénieur bois)

**SHORTBREAD**

écarté au 2<sup>e</sup> tour





projet n° 18

**Reto Calignano architetto**

Via Rinaldo Simen 16, 6900 Lugano

**collaborateur**

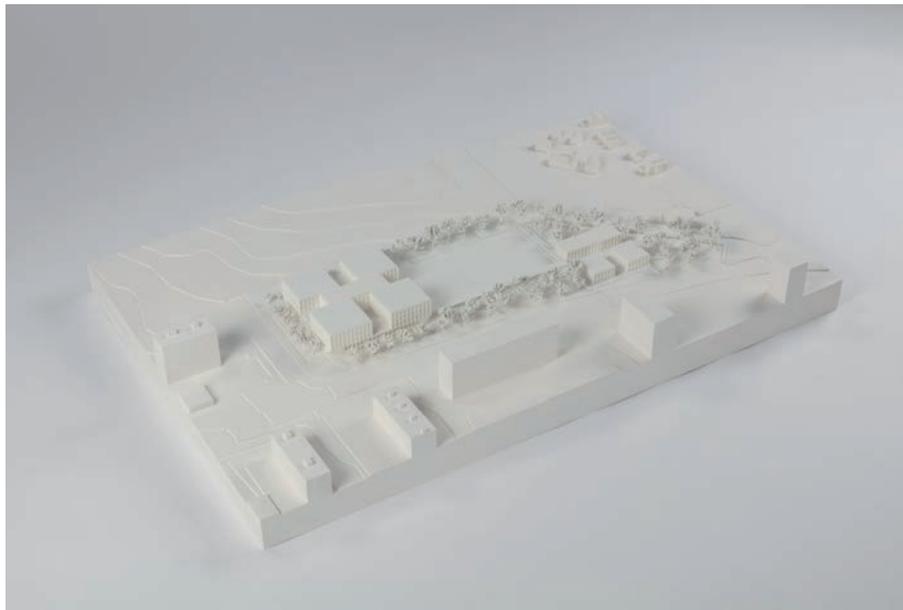
Reto Calignano

**bureau associé**

**RAO + TRAVAGLINO ARCHITETTI SAGL**

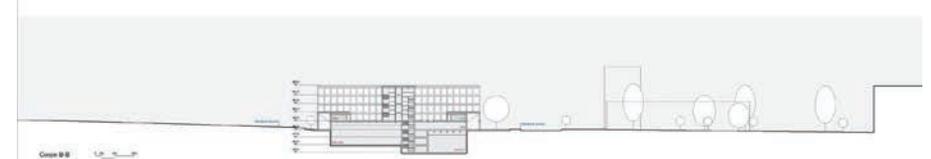
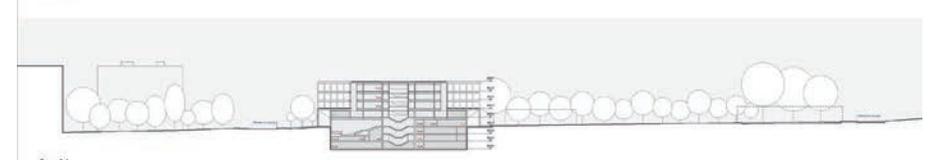
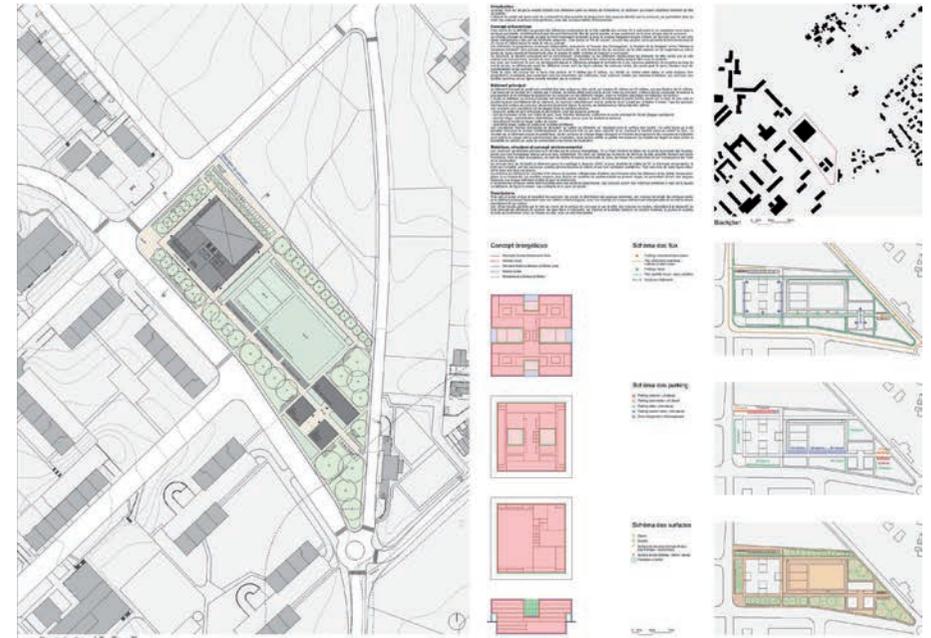
Via Rinaldo Simen 16, 6900 Lugano

e



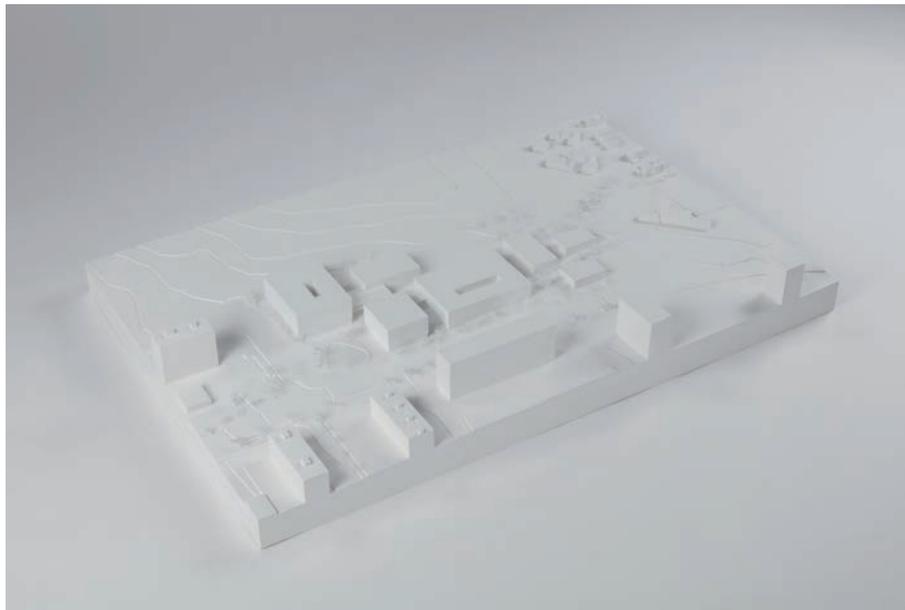
**PIXEL**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



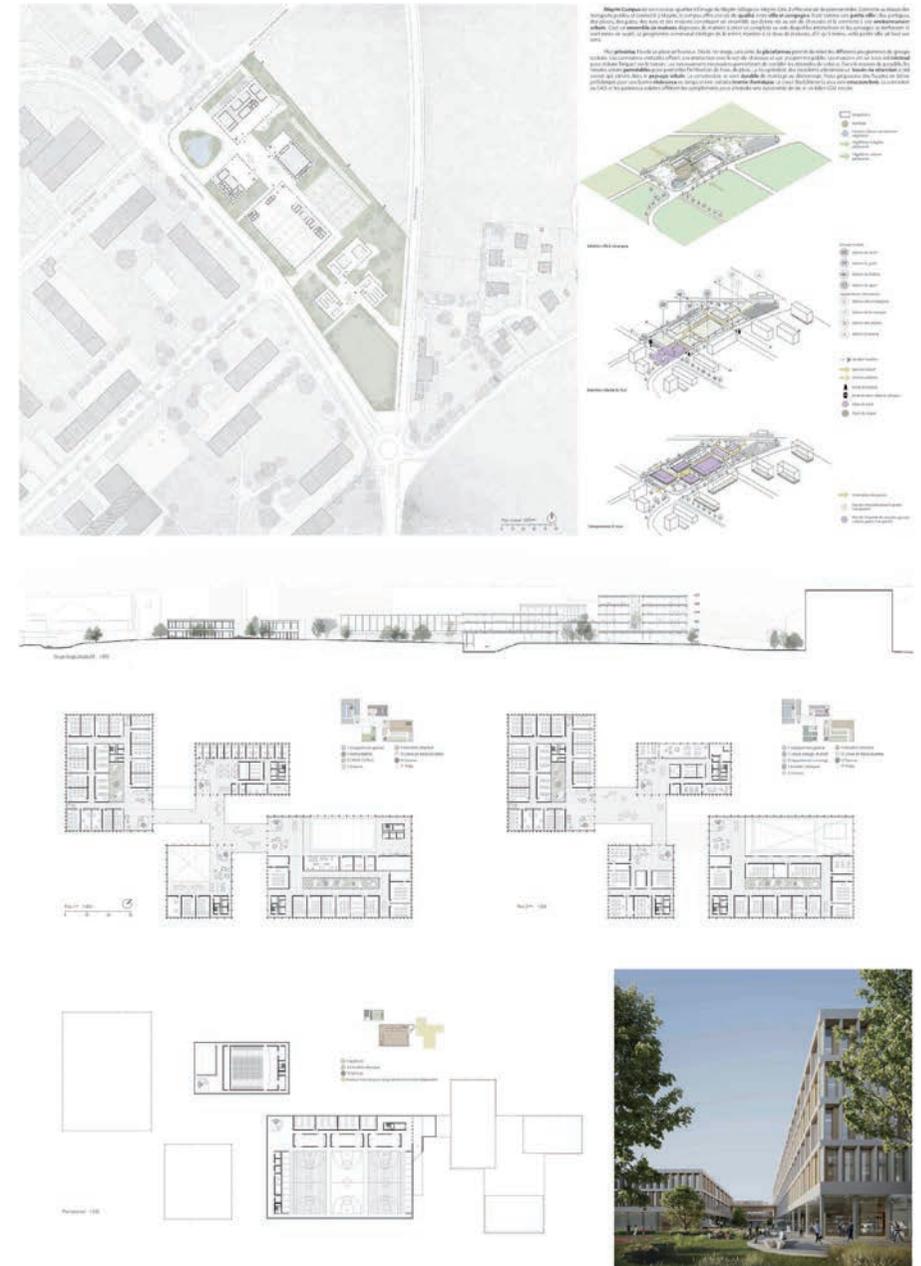
**projet n° 19**  
**de Planta et Associés Architectes SA**  
 10, rue Blavignac, 1227 Carouge

**collaborateurs**  
 Johann Leresche  
 Anthony Micoud  
 Stefano D'Ambrosca  
 Constantin Trifan  
 Javier Armengol



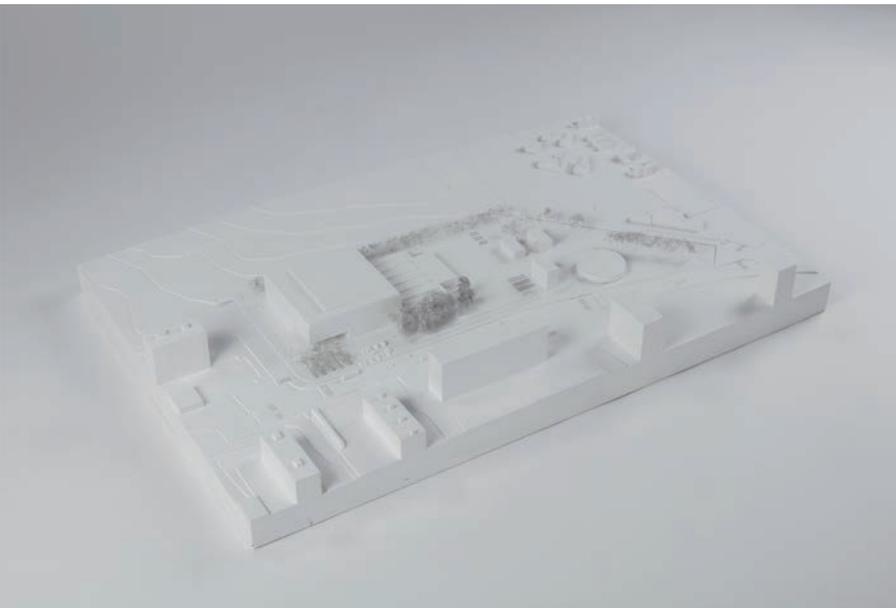
**MEYRIN CAMPUS**

écarté au 3<sup>e</sup> tour



projet n° 20  
**DAVID GEBARA Architectes SIA RegA**  
 Chemin des Dailles 14, 1053 Cugy (VD)

collaborateur  
 David Gebara



**AGORA**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



SITUATION

1:1000



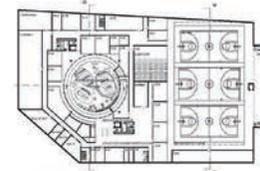
VUE DE L'ENTREE PRINCIPALE - AV. A. F. DUBOIS ET AV. STE. CECILE



VUE SUR LE COMPLEXE SPORTIF

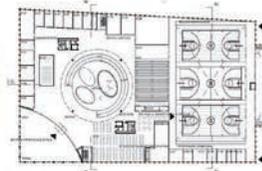


VUE PARTERRE - AGORA - ACCUEIL



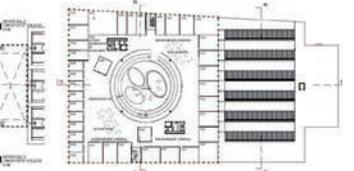
SOUS-SOL

1:500



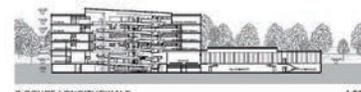
RDC

1:500



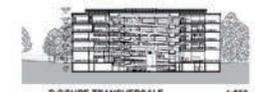
1ER ETAGE

1:500



C COUPE LONGITUDINALE

1:500



D COUPE TRANSVERSALE

1:500



E COUPE TRANSVERSALE

1:500



COUPE LONGITUDINALE TERRAIN

1:500



LES BOUDINES

LA GRAVIERE

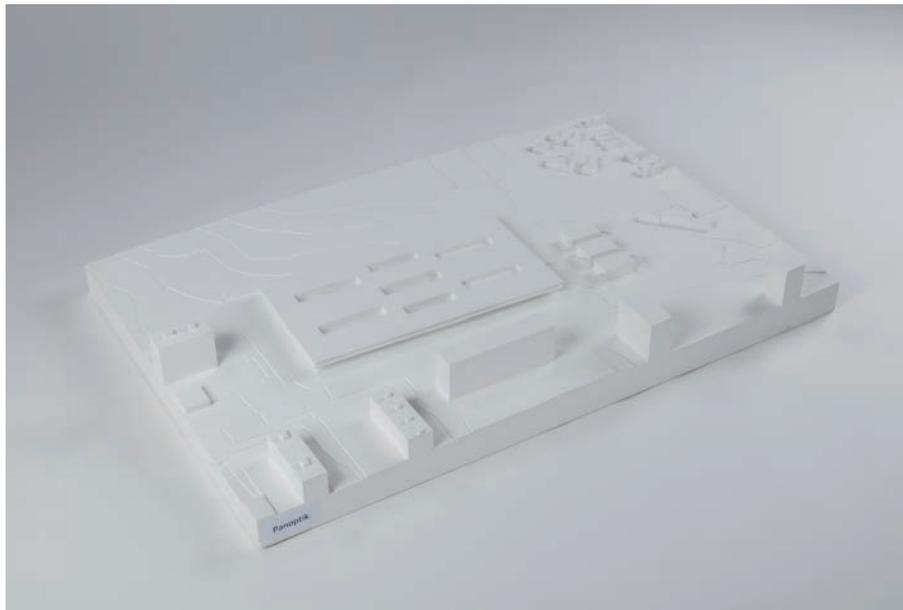
LA GRAVIERE

**projet n° 21**  
**B29 architecte / Jean-Baptiste Geley architecte**  
*Prévost martin 22, 1205 Genève / Paris*

**collaborateurs**  
 Thomas Bregman  
 Jean-Baptiste Geley

**PANOPTIK**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



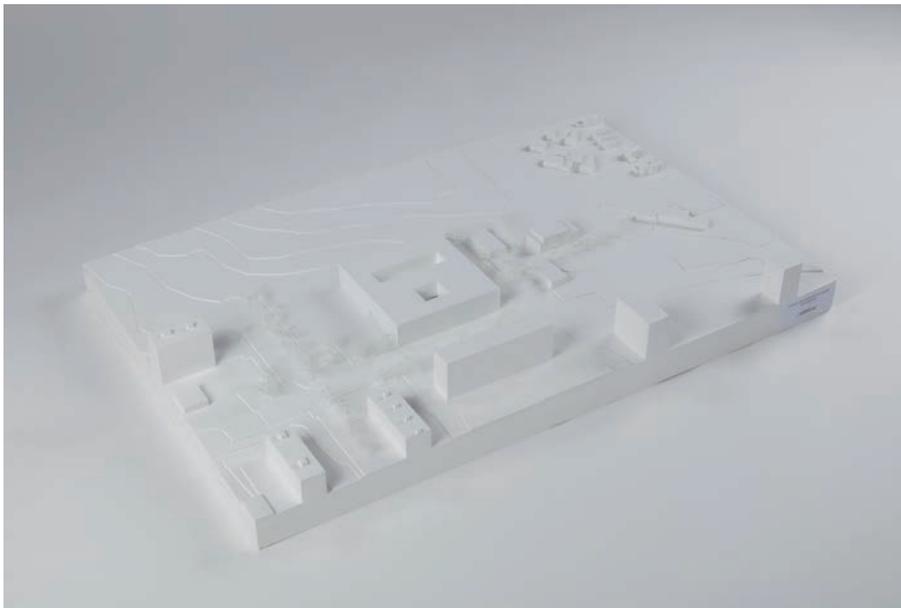
**synthèse**  
 Les éléments de la synthèse se sont développés en parallèle avec les ateliers de travail. Ils ont permis de définir les orientations de base du projet et de valider les principes de base de l'architecture. Ils ont également permis de valider les principes de base de l'architecture et de valider les principes de base de l'architecture.

**synthèse**  
 Les éléments de la synthèse se sont développés en parallèle avec les ateliers de travail. Ils ont permis de définir les orientations de base du projet et de valider les principes de base de l'architecture. Ils ont également permis de valider les principes de base de l'architecture et de valider les principes de base de l'architecture.



**projet n° 22**  
**GMAA + Guillermo Funcia Architecte**  
 5 Place de Jargonnant, 1207Genève

**collaborateurs**  
 Muller Antoine  
 Funcia Guillermo  
 Vancoff Florian

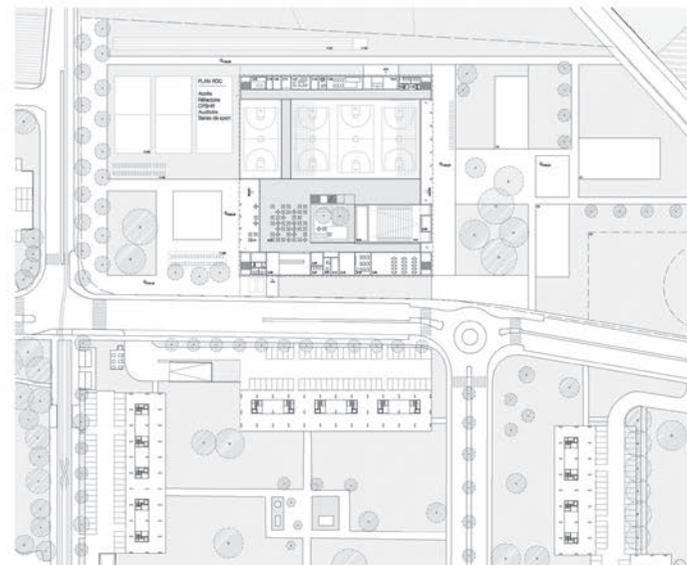


**ADDORÉ**

écarté au 2<sup>e</sup> tour



Par un large éventail de choix de matériaux, on parvient à une harmonie d'ensemble qui s'inscrit dans le paysage urbain.  
 Pour les détails, l'attention se porte sur les points de contact entre les volumes et les matériaux, ainsi que sur les finitions des façades.  
 L'ensemble est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et moderne, tout en respectant l'identité du quartier.  
 Les volumes sont conçus pour offrir une variété de hauteurs et de formes, créant ainsi un rythme visuel intéressant.  
 Les courtyards sont conçus pour offrir un espace de vie communautaire et agréable, tout en étant protégés des intempéries.  
 Les matériaux choisis sont de qualité et durables, garantissant ainsi la pérennité de l'ouvrage.  
 Les finitions sont soignées et contribuent à l'élégance de l'ensemble.  
 L'ensemble est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et moderne, tout en respectant l'identité du quartier.  
 Les volumes sont conçus pour offrir une variété de hauteurs et de formes, créant ainsi un rythme visuel intéressant.  
 Les courtyards sont conçus pour offrir un espace de vie communautaire et agréable, tout en étant protégés des intempéries.  
 Les matériaux choisis sont de qualité et durables, garantissant ainsi la pérennité de l'ouvrage.  
 Les finitions sont soignées et contribuent à l'élégance de l'ensemble.



**projet n° 23**  
**STENDARDO MENNINGEN ARCHITECTES**

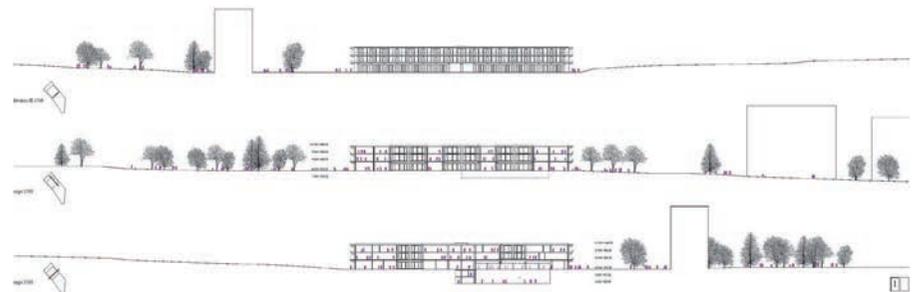
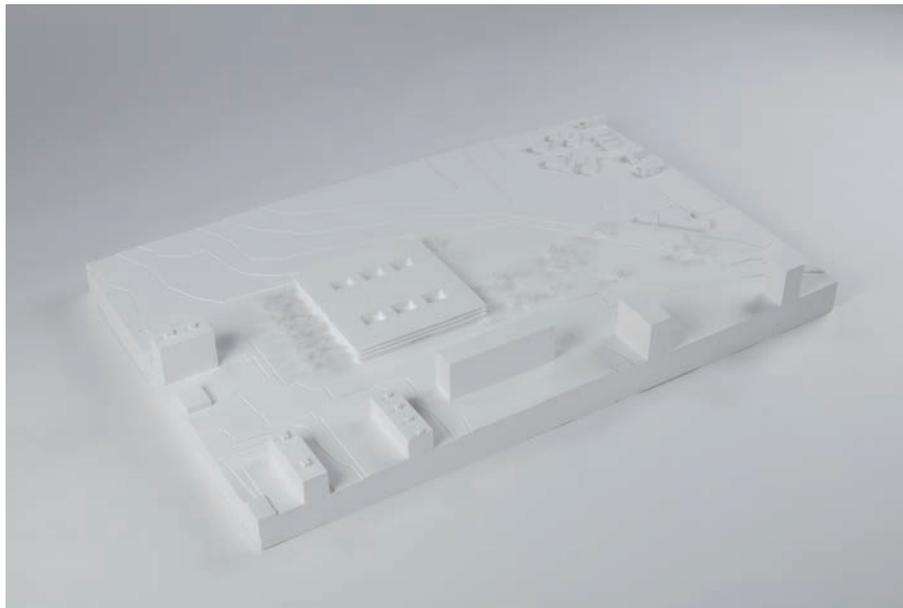
*Route des Acacias 43, 1227 Les Acacias*

**collaborateurs**

Adrien Menninge  
Daniele Stendardo  
Sylvère Menningen  
Angel Lallana Diez-Canseco  
Blanca Perez

**ZORA**

écarté au 2<sup>e</sup> tour



**projet n° 24**  
**João Carlos Teixeira Alves**  
Boulevard de Saint-Georges 46, 1205 Genève

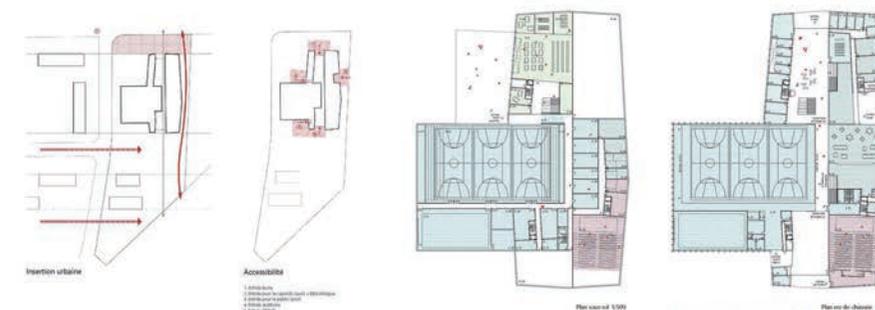
**collaborateurs**  
João Carlos Teixeira Alves  
Hana Kovač

## LA VILLE

écarté au 2<sup>e</sup> tour



Plan de situation 1/5000

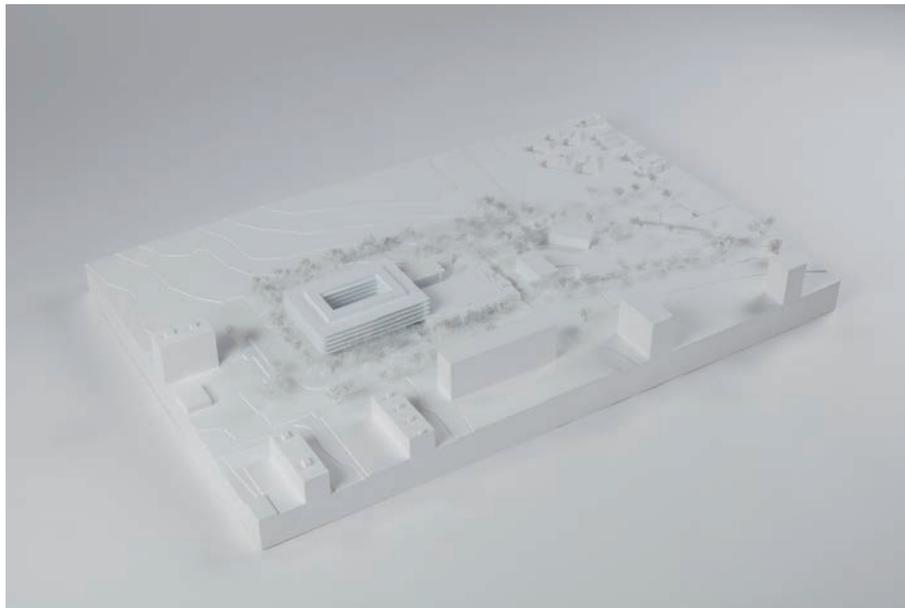


**projet n° 25**  
**RUDY RICCIOTTI ARCHITECTE**  
17, boulevard Victor Hugo , 83 150 Bandol (France)

**collaborateurs**  
Rudy Ricciotti  
Raffaele Stefani

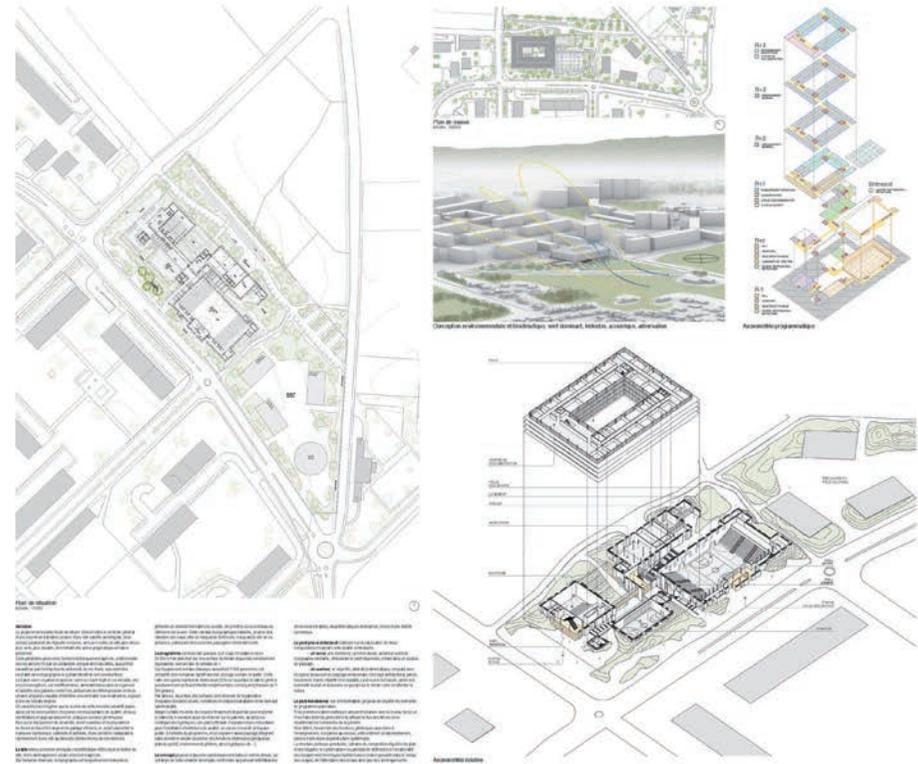
**bureau associé**  
**FREI & STEFANI SA architecture et développement**  
Chemin du Pré-Fleuri 5, 1228 Plan-les-Ouattes

**collaborateur**  
Raffaele Stefani



## JUMPIN JACK

écarté au 1<sup>er</sup> tour

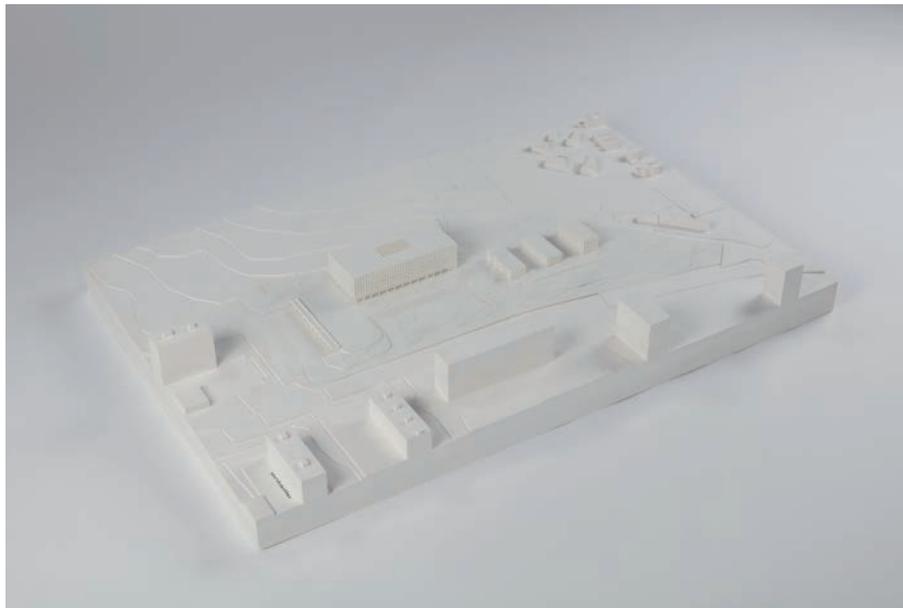


**projet n° 26**  
**BATYMAR GROUP SA**  
*Rue Rousseau 5, 1201 Genève*

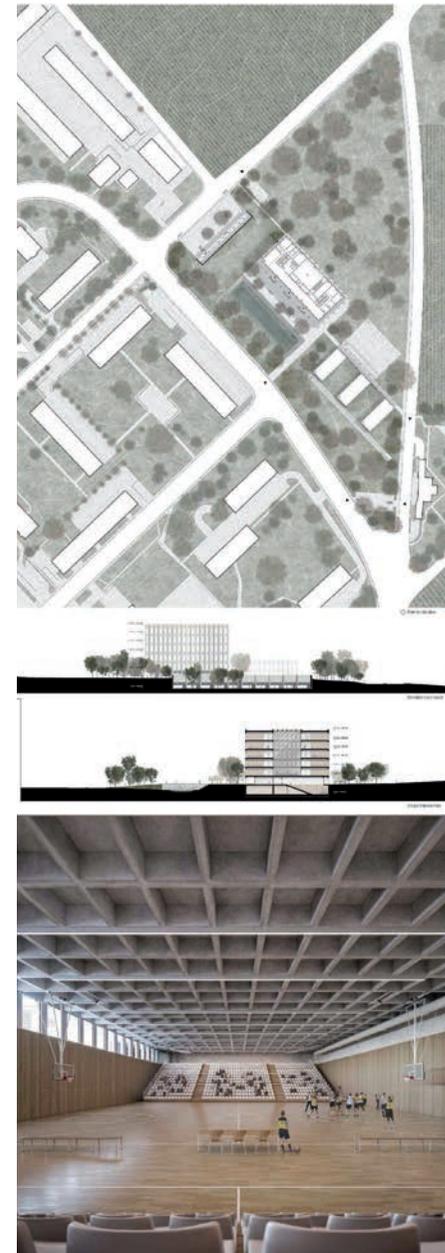
**collaborateur**  
 Neal Ymar

**bureau associé**  
**ESTUDIO BOP ARQUITECTURA SLP**  
*Carrer Montserrat de Casanovas, 105 - 08032 Barcelona*

**collaborateurs**  
 Manuel Quifiones  
 Luis Torres



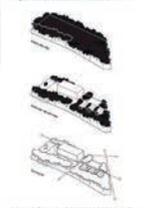
**ENTAILLE**



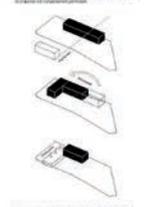
écarté au 1<sup>er</sup> tour



**Le projet de rénovation de la salle de sport de la Haute école de Genève (HEG) vise à transformer un bâtiment existant en un espace polyvalent et moderne. L'objectif principal est de créer un lieu accueillant et fonctionnel, capable de répondre aux besoins éducatifs et sportifs de la communauté. Le projet se caractérise par une architecture ouverte et lumineuse, avec une grande salle de sport au cœur du bâtiment. Les nouvelles interventions sont conçues pour s'intégrer harmonieusement avec l'existant, tout en apportant une touche contemporaine. Les matériaux choisis privilégient le bois et le béton, créant une atmosphère chaleureuse et naturelle. Le projet est également marqué par une attention particulière portée sur l'accessibilité et la durabilité, avec l'installation de rampes et de plateformes adaptées, ainsi que l'utilisation de matériaux écologiques et de systèmes de ventilation naturelle. Enfin, le projet vise à créer un espace de rencontre et de partage, favorisant les échanges entre étudiants et enseignants, et offrant un cadre idéal pour l'apprentissage et le sport.**



**Le projet de rénovation de la salle de sport de la Haute école de Genève (HEG) vise à transformer un bâtiment existant en un espace polyvalent et moderne. L'objectif principal est de créer un lieu accueillant et fonctionnel, capable de répondre aux besoins éducatifs et sportifs de la communauté. Le projet se caractérise par une architecture ouverte et lumineuse, avec une grande salle de sport au cœur du bâtiment. Les nouvelles interventions sont conçues pour s'intégrer harmonieusement avec l'existant, tout en apportant une touche contemporaine. Les matériaux choisis privilégient le bois et le béton, créant une atmosphère chaleureuse et naturelle. Le projet est également marqué par une attention particulière portée sur l'accessibilité et la durabilité, avec l'installation de rampes et de plateformes adaptées, ainsi que l'utilisation de matériaux écologiques et de systèmes de ventilation naturelle. Enfin, le projet vise à créer un espace de rencontre et de partage, favorisant les échanges entre étudiants et enseignants, et offrant un cadre idéal pour l'apprentissage et le sport.**



**Le projet de rénovation de la salle de sport de la Haute école de Genève (HEG) vise à transformer un bâtiment existant en un espace polyvalent et moderne. L'objectif principal est de créer un lieu accueillant et fonctionnel, capable de répondre aux besoins éducatifs et sportifs de la communauté. Le projet se caractérise par une architecture ouverte et lumineuse, avec une grande salle de sport au cœur du bâtiment. Les nouvelles interventions sont conçues pour s'intégrer harmonieusement avec l'existant, tout en apportant une touche contemporaine. Les matériaux choisis privilégient le bois et le béton, créant une atmosphère chaleureuse et naturelle. Le projet est également marqué par une attention particulière portée sur l'accessibilité et la durabilité, avec l'installation de rampes et de plateformes adaptées, ainsi que l'utilisation de matériaux écologiques et de systèmes de ventilation naturelle. Enfin, le projet vise à créer un espace de rencontre et de partage, favorisant les échanges entre étudiants et enseignants, et offrant un cadre idéal pour l'apprentissage et le sport.**

**Le projet de rénovation de la salle de sport de la Haute école de Genève (HEG) vise à transformer un bâtiment existant en un espace polyvalent et moderne. L'objectif principal est de créer un lieu accueillant et fonctionnel, capable de répondre aux besoins éducatifs et sportifs de la communauté. Le projet se caractérise par une architecture ouverte et lumineuse, avec une grande salle de sport au cœur du bâtiment. Les nouvelles interventions sont conçues pour s'intégrer harmonieusement avec l'existant, tout en apportant une touche contemporaine. Les matériaux choisis privilégient le bois et le béton, créant une atmosphère chaleureuse et naturelle. Le projet est également marqué par une attention particulière portée sur l'accessibilité et la durabilité, avec l'installation de rampes et de plateformes adaptées, ainsi que l'utilisation de matériaux écologiques et de systèmes de ventilation naturelle. Enfin, le projet vise à créer un espace de rencontre et de partage, favorisant les échanges entre étudiants et enseignants, et offrant un cadre idéal pour l'apprentissage et le sport.**

**Le projet de rénovation de la salle de sport de la Haute école de Genève (HEG) vise à transformer un bâtiment existant en un espace polyvalent et moderne. L'objectif principal est de créer un lieu accueillant et fonctionnel, capable de répondre aux besoins éducatifs et sportifs de la communauté. Le projet se caractérise par une architecture ouverte et lumineuse, avec une grande salle de sport au cœur du bâtiment. Les nouvelles interventions sont conçues pour s'intégrer harmonieusement avec l'existant, tout en apportant une touche contemporaine. Les matériaux choisis privilégient le bois et le béton, créant une atmosphère chaleureuse et naturelle. Le projet est également marqué par une attention particulière portée sur l'accessibilité et la durabilité, avec l'installation de rampes et de plateformes adaptées, ainsi que l'utilisation de matériaux écologiques et de systèmes de ventilation naturelle. Enfin, le projet vise à créer un espace de rencontre et de partage, favorisant les échanges entre étudiants et enseignants, et offrant un cadre idéal pour l'apprentissage et le sport.**

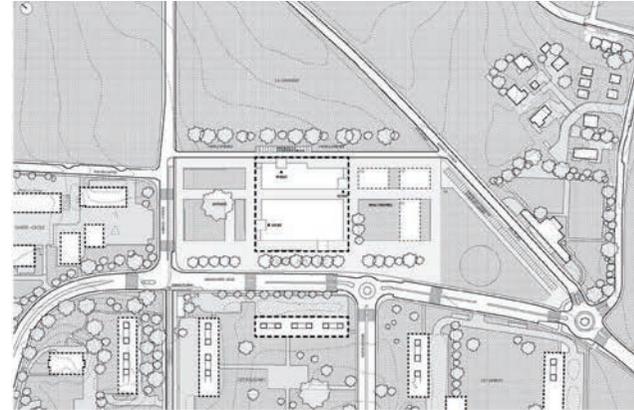
**projet n° 27  
AUTENTA**

80 rue du chemin vert, 75011 Paris

**collaborateur  
Pierre Guignard**

**L'ARBRE A GLANDS**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



**PLAN DE SITUATION**  
1/1000

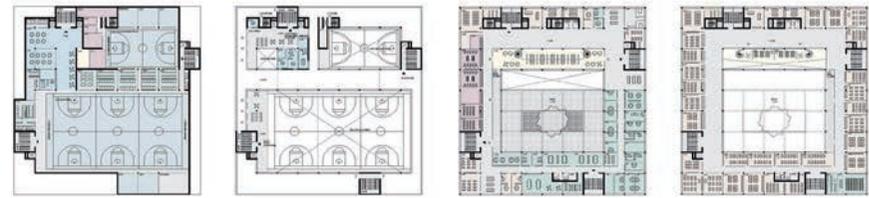
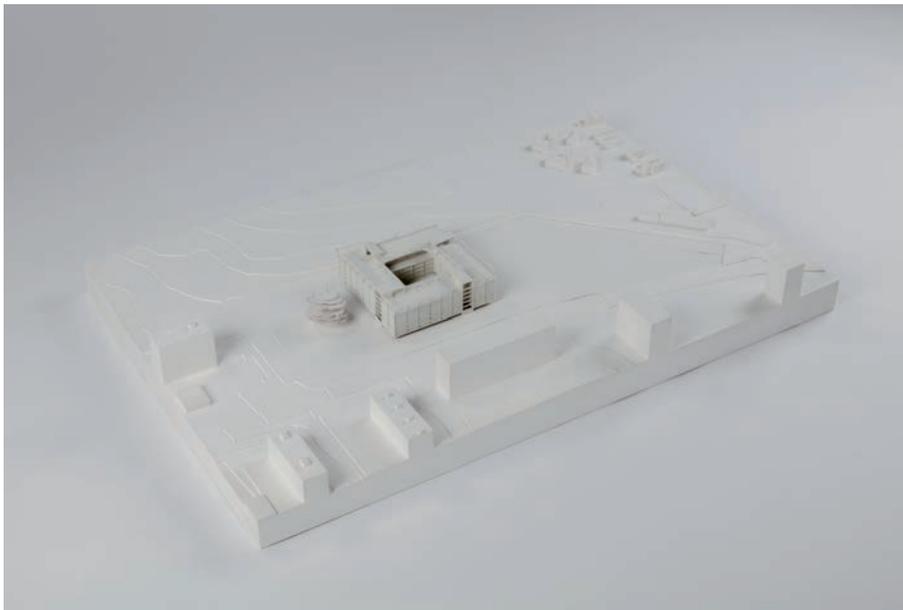
Le projet propose un bâtiment compact, fermé, en adéquation directe avec le site environnant. Ses implantations, à l'alignement du bâtiment de logement des Boulines, valorise les vues sur le monde agricole et reprend les principes de l'habitat du sol environnant.

Il a pour vocation de devenir un nouveau repère pour la ville.

**DES ESPACES PUBLICS MULTIPLES**  
Une nouvelle place publique à l'angle de l'Avenue A.P. Dubois et de l'Avenue Sainte Cecile est créée sous un grand arbre existant. Elle se prolonge à travers le bâtiment dans un grand passage à ciel ouvert.  
Le traitement paysager du sol, en suivant la trame du bâtiment projeté, offre un traitement du végétal et du minéral en regard sur diverses environnantes.  
Une place haute sur le toit du bâtiment surplombe la place basse et offre un espace de contemplation du paysage environnant.

**ASSOCIER LES PROGRAMMES**  
Les différents programmes sont hiérarchisés de manière claire et verticale.  
Le décalage grâce à une porosité visuelle et une porosité des usages, autour d'un pôle central.

**COMPACTE ET MATERIAUX BIOSOURCES**  
Le projet a pour vocation d'utiliser des matériaux biosourcés et réalisés comme le béton recyclé. Il participe à l'économie circulaire en utilisant des matériaux les carbone.  
Sa compacité participe à une rationalité architecturale et constructive.

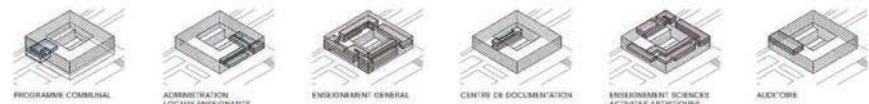


**SOUS-SOL**  
1/500

**RDC**  
1/500

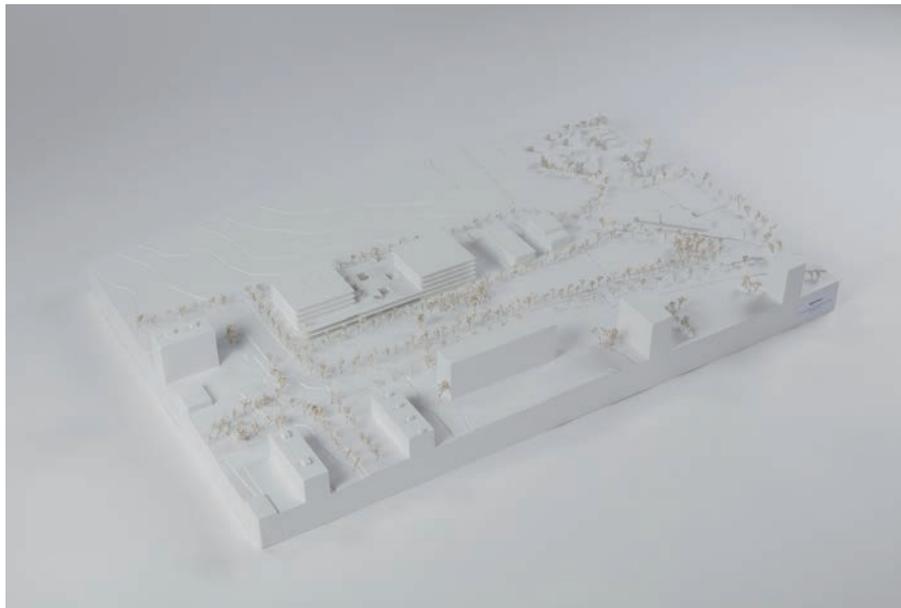
**R+1**  
1/500

**R+2**  
1/500



**projet n° 28**  
**acau architecture sa**  
 Rue des Allobroges 9, 1227 Carouge

**collaborateurs**  
 Darius Golchan  
 Antoine Dellenbach  
 Liliana Teixeira  
 Enric Rovira  
 Nahal Azarsa  
 Lucile Chardonnet



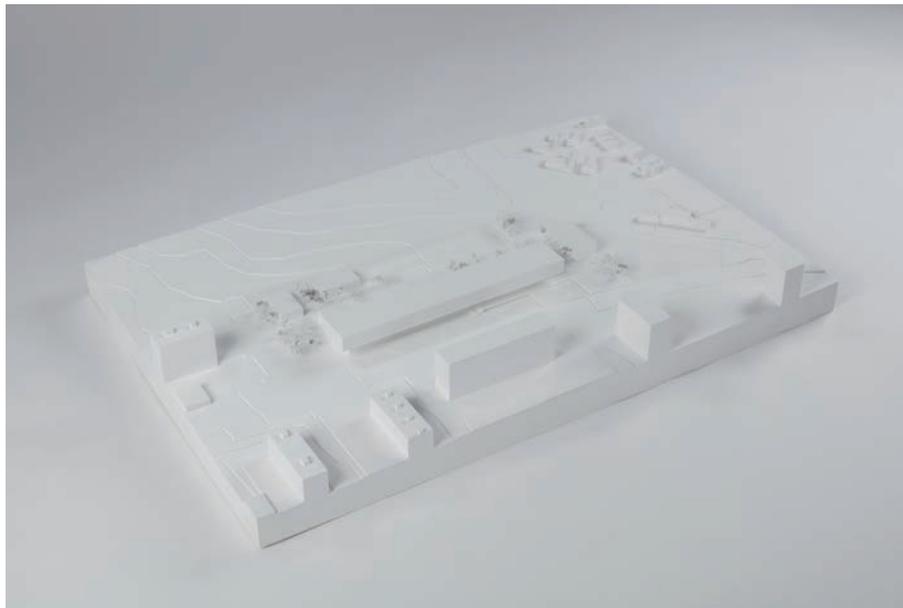
**GREEN CIRCLE**

écarté au 3<sup>e</sup> tour



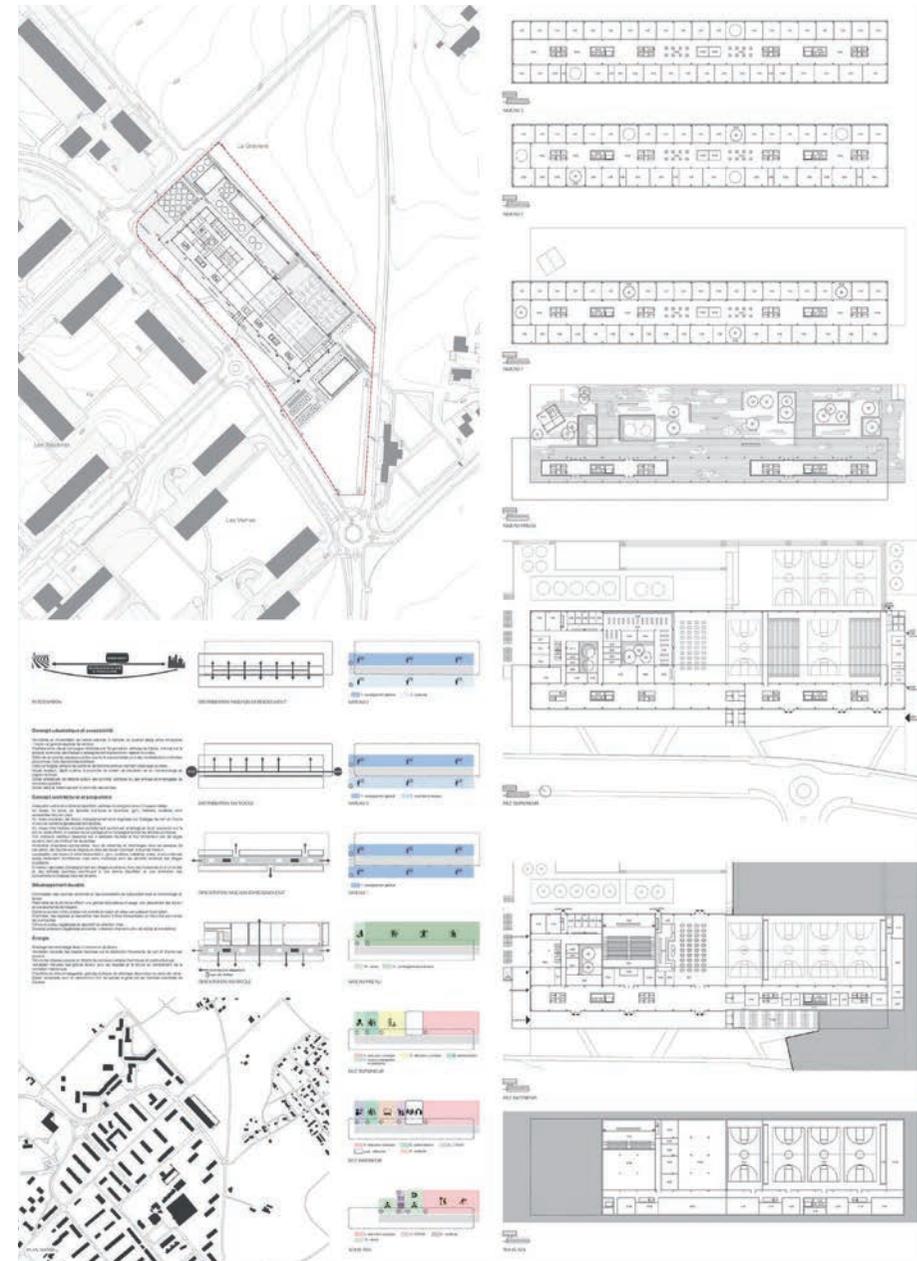
**projet n° 29**  
**VVR Architectes SA**  
 Rue de Genève 122, 1226 Thônex

**collaborateurs**  
 Philippe Rossé  
 Jean-Pierre Ghisalberti  
 Gian-Franco Dell'Olio  
 Medina Imeri  
 Emilie Rossé  
 Marie-Hélène Barra



**ASKIP'**

écarté au 2° tour



**projet n° 30**  
**Dürig AG**

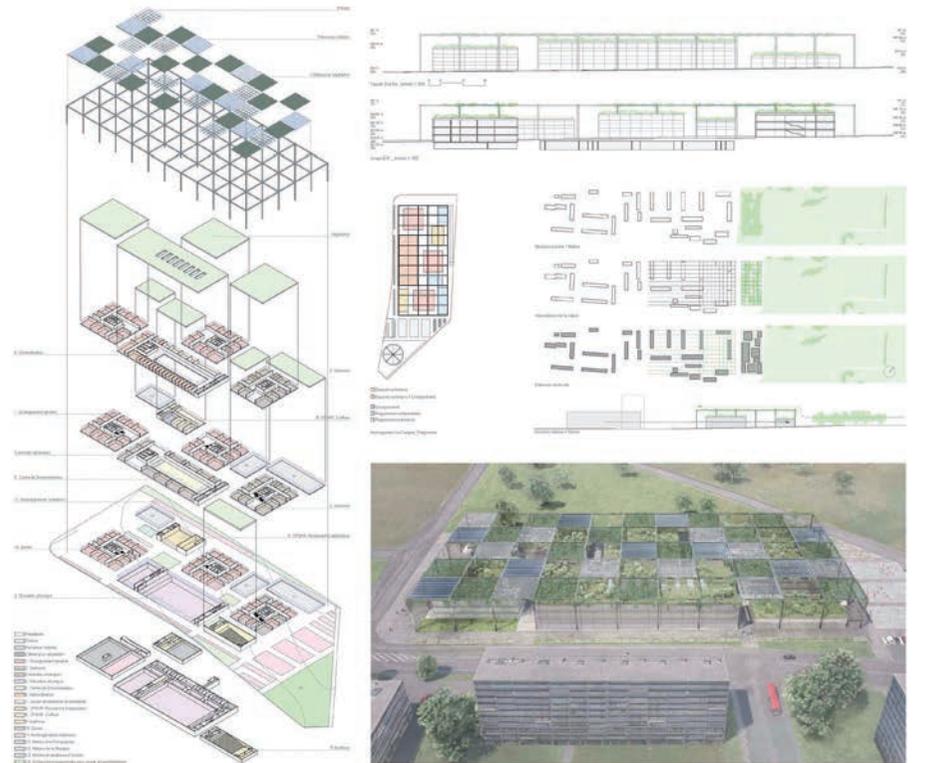
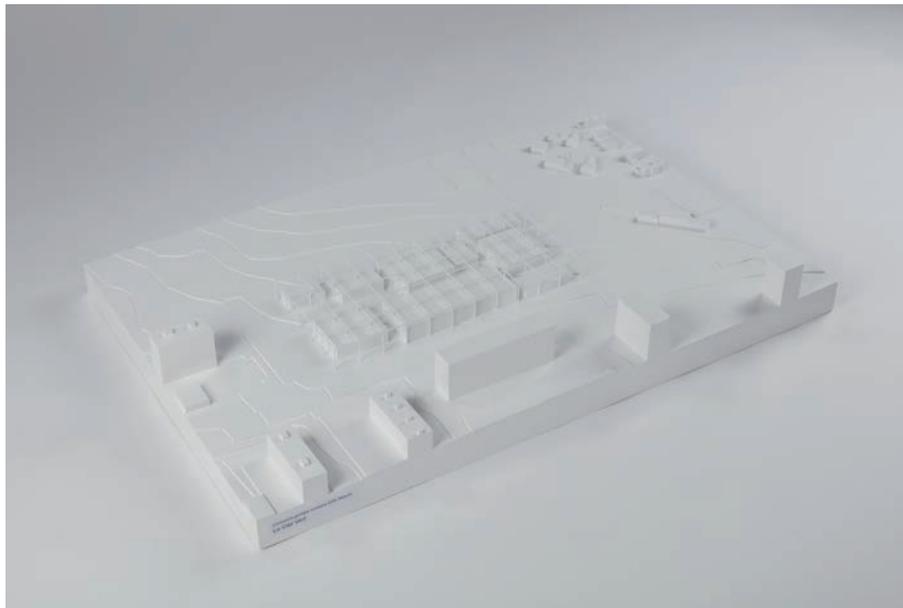
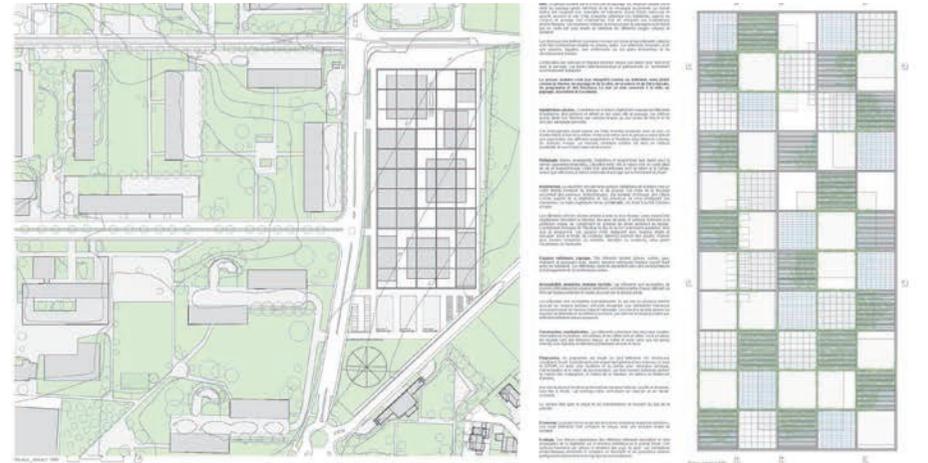
Feldstrasse 133, 8004 Zürich

**collaborateurs**

Iker Sada Antón  
Gian Paolo Ermolli  
Inés Hernández Rodrigo

**LE CIEL VERT**

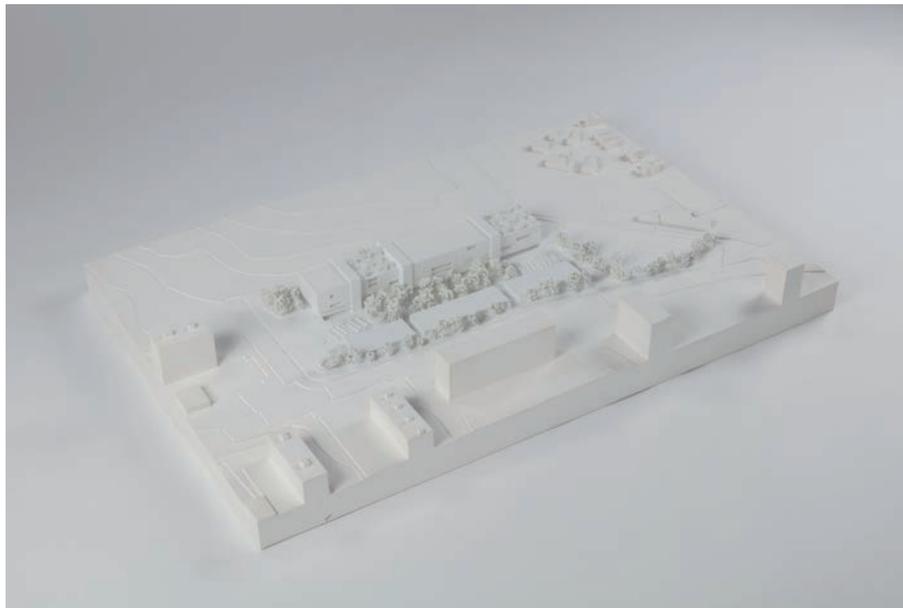
écarté au 1<sup>er</sup> tour



**projet n° 31**  
**Studio di consulenza e architettura Andrea Molina Sagl**

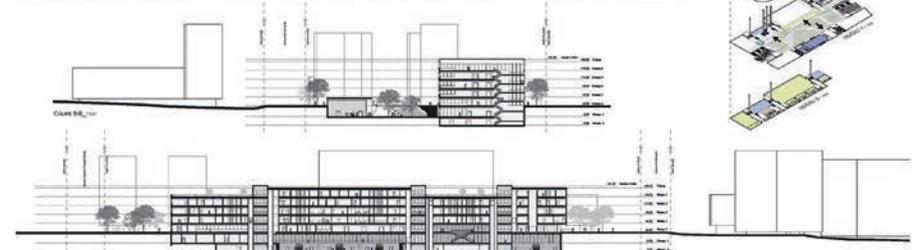
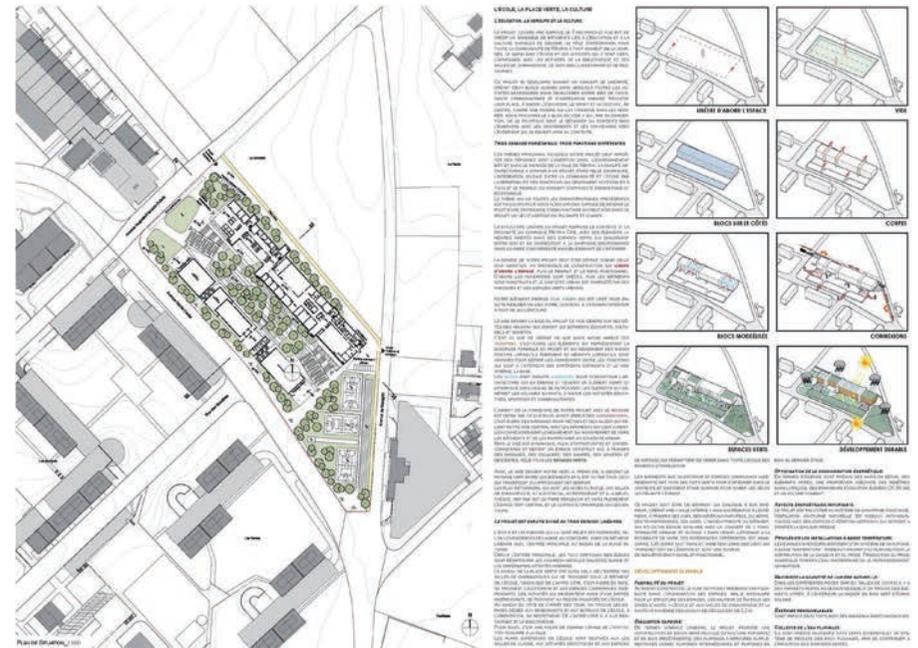
Via Molinazzo 2, 6900 Lugano

**collaborateur**  
 Andrea Molina



**DEEPINSIGN**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



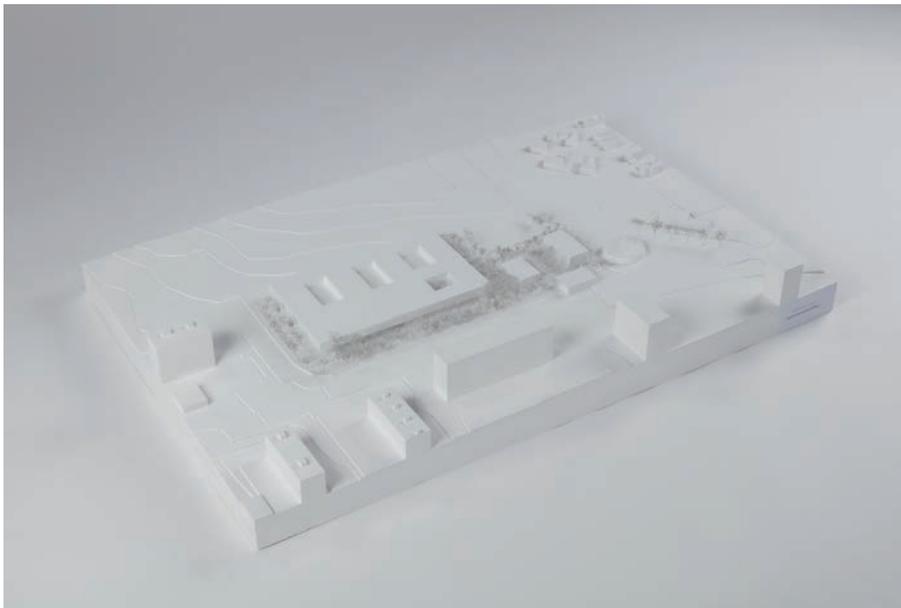
**projet n° 32**  
**Burckhardt + Partner SA**  
*Rue du Port-Franc 17, 1002 Lausanne*

**collaborateurs**  
 Nicolas Vaucher  
 Simon Berger  
 Joaquín Fernández

**bureaux associés**  
**Empleo Sàrl**  
*9 rue saint Martin, 1003 Lausanne*

**collaborateur**  
 Julien Jakubowski

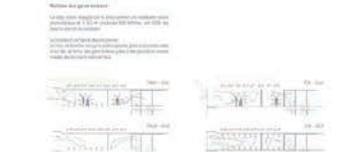
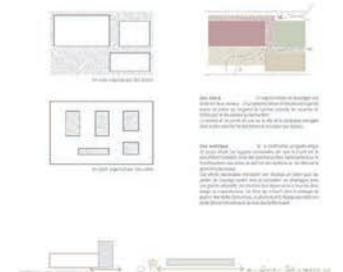
**Bureau de paysage**  
*23 av. de Chailly, 1012 Lausanne*  
**collaborateur**  
 Jean-Jacques Borgeaud



**BROCÉLIANDE**



écarté au 1<sup>er</sup> tour



**projet n° 34**  
**IPAS Architectes et Planificateurs SA**  
*Jean-Jacques Rousseau, 2000 Neuchâtel*

**collaborateurs**  
Eric Ott  
Michel Egger  
Oana Birovescu  
Loïc Marconato



## RAMURES

écarté au 1<sup>er</sup> tour



projet n° 36  
GD Architectes

Place d'Armes 3, 2001 Neuchâtel

collaborateurs

Laurent Geninascas  
Philippe von Bergen  
David Diederich



IL EST UNE FORÊT

écarté au 1<sup>er</sup> tour



**Le site**  
Le site pour le nouveau groupe scolaire ESI de Meyrin est situé en limite urbaine, entre l'ensemble « Meyrin-Cité », le paysage agricole, et le quartier de villa « Les Ficoles-La Clède » qui jouxte la zone agricole. Il est le lieu des anciennes gravières re-naturées en champ agricole et caractérisé par la présence d'un bouquet d'arbres peuplant une petite vallée évoquant un univers fantasmagorique.

**Le projet**  
Le projet cherche à tirer parti des caractéristiques irréductibles du site et de les mettre en valeur. L'angle Est de la parcelle est alors consacré afin de céder un espace libre pour toutes activités scolaires ou extra-scolaires, culturelles ou sportives autour et dans la forêt.

Cet espace devient l'interface entre ville et campagne, entre les habitants de la cité et les étudiants de l'école. Le complexe scolaire est communautaire et devient lieu de vie communautaire de Meyrin. Ce bâtiment est emblématique et son implantation réinscrit dans la topographie de Meyrin-Cité « alternant les pleins et les vides. Construite l'angle Est de la parcelle va permettre à l'ensemble des usages proposés par le plan directeur, mais cette implantation garantit une cohérence urbanistique à l'ensemble de la cité.

**Le parc**  
La forêt ainsi préservée devient le lieu d'implémentation artistique pour le futur pôle culturel de la ville, ainsi que les abords accueillent les activités de gymnastique estivale ou les animations temporaires comme le cirque. Le parc est l'espace d'échange entre la ville et l'école. Cette dernière s'ouvre sur l'espace public avec la cafétéria, l'école professionnelle ou le grand hall accueillant le public sportif et culturel tout en étant la porte d'entrée de l'établissement scolaire.

**Le bâtiment**  
Au nord-ouest, autour du hall d'accueil prennent place les espaces destinés au public : l'auditorium, la cafétéria, l'école professionnelle et les salles de gymnastique. Le hall d'accueil est à la fois l'entrée de l'école et le foyer des acteurs non scolaires.

Aux étages, l'école se développe sur trois niveaux. Au premier niveau, l'administration et les espaces des professeurs dans l'Est-Ouest, ainsi que dans les ailes Est nous trouvons les lieux pour l'enseignement général. Au deuxième niveau, nous trouvons également les lieux pour l'enseignement général et troisième niveau, les lieux d'enseignement des arts et des sciences, ainsi que la bibliothèque.

Le bâtiment offre un front de place et un front de rue sur l'avenue Sainte-Cécile. Clémentairement, ainsi que le front de l'avenue Meyrin est décalé afin d'offrir une transition avec le quartier de villa.

D'expression homogène, le bâtiment réintègre comme un monolithe taillé à la mesure du contexte, en résonance avec la cité voisine.

**Développement durable**  
Le développement du projet est appuyé sur les trois piliers du développement durable : la santé économique, la santé sociale et l'environnement en croisant dans la volonté de l'école d'être inclusive, inclusive et non exclusive. Tant par l'organisation interne du bâtiment que par l'aménagement des espaces extérieurs, le projet tend à favoriser les échanges sociaux, à valoriser les autorisations existantes et à utiliser parcourus les sols.

Le volume bâti offre une surface compacte et permet un développement du projet répondant aux exigences d'une société à 2000 Watts et l'utilisation de matériaux durables pour la construction. Toute production d'énergie provient d'un pôle de énergies naturelles (solaire, eau, ...). L'ère l'école du développement du projet. Le choix des matériaux n'est pas arrêté à ce stade du projet, mais il favorise le bilan carbone de l'ensemble de la construction.



**projet n° 37**  
**Itten+Brechbühl SA**  
 Avenue d'Ouchy 4, 1006 Lausanne

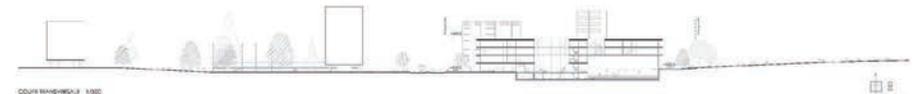
**collaborateurs**  
 Gerbex Laurent  
 Lovey Romain  
 Oriol Serra Jordi  
 Roque Bregieiro Luis Gonçalo  
 Tararà Alessandra

**MOON PHASES**

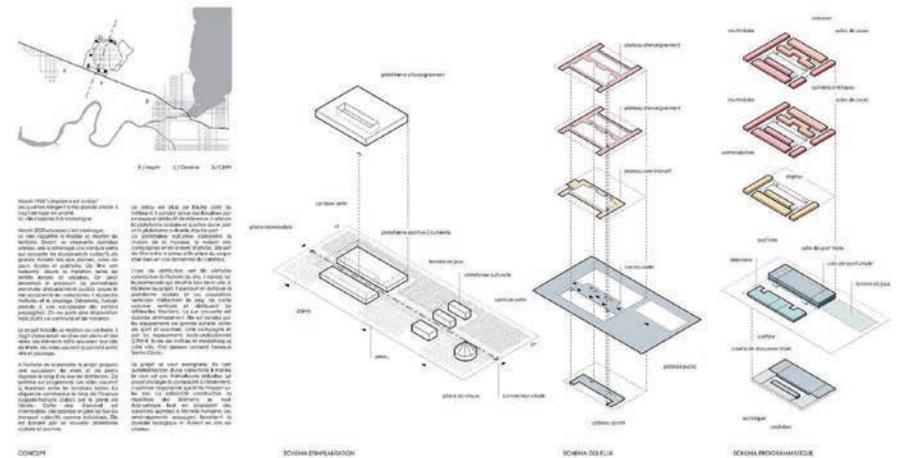
écarté au 1<sup>er</sup> tour



PLAN DE SITE 1/2000



COURT-RÉSECTION 1/800

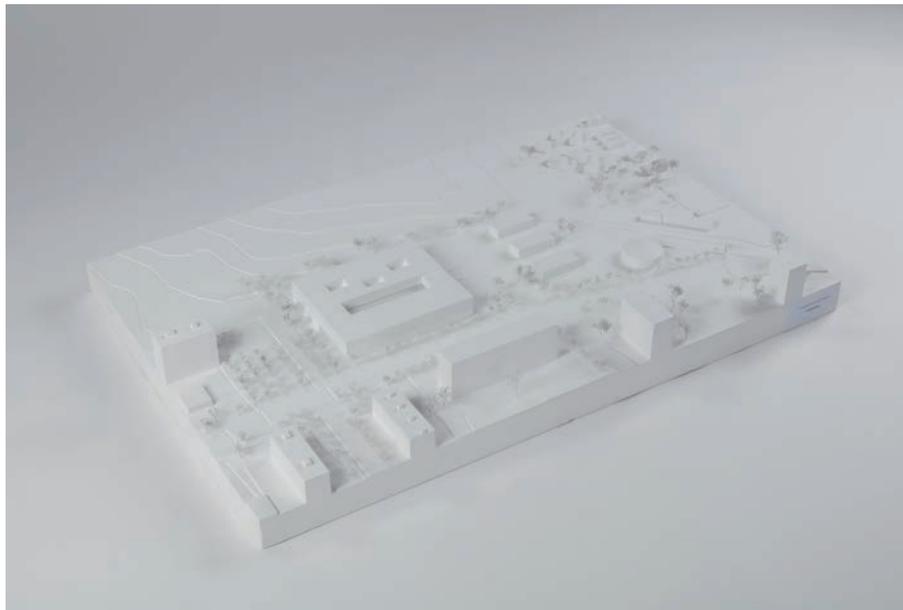


**CONCEPT**

Le projet de développement d'un quartier résidentiel à Ouchy, près de Lausanne, vise à créer un environnement urbain durable et agréable. Le site est caractérisé par sa proximité avec le lac Léman et les infrastructures de transport public. L'objectif est de concevoir un quartier mixte, intégrant logements, commerces et espaces publics de qualité.

Le projet se structure autour d'un axe principal qui relie le lac à la rue principale. Cette organisation permet de créer des courtyards intérieurs et extérieurs, favorisant la circulation d'air et la lumière naturelle. Les bâtiments sont conçus pour offrir une variété de typologies résidentielles, adaptées aux différents modes de vie.

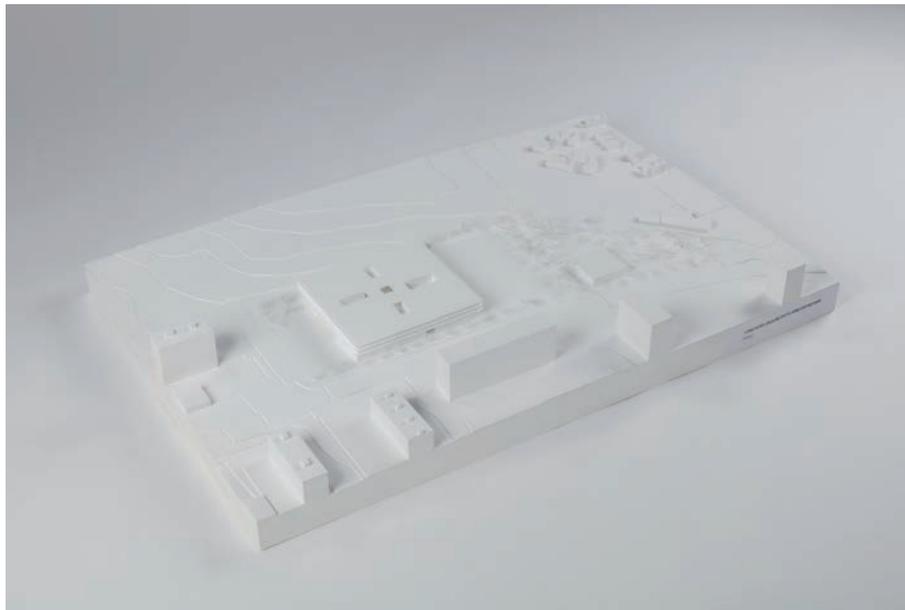
Les espaces publics sont conçus pour être inclusifs et accueillants, offrant des lieux de rencontre et de détente. Les infrastructures de transport sont intégrées de manière fluide, facilitant l'accès au quartier et réduisant l'impact environnemental.





**projet n° 41**  
**BCR Architectes SARL**  
3 clos de la Fonderie, 1227 Carouge

**collaborateurs**  
Vincent Roesti  
Isadora Lamaudière  
Bruno Colaço



## MAKI

écarté au 3<sup>e</sup> tour

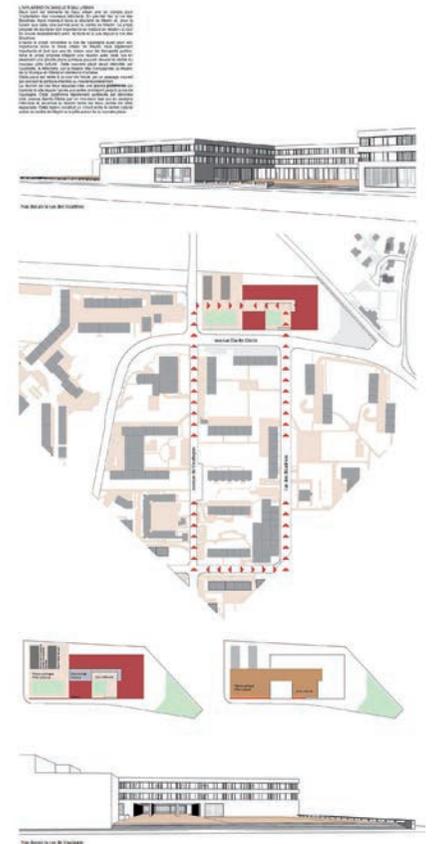
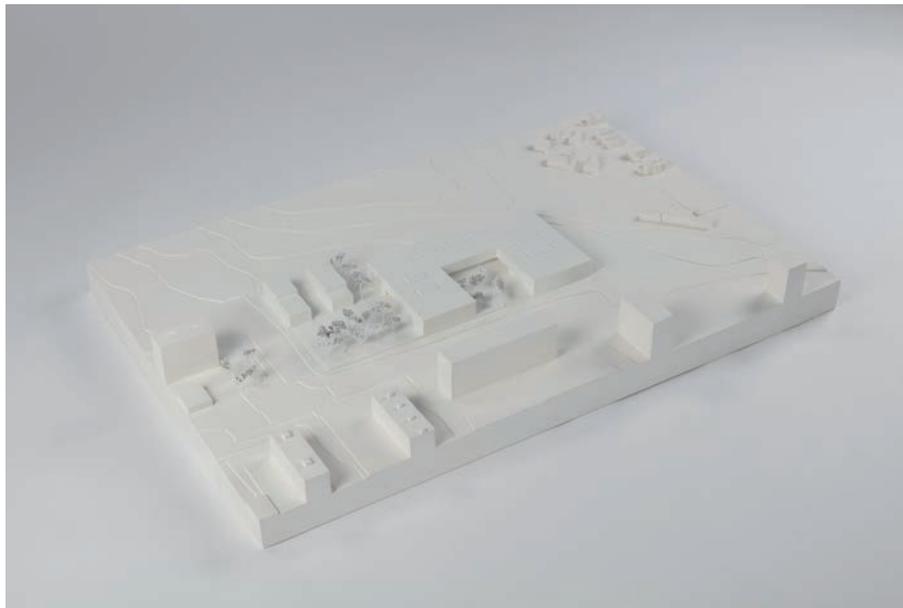


**projet n° 45**  
**Enrico Prati architecte**  
38bis, rue du Môle, 1201 Genève

**collaborateur**  
Enrico Prati

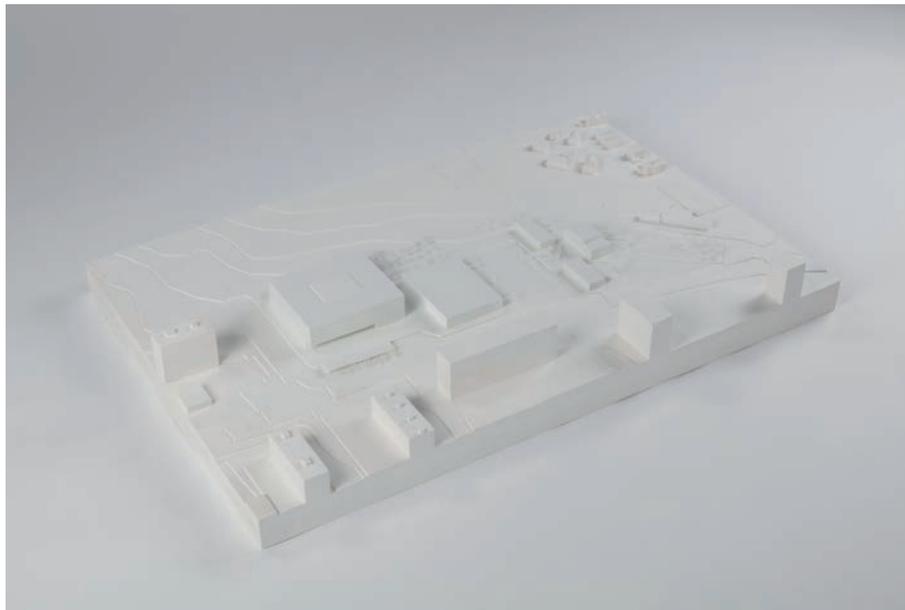
## PLATEFORME

écarté au 1<sup>er</sup> tour



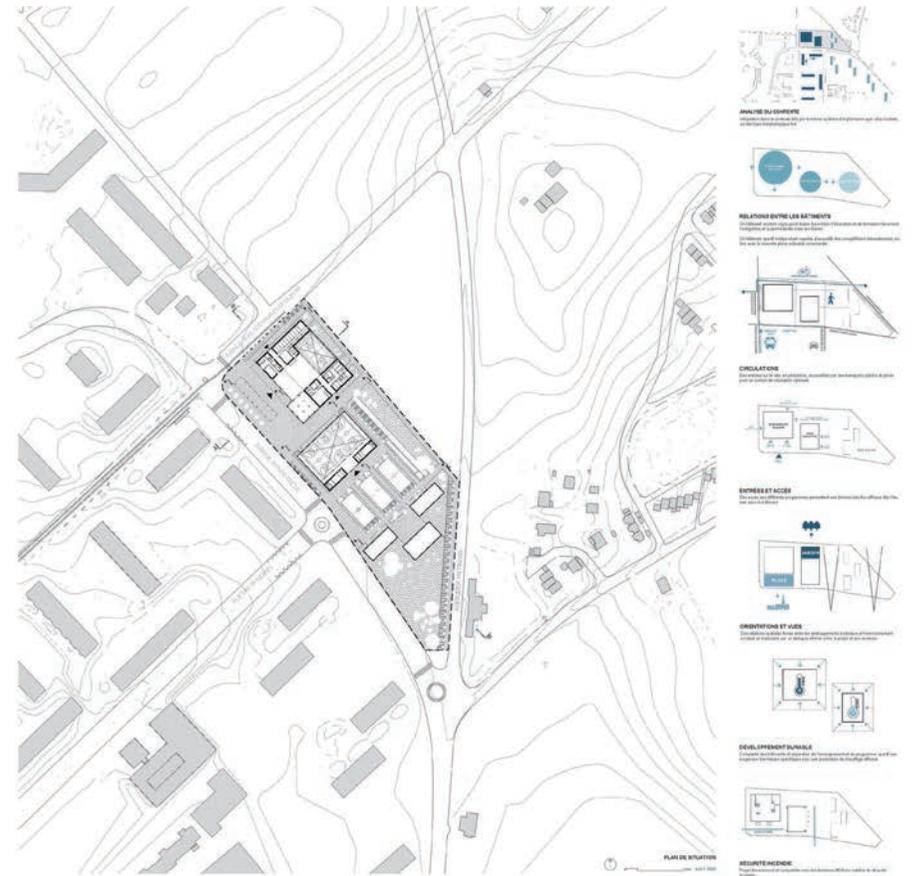
**projet n° 46**  
**Groupe H architecture et ingénierie**  
 42 chemin du grand-puits, 1217 Meyrin

**collaborateurs**  
 Ludovic Maillefer  
 Francesco Benincasa  
 Julie Guichard



**ENTREZ DANS LA RONDE**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



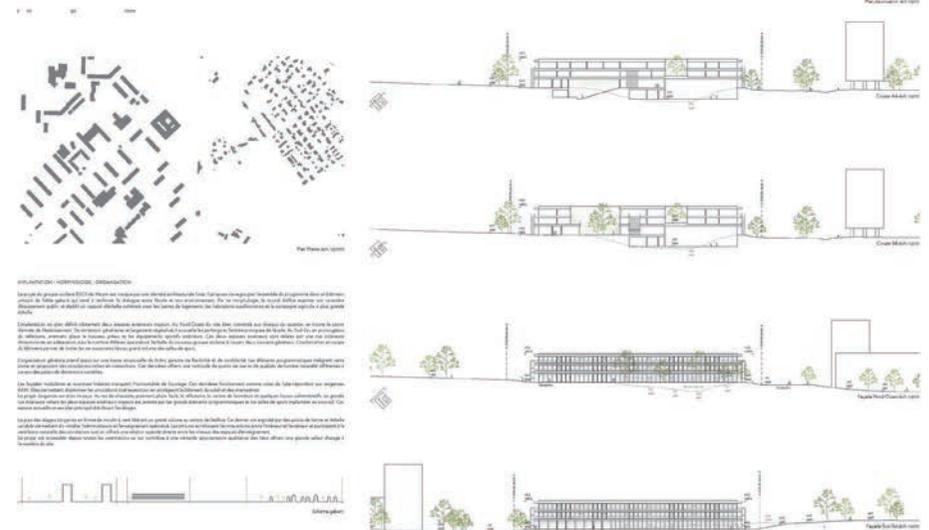
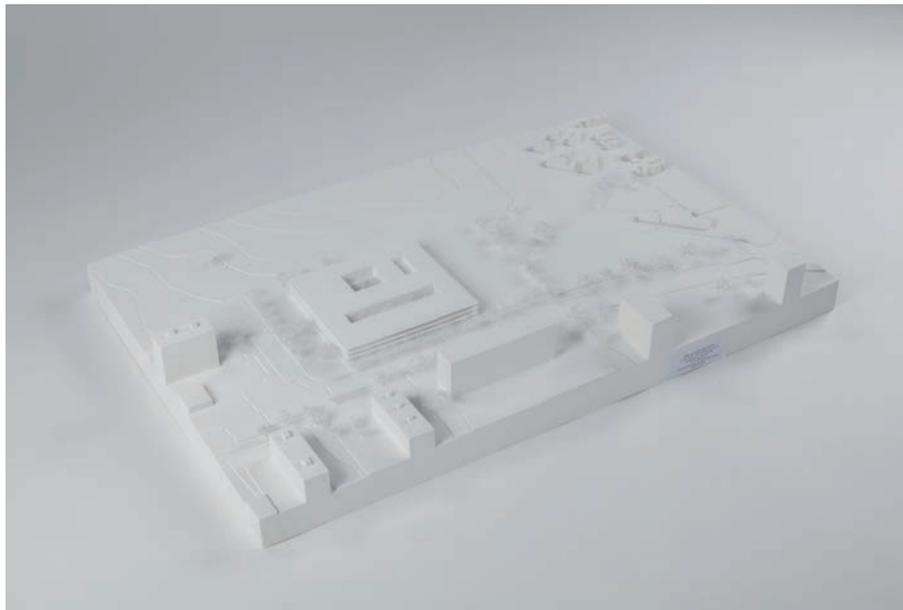
**projet n° 47**  
**Atelier March SA**

Chemin Frank-Thomas 24, 1208 Genève

**collaborateurs**  
 François Dulon  
 Sébastien Aeschlimann  
 Alexandre Gameiro  
 Nicolas Piel

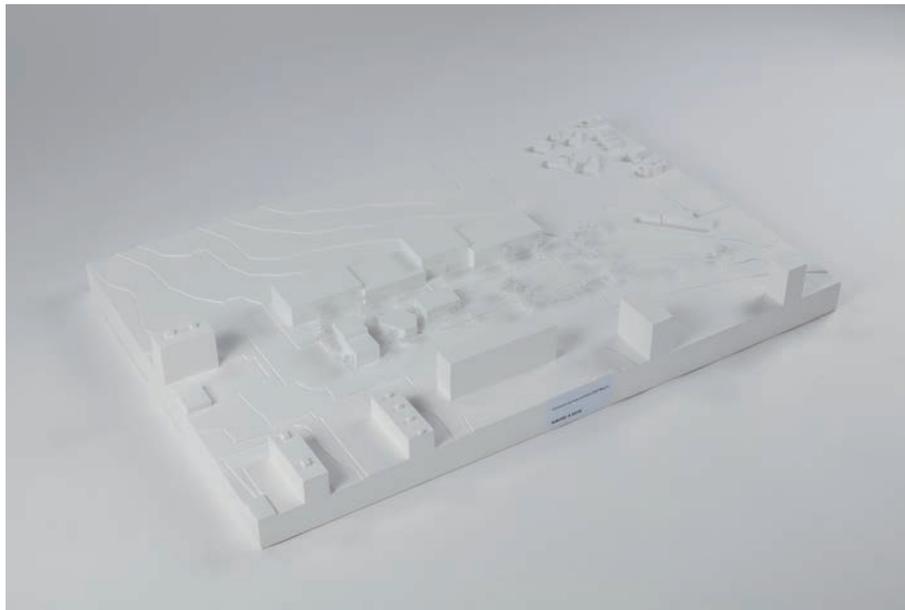
**MERCATOR**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



**projet n° 48**  
**Consortium Bon hôte Zapata Architectes & Pez Arquitectos**  
*Rue du Levant 3, 1201 Genève*

**collaborateurs**  
 Julia Zapata  
 Patricia Leal  
 Philippe Bonhôte  
 Juan Utiel  
 Cristina Hernández  
 Jorge Ribadeneira  
 JuanJo Muñoz

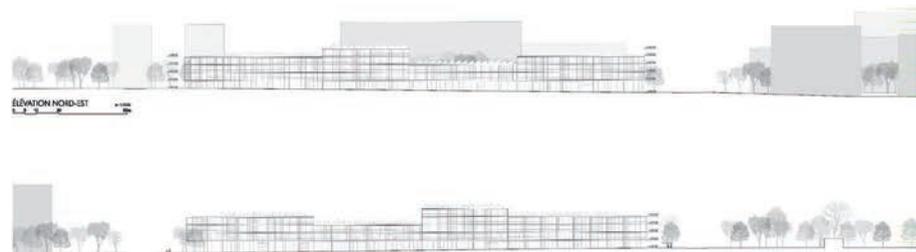


**NAVIRE A QUAI**

écarté au 2<sup>e</sup> tour



**PROJET DE LA ZONE** - Contexte et interventions urbaines  
 Le site est situé dans la zone de la gare de Genève, à l'ouest de la gare, dans le quartier de la gare. Le projet est une intervention urbaine majeure qui vise à transformer un ancien site industriel en un quartier résidentiel et commercial moderne. Le projet est situé à l'ouest de la gare, dans le quartier de la gare. Le projet est une intervention urbaine majeure qui vise à transformer un ancien site industriel en un quartier résidentiel et commercial moderne.



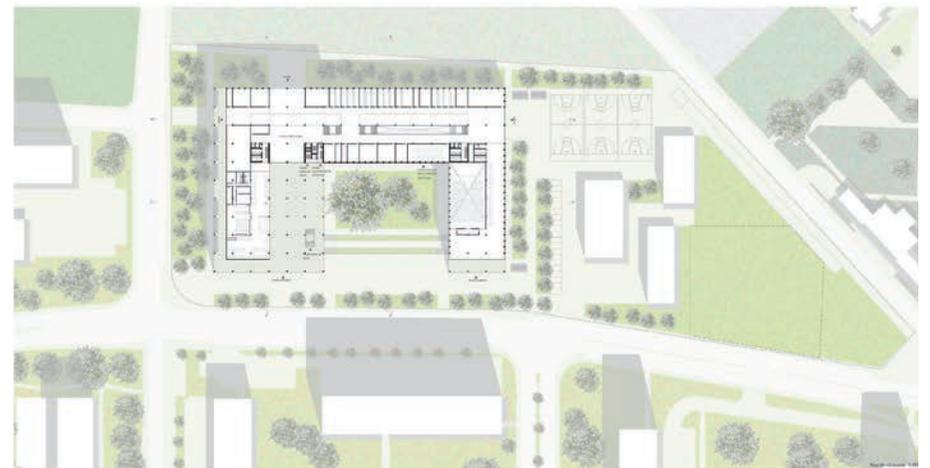
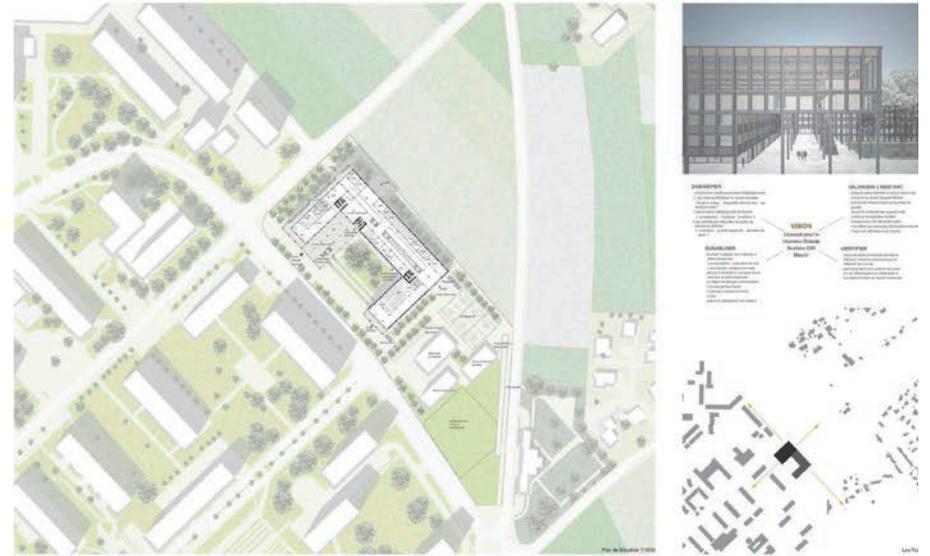
**projet n° 49**  
**Raffaele Cammarata architetto**

Via G. Cattori 8, 6600 Locarno

**collaborateurs**  
Raffaele Cammarata  
Mara Campisano

**LANTERNE**

écarté au 1<sup>er</sup> tour

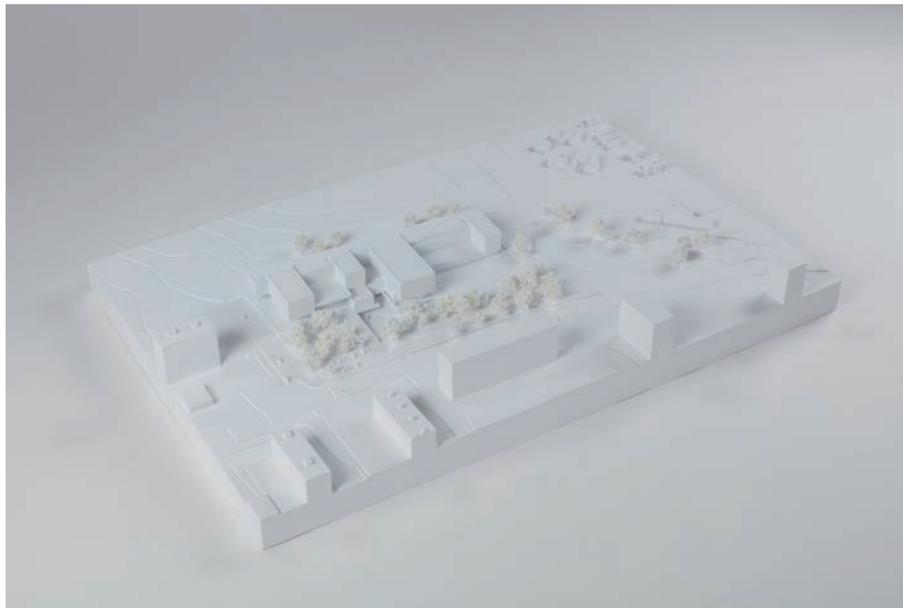


**projet n° 50**  
**CAS-SA**

Rue du Gothard 17, 1225 Chêne-Bourg

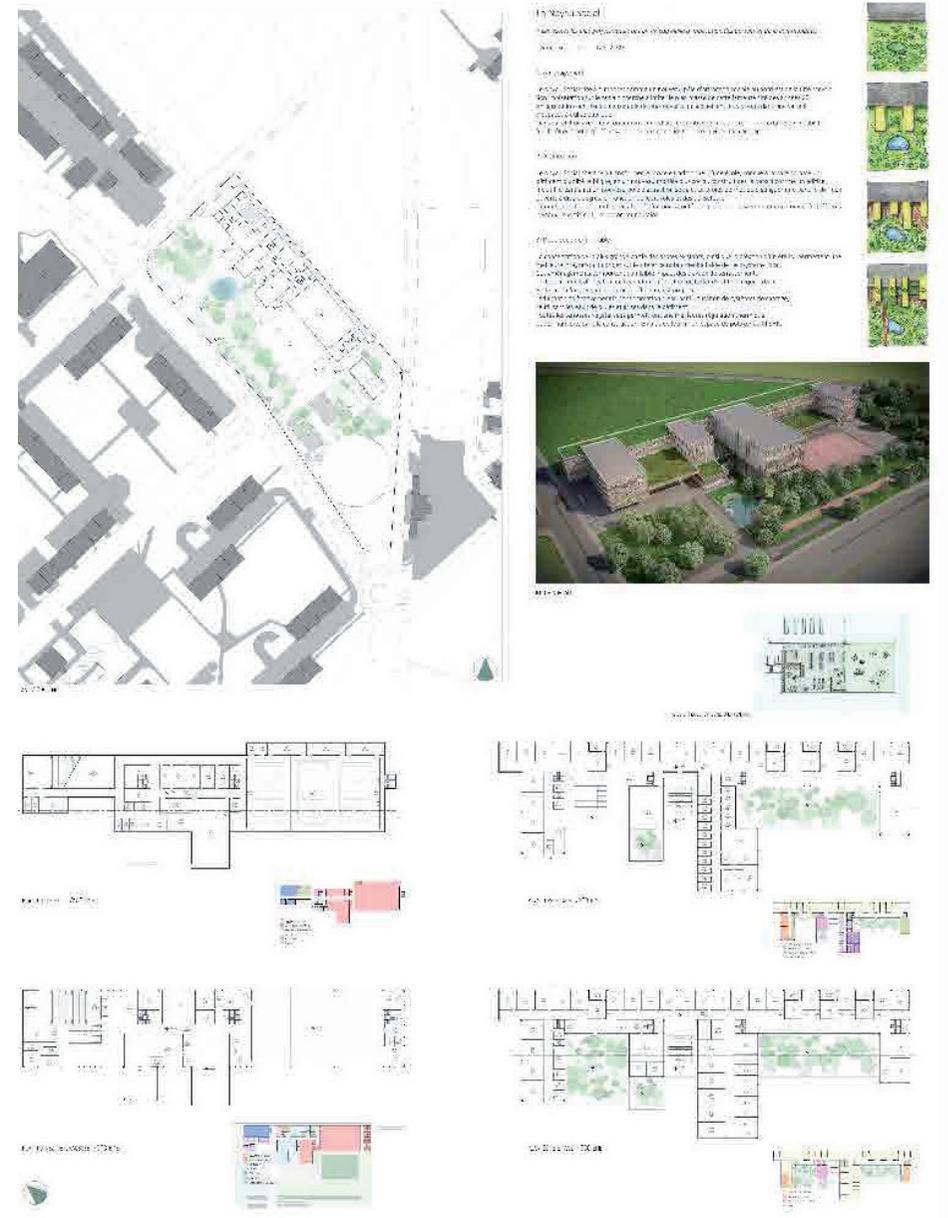
**collaborateurs**

*architecte* : Dusan Velebit  
*coordinateur de projet* : Francisco Jofré  
Jonathan Kirchhofer  
Iva Dragojevic  
Jana Stupavski  
Aleksandra Tasic  
Nemanja Mavrenski



**LE NOYAU SOCIAL**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



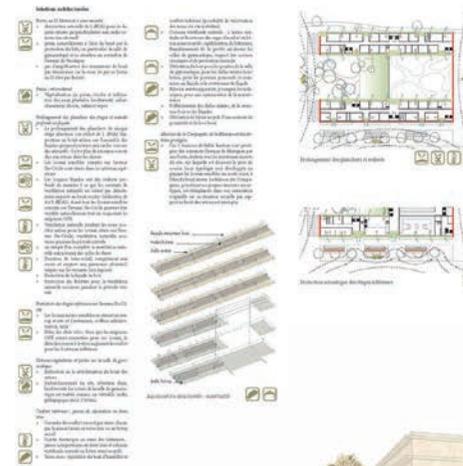


**projet n° 52**  
**dettling péléraux architectes**  
 Avenue de Tivoli 62, 1007 Lausanne

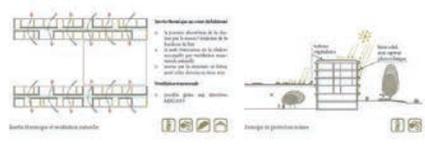
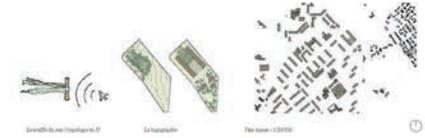
**collaborateurs**  
 Astrid Dettling  
 Jean-Marc Péléraux  
 Gaëlle Jenni  
 Caroline Peeters  
 Yamina Sam  
 Patrick Wenger



**TWIX**



**écarté au 3<sup>e</sup> tour**

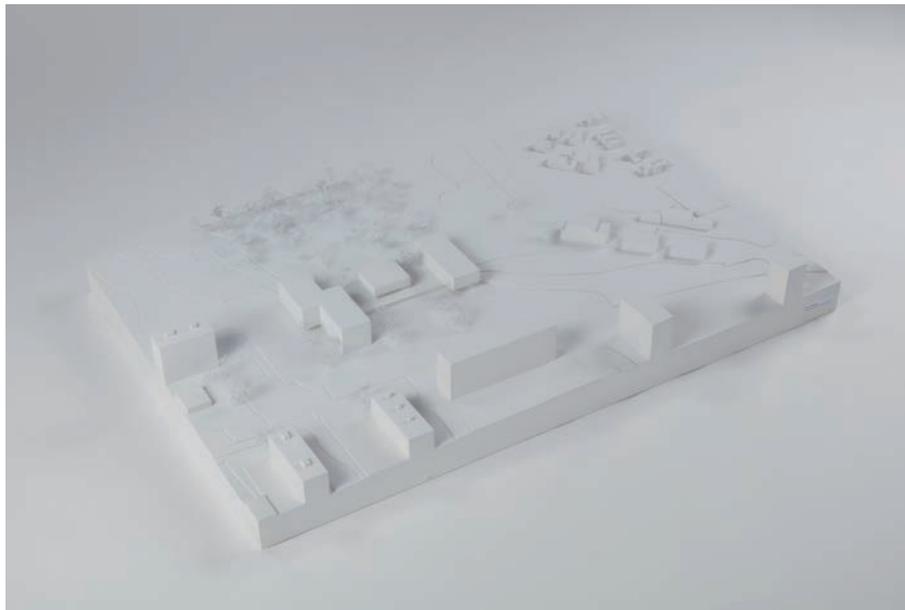


**projet n° 53**  
**zo2 architecture**  
 Rue du Valentin 34, 1004 Lausanne

**collaborateurs**  
 Patrick Zumwald  
 Chloé Geuens

**JEUNES POUSSÉS**

écarté au 3<sup>e</sup> tour



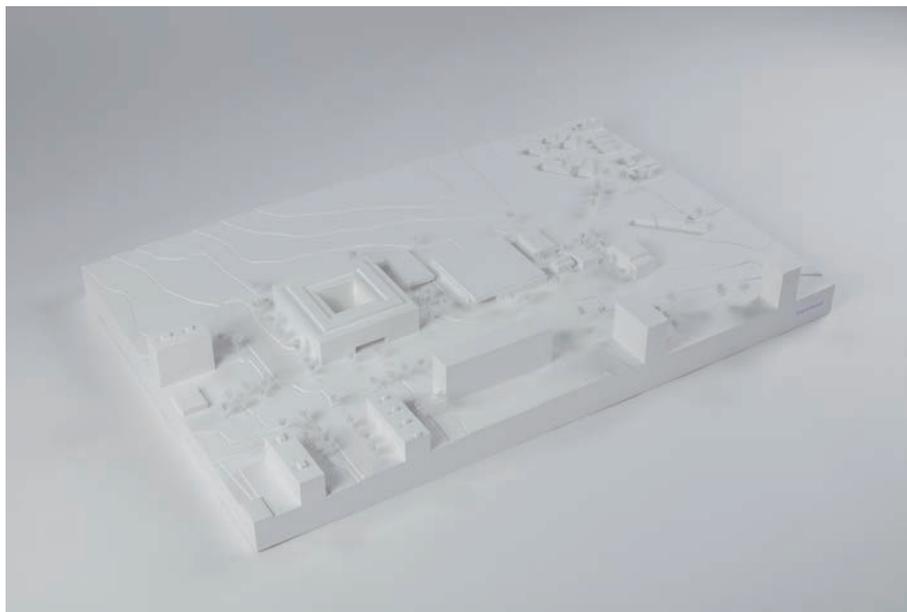
**Structure et matérialité**

**Structure et agencement**



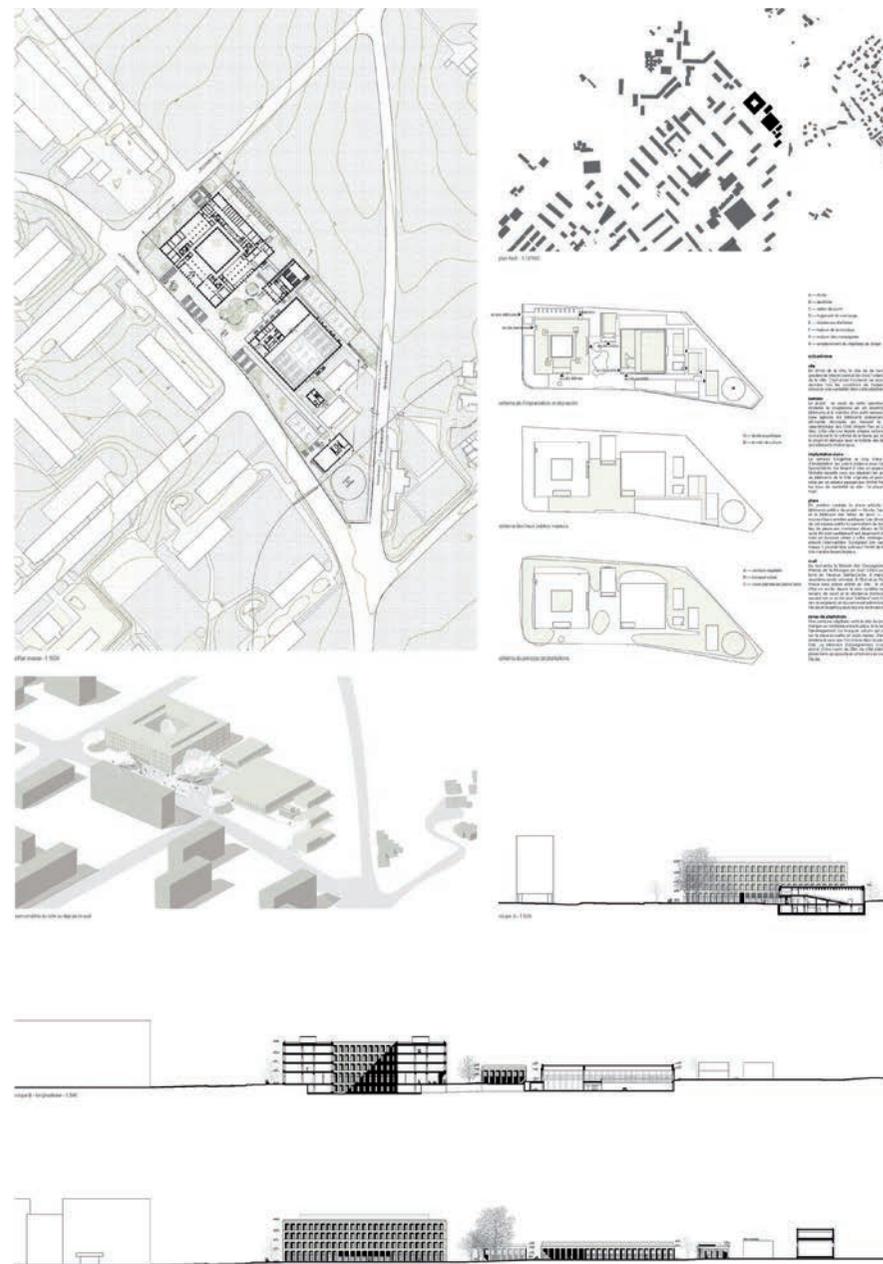
**projet n° 54**  
**Yann Mischczyk architecte**  
*Delphinstrasse 7, 8008 Zürich*

**collaborateurs**  
Jolanda Leemann  
Hugo Pointillard  
Johannes Heine



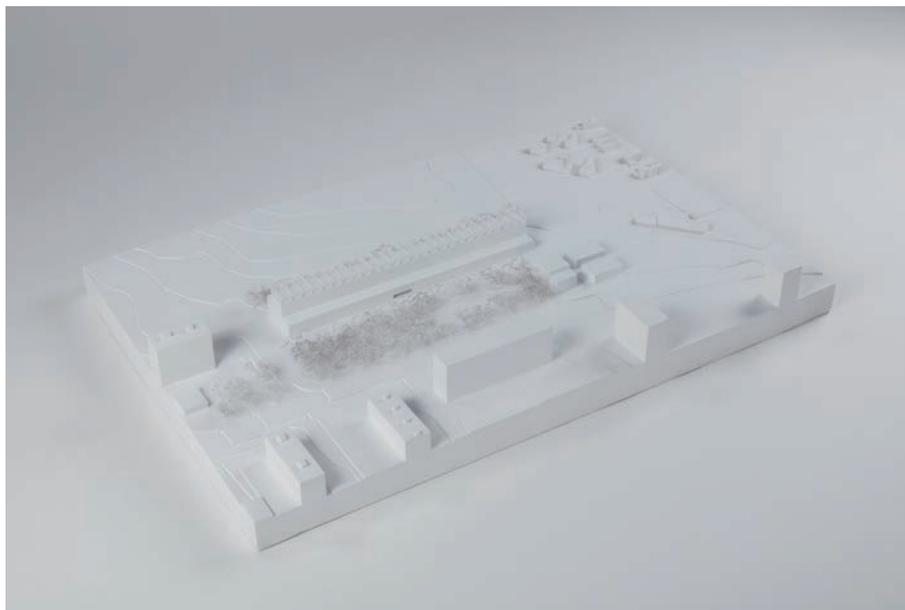
## GRETA ET FERNAND

écarté au 1<sup>er</sup> tour



**projet n° 55**  
**Berset Bruggisser Hasani Architectes**  
*Rue Pré-du-Marché 1, 1004 Lausanne*

**collaborateurs**  
Alexandre Berset  
Julien Bruggisser  
Argjend Hasani

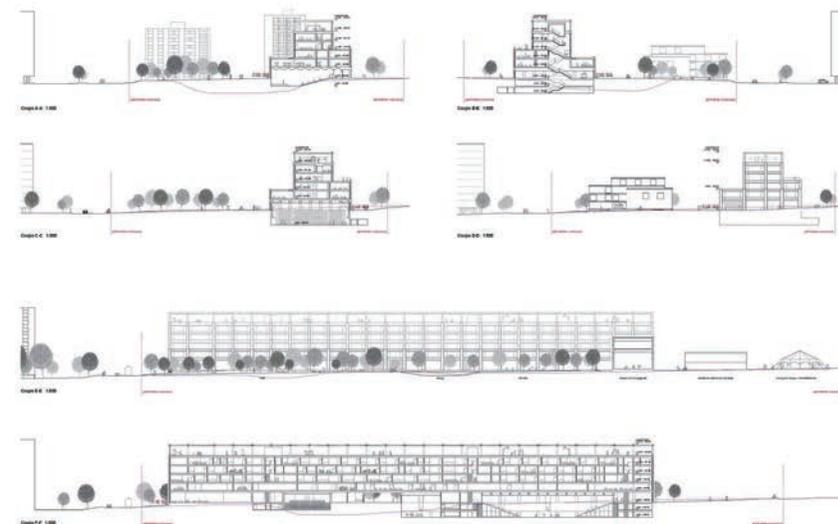


## HAVANA

écarté au 1<sup>er</sup> tour



**Notes**  
Le projet Havana est un développement résidentiel et commercial de 100 000 m<sup>2</sup> de surface bâtie, situé dans le quartier de Pré-du-Marché à Lausanne. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, allant de 4 à 12 étages, qui s'organisent autour d'un espace public central. L'architecture est caractérisée par des volumes rectangulaires et des façades en verre et béton. Le projet vise à créer un quartier vivant et connecté, avec des espaces publics de qualité et des services de proximité.



**projet n° 56**  
**COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES**

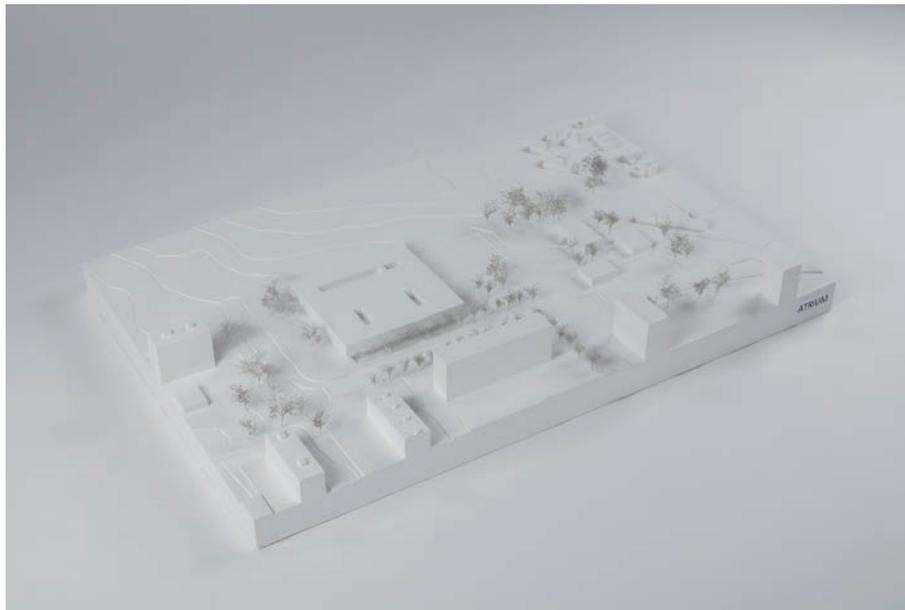
*Quai de la Sorne 1, 2800 Delémont*

**collaborateurs**

André Mota  
Mélanie Baptista  
Cornelius Thiele  
Toufiq Ismail-Meyer  
Diego Comamala

**ATRIUM**

écarté au 2<sup>e</sup> tour

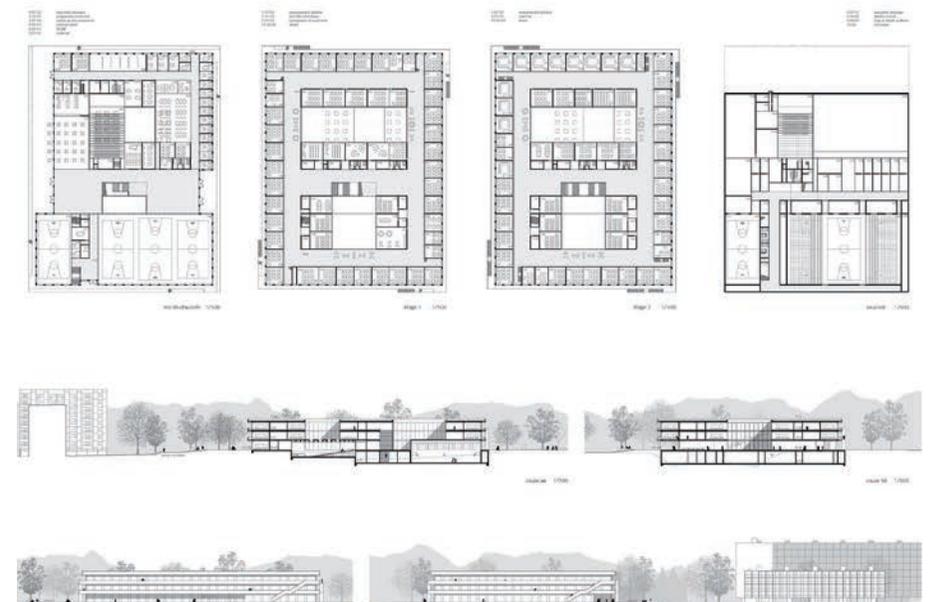
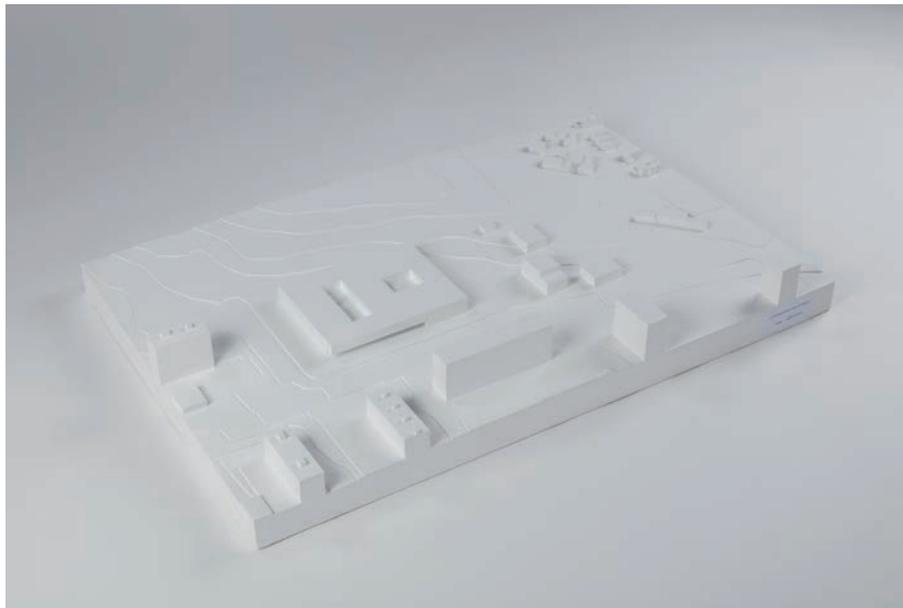
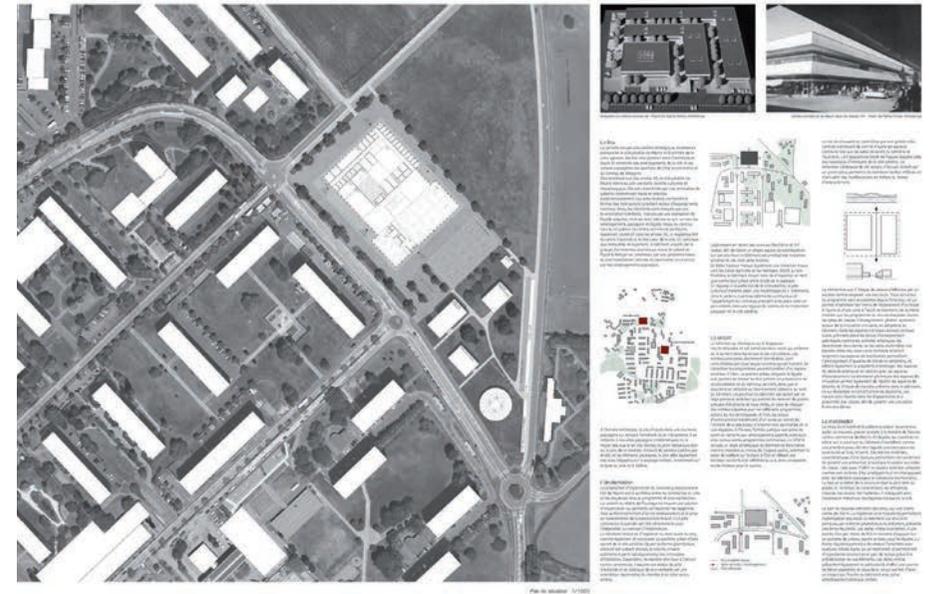


**projet n° 57**  
**Omar Trinca Architecte EPF SIA**  
*Rue Enning 8, 1003 Lausanne*

**collaborateurs**  
 Omar Trinca  
 Mathieu Maréchal  
 Gleb Kolesnikov

**LIVRE-CŒUR**

écarté au 1<sup>er</sup> tour

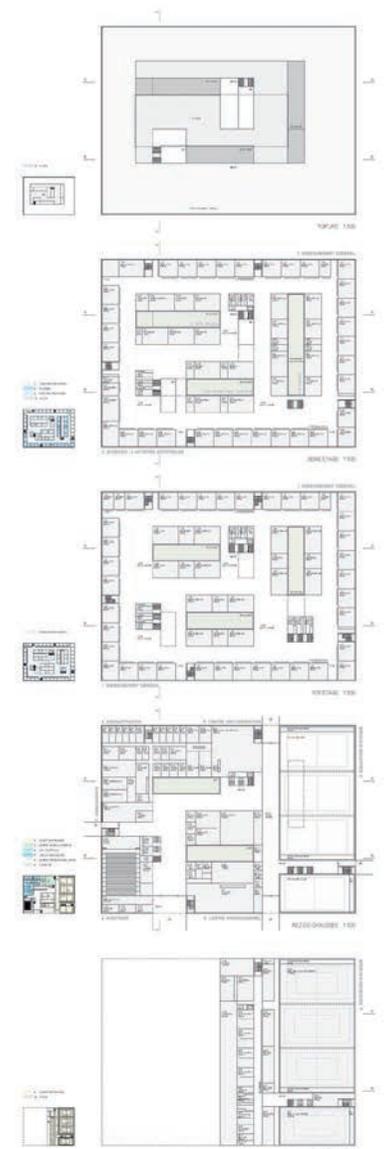
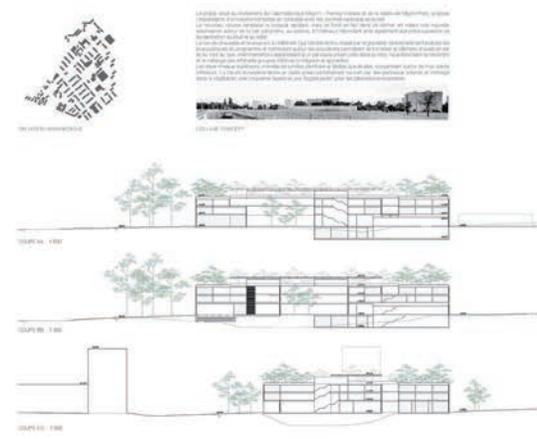


**projet n° 59**  
**Bräker Architectes**  
 Chemin des trois rois 7, 1005 Lausanne

**collaborateurs**  
 Lorenz Bräker  
 Delphine Clavien

**LA LISIÈRE**

écarté au 1<sup>er</sup> tour

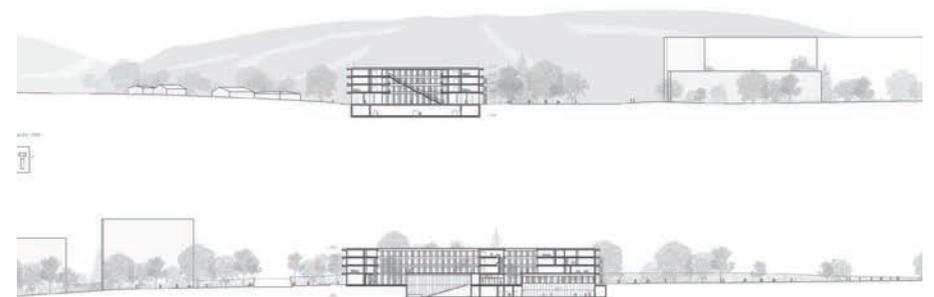
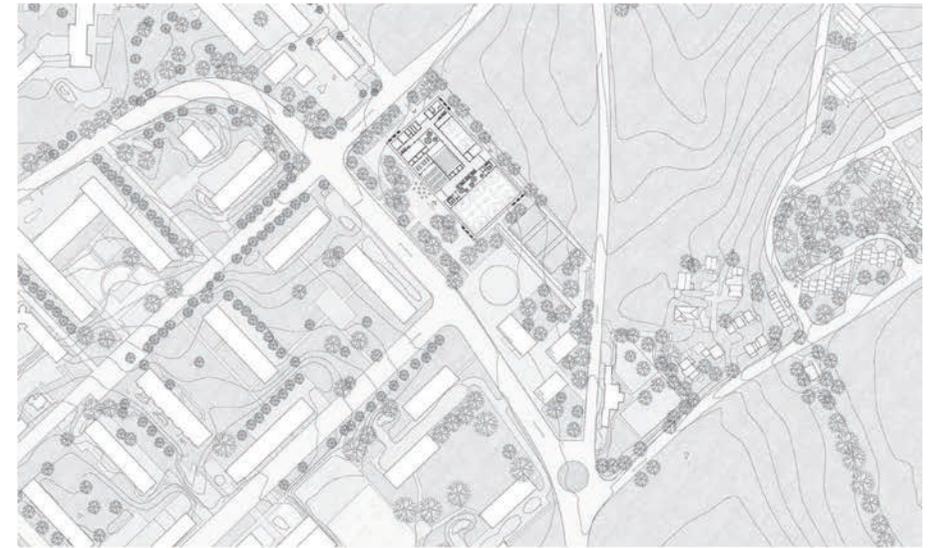


**projet n° 60**  
**Esposito + Javet architectes associés SA**  
*Rue des terreaux 10, 1003 Lausanne*

**collaborateurs**  
Alfonso Esposito  
Claudia Awad  
Tommaso Alberghi  
Gian Marco Maddalena  
Ardian Uka  
Chloé Reyda

## ENTRE CITÉ ET CAMPAGNE

écarté au 3<sup>e</sup> tour



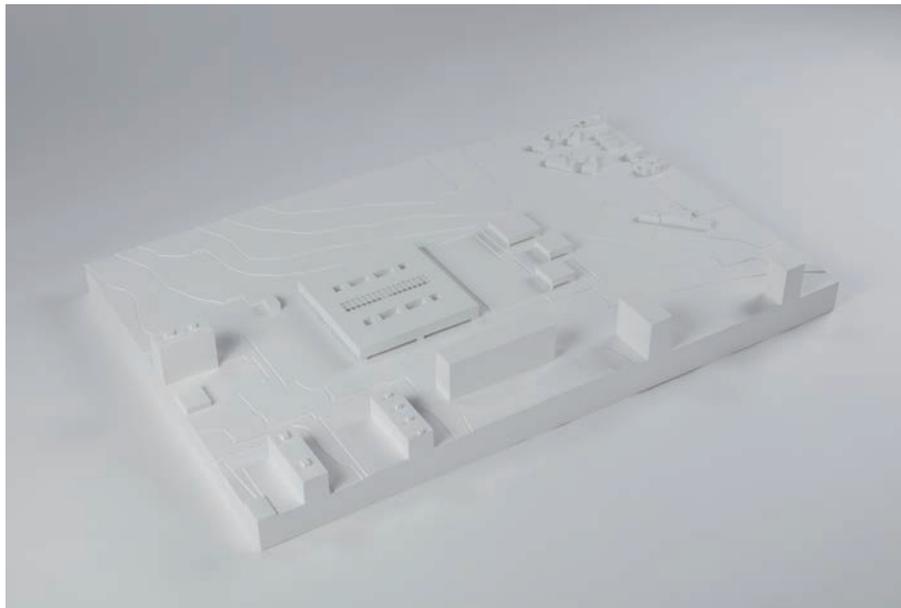
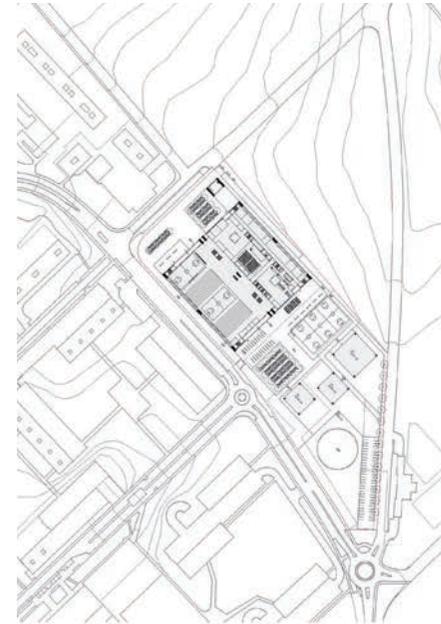


**projet n° 62**  
**Till Lensing architect**  
 Bolleysteasse 14, 8006 Zürich

**collaborateurs**  
 Till Lensing

**LE PLATEAU ET LA BARRE**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



**le plateau et la barre**

**Contexte**

Le quartier de Bolleysteasse comprend une partie des anciennes usines

et s'inscrit dans le plan directeur de la ville.

Le projet consiste à réhabiliter les bâtiments existants et à construire de nouveaux bâtiments. Le site est situé dans un quartier résidentiel et commercial. Le projet est en phase de planification et de construction.

**Concepts**  
 Le concept du projet est de créer un espace public de qualité et de réhabiliter les bâtiments existants. Le projet est en phase de planification et de construction.

**Programme**  
 Le programme du projet est de créer un espace public de qualité et de réhabiliter les bâtiments existants. Le projet est en phase de planification et de construction.

**Le 1<sup>er</sup> étage est destiné à des bureaux et à des commerces.**

**Le 2<sup>e</sup> étage est destiné à des bureaux et à des commerces.**

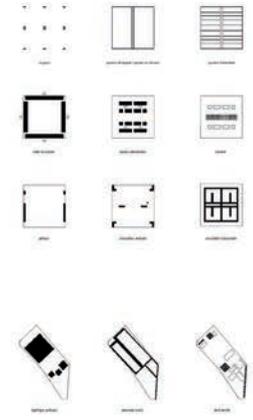
**Le 3<sup>e</sup> étage est destiné à des bureaux et à des commerces.**

**Le 4<sup>e</sup> étage est destiné à des bureaux et à des commerces.**

**Le 5<sup>e</sup> étage est destiné à des bureaux et à des commerces.**

**Le 6<sup>e</sup> étage est destiné à des bureaux et à des commerces.**

**Le 7<sup>e</sup> étage est destiné à des bureaux et à des commerces.**





projet n° 64

**Pont 12 architectes SA**

Rue Centrale 15, 1022 Chavannes-près-Renens

**collaborateurs**

Antoine Hahne

Rosa Climent Monsalve

Arnaud Bovet

Florian Seimpere

Luca Bertolini

Ugo Rastello

**bureau associé**

**ADR architectes paysagistes**

9 rue du Beudet, 1203 Genève

**collaborateur**

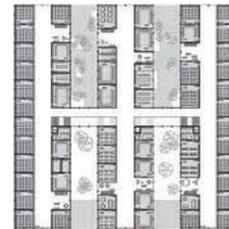
Marco Rampini

**LÉON**

écarté au 2<sup>e</sup> tour



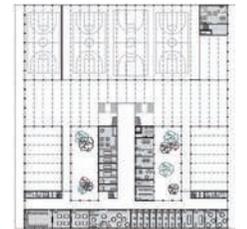
Plan de site



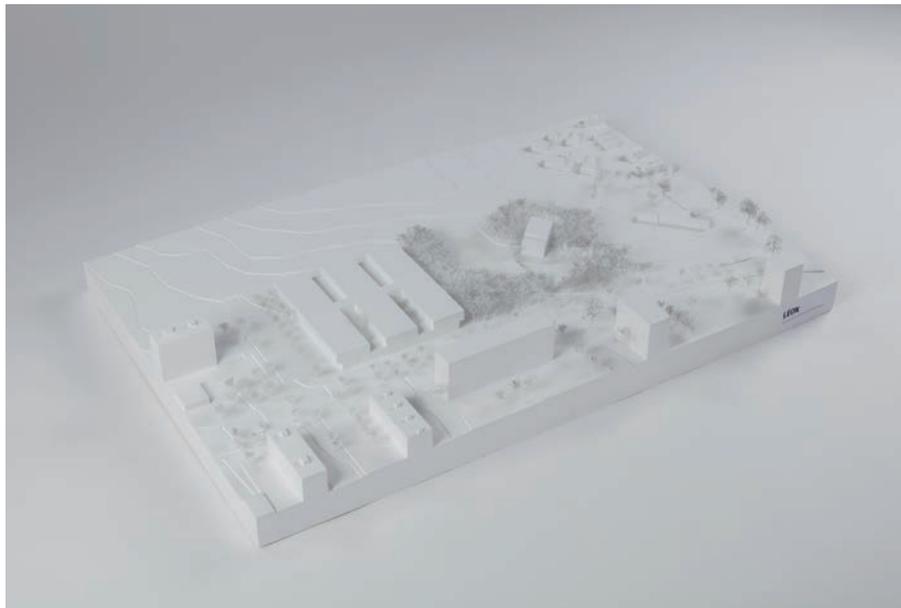
Plan de site



Plan de site



Plan de site



Plan de site

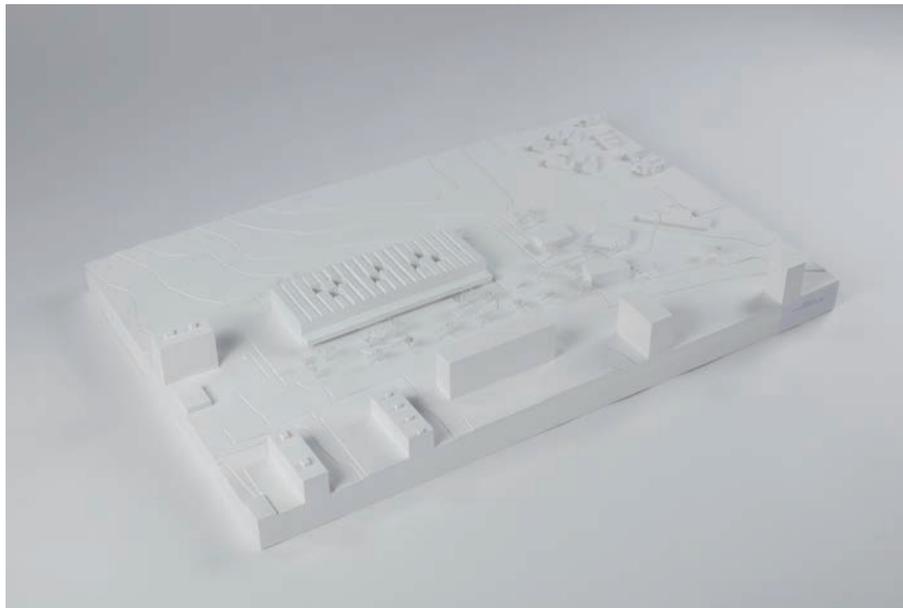


**projet n° 65**  
**Translocal Architecture GmbH**  
*Beatusstrasse 19, 3006 Bern*

**collaborateurs**  
 Göhre Marko  
 Walzer Helko  
 Babayev Farhad

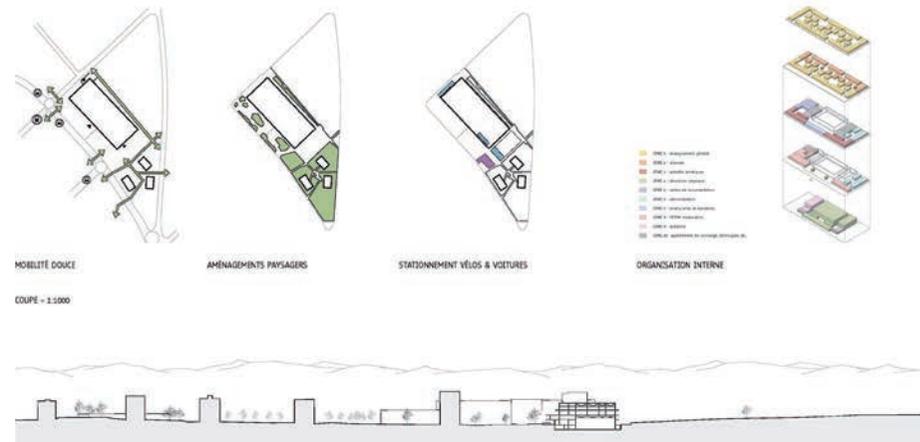
**bureaux associés**  
**Querfeldeins Landschaftsarchitekten**  
*Bautzner Strasse 21, 105 - 01099 Dresden*

**Petignat & Cordoba SA**  
*Rue de la Paix 11, 1820 Montreux*



**STELLA**

écarté au 1<sup>er</sup> tour



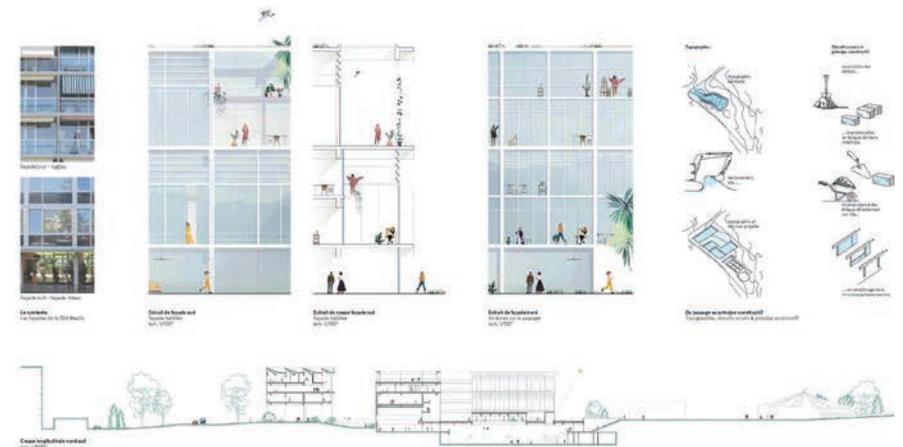
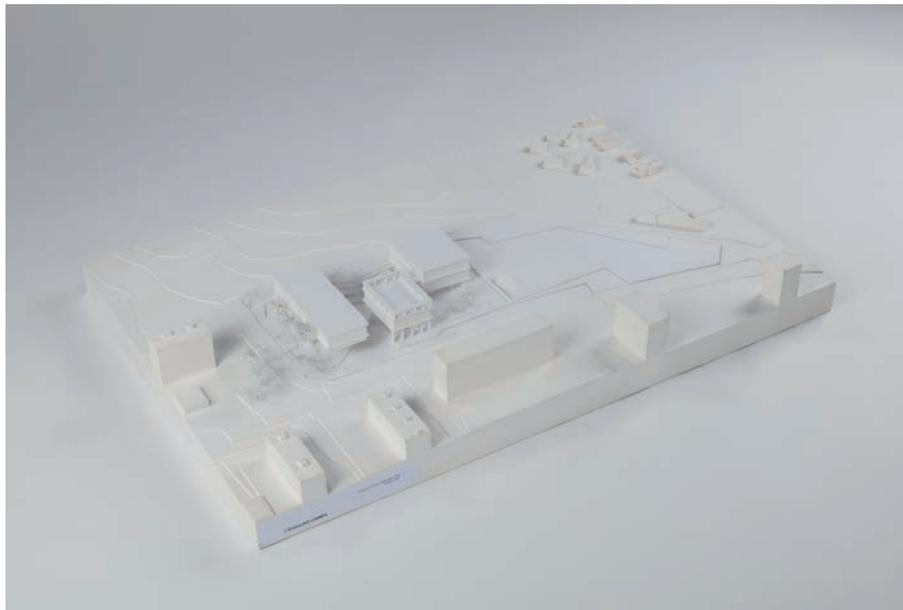
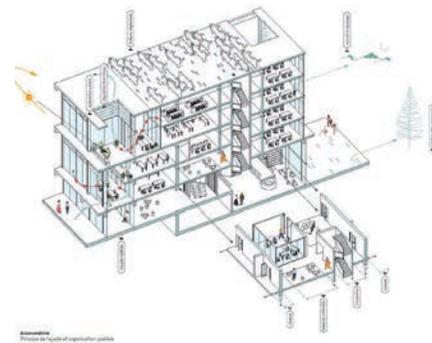
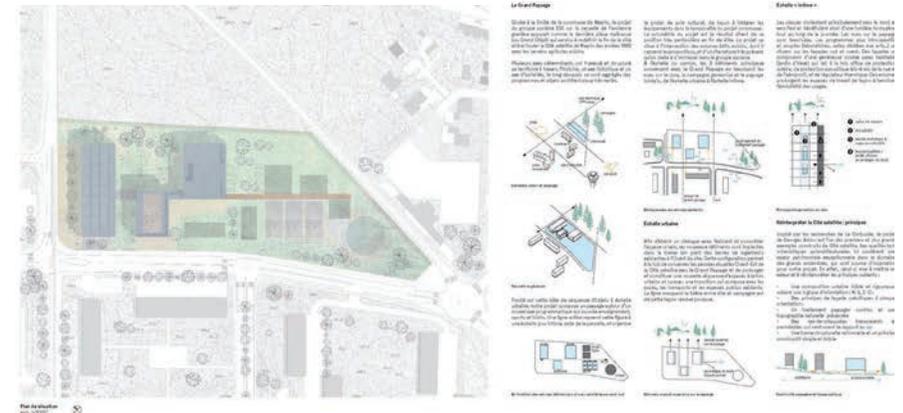
**projet n° 66**  
**Atelier Fuso**

6 rue Philippe de Girard, 75010 Paris

**collaborateurs**  
Daniel Garcia  
Dimitri Pagnier

**L'ECOLE DES CHAMPS**

écarté au 2<sup>e</sup> tour





**éditeur**  
OCBA

**photographe maquettes**  
Pierre-Yves Massot

**graphisme et mise en page**  
Fischer Montavon + Associés

**impression et reliure**  
Atar Roto Presse SA, Vernier

**tirage**  
300 exemplaires

